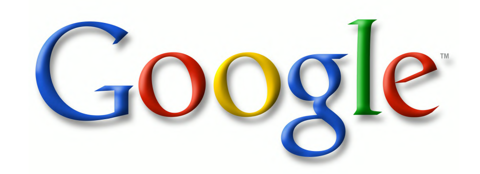





1109


Digitized by Google

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1823.



DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'ACADÉMIE.

1824.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1823.

M. DURANDE, Chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, Président, ouvre la séance et dit :

MESSIEURS,

Alors qu'une éloquence sublime prête son langage à ces principes immuables qui assurent la paix des États et le repos des peuples, à ces vérités éternelles qui consolent le malheur par l'espérance et font des portes du tombeau le seuil de l'immortalité ; tout ce qui existe dans une cité, d'hommes recommandables par les vertus et le savoir, d'hommes distingués par la naissance, le rang et

les places, accourt à la voix de cette éloquence persuasive, et s'empresse d'ennoblir son triomphe par ses suffrages et ses applaudissemens.

Heureuse de cette pensée, l'Académie de Dijon se félicite, Messieurs, de votre réunion dans ce sanctuaire des Muses, bien persuadée que vous y rendrez hommage au mérite distingué d'hommes de lettres, qui, sur une question du plus haut intérêt, se sont disputé avec un rare talent la palme de la victoire.

Vous, Messieurs, qui formez l'élite de cette cité fidèle, vous qui vous glorifiez de voir placés à votre tête de vaillans guerriers, véritables modèles de la chevalerie et de la loyauté française;

Des Magistrats non moins intègres qu'éclairés;

Des Administrateurs dévoués à leur patrie comme à leur Prince, et dont les lumières sont l'ornement d'un Trône, qui, riche de toutes les vertus, aime à s'entourer de tous les talens;

Un Prélat qui, par son mérite et sa sagesse, vous rappelle les beaux temps de l'Eglise;

Qui mieux que vous, Messieurs, peut apprécier ce que le génie acquiert d'illustration

et de grandeur, lorsqu'il se consacre à la méditation et au développement des saines doctrines ?

C'est donc à vous qu'il appartient plus spécialement de rehausser, par vos suffrages, l'éclat des bons écrits; et leur décerner en votre présence la palme du génie, c'est honorer le triomphe d'un nouveau mérite.

En ce jour, Messieurs, dont nous vous devons la solennité, quelle satisfaction pour nous de pouvoir sous de semblables auspices célébrer l'amour des sciences et des lettres; les montrer, grâce aux efforts de nos concurrens, dans toute la plénitude de leur puissance; les embellir des témoignages de reconnoissance offerts à ceux qui pendant le cours de l'année dernière ont honoré cette Société du fruit de leurs veilles et de leurs travaux; enfin, vous rendre un compte succinct et fidèle de ceux qu'à leur exemple ont entrepris Messieurs les membres de cette Académie, toujours animés du désir de se rendre utiles à leur pays et à l'humanité.

C'est vous dire, Messieurs, que leurs travaux, fruits d'une sage et judicieuse observation, reposent constamment sur des faits, et non sur des théories abstraites, des recher-

ches inutiles, des sous-divisions à l'infini; enfin sur des mots vides de signification, qui surchargent la mémoire et entravent l'étude des sciences sans augmenter leurs richesses, sans rien ajouter à leur célébrité.

Certes, il est glorieux de pouvoir étendre la sphère des connoissances humaines; mais cette sphère a ses limites, et quiconque ne sait pas les respecter, écoute moins l'intérêt de la science, que l'amour des innovations toujours dangereux, ou le désir ardent de se créer une réputation.

On ne sauroit trop le répéter, les sciences n'acquièrent et ne se perfectionnent que par la recherche des faits, par l'utilité des découvertes; et il est rare que des écrits qui s'écartent de cette route, soient scellés du sceau de la vérité.

La nature, Messieurs, est si magnifique dans son ensemble, si simple dans ses moyens, si uniforme dans sa marche, qu'on doit désespérer de trouver ses confidens et ses interprètes dans ceux qui ne voient en elle que des mots et non des choses, dans ceux qui ne lui connoissent d'autre genre de richesses que des nomenclatures ou des synonymies. Encore s'ils ne faisoient qu'enlever à la science cette simplicité aimable qui la

rend pleine de charmes et de vérité ; mais avec eux la lumière se perd dans cette multitude de sous-divisions, dans ce fatras de mots insignifians et barbares ; et semblable à ce beau ciel dont d'épais nuages nous dérobent l'éclat, craignons que leur sphère ne se couvre enfin d'une obscurité profonde, et que bientôt il n'existe plus pour les sciences, ni mensonge, ni vérité.

Par quelle fatalité se fait-il, Messieurs, que ce bouleversement des idées, que cette altération des principes et des choses se fasse également remarquer dans la carrière des lettres ?

L'esprit humain s'est donc égaré dans toutes ses conceptions, et l'empire des sciences et des lettres n'a pas moins souffert du système des innovations, que la paix des États et la félicité des peuples.

Depuis qu'on déverse le ridicule sur cette simplicité de mœurs, fidèle amie des douces affections de l'ame ;

Depuis que l'urbanité semble exilée du cercle du monde ;

Depuis que la délicatesse et l'amour du bien ont cessé d'être en honneur parmi les hommes, et que l'encens prodigue ses parfums au temple de Plutus ;

Depuis que l'égoïsme et l'ambition ont pris la place de ces sentimens élevés qui faisoient de l'homme l'image de Dieu, on ne retrouve plus dans les écrits du jour ces affections tendres et délicates, que peignoient si bien les anciens, et dont l'heureuse expression faisoit couler de douces larmes.

Faut-il accuser de ce changement les mouvemens politiques, qui presque toujours entraînent après eux la rudesse et l'âpreté, ou la crainte qu'auroient eue nos littérateurs, que la sensibilité ne fût usée par les désastres des révolutions? Et de là seroit née cette opinion si funeste par ses résultats, que chez une nation devenue plus avide d'émotions violentes que de l'amour du vrai, il falloit chercher dans le charme de l'illusion, dans l'exagération des récits, quelquefois même dans des situations outrées, le moyen de fixer l'attention et de captiver les suffrages.

Triste sort de la plupart des écrivains du siècle, qui ont immolé leurs talens sur l'autel de l'intérêt, et trahi cette vérité, qu'on ne trouve pas plus la beauté où règne l'affectation, que la tendresse où règne l'art.

Plus d'une fois, étouffant leur génie en partageant nos discordes, quelquefois même le déshonorant par une vile complaisance,

ils ne s'aperçoivent point, ces écrivains ambitieux, qu'ils enchaînent la pensée en la faisant plier sous le joug de fausses doctrines, et qu'ainsi ils entravent le mérite. Oui, Messieurs, il ne fleurit que dans les rangs d'une noble indépendance; et tels écrits qui pouvoient être pleins de force et de vérité, ont ainsi trompé l'espoir d'une nation généreuse, qu'on reconnoîtra toujours à son respect pour le génie, à son admiration pour la gloire.

Devons-nous encore mettre au nombre des causes de ce désordre littéraire le délire de la nouveauté, qui nous fait rechercher avec tant d'avidité, accueillir avec tant d'enthousiasme la littérature étrangère, quoique souvent elle ne présente, du moins sous le rapport théâtral, que des situations contre nature, et qu'elle étonne l'esprit sans émouvoir le cœur?

Mais ne nous y trompons pas, Messieurs; la cause la plus puissante de notre décadence littéraire, nous devons la chercher dans le mépris des saines doctrines, dans l'oubli des vérités éternelles.

Il n'est qu'une morale douce et pure qui puisse donner à la voix de l'homme l'accent de la noblesse et de la vérité.

Il n'est qu'une religion sublime qui puisse embraser les cœurs du feu des vertus, faire sentir à l'homme toute sa dignité, l'élever au-dessus de lui-même, et lui inspirer ces pensées grandes et généreuses que ne sauroit trouver une imagination flétrie par des principes pervers, par des idées de matérialisme, et par cela seul frappée de froideur et de stérilité.

Ainsi, Messieurs, lorsqu'un Gouvernement se désorganise, tout périt avec lui; mœurs, institutions, vertus, même les sciences et les lettres, nos plus douces compagnes, et toujours nos plus fidèles amies.

Sans doute au peuple français, il ne falloit rien moins qu'une révolution des plus subversives, pour bouleverser les idées et changer les cœurs.

Sans doute il seroit moins pénible de pouvoir attribuer cette décadence littéraire à l'influence du génie imitatif; la cause seroit moins blâmable; mais l'effet n'en seroit pas moins funeste à notre littérature.

De même que chaque peuple a un caractère et des mœurs qui lui sont propres, de même chaque peuple a son esprit et son génie; et à moins qu'il ne veuille cesser d'appartenir à lui-même, il doit en conserver

soigneusement et le type et le mode d'expression.

Ainsi abandonnons ces littératures étrangères, dont la plupart ne produisent que des émotions passagères, et s'insinuent dans l'ame sans pouvoir se flatter et du don du souvenir et du mérite de la persuasion.

Dans les conceptions de l'esprit, comme dans les mouvemens du cœur, soyons toujours Français. Ce nom ne déserta jamais les drapeaux de la valeur ; que sera-ce aujourd'hui qu'il apparoît sous un nouveau genre de gloire, en usant du succès de ses armes, non pour opprimer et s'agrandir, mais pour réconcilier une nation avec les principes d'ordre et de justice, et ramener dans son sein le bonheur et la paix ?

Que sera-ce aujourd'hui qu'il peut embellir ses lauriers, et des vertus de ses Rois, et de ces souvenirs de grandeur qui nous reportent naturellement à ce beau siècle de Louis XIV, où le guerrier trouve tant d'élémens d'illustration et d'héroïsme; l'homme de lettres, tant de modèles de grâce et de bon goût, tant d'exemples du sublime et du beau. Mais de nos jours où de nouveaux prodiges doivent enfanter de nouvelles gloires, tâchons de faire revivre les époques brillantes

de Periclès et d'Auguste ; faisons plus, prenons pour modèles ces lyres majestueuses qui donnèrent tant d'éclat au grand siècle.

Elles seules sont dignes de transmettre à la postérité l'ère nouvelle du nom français.

Sur-tout n'écoutons point certains esprits qui osent reprocher aux poëtes de cet âge, de n'avoir su ni interroger, ni connoître la nature.

Ignoroit-il la nature, ce sublime Corneille, qui avoit puisé dans Tite-Live son ame de Romain ?

Ignoroit-il la nature, cet immortel auteur d'Athalie, qui révéloit jusqu'aux secrets les plus cachés du cœur humain, en les parant des couleurs enchanteresses de Virgile ?

C'est en marchant sur les traces de ces grands hommes, que la littérature fera revivre dans ses ouvrages cette délicatesse de goût, cette élévation de caractère, qui sont le propre du génie français, et qui joignent à l'amabilité du style, la pureté des pensées et l'éloquence du sentiment.

Il résulte de cette digression, Messieurs, qui par défaut de temps n'est qu'un aperçu, que depuis quelques lustres les sciences et les lettres ont subi de grands changemens ; que dans la carrière des sciences naturelles,

on s'est plus occupé de l'histoire des mots, que de la recherche et de la connoissance des faits ; que dans la littérature le goût et les grâces ont beaucoup perdu de leur influence, et qu'on n'y retrouve qu'imparfaitement le beau et le vrai, le grand et le sublime ; et ce malheur, nous devons doublement le déplorer, puisque nous en trouvons la cause dans le discrédit des saines doctrines, dans l'affoiblissement des croyances religieuses, source première de ces affections nobles et généreuses, qui font de l'homme, selon ses diverses positions, l'appui du malheur ou le vengeur de l'oppression, le héros de la victoire, ou l'oracle de l'humanité.

Heureux, Messieurs, si l'opinion que je viens d'émettre a quelques droits à votre bienveillance ! Mais redouter la décadence des lettres, et désirer pour les Français tous les genres de gloire, c'est sans doute partager vos craintes et prévenir vos vœux ; car en tout ce qui est de goût et de convenance, on retrouve toujours vos pensées et vos sentimens.

Oui, Messieurs, vous abhorrez le faux talent qui ne s'élève que sur les débris des doctrines et des mœurs ; mais vous honorez de votre estime cette douce éloquence, la

compagne du goût, l'amie de la société, les délices du monde; vous faites plus, Messieurs, vous environnez d'éloges et de respect cette éloquence divine qui par la majesté de son langage, par la vérité de ses pensées, imprime dans le cœur de l'homme un caractère sacré d'honneur et de religion, l'élève au-dessus des foiblesses humaines, et conserve dans toute leur pureté ces sentimens d'amour pour son Dieu et son Roi, rempart inexpugnable contre la corruption du siècle, le mépris des lois et la contagion de l'anarchie. Que les lettres soient ainsi rendues à leur véritable destination, alors elles renaîtront dans toute leur pureté; alors elles reparoîtront sur la scène du monde accompagnées de tout leur éclat; et le laurier d'Apollon, de nouveau vivifié, couvrira de son ombre tutélaire le beau sol de notre France.

Alors les Muses, depuis long-temps inquiètes et silencieuses, s'empresseront de relever leurs autels; elles y publieront avec pompe, le triomphe de nos armées, la bravoure de leurs chefs, et l'ineffable bonté de notre auguste Monarque.

Leurs pinceaux s'animant d'une nouvelle énergie, elles nous montreront, sous les traits

d'un seul, les vertus et la piété, la bienfaisance et l'héroïsme, la bonté et la grandeur.

Permettez-moi, Messieurs, de vous taire un nom que vos cœurs vous révèlent.

Lisant dans tous les cœurs français, ces divinités du génie feront encore retentir leurs temples de nos chants d'alégresse, de nos expressions d'amour et de respect pour le digne héritier du Trône.

Ces chants triomphateurs, puissent-elles les faire entendre en ce jour de fête dont l'aurore va bientôt paroître; en ce jour, qui seroit le comble de la félicité, si ralliant tous les Français sous le panache de l'honneur, il n'en formoit plus qu'une seule et même famille étroitement unie et par les liens d'une Religion toute chrétienne, et par les mêmes sentimens d'amour pour le Roi et pour la patrie.

Quel sujet d'attendrissement et de joie, et qu'alors il seroit facile de célébrer dans toute la plénitude du bonheur, et la bravoure de nos guerriers, et les hautes destinées de la France, sur ce berceau chéri, où se trouvent réunis la consolation de tant de maux, et le doux espoir du plus glorieux avenir!

COMPTE RENDU

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

PARTIE DES SCIENCES.

ANNÉES 1822 ET 1823.

RÉDACTEUR, M. DURANDE, CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

MESSIEURS,

Lorsque les destinées de la France brillent d'un nouvel éclat ;

Lorsque la sagesse et le génie président à ses conseils ;

Lorsqu'une jeunesse belliqueuse s'enflamme de l'amour de la gloire et se montre aux champs de Mars le plus ferme appui de l'empire des lis par sa bravoure et par sa loyauté ;

Lorsque les lauriers de Mars aiment à s'embellir du feuillage de l'olivier, pour ceindre le front d'un Prince magnanime, l'honneur et l'amour des Français ;

Lorsque la France recouvre son antique gloire sous la bannière d'un second Henri IV ;

Lorsque l'Europe attentive admire tant de grandeur et tant d'exploits, et que de

toute part on rend hommage au trône des Bourbons ;

Fut-il jamais moment plus propice pour célébrer les sciences et les lettres, et décerner aux savans qui nous ont honorés du fruit de leurs veilles et de leurs travaux, des témoignages authentiques d'estime et de reconnoissance ?

Sous un siècle de gloire la science reprend une nouvelle vie ; les Muses même accourent inspirer aux poëtes le langage des Dieux, et la lyre d'Apollon s'enorgueillit de pouvoir confondre ses accens avec ceux de l'alégresse et de la renommée. Oui, Messieurs, les sciences et les lettres retrouvent alors leurs véritables élémens dans l'utile et le vrai, dans le grand et le beau, qui naturellement viennent s'associer à tant de triomphes et rendre à ces sources de prospérité leur importance et leur intérêt, leurs charmes et leur éclat.

S'exprimer ainsi, Messieurs, c'est emprunter votre langage ; c'est manifester des sentimens dont la pureté égale votre zèle pour la science ; c'est annoncer ce que dans des temps de félicité publique on est en droit d'attendre des savans et des littérateurs ; je dis plus, c'est rappeler à ces hommes recom-

mandables ce qu'ils se doivent à eux-mêmes; ce qu'ils doivent à une patrie qui se distingue par l'esprit de ses habitans; à un règne auguste, auquel il ne manque plus pour avoir atteint tous les genres de gloire, que l'existence d'hommes de génie dignes de rivaliser ceux du beau siècle de Louis XIV.

Combien ce moment est à désirer, et pour l'avancement des connoissances humaines, et pour le bonheur des peuples!

Plutôt créées pour orner l'esprit que pour l'égarer, plutôt amies sincères de l'ordre et de la paix que compagnes des désordres et des séditions, les sciences et les lettres nous garantissent de cet esprit de vertige, de ces attentats contre l'autorité, de ces guerres civiles, qui sont le plus grand fléau des empires, et qui naguère dans la péninsule faisoient couler le sang français.

C'est peut-être nous écarter de notre sujet, mais au moins c'est obéir au cri du sentiment, que de jeter quelques fleurs sur la tombe de ces défenseurs des Rois; et en attendant que la reconnoissance nationale leur consacre un monument, honorons leurs manes par ces vers de Voltaire :

Leurs noms toujours fameux vivront dans la mémoire,
Et qui meurt pour son Roi, meurt toujours avec gloire.

En vous rendant compte, Messieurs, des travaux scientifiques de l'Académie de Dijon pendant les années 1822 et 1823, nous ne vous parlerons point des ouvrages imprimés que cette Société a reçus des associés non résidens, et dont ses commissaires ont donné des analyses remarquables par la clarté du style et par le mérite des réflexions; ces ouvrages sont entre les mains de tous les savans, et il convient de laisser à chacun d'eux son jugement et son opinion.

D'ailleurs l'esprit de l'Académie est de s'attacher moins à la censure des mémoires qui lui sont envoyés, qu'à la publication des faits nouveaux, ou des vérités jusqu'alors inconnues, dont ils enrichissent la science, et qui seules peuvent faire de ces sortes de travaux l'éloge et le mérite; mais cette tâche est remplie du moment que les ouvrages sont rendus publics. Quoiqu'ils n'offrent pas tous le même degré d'intérêt, tous sont également animés du même amour pour la science, du même désir d'être utiles. De telles considérations justement appréciées par l'Académie, donnent à ces savans de nouveaux droits à son estime et à son attachement; et désirant leur en donner une preuve solennelle, elle a décidé

que les titres de leurs ouvrages seroient imprimés à la suite du Compte rendu.

La chimie, Messieurs, est de toutes les sciences celle qui a le moins souffert de nos temps de discorde et de révolution.

Toujours favorable aux progrès des arts, en quelque sorte créés pour activer l'industrie, la chimie minérale a souvent trouvé dans la cupidité de l'homme et dans ses vues ambitieuses, les moyens de s'agrandir et de se perfectionner. Disons donc qu'il falloit être vraiment ami de son pays, vraiment jaloux d'accroître les connoissances humaines, pour s'occuper avec autant de zèle des deux autres branches, qui sont loin de présenter les mêmes motifs d'intérêt et d'utilité.

Grâces soient donc rendues aux chimistes qui ont fait de ces parties l'objet de leurs veilles et de leurs recherches ; des succès inespérés ont récompensé leurs généreux efforts, et nous devons à leur sagacité la découverte de plusieurs produits également importans et sous le rapport de leurs vertus, et sous celui de leur utilité dans les arts et dans la médecine ; mais il étoit réservé à M. Tilloy, l'un de nos associés et pharmacien de cette ville, en publiant une nouvelle analyse de

la scille, de faire connoître aux savans les moyens de séparer ou d'isoler les différentes substances qui la composent.

Déjà une analyse de cette liliacée avoit été publiée en 1812 par M. Vogel. Cet habile chimiste a trouvé dans cette substance un principe amer et visqueux, susceptible par l'action de la chaleur, d'être amené à l'état d'une matière pulvérulente et blanchâtre. Ce principe s'humecte à l'air; il est soluble dans l'eau, dans l'alkool et dans le vinaigre; sa saveur est excessivement amère et âcre, quoiqu'elle laisse un arrière-goût sucré. Si nous en croyons M. Vogel, la scille doit à cette substance toutes ses propriétés médicales; aussi propose-t-il de l'appeler scillitine. Telle est l'analyse du célèbre Vogel. Celle présentée par M. Tilloy à l'Académie paroît plus exacte et plus parfaite.

Indépendamment des substances inertes découvertes par M. Vogel, M. Tilloy a retiré de cette plante bulbeuse les principes suivans.

1° Une substance grasse de couleur jaune et d'une saveur âcre; par sa consistance ce produit tient le milieu entre la cire et la graisse; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alkool et dans l'éther. On peut dire

que la saveur de ce corps gras ne lui est point propre, puisqu'il peut en être dépouillé par des procédés particuliers.

2° Un principe remarquable par son excessive amertume, et soluble dans l'eau, dans l'alkool, dans l'éther et dans l'ammoniac. M. Tilloy s'est convaincu par plusieurs expériences, que toute la vertu diurétique de la scille est contenue dans ce principe.

3° Une substance de couleur grisâtre, friable comme les résines, douée d'une saveur amère et sur-tout excessivement âcre; elle est insoluble dans l'eau et dans l'éther, mais très soluble dans l'alkool. Donnée à un chien de forte taille, seulement à la dose d'un demi-grain, elle produisit des vomissemens opiniâtres, et vraisemblablement elle l'eût fait périr, sans les prompts secours qui lui furent donnés.

4° Enfin du mucilage et du sucre incristallisables. M. Tilloy affirme que la scillitine de M. Vogel n'est autre chose qu'un mélange de ce produit uni à une certaine quantité des principes désignés sous les articles 2 et 3. Ainsi, Messieurs, il résulte du travail de M. Tilloy, non-seulement une connoissance plus exacte des principes constitutifs de la scille, mais encore la connoissance

des moyens à employer pour isoler et concentrer, soit le principe diurétique, soit le principe vénéneux.

On peut juger par cette analyse, des progrès de la chimie dans le règne végétal, et se convaincre qu'enfin, par de nouveaux procédés, on évite de nos jours ces décompositions qui s'opéroient pendant l'analyse, et donnoient lieu à de nouveaux composés, dont alors on devoit attribuer la formation, soit aux agens extérieurs, soit à la combinaison des principes qui se dégageoient des corps mêmes employés pour l'analyse, avec les produits des substances analysées.

Telle fut pendant long-temps la source de tant d'erreurs, ou du moins la cause d'un état d'incertitude sur le véritable caractère des substances végétales ou animales, qu'on cherchoit à déterminer par l'analyse chimique.

Les mêmes progrès se font remarquer dans la chimie du règne animal, quoique cependant elle présente les mêmes difficultés; et sans doute ils doivent être pour nous d'un plus grand intérêt, puisqu'en nous dévoilant la nature des substances qui souvent sont la cause de nos maux, ils nous indi-

quent les moyens de les combattre et de les guérir.

La bile, cette liqueur si importante par son influence sur la qualité des sucs nutritifs, méritoit de fixer l'attention des chimistes. M. Thenard est un de ceux qui se sont le plus occupés de cette analyse ; son travail consigné dans le premier volume des Mémoires de la Société d'Arcueil, nous annonce dans la bile la présence d'une résine ; et avec une autorité d'un si grand poids dans l'art de la chimie, il ne falloit rien moins que le mérite distingué de Bergelius, et les ingénieuses expériences de M. Sené, l'un de vos collègues, et professeur à la Faculté des sciences de Dijon, pour renverser cette opinion, en prouvant que la bile du bœuf ne contient aucune partie résineuse, et que si, par l'effet de l'analyse, on obtient un produit résiniforme, il convient de l'attribuer à l'opération elle-même, et à la combinaison ou à l'union du picromel avec l'acide employé à sa précipitation.

Les nouvelles expériences faites par M. Sené ne laissent aucun doute sur cette vérité, qu'il n'existe dans la bile aucune matière résineuse.

En effet, que ce savant décompose par un

carbonate terreux la matière d'apparence résineuse, il obtient ensuite par l'alkool le picromel pur, isolé de l'acide avec lequel il constituoit la prétendue résine; ou qu'il verse sur le picromel obtenu à la manière de M. Thenard, un acide quelconque, pour peu que cet acide soit puissant ou concentré, il le convertit en matière résiniforme.

Mais le picromel obtenu par la décomposition de la matière résiniforme étoit d'un vert jaunâtre, caractère que M. Bergelius prête à la matière essentielle de la bile; tandis que le picromel de M. Thenard, lorsqu'il est parfaitement pur, est d'un blanc légèrement jaunâtre, et sa combinaison avec les acides, d'un blanc parfait.

De tels phénomènes fixèrent l'attention de M. Sené; il soupçonna que ces différences dépendoient d'une matière colorante particulière, précipitée par l'acide conjointement avec le picromel, et par lui retenue lors de sa séparation d'avec l'acide précipitant par les carbonates de barite ou de chaux.

Pour s'en convaincre, il traita par l'alumine en gelée la dissolution aqueuse de ce picromel coloré; et favorisé par ce moyen, il parvint à le décolorer complétement, même à le rendre absolument semblable au picro-

mel de M. Thenard. La bile tout entière traitée par l'alumine en gelée fut également décolorée.

Quant à la nature du picromel, M. Sené incline à le considérer comme un véritable alkali.

Sans parler de l'utilité de la bile, bien reconnue dans l'art du dégraisseur, les expériences suivantes, dues à la sagacité de cet habile chimiste, semblent confirmer cette opinion.

Une dissolution de picromel dans l'eau a saponifié une quantité notable d'axonge, et une quantité plus considérable d'acide margarique. Dans ces deux circonstances, le produit de la combinaison donne avec l'eau une dissolution un peu trouble, que rend plus sensible une petite quantité d'acide acétique; et tout le monde sait que de semblables effets sont ordinairement le résultat des dissolutions savonneuses.

Quoi qu'il en soit, si l'on admet le picromel au nombre des alkalis, on ne doit le considérer que comme le plus foible des alkalis connus.

Ainsi donc, Messieurs, il paroît prouvé par le travail de M. Sené,

1° Que la bile du bœuf ne contient aucune matière résineuse.

2° Que la matière résiniforme découverte dans la bile par l'effet des analyses n'appartient point à la bile elle-même, et qu'elle n'est autre chose que le résultat de l'union du picromel avec l'acide employé à sa précipitation.

3° Que le picromel approche de la nature alkaline.

4° Que la matière colorante de la bile n'est point essentiellement inhérente au picromel, qu'elle en est distincte et séparée, et que dès-lors ce seroit commettre une erreur, que d'en faire un des caractères distinctifs du picromel.

5.° Que d'après les expériences de M. Sené, la bile est principalement composée d'eau, de picromel et d'une matière colorante particulière.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce travail, qui fait infiniment d'honneur à M. Sené, et qui lui eût mérité l'estime des savans, si déjà il ne l'eût obtenue par des dissertations de médecine et de physiologie, consignées dans des recueils périodiques, et notamment par sa dissertation inaugurale sur l'habitude considérée

dans l'homme sous tous les rapports, soit en santé, soit en maladie.

De toutes les opérations de la chimie, l'une des plus importantes, sous le rapport de son application à l'économie rurale, est sans contredit la fermentation spiritueuse, ou alkoolique. Notre département sur-tout ne sauroit attacher trop d'importance à ce travail de la nature, puisqu'il est la principale source de son crédit et de ses richesses. C'est de la conduite de cette opération, que dépendent les bonnes ou les mauvaises qualités de la plupart des boissons dont l'homme en santé fait usage. Mais quelle est la nature, le caractère de l'agent qui détermine, dans le suc d'un fruit sucré, ce mouvement intestin qui amène à sa suite tant de changemens dans les propriétés de ce suc ?

Est-ce une matière toujours identique, douée, exclusivement à toute autre, de la faculté de produire la conversion du sucre en matière vineuse ? Ou, pour me servir des expressions de M. Thenard, existe-t-il réellement, ainsi que le pense ce chimiste, une matière particulière qui mérite seule le nom de ferment ? Enfin, plusieurs substances différentes sont-elles capables d'exciter le mouvement fermentatif ?

Tel est l'objet d'un Mémoire dont nous a fait hommage M. Collin, l'un de nos associés non résidens ; mais cet ouvrage, ainsi qu'il nous en a prévenus, n'est que le commencement d'un travail entrepris pour enrichir de nouvelles lumières la théorie de la fermentation, et tâcher de mieux connoître ses véritables principes.

Les expériences que M. Collin a déjà faites, le conduisent à étendre singulièrement le nombre des substances propres à servir de ferment, et à présumer que la plupart des matières azotées jouissent de cette propriété.

Quelque péremptoires que nous paroissent les expériences consignées dans le Mémoire de M. Collin, nous nous abstiendrons de les rapporter ici ; d'autant plus qu'on reviendra sur ce travail, et qu'il en sera donné une analyse complète, lorsque M. Collin aura envoyé à l'Académie les expériences qui doivent donner suite à celles déjà faites, et qui peut-être apporteront quelques modifications dans les conclusions déduites de ses premières expériences, et qui sont ainsi conçues :

1.° Que plusieurs matières animales distinctes peuvent exciter dans le sucre la fermentation alkoolique ; 2.° qu'elles paroissent y produire un effet d'autant moins lent,

qu'elles ont atteint un certain degré de dissolution ; 3.° qu'enfin il est à présumer que toutes les matières organiques azotées sont dans le même cas.

Les malheurs de la patrie en donnant un plus grand essor aux facultés de l'ame, n'ont pu que faire sentir davantage au médecin l'importance et la nécessité de diminuer la somme des maux qui désolent l'humanité souffrante.

Des phénomènes mieux observés, des traitemens mieux étudiés et plus habilement raisonnés, furent pour quelques-uns le résultat de cette position, et développèrent dans l'homme de l'art cet esprit d'observation, cette justesse de coup d'œil, cette habitude de tact, cette promptitude de voir et de saisir, qui n'appartiennent qu'au véritable médecin, et qui dans leur ensemble sont le plus beau don qu'il puisse désirer et pour l'honneur de son art, et pour l'intérêt de l'humanité.

Tel fut sans doute l'esprit qui dicta les diverses observations dont M. Salgues nous a donné connoissance dans nos séances particulières, et dont nous essaierons de présenter l'analyse avec tout l'intérêt dont elles sont susceptibles.

L'une de ses observations traite du prurigo formicans, maladie que les anciens ont confondue avec le scabies, et qui peut-être de nos jours n'en seroit pas encore distincte sans les talens et les lumières de M. Willian, anglais, et de M. Alibert.

Il paroît que M. Salgues n'a eu d'autre but, dans cet écrit, que celui de vous faire connoître le traitement par lui administré à un homme de cette ville, qui fut affecté de cette maladie à l'âge de trente-quatre ans.

Plusieurs médecins avoient déjà tenté cette cure par les délayans, les dépuratifs et les bains sulphureux, mais toujours sans succès; le malade découragé consulta M. Salgues, qui dans le principe fit vainement usage des mêmes moyens, avec cette seule différence, qu'il ajouta à son traitement les frictions de chlore étendu d'eau.

Tant d'opiniâtreté dans la violence du mal, tant d'inefficacité dans les remèdes employés, firent soupçonner à M. Salgues que l'exaltation morbide de la sensibilité cutanée jouoit le premier rôle dans cette affection, et qu'en conséquence tous les remèdes stimulans étoient contre-indiqués. Ce fut alors qu'il sentit la nécessité d'abandonner ces remèdes, et de leur substituer les corps émolliens et les préparations d'opium.

Il prescrivit au malade de se frictionner tous les jours avec la liqueur connue dans les pharmacies sous le nom de baume tranquille, auquel il faisoit ajouter une once de laudanum par quatre onces de baume.

De plus, il recommanda pour nourriture des mets adoucissans, et pour boisson l'usage du petit-lait coupé avec le suc de chicorée. Un mieux très prononcé ne tarda pas à se manifester, et trois mois de ce traitement opérèrent la parfaite guérison du malade; la peau reprit sa souplesse, les boutons disparurent, Morphée recouvra ses droits, et bientôt reparurent avec lui et la vigueur et l'embonpoint.

Un médecin, vraiment ami de l'humanité, ne doit laisser échapper aucune des circonstances qui peuvent perfectionner son art et augmenter la somme de ses connoissances.

Cette réflexion m'est suggérée par l'observation de M. Salgues, sur un calcul intestinal, qui fut pendant dix ans la cause de fréquentes coliques.

Vous savez, Messieurs, que ces sortes de concrétions se rencontrent fréquemment chez les animaux; elles sont connues sous le nom de bézoard; et dans un temps moins éclairé, elles étoient considérées

comme des espèces d'arcanes, également propres à combattre toutes les maladies, quelles que fussent leur cause et leur activité; mais jusqu'à présent il est chez l'homme peu d'exemples de ces sortes de concrétions; les premières furent découvertes par Maréchal et Moreau; leurs observations sont consignées dans les mémoires de l'Académie de chirurgie.

Si nous en croyons M. Salgues, l'espèce de calcul qui fait le sujet de sa digression fut détachée des intestins par suite des efforts violens, que le malade fut obligé de faire pour monter d'une cave dans une boutique un baril de soude. Le malade éprouva de suite une colique plus vive que les précédentes; cependant la douleur ne fut qu'instantanée, elle disparut au moment où il crut ressentir comme un corps qui se détachoit de l'hypocondre gauche en prenant la direction du côlon descendant.

Ce fut ainsi que ce calcul parvint jusqu'à l'anus, dont l'ouverture fut agrandie de six lignes en incisant le rectum et le sphincter.

Cette augmentation de diamètre favorisa la sortie de cette concrétion; depuis ce moment les coliques ont entièrement cessé et la personne jouit d'une parfaite santé.

Ce calcul examiné avec attention n'offre au tact rien de graisseux ; de sorte qu'il ne peut être confondu ni avec les calculs biliaires, ni avec les pierres de la vessie.

Son aspect et sa texture peuvent le faire comparer à cette substance connue dans le commerce sous le nom d'amadou, et en botanique sous celui de *boletus ignarius*. Extérieurement il présente une sorte de calotte brunâtre d'une grande dureté, et dont l'aspect semble velouté. On remarque en outre cinq faces, sur l'une desquelles est une sorte de tubercule comme sur-ajouté. Dans l'opinion de M. Salgues, il répondoit à l'ouverture de communication qui existoit entre la cellule du côlon, où il étoit renfermé, et l'aire de cet intestin.

Intérieurement le tissu de cette substance paroît également velouté et coloré comme l'amadou ; de plus on y aperçoit distinctement plusieurs couches concentriques, dont quelques-unes semblent légèrement blanchâtres.

En seroit-il de ces couches comme de celles observées dans le tronc du bois ? et leur nombre dans les bézoards humains, peut-il de même indiquer le nombre d'années employé pour leur formation ?

La nature semble avoir déterminé chez les femmes l'époque à laquelle elles deviennent aptes à la fécondation, par la présence momentanée d'un fluide périodique, dont l'écoulement cesse lorsque la conception s'est opérée.

Tout porte à croire que l'âge influe moins que le climat, sur cette révolution physique; sous les tropiques elle se manifeste ordinairement dans la septième ou huitième année; et si tout ce qui se rattache aux grands hommes acquiert plus de poids et d'intérêt par l'espèce de prestige dont ils sont entourés, je vous dirai, Messieurs, que Mahomet, si profond en politique, si habile dans l'art de gouverner les hommes, épousa Cadisja à cinq ans, et qu'à huit ans, elle étoit nubile, tandis que dans la plus grande partie de l'Europe ce changement d'existence chez les femmes s'opère de douze à quinze ans; plus tardif encore dans les contrées voisines des pôles, il n'apparoît qu'à l'âge de dix-huit ans.

S'il étoit permis, Messieurs, d'émettre une opinion peut-être trop hasardée, je considérerois le plus ou le moins de distance de la ligne équinoxiale comme le thermomètre de l'âge nubile; et de cette donnée, je tirerois cette induction, que dans ces contrées le soleil,

cet astre si puissant, l'ame de la nature, la source de toute vie végétative, n'agit pas avec moins d'intensité sur l'espèce humaine que sur les végétaux de ces pays, auxquels il semble donner plus de majesté dans leur port, plus d'éclat dans leurs couleurs, plus de suavité dans leurs odeurs, plus d'énergie dans leurs vertus. Cependant quelle que soit la force de ces vérités, que l'époque de la nubilation est marquée par un changement dans l'organisation, qu'il se manifeste plusieurs années après la naissance, et que ce moment varie selon les lieux et les climats, il est des exceptions connues, et le phénomène le plus étonnant dans ce genre est sans doute celui dont M. Salgues nous a entretenus dans l'une de nos séances particulières.

Il existe dans cette ville une jeune personne chez laquelle cet écoulement périodique s'est manisfesté dès la fin de sa première année; et depuis cette époque jusqu'à ce moment où elle atteint l'âge de huit ans, ce flux périodique apparoît tous les mois avec la même exactitude que chez les femmes adultes; cependant, malgré cette aberration physique, cet enfant se porte parfaitement, et n'éprouve d'autre indisposition à l'approche de cet écoulement, qu'un sentiment de douleur et

de pesanteur dans la tête, accompagné d'une lassitude dans tous les membres.

Extérieurement on n'observe d'autre signe que la teinte bleuâtre des paupières.

Il faut cependant convenir que cet écoulement est peu de chose, et qu'il ne dure qu'un jour ou deux; alors les symptômes précurseurs disparoissent entièrement, et ne laissent après eux aucun résultat, aucune suite fâcheuse qui puisse inquiéter et compromettre la santé.

La bravoure française qui ne connoît aucun obstacle à sa gloire, et qui ne calcule ni peine, ni danger, par-tout où il se présente des lauriers à cueillir, ne fut point effrayée des maux que nécessairement devoit occasionner un changement total de climat et le sol brûlant des déserts de l'Arabie. Elle vit sans murmure une ambition effrénée porter ses étendards jusque sur les bords du Nil, et de là leur faire traverser des lieux arides, qui nous font sentir avec tant de force le charme et la beauté de nos climats.

Les maux sans nombre qui désolent ces pays n'épargnèrent point les armées; et les Français comme les Anglais, tous y furent atteints de l'ophtalmie, qu'on peut regarder

au moins comme endémique dans ces parages, et dont le traitement est à peine connu.

M. Salgues, dans le mémoire relatif à cet objet, dont il a donné lecture à l'Académie, ne transmet aucun détail sur les symptômes, la marche et le traitement de cette maladie; son seul but est d'entretenir la Société du point de fait qui divise les médecins sur la contagion ou la non contagion, et de chercher à prouver son principe contagieux par un exemple que lui a fourni l'exercice même de sa profession.

Pendant les guerres d'Égypte cette maladie fut si commune et tellement répandue, surtout dans l'armée anglaise, que les médecins de cette nation n'hésitèrent point à la regarder comme contagieuse. Leur opinion soutenue par des faits nombreux, fut adoptée par les médecins italiens, entre autres par Mongiardini. Ayant observé la maladie à Chiavari, il affirma qu'elle devoit son existence à des marins venus de Livourne, et que dans cette cité elle tiroit son origine d'un bâtiment nouvellement arrivé d'Égypte, qui portoit un transport de prisonniers français.

Son apparition sur plusieurs points de l'Italie, à Vicence, à Ancône, à Malte,

en Sicile, dans l'île d'Elbe, et même jusque dans les îles Britanniques, contribua beaucoup à répandre cette doctrine; qui fut défendue avec chaleur par Mac Grégor, Cimba, Vasani, Farelli et Scarpa; mais elle ne fit aucun prosélyte parmi les médecins français; et si nous en exceptons l'un de nos collègues, M. Chaussier, dont le mérite et les connoissances font honneur à l'Académie de Dijon, tous s'accordent à penser que c'est une erreur d'envisager cette maladie comme contagieuse, et qu'il suffit de regarder l'inflammation de la conjonctive comme épidémique dans quelques circonstances particulières.

M. Salgues auroit constamment partagé cette opinion, sans l'exemple ci-après relaté qu'il vient d'avoir l'occasion d'observer, et dont il rend compte dans les termes suivans.

« Un des petits-enfans d'une dame de « cette ville avoit une légère ophtalmie; « la cuisson, la douleur que lui causoit « cette affection engagèrent cette dame à « lui bassiner les yeux avec de l'eau de su- « reau à laquelle elle accordoit une grande « confiance. Persuadée en outre que même « dans la plus parfaite santé cette eau peut

« être bonne pour prévenir la maladie des
« yeux ; avec le même linge trempé dans la
« même eau dont elle venoit de se servir pour
« son petit-fils, elle se frotta également la
« paupière ; deux heures étoient à peine
« écoulées, que cette dame ressentit des dé-
« mangeaisons fort vives, qui ne lui lais-
« sèrent aucun doute sur la nature du mal
« dont elle alloit être frappée ; en effet les
« yeux devinrent fort enflammés, et l'oph-
« talmie dont elle fut affectée présenta les
« mêmes symptômes, et suivit la même mar-
« che que celle de son petit-fils. » Mais
n'est-ce pas trop hasarder que d'attribuer
cette nouvelle affection à la contagion de la
première ; et le même effet ne pouvoit-il
pas avoir lieu, quand même cette affection
ne seroit qu'épidémique ? D'ailleurs il est
difficile de présumer que cette maladie soit
la même que l'ophtalmie d'Égypte ; et si ces
deux maladies sont dissemblables, l'une de
ces deux affections peut-elle être un guide
sûr pour déterminer la marche et le carac-
tère de l'autre ? Cependant, quand même ces
réflexions seroient justes, elles ne doivent
point affoiblir le mérite de l'observation pré-
citée. La véritable science de la médecine
ne se compose que de faits ; leur réunion

seule peut faire saisir quelques fils du labyrinthe ; ainsi c'est un devoir pour la science que d'accueillir avec éloge et reconnoissance les diverses observations dont on lui fait hommage.

La guerre, ce théâtre de la gloire, n'est pas le seul lieu où l'on court des dangers. Les élèves de Terpsichore sur celui de la folie, ont également leurs inquiétudes et leurs jours de péril.

Je veux parler, Messieurs, de la rupture du tendon d'Achille, de cet accident si fréquent chez les danseurs, et dont jusqu'à présent on ne connoît que deux causes ; une contraction trop violente des muscles jumeaux et solaires, résultat, soit d'un faux pas, soit d'un effort pénible et prolongé pour fixer le corps dans la station, ou d'un mouvement porté à l'excès en lançant le pied en avant pour frapper un corps quelconque.

Une nouvelle cause, du moins occasionnelle, s'est offerte à l'esprit observateur de M. Salgues ; et c'est rendre service à la science, que d'inscrire dans nos annales cette récente observation.

Une femme, âgée de cinquante-un ans, reçut un coup de pied sur le tendon au-dessus du calcaneum ; cette femme tomba sur le

coup, et de suite la rupture du tendon fût caractérisée par un intervalle de plus d'un pouce et demi entre ses deux extrémités divisées, et par un enfoncement considérable dans l'espace qui n'étoit plus occupé par le tendon en raison de l'éloignement ou de la séparation des parties divisées.

Pour opérer la guérison de ce malade, qui se confia aux lumières de M. Salgues, ce médecin n'employa d'autre moyen que le repos, et l'application d'un bandage tel qu'il pût rapprocher, réunir et maintenir avec facilité les parties divisées.

Le succès le plus complet couronna ce traitement, et la malade fut parfaitement rétablie dans l'espace de quatre mois.

M. Salgues ne fut pas moins heureux dans l'ablation d'une paupière inférieure, affectée d'un vice cancereux.

Il fait précéder cette cure de quelques réflexions très sages sur l'abus du mercure, de la ciguë et de la belladone, qui furent longtemps usités dans le traitement de cette maladie; cette méthode étoit celle du célèbre Storck, qui par son étonnante réputation devoit faire loi dans le monde médical; mais aujourd'hui qu'avec raison on s'attache plus aux faits qu'à la théorie, il faut abandonner

ce traitement dont l'efficacité n'est nullement prouvée, et dire avec M. Salgues, que dans un siècle plus éclairé l'autorité des noms devient nulle, lorsqu'autour d'eux les faits ne viennent pas se réunir en faisceau pour sanctionner la puissance de leurs découvertes.

Ce médecin ne voit d'autre moyen à employer contre le cancer, que la destruction de la maladie par le feu, ou sa resection par l'instrument tranchant.

Pénétré de ce principe, il suivit cette marche dans le traitement de la maladie qui fait l'objet de sa digression ; mais en même temps M. Salgues observe qu'il fut favorisé par deux circonstances assez rares ; 1.° par la largeur de la paupière supérieure, dont la dimension étoit telle qu'elle pouvoit recouvrir tout le globe oculaire ; 2.° par la circonscription de la tumeur, qui se terminoit à la base de la paupière inférieure.

Ainsi dans cet état de choses, tout tendoit à rassurer M. Salgues sur les suites de cette opération ; il n'avoit à redouter, ni la phlegmasie de la conjonctive, ni la crainte de n'enlever avec le bistouri qu'une portion du cancer, puisqu'il n'y avoit point d'adhérence avec les parties contiguës ; d'où il s'en-

suivoit que la partie malade étoit pleinement circonscrite.

L'hémorragie fournie par les artères palpébrales, provenant de l'ophtalmique de Willis, et des dernières ramifications de la maxillaire externe, fut pour lui sans inquiétude. Il sut promptement l'arrêter par l'application d'un cautère rouge à blanc de forme olivaire ; et à la faveur de ce moyen, il remplit deux indications : la première, de suspendre le cours du sang ; la seconde, d'achever la destruction des parties carcinomateuses, que le fer n'avoit point atteintes.

Quinze jours après, le cancer étoit guéri dans sa presque totalité ; le centre seul offroit quelques légères fongosités, qui nécessitèrent une nouvelle application du cautère actuel.

Dans cette opération, comme dans la première, M. Salgues eut soin de couvrir l'œil avec un morceau de carton flexible, pour empêcher qu'il ne fût endommagé par la force du feu.

A peine onze jours s'étoient écoulés, que la plaie fut parfaitement cicatrisée ; et jusqu'à ce moment rien n'annonce le retour du virus cancereux ; ainsi M. Salgues ne sera

point trompé dans son attente. La hardiesse de cette opération, la sagesse de son traitement méritoient un tel succès, et son ame jouit du bonheur d'avoir fait un heureux de plus.

Cette opération, Messieurs, avoit d'autant plus de droits à être mentionnée, que de nos jours les premiers chirurgiens se refusent souvent à l'opération du cancer, par suite de cette opinion, que la guérison n'est que fictive, ou du moins momentanée, et qu'on aggrave les douleurs et les maux du malade sans arrêter le cours de la maladie.

L'Académie, Messieurs, n'attache pas moins de prix aux travaux de ses Associés qu'à ceux de ses propres membres; elle saisira toujours avec empressement la publication de ses Comptes rendus, pour leur en témoigner sa reconnoissance. C'est vous dire, Messieurs, qu'elle éprouve une vive satisfaction de pouvoir mentionner honorablement un Mémoire qu'elle a reçu de M. Desgrange, docteur en médecine à Lyon, duquel il résulte que la vaccination a été pratiquée deux fois avec succès sur deux jeunes personnes.

La Société donne également des éloges au travail que lui a fait parvenir M. Lachaise,

docteur en médecine à Châlon-sur-Saône, sur le tétanos américain, sur cette maladie dont la cause et le traitement semblent couverts d'un voile impénétrable. Cet ouvrage se distingue par de judicieuses observations que lui a fournies sa pratique aux Antilles, et sous le ciel d'Haiti. Leur exposé donne à croire que le passage subit du chaud au froid est une des causes les plus fréquentes de cette maladie, et qu'au milieu des convulsions affreuses qui en sont le véritable type, on peut espérer quelque succès du camphre administré en frictions. C'est tout ce que cet écrit renferme de neuf. Mais on ne doit pas en être étonné, lorsqu'on se rappelle que plusieurs Sociétés savantes ont proposé, pour sujet de prix, la cause et le traitement du tétanos, et que des hommes d'un mérite distingué se sont disputé la palme de la victoire, sans pouvoir l'obtenir.

On pourroit encore faire figurer dans ce Compte rendu des observations intéressantes de M. le professeur Recamier, sur une affection aphteuse, qui, après avoir pris naissance dans la bouche, attaqua successivement le larynx, la trachée-artère et les bronches.

Des injections d'eau et de lait dans la

trachée-artère, mais sur-tout l'emploi d'une pompe aspirante pour enlever les mucosités qui la remplissoient et faisoient obstacle à la respiration, méritent de fixer l'attention des médecins, d'autant plus que ce moyen aussi nouveau que hardi eût peut-être réussi si le principe du mal ne se fût pas porté sur les bronches mêmes, où il détermina une orthopnée des plus graves, dont le malade fut victime.

M. Deluc a fait parvenir à l'Académie des recherches imprimées sur les os fossiles, et sur la chaleur de la terre. Cette Société, par suite de l'intérêt qu'elle attache à de telles recherches, voit avec peine ses réglemens s'opposer à ce qu'il en soit fait une analyse succincte; mais il lui est flatteur de pouvoir affoiblir ses regrets en consignant dans ses annales les sentimens d'attachement, de reconnoissance et d'estime dont elle est pénétrée pour un savant aussi profond et aussi distingué que l'est M. Deluc.

Si nous considérons les sciences en général, nous pouvons dire avec vérité que dans ces derniers temps les progrès de l'industrie ont eu quelqu'avantage sur l'avancement des sciences; l'horlogerie nous en offre une preuve bien plausible dans la découverte

importante que nous a transmise M. Vernеuil, horloger de cette ville ; découverte qui fait l'éloge de ses talens, et qui est destinée à faire époque dans les fastes de la mécanique. Je ne puis, Messieurs, mieux vous en faire sentir toute l'importance et tout l'intérêt, qu'en transcrivant textuellement le rapport fait à l'Académie par l'un de ses membres.

Les machines à mesurer le temps sont arrivées, par les travaux simultanés des géomètres et des artistes, à une perfection si étonnante, qu'il semble que l'esprit humain ne puisse s'avancer plus loin. Si, avant les découvertes de Huyghens, il y a cent cinquante ans, un homme s'étoit présenté avec une horloge semblable à celles que fabriquent aujourd'hui nos habiles horlogers, et qu'il eût fait voir que la régularité de cette machine s'altéroit à peine de quelques minutes en plusieurs mois ; les savans rassemblés dans la bibliothèque de Louis le Grand, auroient hésité à en croire leurs sens, et ils auroient assigné à cet homme la première place parmi eux. C'est principalement à l'application du pendule aux horloges et du ressort spiral aux montres, que sont dus des ré-

sultats si importans. Huyghens, ce digne précurseur de Newton, que Louis appela du fond de la Hollande pour lui faire part de ses bienfaits, est l'auteur de ces belles inventions. C'est dans son immortel traité, DE OROLOGIO OSCILLATORIO, que l'horlogerie prend une face nouvelle, qu'une mine non encore tentée est ouverte et exploitée à une profondeur immense, et que ce grand géomètre laisse des trésors à ses successeurs.

Jetons un coup d'œil général sur les horloges telles que nous en jouissons actuellement. Un moteur principal, poids ou ressort, communique la vie à toute la machine, et transmet le mouvement à un mécanisme particulier nommé *échappement*, qu'on a varié de mille manières plus ou moins ingénieuses, et dont la destination est de restituer au pendule régulateur la quantité de mouvement qu'il perd à chaque oscillation; tandis que celui-ci détermine à son tour l'uniformité de vîtesse dans tous les rouages. On sait que la durée des oscillations du pendule, de cet instrument si simple et pourtant si merveilleux, qui règle le temps avec une précision rigoureuse, mesure la pesanteur aux différens points de la surface du globe et nous fait connoître la figure de

la terre, ne dépend que de sa longueur et de l'étendue de l'arc qu'il parcourt. Sa longueur varie avec la température qui l'alonge ou la raccourcit suivant qu'elle s'accroît ou diminue; on y remédie par les appareils nommés *compensateurs*, dans lesquels on oppose la chaleur à elle-même, on la combat par ses propres forces, on rectifie ses effets par des effets semblables, mais opposés. L'étendue ou l'amplitude des arcs parcourus dépend de la force dont le pendule est animé. J'ai déjà dit que celle qu'il perd à chaque instant, soit par le frottement de sa suspension, soit par la résistance de l'air, lui est restituée par la roue d'échappement. Mais on sent que cette force régénératrice doit être constante; car si elle augmente ou diminue, le pendule décrit des arcs plus grands ou des arcs moindres; la durée des oscillations s'accroît ou décroît, et l'horloge cesse d'aller juste (1). Cette condition étoit

(1) Quoiqu'on dise ordinairement que la durée des oscillations du pendule circulaire est indépendante de l'amplitude des arcs parcourus, pourvu qu'elle reste très petite, on sait que ce principe n'énonce qu'une approximation; à la vérité fort grande. Mais l'erreur tout-à-fait négligeable lorsqu'on ne considère qu'un

difficile à remplir : l'inégalité du moteur principal, les frottemens des rouages et des pivots, et sur-tout l'état variable des huiles, sont des causes de perturbation qu'il est impossible de faire évanouir ; on peut affoiblir ces obstacles, mais non les détruire. Il s'agis-

---

petit nombre d'oscillations, devient très sensible au bout d'un temps considérable.

Supposons qu'avec une amplitude α le pendule batte exactement la seconde, et soit T, le temps de l'oscillation, lorsque l'amplitude devient α_1.

On a par les principes de mécanique :

$$1'' = \pi \sqrt{\frac{a}{g}}\,(1+\omega)$$

a étant la longueur du pendule, g la pesanteur, et ω une quantité de l'ordre α^2,

De même $T = \pi \sqrt{\frac{a}{g}}\,(1+\omega_1)$

ω_1 étant composé en α_1 comme ω l'est en α, on tire de ces équations, $1''-T = \frac{\omega-\omega_1}{1+\omega}\,1''$. C'est l'erreur d'une oscillation.

Par exemple, si $\alpha = 3^\circ$ et $\alpha_1 = 2^\circ.30'$, on trouve $1''-T = \frac{1''}{19085.7}$. L'horloge avance de cette quantité dans une seconde ; ce qui donne 4″526928 pour un jour, et près de 2′ 26″ dans un mois.

La seule inégalité des amplitudes suffit donc et au-delà pour produire les variations qu'on observe dans les meilleurs garde-temps.

On remarquera de plus que la résistance de l'air qui n'influe pas sur le temps d'une oscillation lorsqu'elle reste de même amplitude, altère cette durée quand l'amplitude est variable.

soit donc de trouver un moteur secondaire, ou, pour m'exprimer comme les horlogers, *un remontoir d'égalité*, qui tout en puisant des forces inégales dans l'action du moteur principal, ne transmît cependant au pendule qu'une force motrice parfaitement identique à chaque oscillation ; et cet énoncé fait ressortir toute la difficulté du problême qui a excité les recherches de plusieurs artistes célèbres, notamment de Gaudron et Thomas Mudge pour les horloges, de Haley et Bréguet pour les montres. Mais quelque bien imaginés que soient leurs procédés, ils n'offrent pas une solution exempte de tout inconvénient.

M. Verneuil qui a étudié et pratiqué son art sous les grands maîtres, pendant trente années, est entré dans la lice ; et après un grand nombre de recherches et de tentatives, est enfin parvenu à un moyen aussi simple qu'ingénieux de résoudre la question.

Je me contenterai de vous en faire apercevoir l'esprit, sans entrer dans des détails descriptifs qui exigeroient une figure pour être bien entendus. Supposons le pendule dans sa position verticale et commençant son oscillation vers la droite. Pendant qu'il achève cette oscillation, une dent de la roue

d'échappement s'avance et pousse devant elle l'un des bras d'un lévier coudé. L'autre bras du même lévier porte à son extrémité un petit poids qui se trouve ainsi élevé à une certaine hauteur, mais qui, arrêté par un obstacle convenable, ne peut plus redescendre. Le pendule, en exécutant son oscillation vers la gauche, décroche le lévier, et à l'instant même où il redescend vers la droite, le petit poids retombe sur lui et lui donne une impulsion.

Or il est évident que ce poids moteur du pendule, étant arrêté toujours à la même hauteur, et retombant de la même manière à chaque oscillation, communique toujours la même impulsion au pendule. En effet, lorsque le même poids sera poussé inégalement par la roue d'échappement, et que par suite, il s'élèvera plus ou moins haut, il reviendra toujours s'arrêter à l'obstacle fixe, et ne retombera jamais sur le pendule que de la hauteur où le retient cet obstacle. Il se retrouvera donc exactement dans la même position, soit absolue, soit relativement au pendule, auquel il donnera, par sa chute, la même quantité de mouvement. Les seules inégalités possibles ne sauroient provenir que du frottement du lévier sur son axe et de ses

variations de longueur en vertu de la température. La première cause doit être regardée comme nulle si le pivot est exécuté en rubis; et on peut remédier à la seconde en formant le second bras de lévier de deux lames courbes de métaux différens, terminées par une petite boule mobile sur une vis; par ce moyen, que M. Bréguet a appliqué à la compensation dans les montres, on pourra amener le poids constamment à la même hauteur, quelles que soient les variations de chaleur de l'air environnant.

Vous le voyez, Messieurs, l'idée principale de M. Verneuil consiste à isoler entièrement le régulateur du mécanisme de l'échappement, et à faire agir sur lui une force constante qui se renouvelle à chaque double oscillation. Il seroit à désirer que l'auteur appliquât cette idée aux montres, et il ne désespère pas d'y parvenir.

Pénétré de l'importance du nouveau perfectionnement que M. Verneuil vient d'apporter à un art qui a si puissamment contribué à l'avancement de l'astronomie, de la navigation, et en général de toutes les sciences d'observation, et qui leur rend tous les jours tant de services; j'ai désiré me charger de vous en exposer le mécanisme et de vous en

faire sentir les avantages. L'Académie s'empressera sans doute de l'accueillir avec la distinction qu'il mérite, et de lui donner son approbation.

Dijon, le 1er mai 1822.

* * *

Ici se termine le Compte rendu de l'Académie de Dijon pour la partie des sciences. Ainsi, Messieurs, la médecine et la chimie, ces deux branches si importantes, l'une dans l'intérêt de l'humanité, l'autre dans celui des arts, sont les objets dont cette Société s'est le plus occupée pendant les années 1822 et 1823.

Tels sont, Messieurs, nos titres à votre bienveillance; espérons que des temps moins agités que ceux qui viennent de s'écouler, procureront aux sciences plus de développement et plus d'éclat. Semblables à cette fleur que fane l'orage, et qui sous un ciel pur et serein, conserve sa fraîcheur et sa beauté, les sciences et les lettres, pour prospérer et s'accroître, demandent du calme et de la sécurité. Ayons donc cette confiance, que dorénavant nos travaux seront plus dignes de vous être offerts, plus en harmonie avec cette délicatesse de goût, cet amour du

beau et du vrai qui caractérisent d'une manière si distinguée l'esprit de cette province.

Quelle satisfaction pour l'Académie, si un jour le public en sortant de cette enceinte, pouvoit dire avec vérité :

La réputation de l'Académie de Dijon ne repose plus tout entière sur d'anciens souvenirs ; elle peut aujourd'hui s'honorer du présent !

L'oracle de la Religion, l'interprète de la nature, l'auteur de la Métromanie trouvent des émules dans le lieu de leur naissance, et la gloire de la Bourgogne peut de nouveau enrichir ses trophées des attributs des Muses et du sceptre d'Apollon.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

PARTIE LITTÉRAIRE.

ANNÉES 1822 et 1823.

RÉDACTEUR, M. FOISSET.

MESSIEURS,

Un étrange préjugé voudroit flétrir parmi nous le culte des lettres. Des voix se sont élevées, qui ont proclamé la stérilité littéraire des provinces, et les provinces l'ont répété les premières, et ces dédaigneuses paroles ont presque usurpé l'autorité d'une démonstration. Il semble que, hors des salons de la capitale, il n'y ait plus d'inspirations pour le poëte, plus de méditations pour le philosophe : comme si la muse française pouvoit oublier ce beau ciel de Provence et d'Occitanie sous lequel elle est née; comme si les bosquets de Montbard avoient perdu le souvenir de ces pages immortelles

que Buffon venoit demander à leurs solitudes.

Les voix que nous accusons, Messieurs, ne sont pas des voix ennemies. C'est au nom de leur admiration pour les lettres, qu'elles nous défendent, à nous, de les aimer. Elles nous refusent la gloire littéraire comme un patrimoine que des aînés jaloux craignent de partager avec des frères déshérités. Dans leur mépris, elles se hâtent de faire la part des provinces, et les condamnent à se traîner dans le cercle étroit de ces connoissances qui ne veulent que du temps et de la persévérance; de ces connoissances qui ne sont qu'utiles et qui n'ont que des succès obscurs.

Ces voix ne sont pas seulement des voix étrangères. Leurs échos se sont répétés de la capitale jusqu'à nous; et plus près de nous, Messieurs, nous avons entendu d'autres voix repousser comme des hochets indignes d'un homme grave et d'une tête forte, toutes les études qu'elles ne veulent point honorer du nom de positives. Etrange destinée sans doute que celle qui nous livre à des mépris unanimes s'ils n'étoient pas contradictoires, qui nous fait dire par les hommes les plus opposés ce que ce prêtre égyptien

disoit au législateur d'Athènes : *Vous autres Grecs , vous n'êtes que des enfans !*

C'est à nous , Messieurs , c'est aux sociétés littéraires des provinces qu'il appartient de protester contre un tel arrêt ; c'est à nous de rappeler aux uns que les sciences , et surtout celles qui reposent sur l'expérience et l'observation , rencontrent hors de Paris bien plus de difficultés que les lettres , puisque les instrumens et l'émulation leur manquent.

C'est à nous de faire souvenir les autres, que des connoissances en quelque sorte mécaniques ou matérielles ne suffisent pas à la destination de l'homme sur la terre ; et que l'écrivain dont la voix n'auroit propagé qu'une seule vérité morale , celui dont le talent environneroit d'une sainte autorité la religion de ses pères, les souvenirs ou les lois de son pays , n'auroit pas moins servi l'humanité que celui qui invente une machine ou qui découvre une substance nouvelle.

C'est à nous enfin de répondre à des allégations par des faits , et d'opposer au double reproche d'impuissance et d'inutilité , dont on a voulu charger la littérature des provinces , le tableau des travaux littéraires de

l'Académie, pendant les deux dernières années qu'elle vient de parcourir.

Ne craignez pas, Messieurs, de jeter un coup d'œil rétrograde sur ces deux années; vos regards peuvent se reposer sur le passé. L'antiquité, dont le culte a depuis si long-temps un autel privilégié dans cette enceinte, n'a-t-elle pas conservé tous ses droits au milieu de vous? Ne l'avez-vous pas explorée dans ses monumens de tous les âges? Ne l'avez-vous pas interrogée tour-à-tour dans ses traditions les plus reculées et dans le plus noble idiome qui ait été parlé par des hommes? L'histoire politique, l'histoire littéraire vous ont trouvés également fidèles aux souvenirs de l'ancienne France, de ses vieilles libertés, de toutes ses gloires, et aux souvenirs non moins doux de cette province, qui ne se rappelle pas sans quelque orgueil que nos Rois ont dû à ses enfans plus d'une victoire, et la muse française plus d'une couronne. Les plus hautes questions de la philosophie ont été agitées dans vos séances; de grands noms simultanément invoqués à l'appui de sentimens divers, de grandes réputations attaquées et défendues, ont encore ajouté à la solennité de ces débats; vous en garderez long-temps la mémoire.

Enfin, Messieurs, rien n'a manqué à vos vœux, le jour où des poëtes véritablement inspirés sont venus s'asseoir à côté de nous, pour nous confier leurs chants dignes d'un autre âge, et pour nous couronner de leurs lauriers.

ANTIQUITÉS.

ARCHÉOLOGIE.

Dans cette revue, Messieurs, j'ai dû nommer d'abord l'antiquité; comme étude ou comme modèle, vous êtes habitués à la retrouver au commencement et à la fin de tous vos travaux.

Les patientes investigations de l'archéologie seront toujours au premier rang des services que l'Académie s'efforce de rendre aux lettres. Mais celles qui ont rempli les deux années qui viennent de finir, ont acquis pour chacun de nous un intérêt bien vif, depuis que le souvenir de ces recherches se mêle aux regrets que nous laisse une perte récente. M. Girault nous avoit accoutumés sans doute à estimer, à honorer tous ses travaux. Mais les dernières productions d'un homme de lettres ont quelque chose de sacré; le sentiment qu'elles inspirent participe

de la religion des tombeaux ; la reconnoissance due aux veilles de l'auteur s'agrandit de tout le respect qui s'attache à sa mémoire.

Malheureusement, Messieurs, votre secrétaire ne peut rappeler que bien imparfaitement les derniers titres de M. Girault à l'estime de tous ceux qui cultivent ou qui aiment les sciences historiques. Quelques souvenirs plus ou moins fugitifs et les laconiques indications des procès-verbaux de vos séances, voilà tout ce qui nous reste des deux années qui ont couronné une vie si pleine et si laborieuse. S'abandonnant sans relâche à la poursuite de résultats nouveaux, notre confrère n'a point pris le temps de mettre en ordre les feuilles éparses dont se composoient ses manuscrits ; et parmi ceux qu'il a ainsi dérobés en quelque sorte à nos louanges, nous regrettons sur-tout le grand travail auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, il y a quinze mois, la première des trois médailles dont elle récompense chaque année les trois meilleurs mémoires qui lui sont offerts sur les antiquités de la France (1).

---

(1) Cette médaille a été obtenue par M. Girault, en juillet 1822. — La 1re médaille pour 1823 a été encore

Il nous est peut-être permis de citer avec quelque complaisance un pareil triomphe ; c'est un assez beau témoignage rendu à votre Commission archéologique dans la personne de son Président. Et qu'on ne craigne pas qu'il dépose le ceste et que sa vieillesse se repose dans sa victoire. La palme qu'il a conquise ajoute, s'il se peut, à son ardeur. Un des correspondans de la Commission signale à notre confrère un monument conservé à Aignay-le-Duc, dans la chapelle des Hermites. Une inscription latine, mutilée par le temps, est la seule indication qui lui soit transmise. M. Girault s'en empare ; il rétablit le mot *cippum* dont les deux initiales étoient seules restées, et il a découvert un autel du dieu Mars consacré à un empereur par un Romain qui habitoit les Gaules (1).

---

décernée à l'un de nos confrères, M. Artaud, directeur du Musée de Lyon.

(1) Voici l'inscription trouvée sur le monument.

AUG. SAC.
DEO MARTI CI
COLLUI ET LIT
P. ATTIUS PATER CIV.
V. S. L. M.

M. Girault l'explique ainsi : *Augusto sacrum ; Deo*

D'anciens tombeaux également trouvés à Aignay, un autre tombeau découvert dans le bois de Vaux-Dixmes près Saulx-le-Duc, les bas-reliefs de Mavilly, si mal observés jusqu'alors, et depuis si mal conservés, exerçoient presque dans le même temps la sagacité de notre confrère. Il avoit fixé l'attention de l'Académie sur une agrafe que les tombeaux d'Aignay lui avoient offerte. C'étoit un ovale parfaitement semblable à ceux qui sont décrits dans le Compte rendu des travaux de l'Académie pour 1819 (1), et qui tenoit encore au ceinturon d'un guerrier; circonstance précieuse en ce qu'elle confirme l'opinion professée dès-lors par M. Girault, que les plaques de ce genre n'appartenoient pas, comme le veut Montfaucon, à la coiffure des femmes Gauloises, mais à l'armure des Romains.

Ce mémoire avoit été suivi d'un rapport sur les monumens détruits depuis trente ans

---

Marti cippum collui et litavi Publius Attius, Pater, civis, votum solvi libenter, meritò. Ce nom d'Attius, qui a été celui d'un augure sous Tarquin l'Ancien, et depuis, de deux personnages consulaires, se retrouve dans plusieurs inscriptions données par Gruter.

(1) Voyez ce Compte rendu, pag. 154 et suiv.

dans ce département, où notre confrère s'indignoit de retrouver par-tout des ruines contemporaines bien plus nombreuses, et sur-tout bien plus affligeantes que les ruines disséminées sur notre sol par des siècles de conquêtes ou de barbarie. C'est là qu'il flétrissoit d'une véhémente réprobation, et le vandalisme aveugle qui dévaste le présent en haine du passé qu'il ne peut détruire, qui s'acharne sur des pierres, comme l emeurtrier sur son ennemi mort, parce qu'il croit voir un témoin qui l'accuse; et l'insouciance qui ne frappe pas, mais qui laisse tomber, complice volontaire de toutes les ruines qu'elle n'a pas même essayé de prévenir; et la cupidité qui achète pour démolir, qui se presse d'exploiter les fléaux publics comme un patrimoine, et qui, dans le château d'un Vergy, dans la chapelle d'un Saint Bernard, ne voit que des matériaux à vendre, comme elle ne verroit *dans une guerre que des fournitures à faire, dans une peste que des héritages à recueillir* (1).

M. GIRAULT cherchoit à se distraire de ces tristes vérités en reportant sa pensée sur d'autres âges, en interrogeant de plus an-

---

(1) M. de Bonald.

ciens débris. Il se consoloit en tirant de leur poussière quelqu'une de ces villes qui ne vivent plus que dans les traditions locales. Il aimoit à relever leurs murs, à leur rendre leur antique enceinte, leurs fortifications, leurs édifices ; il regardoit ses travaux archéologiques comme une sorte de restauration. C'est dans cette douce illusion qu'il a passé les derniers mois de sa vie à rassembler des documens sur deux villes anciennes dont on aperçoit encore des vestiges dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. L'une de ces villes est celle de *Lansugue* ou *Lantz-sur-Laignes*, qui paroît avoir existé sur le territoire de la commune de Vertaut. L'autre est celle de *Latiscon*, qui étoit située sur le mont Roussillon, ou mont Lassois, à cinq quarts de lieue nord-ouest de Châtillon. Des sarcophages sans inscriptions et sans emblêmes, plusieurs débris visiblement gaulois, un fragment d'inscription en beaux caractères romains du Haut Empire, une médaille d'or de Zénon l'Isaurien, trouvée à peu de distance, des vestiges de chaussées pavées en hérisson qui viennent se croiser sur la colline, ne permettent pas de méconnoître l'existence d'une ville celto-romaine, remplacée dans le moyen

âge par une forteresse, et dont l'enceinte embrassoit tout le sommet du mont Lassois. M. Bourée, correspondant de notre Commission archéologique, à Châtillon, compte jusqu'à cinq voies romaines qui toutes paroissent avoir abouti sur ce point. Enfin, un manuscrit de l'abbaye de Pothières cite Latiscon comme une ville assez considérable brûlée par les Vandales au ve. siècle; et l'aspect du sol par-tout noirci et couvert de charbon, un amas de décombres demi calcinés et de masses métalliques hétérogènes confirment encore ce témoignage.

Parmi ces fragmens, que des fouilles habilement dirigées arracheroient facilement à la terre, il en est qui ressemblent beaucoup à ceux qui ont été trouvés à Alise et qui ont tant occupé M. Girault dans ses derniers jours.

Déjà, au commencement de 1822, un de nos confrères, M. Mathieu, ingénieur, vous avoit lu un mémoire où il prouve par la double autorité de Pline (l. 34, ch. 17) et de d'Anville (Eclairc. géogr. sur l'anc. Gaule), que l'*Alesia* de César étoit encore une grande ville sous la domination romaine, malgré le texte de Florus qui assure qu'elle fut rasée par les légions victorieuses. M. Mathieu

vous a produit, à l'appui de cette opinion chaque jour mieux vérifiée, le dessin d'un bas-relief en pierre trouvé sur le sol d'Alise, et qui, sans être des meilleurs temps de l'art statuaire, rappelle cependant le style antique et le culte des divinités romaines. Le dieu et la déesse, (car deux figures composent ce bas-relief d'environ seize pouces de proportion), le dieu et la déesse sont assis l'un et l'autre et dans la même attitude, leurs pieds gauches posés sur deux *scabellum*. Le dieu tient de la main droite une ép e; il est vêtu d'une tunique et du manteau appelé *trabea*; sa tête porte tous les caractères de celle de Jupiter, reconnoissable entre tous les dieux, dit Winkelman, par sa coiffure, par une chevelure plus longue qui descend le long des tempes, couvre entièrement les oreilles sans former de boucles, et se projette en touffes ondoyantes comme la crinière d'un lion. Il est juste toutefois de remarquer à gauche de cette figure quelque chose qui ressemble à une massue; le bras gauche qui auroit pu la supporter manque presque en entier. M. Mathieu pense que ce fragment seroit quelque *ædicula*, et qu'il représente Jupiter *custos urbium*. La déesse, coiffée d'une tour, at-

tribut qui paroît désigner Cybèle, est vêtue d'une double tunique dont l'une est la talaris ; de l'eau semble jaillir de la patère qui est en sa main droite, et sa main gauche soutient avec grâce une corne d'abondance.

Ce petit monument n'est pas le seul que les vainqueurs aient laissé dans Alise. Outre les voies romaines qu'on a retrouvées en grand nombre au pied du mont Auxois sur lequel cette ville étoit assise, les fouilles exécutées sur les instructions de votre Commission permanente des antiquités, ont mis à découvert deux voûtes de construction romaine, faites de pierres communes et revêtues intérieurement de cette espèce de mosaïque que Vitruve appelle *reticulatum* (V. l. I, c. VIII). Sur la paroi intérieure de l'une de ces voûtes, on a remarqué quelques traces d'une peinture à fresque, genre qui commençoit à se répandre au temps de Vitruve, mais dont il parle cependant comme *d'un usage nouveau.* (L. VII.)

Dans un atelier souterrain ont été trouvés pêle-mêle des morceaux de verre, de l'épaisseur d'une ligne, une enclume, une clef, des fragmens d'os et d'ivoire plus ou moins travaillés, des stiles en fer et en ivoire, une hache, des anneaux de fer, deux fibules

dont l'une en forme de lièvre, une clochette et des ornemens en cuivre plaqués d'argent, qui paroissent avoir appartenu à un char de triomphe, une flûte en os, un ramas de ferrailles informes et d'instrumens ébauchés, enfin plusieurs médailles, dont une de Tibère, une de Caligula, deux d'Antonin, une de Faustine, et quelques monnoies gauloises.

Ces débris se rapportent, comme on voit, à différens âges.

Nous n'affirmerons pas que la clochette qui en fait partie soit une de celles qu'on agitoit par intervalles à côté du triomphateur, pour l'avertir, selon le témoignage de Zonare, qu'il étoit sous la main des lois, qu'il pouvoit être frappé du dernier supplice et porter comme les suppliciés la cloche destinée à avertir les passans de ne pas se souiller par la vue d'un bourreau et d'un condamné (1). Mais les restes du char de triomphe sont remarquables par la correc-

---

(1) *Ut sciret se legibus subditum et posse vel extremo affici supplicio, et nolam sontibus appendi solitam gestare, quod ob id factum ne civis, aut carnifici, aut damnato occurens, pollueretur.* (Zon. t. 2, Ann. *in Camilli triumpho*).

tion du travail et le fini de l'exécution. Ce sont plusieurs baguettes de fer plaquées d'argent qui dessinoient en relief les moulures du char, des rosaces et des palmes également plaquées (1).

Les autres fragmens que nous avons énumérés n'ont rien de curieux. Ils sont tous d'un travail grossier, si l'on excepte quelques débris de vases antiques assez semblables aux vases étrusques, et dont la terre rouge, vernie et brillante, comme celle de Sarguemines, est chargée d'ornemens du meilleur goût.

Nous ne rappellerions pas la découverte d'un long cercueil de pierre, ciselé de raies inégales sur les côtés et le couvercle ; nous ne parlerions ni des débris de fûts et de chapiteaux qui étoient à peu de distance, ni de quelques médailles connues, ni d'une patère destinée aux sacrifices, et de plusieurs fragmens de soulpture, entr'autres un dieu lare, exhumés au même lieu, si les ouvriers

---

(1) C'est aux Gaulois d'Alexia que Pline attribue l'invention de cet art précieux : *Deindè et argentum incoquere simili modo cœpêre, equorum maxime ornamentis et jumentorum jugis in Alexia oppido.* (Hist. nat. l. 34, c. 17).

n'eussent trouvé plus loin, immédiatement au-dessus de l'ancien cimetière, l'inscription suivante :

MARTI ET BELLONÆ
SESTIUS NIGRINUS
V. S. VIV. E.

Ce monument élevé par Sestius Nigrinus pour accomplir son vœu durant sa vie, n'étoit-il pas un temple consacré aux dieux de la guerre, et dont les ruines environnantes sont les derniers restes ?

Nous savons tous combien M. GIRAULT jouissoit d'avance des résultats qu'il se promettoit de nouvelles fouilles. Il classoit en espoir tous les fragmens qu'il avoit réunis, tous ceux qu'il attendoit de recherches ultérieures, dans un musée archéologique, dont l'idée avoit été approuvée par M. le Préfet de la Côte-d'Or, l'un de vos membres, et dont le Conseil général du département avoit consenti à faire les fonds. Cet établissement, pour lequel M. le comte Charles de Damas, gouverneur de la 18e. division militaire, avoit bien voulu concéder l'ancienne chapelle des Élus, au palais de MONSIEUR, auroit rapproché des fragmens précieux pour l'histoire des arts dans les Gaules. Espérons que les obstacles im-

prévus qui en ont ajourné l'exécution seront vaincus, et que notre ville pourra bientôt s'honorer d'un établissement qui lui manque et citer un témoignage de plus de la protection que ses magistrats ont toujours accordée à tout ce qui peut étendre et encourager les travaux de l'esprit.

NUMISMATIQUE.

Le nom de M. Girault se lie depuis trop long-temps à tous les services rendus dans ce département aux sciences historiques, pour qu'on s'étonne de le retrouver encore le premier parmi ceux de nos confrères auxquels la numismatique a eu de véritables obligations pendant les deux dernières années académiques. Nous ne nous rappellerons jamais sans reconnoissance qu'il a enrichi aux dépens de sa propre collection, le médailler que la Compagnie avoit confié à son zèle. Sa correspondance, si étendue et si active, lui assuroit sur tous les points du département une ample moisson de monnoies antiques. Avant la fin de 1822, et dans moins de douze mois, il avoit recueilli cent vingt médailles ou jetons, dont la moitié manquoit au trésor numismatique de l'Académie; nous citerons entr'autres un *Antonin*

Pie et un *Adrien* en grand bronze, et une monnoie d'or de *Zénon l'Isaurien*, parfaitement conservée.

Des études persévérantes, des recherches non moins désintéressées ont dicté le mémoire qui vous a été soumis par un autre membre, M. de Charrey, *sur les moyens de reconnoître la falsification des médailles antiques en argent.*

Notre confrère voudroit d'abord prémunir les amateurs contre la manie si extravagante et si dispendieuse des collections complètes. Il redoute sur-tout ces goûts exclusifs dont parle La Bruyère, *non pour ce qui est bon, ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les autres n'ont point.* Comme le moraliste, il ne voit plus là *un amusement, mais une passion qui ne le cède aux plus violentes que par la petitesse de son objet;* et c'est par cette manie qu'il explique toutes les déceptions qui punissent chaque jour les curieux, sans les corriger.

M. de Charrey conseille à ceux qui veulent se préserver de cette maladie, de suivre dans le classement de leur collection, l'ordre des temps, et non celui des métaux qu'il faut laisser aux souverains, sans trop s'af-

fliger de voir un Tibère d'argent à côté d'un Auguste de bronze, sans chercher à grands frais le bronze introuvable d'un prince obscur, dont nous pouvons à loisir contempler tous les traits dans une pièce d'or que notre médailler nous offre à chaque heure du jour. La vraie richesse numismatique n'est point dans un stérile amas de curiosités nulles pour la chronologie et les études qui s'y rattachent, mais dans les monumens qui peuvent fixer les doutes des modernes sur la mythologie, l'histoire ou la géographie des anciens. Le classement chronologique satisfait donc au but de la science; il dissimule les métaux qui manquent à tel règne et à telle tablette; il épargne à l'amateur le désespoir de ne pouvoir remplir un vide qui lui blesse la vue, dans une collection dont nulle puissance humaine ne sauroit combler toutes les lacunes.

Quant aux curieux qui ont eu le malheur d'adopter la classification métallique, incurables chercheurs de raretés chèrement inutiles, notre confrère n'oublie rien pour les sauver du moins des friponneries des brocanteurs. Il leur recommande sur-tout le maniement habituel des médailles reconnues fausses, et une comparaison journalière de

ces pièces avec les médailles vraies. L'examen minutieux, si l'on veut, d'une pièce suspecte, lui paroît la meilleure leçon qu'ils puissent recevoir. Il rappelle qu'un œil exercé, une expérience consommée n'ont pas toujours mis les plus habiles à l'abri d'une fraude adroitement déguisée.

L'auteur du mémoire expose avec une clarté remarquable le procédé mécanique dont se servoient les anciens pour *frapper* leurs médailles, et il fait voir l'impossibilité matérielle de les reproduire avec une précision rigoureuse. Le manque de niveau dans le champ est un premier indice de fausseté; et si ce défaut peut se rencontrer accidentellement dans une pièce antique, il sera toujours aisé de la reconnoître à la netteté, à la profondeur des inégalités de la face, comme le creux de l'oreille et le coin de la bouche qui, dans les médailles *coulées*, offrent presque toujours une empreinte à demi effacée. On découvre facilement à la loupe si ces légères cavités et celles des lettres ont été rétablies par le ciselet ou le burin. L'attention de l'acheteur doit se porter surtout sur le cordon perlé qui se trouve autour de la pièce suspecte. Le moule ne sauroit rendre les angles formés par la jonc-

tion des perles, et leur parfaite régularité ne peut être l'ouvrage du burin. Il suffit que l'artiste ait appuyé une seule fois plus qu'il ne faut, pour que la surface entièrement plane du champ conserve une légère inégalité qui trahit le faussaire.

M. DE CHARREY fait remarquer que l'unique moyen de faire prendre à l'argent toutes les formes du moule, c'est de l'allier à une très petite portion de bismuth ; et il rappelle que par ce mélange le son de l'argent devient aigre et le métal singulièrement cassant. D'ailleurs les bords d'une médaille coulée n'ont en général que l'apparence de ces fentes dont le coin a laissé l'empreinte dans les pièces antiques. Dans les copies, la surface en porte à peine quelques vestiges, et la pointe d'une aiguille suffit pour reconnoître la supercherie.

Examinant ensuite une question souvent controversée, celle de savoir s'il est exact de dire que deux médailles semblables ne peuvent être toutes les deux vraies, notre confrère observe que les anciens employoient des coins mobiles, susceptibles par là même de prendre dans la fabrication de chaque pièce des positions très variées, et que dès-lors leurs médailles ne peuvent offrir d'au-

tre uniformité que celle du type et du revers. Les mêmes aspérités, les mêmes cassures sur les bords, observées dans deux médailles, sont donc un préjugé contre l'antiquité de l'une et peut-être de toutes les deux.

Nous regrettons vivement que les détails rassemblés dans le mémoire sur la fabrication des monnoies romaines, se refusent tout-à-fait à l'analyse. M. de Charrey en tire des conséquences toujours pleines d'intérêt et de justesse. Son mémoire est celui d'un homme auquel une longue habitude des médailles a rendu l'art et la science également familiers, et il ne laisse qu'un désir, c'est que l'auteur étende son travail à tous les métaux et qu'il embrasse dans de nouvelles observations toute la numismatique des Romains.

ANTIQUITÉ RELIGIEUSE.

Vous nous avez ordonné, Messieurs, de vous rappeler ici deux lectures dont tout l'intérêt, vous le savez, est dans la puissance, disons le mot, dans la majesté des souvenirs dont elles sont pleines. Certes, la science de l'antiquité mérite tous nos hommages, soit qu'elle s'attache aux moindres traces d'une nation qui n'est plus et qu'elle vienne ajouter son témoignage au témoi-

gnage de ceux qui ont écrit ses annales, soit que, seule avec ses monumens et dans le silence de l'histoire, elle s'élève à ces méditations qui, suivant l'expression d'une femme célèbre, sont *comme une prophétie du passé*. Mais il semble qu'elle s'agrandit encore lorsque, remontant au-delà de tous les monumens, au-delà de toutes les histoires, hors une seule qui a précédé les autres de plusieurs siècles, elle ne désespère pas de découvrir la source commune d'où sont sorties toutes les traditions du genre humain. C'est là sans doute une tâche immense et qui dépasse de beaucoup l'étendue naturelle des ouvrages qui peuvent être lus à vos séances. Il n'a point été dans notre pensée de l'embrasser tout entière dans le mémoire auquel nous avons donné le titre de *Rapprochemens entre les traditions profanes les plus anciennes et les traditions bibliques*. Nous avons fait comme cet antiquaire dont parle Montesquieu, qui partit de son pays, arriva en Egypte, jeta un coup d'œil sur les pyramides, et s'en retourna.

Qu'il nous soit permis de borner l'analyse de ce travail au résumé succinct des principaux aperçus qu'il présente. L'origine du genre humain, le souvenir de sa félicité pri-

mitive, les crimes du premier âge du monde, le déluge, la longévité des premiers hommes, leur dispersion, la confusion des langues, enfin, toute l'histoire d'Abraham, toute celle de Moïse ; voilà les faits sur lesquels l'auteur du mémoire interroge les traditions des deux continens en les rapprochant de la Genèse (1).

La Genèse fait descendre la race humaine d'un seul couple. Le mémoire montre cette tradition chez les nations les plus anciennes, au milieu des peuplades les plus isolées. Les forêts d'Amérique ont conservé le souvenir de la première famille. Les Nègres la nomment encore aujourd'hui du nom que lui donne Moïse. Inutile d'accumuler les témoignages : les citations que nous avons groupées autour de chaque fait ne sauroient trouver place dans le compte rendu de vos travaux.

---

(1) Nous omettons à dessein dans ce résumé une sorte d'appendice purement physiologique qui ne se rattachoit point à notre travail, mais à l'objection tirée de la diversité des races d'hommes qui couvrent le globe. Notre réponse n'étoit pas seulement dans l'autorité du célèbre Blumenbach, mais dans des faits connus et prouvés.

Le bonheur de l'âge d'or, si semblable aux délices et à l'innocence d'Eden, est, comme l'on sait, une tradition presque universelle.

Celle de la longévité des hommes qui peuplèrent le monde est moins connue, mais non certes moins générale. Hésiode, le plus ancien des poëtes profanes et le père des théogonies grecques, Hécatée de Milet qui précéda Hérodote, Hellanicus de Lesbos, antérieur à tous les deux, Manéthon, dépositaire des hiéroglyphes de l'ancienne Egypte, Bérose, ce prêtre de Chaldée, dont Voltaire n'a pas craint d'invoquer le texte en le mutilant, déposent comme à l'envi de l'existence de ces hommes plusieurs fois séculaires que la Bible nous montre au temps des Patriarches.

Par-tout le déluge se présente comme la deuxième époque du genre humain; partout s'y rattache le souvenir d'une vengeance céleste. M. de Humboldt a prouvé que cette tradition (1) avoit précédé les Espagnols dans le Nouveau Monde. Bérose, une foule d'autres qui ont écrit contre les Juifs, et dont

(1) Comme celle de la *femme au serpent*, celle de l'arche, celle de la dispersion des hommes.

Eusèbe nous a conservé les témoignages (1), racontent que l'Arche s'arrêta près du Caucase, et que les Arméniens en montrèrent long-temps les restes. Abydène (2) va jusqu'à faire mention des oiseaux lâchés par Noé, qu'il appelle *sesithrus*. Que ceux qui ne croient pas au déluge nous expliquent au moins ces souvenirs de toute la terre, cette tradition si ancienne, si universellement perpétuée, d'un fait qui seroit incroyable s'il n'étoit pas vrai. Diront-ils que ces idolâtres qui écrivoient contre les Juifs avoient copié le récit de Moïse ; qu'il a existé on ne sait quel concert pour l'erreur entre la vieille Asie et le Nouveau Monde, entre les mystérieux pontifes de l'Inde et les sauvages peuplades de la Sénégambie ? Diront-ils que les faits que nous citons sont environnés par-tout de fables grossières, et que rien ne prouve que ces faits ne soient pas fabuleux comme tout le reste ? Comme si on avoit pu inventer le déluge et remplir deux continens d'une telle fable ; comme si les annales d'aucun peuple assignoient une épo-

(1) Prépar. Evang. l. 9, c. 4.

(2) Abydène a écrit sur l'origine des Egyptiens, des Chaldéens, etc.

que où ce peuple eût commencé d'y croire ; comme s'il étoit si difficile de séparer des circonstances, manifestement controuvées par cela seul qu'elles ne sont nulle part les mêmes, d'un fait principal, manifestement vrai par cela seul que sur ce point la mémoire des peuples ne varie nulle part ?

La Genèse nous apprend qu'il n'y eut d'abord qu'un seul peuple et qu'une même langue, mais que Dieu confondit l'orgueil des enfans d'Adam et les dispersa sur la face de la terre (1). Ici encore Abydène parle comme Moïse ; les livres sybillins confirment les traditions sacrées. Nous vous épargnerons, Messieurs, la stérile nomenclature des autres autorités invoquées par Eusèbe. Mais ce n'est pas sans admiration qu'on retrouve les mêmes souvenirs aux extrémités de la Haute Asie et jusque dans les déserts de l'Afrique ou sur les plages américaines ; et qu'on voit jaillir de l'étude comparative des langues chez tous les peuples la découverte des plus étonnantes identités. Comment le genre humain ne seroit-il point sorti d'un même lieu, quand les rapprochemens les plus inespérés forcent les plus incrédules de

(1) Genèse, c. XI, v. 6-10.

reconnoître que l'idiome des anciens Persans, et des Germains, celui des Indiens et des anciens Grecs se confondent dans une commune origine ?

Qu'est-il besoin de prolonger cette analyse et de signaler sur l'histoire de Moïse et d'Abraham des conformités non moins frappantes? Vous n'avez point oublié, Messieurs, avec quelle précision les Nègres, cette nation séparée de toutes les autres, attestent les traits les plus merveilleux de la vie du législateur des Juifs, les dangers dont fut sauvée son enfance, la persécution de Pharaon et le passage miraculeux de la mer Rouge (1). La langue des Nègres est la seule langue connue où le nom de Moïse exprime nettement, et sans avoir recours à aucune racine, l'idée que les livres saints y ont attachée (2).

---

(1) Ils appellent la mer Rouge *mer du Levant* (*Ghéit ou Pinkon*).

(2) *Monsa*, nom de Moïse dans la langue des Nègres, est précisément le participe du verbe *monsal* qui signifie *sauver des eaux*. Ce nom fut imposé à Moyse par la fille du roi d'Egypte : *Filia Pharaonis puerum adoptavit in locum filii, vocavitque nomen ejus Mayses, dicens : quid tuli eum de medio aquarum.* (Exod, II, 10.) Il est constant que ce nom n'est point hébreu, et

Cette remarque nous conduisoit naturellement à quelques recherches sur ce peuple que plusieurs anatomistes nous présentent comme voué de toute antiquité à la barbarie par le malheur de son organisation. Les traditions de la Sénégambie repoussent vivement cette injure. Les Nègres ont gardé la mémoire d'une civilisation qui a échappé à leurs pères. Nos adversaires n'expliqueroient pas mieux ce souvenir que tous les autres. Les Nègres racontent que leurs pères ont régné sur l'Egypte, et ce qui est remarquable, sans qu'ils aient eu depuis des siècles aucun rapport avec le pays d'où ils disent avoir été chassés (1). L'histoire, les monumens, les souvenirs religieux de cette antique contrée sont loin de les démentir (2).

---

depuis Philon et Joseph jusqu'à D. Calmet, les rabbins et les commentateurs ont été fort embarrassés pour justifier la signification que l'Exode lui attribue; la désinence qu'il a conservée en latin est évidemment grecque et ne sauroit contrarier l'opinion de ceux qui veulent que *monsa* soit le nom primitif.

(1) Ils appellent encore les Egyptiens du nom de *Mesraïm*, c'est-à-dire du nom du 2e fils de Cham, qui selon la Genèse a peuplé l'Egypte.

(2) Hérodote dit en propres mots : *Je pense que les Colches sont une colonie des Egyptiens, parce qu'ils*

Les analogies du langage appuient merveilleusement ces indications précieuses. Volney reconnoît que les Coptes, qui sont les représentans directs des Egyptiens d'autrefois, ont conservé des restes de l'idiome primitif de l'Egypte, et que ces restes se rapprochent sensiblement de l'idiome des Arabes et des Ethiopiens qu'il présente comme dérivés d'un fonds commun; et nous savons d'un voyageur qui a passé plusieurs mois au Sénégal, que la langue des Nègres a des affinités frappantes avec l'Arabe qui semble même n'en être qu'un dialecte (1). L'auteur du *Voyage en Syrie* ajoute à ces rapprochemens déjà si étonnans, des observations physiognomoniques qui lui paroissent décisives, et il n'hésite pas à voir dans les Nègres les

---

ont, comme eux, la peau noire et les cheveux crêpus. (Liv. II, p. 150.) — Le sphinx gravé dans Norden et le *Voyage pittoresque en Egypte* a visiblement tous les caractères d'une figure éthiopienne. — Enfin on connoît l'ouvrage du président de Brosses : *Du culte des Dieux Fétiches, ou des rapports qui existent entre l'ancienne religion des Egyptiens et celle des peuples de la Guinée.*

(1) Ce voyageur a rédigé une grammaire et un dictionnaire de la langue des Nègres Wolofs, qui sont en ce moment sous presse à l'imprimerie royale.

premiers auteurs de la civilisation grecque et les précepteurs du genre humain (1).

C'en est assez du moins pour qu'on ne puisse nier que les peuples de la Sénégambie ont pu connoître les faits qui font l'objet de nos recherches, avant la prédication de l'islamisme qui leur fut apporté par des missionnaires de la Mauritanie, et qui a pris à peine racine parmi eux. On ne sauroit trop remarquer que leurs traditions abandonnent Moïse dès qu'il a passé la mer Rouge, tandis que le Coran suit ce grand législateur en Arabie. Pour la première moitié de sa vie, les Mahométans sont loin d'en avoir une notion aussi précise et aussi complète que les Nègres ; et c'est une preuve de plus que ceux-ci ne doivent point cette notion aux disciples de Mahomet.

Près de finir cet exposé, nous sommes frappés d'un fait. Dans les dernières années

(1) *Voyage en Egypte et en Syrie*, de l'état politique de l'Eg. ch. 1. — Volney observe que les Coptes d'aujourd'hui sont de véritables mulâtres, ce qu'il explique en disant que leur sang, allié depuis plusieurs siècles à celui des Romains et des Grecs, a dû perdre l'intensité de sa première couleur, quoique la figure des Coptes ait conservé son moule originel. Il rappelle que Blumenbach

du dernier siècle, toutes les sciences étoient devenues tributaires de l'incrédulité. Elle avoit demandé des armes à tout ce qui fait autorité parmi les hommes, et toutes les influences sociales avoient paru ses auxiliaires naturels. Le jour de la discussion est venu, et tout cet amas d'objections dont l'irréligion étoit si fière s'est écroulé pièce à pièce. Les découvertes géologiques attestent chaque jour de plus en plus que l'homme est moderne sur la terre. Les Fréret, les Bailly, les Delambre ont réduit à leur juste valeur les innombrables années de la chronologie chinoise, et ce n'est déjà plus un mérite de répéter ces paroles de Bernardin de Saint-Pierre : *Oui, je le dis du fond de mon cœur, je ne connois point de livre où il y ait des monumens plus certains de l'histoire des nations et de celle de la nature que la Genèse.*

---

a disséqué plusieurs momies égyptiennes qui lui ont paru appartenir à la race éthiopienne.

La femme de Salomon, fille d'un roi d'Egypte, étoit noire, si l'on en croit le Cantique des cantiques, c. 1, v. 4 et 5. *Nigra sum, sed formosa, filiae Jerusalem; nolite considerare quod fusca sim, quia decoloravit me sol.*

PHILOLOGIE.

Passer des aperçus que nous venons de retracer sur les primitifs habitans de l'Egypte, aux recherches d'un jeune savant sur les hiéroglyphes de cette terre mystérieuse, ce n'est presque pas avoir changé de sujet.

Une découverte du plus haut intérêt pour la philosophie et pour l'histoire avoit passé comme inaperçue dans les journaux littéraires, lorsqu'un de vos membres s'est empressé de vous y associer en quelque sorte, en vous exposant avec détail les résultats neufs et positifs que l'auteur de cette découverte, M. Champollion le jeune, a soumis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vers la fin de 1822. Un petit nombre de documens, déjà consignés ailleurs (1), suffisent pour faire apprécier ces résultats.

Les travaux de M. de Sacy qu'il faut nommer avant tous les autres, selon l'ordre des temps et selon le rang que l'opinion des savans lui assigne parmi les orientalistes de l'Europe, les recherches d'Ackerblad et du Dr. Young (de la Société royale de Londres), avoient démontré à la fois et les difficultés

(1) Dans le Journal des savans.

inséparables de l'étude des hiéroglyphes, et l'importance des notions nouvelles qu'il étoit permis d'en espérer.

M. Champollion, de son côté, étoit parvenu à préciser les nuances qui distinguent les trois écritures connues dans l'ancienne Egypte, 1° l'écriture hiéroglyphique qui, vous le savez, Messieurs, étoit une véritable peinture où chaque idée étoit représentée par un objet physique employé tantôt dans le sens propre, tantôt dans le sens figuré; 2° l'écriture *hiératique*, sorte de tachygraphie de la première, réduite ainsi par les prêtres à de foibles traces de l'imitation des objets physiques; 3° l'écriture *démotique*, ou populaire, qui se composoit des mêmes signes, mais combinés d'après des règles qui lui étoient propres pour les usages civils et les matières privées.

Ces trois systêmes d'écriture étoient idéographiques, c'est-à-dire, qu'ils représentoient des idées et non des sons. Comment les noms propres étoient-ils exprimés dans les inscriptions hiéroglyphiques? Ce problême paroissoit insoluble; et une des sources les plus précieuses de l'histoire sembloit perdue pour les modernes, lorsque la comparaison des caractères qui se correspondent

dans le triple texte de l'inscription gravée sur la fameuse pierre triangulaire de Rosette a révélé à M. Champollion une série auxiliaire de signes destinés à exprimer le son des noms propres et des noms étrangers à la langue Egyptienne. Ces caractères qui n'expriment plus des idées, mais des syllabes, constituent ce que M. Champollion a nommé l'*écriture phonétique*, du mot grec φωνη (*phônè*), qui signifie *voix*. En rapprochant les deux noms grecs de Ptolémée et de Cléopâtre, il a reconnu que les lettres communes à l'un et à l'autre de ces noms sont représentées par des caractères identiques dans toutes les inscriptions qu'il a comparées ; et c'est par des observations semblables appliquées à d'autres noms, que M. Champollion est parvenu à compléter l'alphabet tachygraphique de l'ancienne Egypte.

Il est permis de croire que cette découverte jettera un grand jour sur l'invention de l'écriture alphabétique. L'écriture hiéroglyphique, qui représentoit des idées par des figures, a toujours paru fondée sur une analogie sensible ; mais la transition à l'écriture syllabaire, et de celle-ci à l'écriture alphabétique restoit un problême, parce que ni l'esprit, ni les sens ne peuvent saisir un rap-

port quelconque entre le son qui frappe l'air et qui n'est plus, et le trait qui fixe sur le papier son existence fugitive. Dans ce genre d'invention, chaque pas franchit un abîme, et rien jusqu'ici n'avoit fait pressentir une explication satisfaisante. M. Champollion pose comme un fait constant que, dans le choix des signes hiéroglyphiques étendus à la représentation des sons, les Egyptiens ont pris pour signe de chaque voyelle ou de chaque consonne l'hiéroglyphe consacré à peindre un objet dont le nom en langue égyptienne commençoit par le son ou l'articulation qu'il s'agissoit de représenter. Ainsi l'usage d'une main est devenu le signe phonétique de la consonne T, qu'on trouve ainsi figurée par l'image d'un niveau de maçon, parce que le T est la première articulation des deux mots égyptiens qui expriment ces deux objets.

C'est par une application de ce principe que M. Champollion a déchiffré les inscriptions gravées sur les bas-reliefs et sur une des façades du fameux temple de Denderah. Personne n'ignore aujourd'hui que les unes portent le nom des Ptolémées, les autres celui des Antonins, que ces zodiaques de forme égyptienne, retrouvés dans des tem-

ples de construction grecque, ont été tracés sous les successeurs d'Alexandre ; et cette seule observation auroit suffi pour démentir le rêve de cette antiquité monstrueuse contre laquelle tant de savans hommes ont protesté tour-à-tour au nom de la Bible et de la raison (1).

Un travail d'une véritable importance occupoit vers le même temps les loisirs d'un de nos membres, M. Guéneau de Mussy. Vous l'aviez chargé, Messieurs, d'examiner l'opinion d'un savant helléniste anglais, sur les deux épopées d'Homère ; longue et pénible tâche, dont l'intérêt étoit doublé pour vous par le nom de celui qui a fait hommage à l'Académie de l'ouvrage de M. Knight (2).

L'auteur proteste hautement contre la tradition qui attribue à Pisistrate la gloire d'avoir réuni en corps d'ouvrage les chants admirables dont se composent aujourd'hui l'Iliade et l'Odyssée. Il invoque avec force le silence d'Hérodote, de Thucydide, de Platon et d'Aristote, d'Aristote qui loue avec

---

(1) Mrs Visconti, l'abbé Halma, traducteur de Ptolémée ; Biot, Gosselin, Jomard, Saint-Martin, Letronne, etc. etc.

(2) Lord Holland.

tant de justice le merveilleux ensemble des poëmes homériques. Il s'étonne qu'un critique aussi judicieux que Heyne ait laborieusement cherché dans l'ordonnance si simple, si naturelle, de ces antiques compositions, je ne sais quel assemblage de pièces rapportées. Il réfute ses principales objections. Il demande comment la bibliothèque d'Alexandrie, où les Ptolémées avoient rassemblé tant de manuscrits d'Homère, n'offroit aucun exemplaire de l'édition attribuée aux Pisistratides; comment Homère ne se trouve pas même au nombre des poëtes dont les rois d'Egypte firent chercher dans Athènes les plus anciens manuscrits. Qui d'entre nous, Messieurs, placé entre les doutes de Heyne et de telles preuves, n'aimera pas mieux croire avec M. Knight que, si les poëmes d'Homère ont été morcelés par les rapsodes pour la commodité de leurs auditeurs, ils n'ont pas moins été composés par un même poëte (1) dans l'ordre qu'ils ont conservé jusqu'à nous, et que la seule gloire de Pisistrate est d'avoir prescrit aux rapsodes de chanter de suite et à tour de rôle

(1) Mille à onze cents ans avant J. C.

l'Iliade et l'Odyssée rendues à leur ordonnance primitive ?

M. de Mussy admet encore avec M. Knight que ces poésies, en traversant une antiquité de trente siècles, n'ont pu échapper aux doubles altérations d'un copiste inexact ou d'un scoliaste souvent systématique. Mais ne seroit-ce point se laisser à son tour abuser par l'esprit de système, que de publier au xix.e siècle une restauration soudaine du texte homérique, sans s'appuyer d'aucun manuscrit et comme pour démentir toute l'antiquité ? Comment l'helléniste anglais n'a-t-il pas craint d'encourir le reproche de témérité, en effaçant de l'Iliade et de l'Odyssée tous les vers qui attestent la diversité des dialectes, comme interpolés par les rapsodes dans les âges qui suivirent ? Comment ne s'est-il pas étonné de cette accusation d'ignorance que son système l'oblige de porter contre des hommes tels que Thucydide et Aristote, parce qu'ils ont méconnu cette unité de dialecte qu'il veut rétablir dans les poëmes d'Homère ? Comment n'a-t-il pas senti que l'euphonie, si chère aux Grecs, et la mélodie originelle de leur langue repoussoient ces aspirations accumulées dans chaque vers de son édition, et que rendre Homère barbare, ce n'étoit

servir ni la langue du poëte, ni sa gloire ? Le point capital du système de M. Knight est l'introduction du *digamma* des Eoliens dans les mots où cette aspiration blesse le plus l'oreille, et il avoue qu'on n'en trouve aucune trace dans les manuscrits les plus anciens. Mais persuadé qu'Homère n'a employé qu'un dialecte (l'Éolique), il cherche dans des fragmens d'inscriptions qui paroissent appartenir à ces temps reculés, dans des rapprochemens de textes et des analogies souvent conjecturales, des preuves de cet idiome primitif qu'il prête à son poëte et qui auroit disparu, sans même laisser de traces dans la mémoire des contemporains de Périclès et d'Alexandre. Si beaucoup de science suffisoit pour établir un tel système, rien ne manqueroit à la démonstration de M. Knight. Mais si l'érudition la plus incontestable ne dispense pas une opinion nouvelle de preuves directes et positives, M. Knight nous permettra de conserver quelques doutes.

Notre mission n'est pas de nous prononcer également sur des recherches d'une autre nature, que M. Séguier a livrées au public sous ce titre : *Emploi des conjonctions et des modes conjonctifs dans la langue grecque.* Avant de faire hommage à l'Académie de ce

grand travail, l'auteur avoit obtenu le seul genre de succès que puisse se promettre celui qui aime assez une langue morte pour en approfondir le mécanisme et la théorie : il avoit l'estime des savans qui ont dédaigné comme lui de s'arrêter à des généralités grammaticales, presque toujours vagues et superficielles, et il ne demandoit rien aux autres.

Les remarques de cet académicien sur le Tacite de la collection de M. Lemaire, faites en quelque sorte au milieu de nous, appartiendroient naturellement à ce Compte rendu, si des critiques de détail pouvoient y trouver place. M. Séguier trouve encore à épurer dans le texte de Tacite, même après les Ernesti et les Oberlin, et ce ne seroit point une étude stérile que celle qui ajouteroit aux travaux de ces savans hommes. La phrase du peintre de Tibère est toujours si pleine qu'aucune expression n'est indifférente dans son récit : rendre au texte un mot omis ou tronqué par les copistes, c'est restituer une pensée à l'histoire : et quelle histoire!

HISTOIRE.

HISTOIRE POLITIQUE.

Le nom de Tacite nous rappelle d'autres études, et s'il jette quelque chose de son éclat

et de sa grandeur sur les modestes méditations du philologue, il ne sera pas d'un moins bon augure pour le lecteur, s'il le retrouve à la tête d'une grande composition historique. Nous devons donc féliciter M. Lorain de s'être emparé du tableau des mœurs germaines pour nous introduire dans son beau travail *sur l'ancienne France*, après avoir dérobé à l'historien d'Agricola cette heureuse épigraphe : *Majores cogitate.*

Son exorde, plein d'entraînement et de raison, est un religieux hommage aux anciens jours de la patrie. Toutes les paroles de notre confrère respirent « ce sentiment gé-
« néreux et plein de délices qui associe le
« souvenir des pères à l'ouvrage des enfans et
« transmet aux générations qui commencent
« la prudence des générations passées; ce
« sentiment ineffable d'amour et de véné-
« ration qui fait que tous les hommes nais-
« sent et vivent, pour ainsi parler, sous la
« surveillance de leurs ancêtres. »

M. Lorain rappelle le respect filial des plus grands hommes de la Grèce pour les leçons de l'antiquité. Il demande si Rome, en expulsant ses Rois, rejeta les lois royales et le culte de Numa, si les souvenirs glorieux de la république étoient flétris sous la prudente

domination d'Auguste, si les plus absurdes tyrans défendirent jamais aux cohortes prétoriennes de s'assembler au Champ-de-Mars et de compter les vieux trophées conservés au Capitole.

Notre confrère regrette qu'un sentiment si noble n'ait point paru sacré aux législateurs de 1789, qui sur ce point pouvoient joindre à l'admirable exemple d'une nation voisine les exemples non moins admirables de tous les législateurs anciens. « Il falloit re-
« vendiquer au nom de la France ses libertés
« héréditaires ; consacrer les doctrines sages
« réclamées par l'exigence des temps, plu-
« tôt comme la transmission d'un auguste
« patrimoine que comme les concessions
« d'une autorité qui tombe; il falloit enfin en-
« noblir le présent par le passé, placer encore
« la royauté à la tête des libertés françaises;
« et faire reposer sur le gouvernement du
« Roi les précieuses espérances de l'avenir...
« Mais des réformes, appuyées sur l'autorité
« des temps anciens, n'eussent point enivré
« le peuple d'un enthousiasme assez subit,
« assez effréné. Elles auroient pu réveiller
« le souvenir de ce long culte de la nation
« pour ses Rois, de cet amour exalté, de
« cette fidélité presque superstitieuse dont les

« exemples n'étoient pas encore très loin de
« la génération qu'on vouloit séduire. La mé-
« moire des temps accomplis, les pensées de
« nos pères auroient jeté sur la liberté re-
« conquise cette réserve filiale, cette gravité
« respectueuse, ce caractère majestueux et
« imposant, qui accompagnent toujours les
« traditions vénérables. Laisser croire à la
« France qu'elle étoit libre de temps immé-
« morial, c'eût été modifier l'État sans causer
« d'humiliation aux vaincus, sans permettre
« de triomphe aux vainqueurs. Peut-être se
« fût-on réconcilié sincèrement en présence
« de nos ancêtres. Ce n'étoit point le compte
« des novateurs, etc. »

Ces réflexions, si remarquables par la maturité du style et de la pensée, annoncent assez l'intention du travail de M. Lorain. Son discours peut être considéré comme un beau développement de ces paroles de l'orateur le plus éloquent peut-être qui ait honoré la tribune législative d'Angleterre : *La Constitution française avoit été interrompue avant d'être achevée ; mais la France possédoit les élémens d'une Constitution aussi bonne qu'on pouvoit le désirer.* (1) Ce témoi-

(1) Burke.

gnage d'un homme qui avoit beaucoup étudié notre ancien gouvernement, et dont la vie ne fut qu'un long combat pour la liberté des autres, étoit digne d'inspirer à M. Lorain une production aussi distinguée que celle dont il a fait hommage à l'Académie.

Il s'est proposé de montrer que la liberté n'est pas nouvelle en France, et que cette vieille Europe qui, selon la belle expression d'un de nos plus profonds écrivains, *rendit toujours hommage à la suzeraineté de nos exemples, n'avoit pas seulement à imiter les grâces frivoles d'un peuple asservi.* La pensée qui domine tout le discours est, comme on voit, une pensée éminemment nationale. L'auteur a entrepris de resserrer dans un tableau digne de la France la longue généalogie de ses libertés. Ce tableau n'a rien d'idéal, rien de romanesque. Notre confrère en appelle par-tout à l'histoire ; il ne voit pas les temps qui ne sont plus, à travers des intérêts ou des passions d'un jour. Que ne pouvons-nous le suivre dans ses recherches sur notre ancien droit public, soit qu'il nous montre la liberté individuelle écrite dans les capitulaires, dans les lois de Saint Louis, dans les ordonnances de ses successeurs, et Mathieu Molé réclamant sous Anne d'Autriche la cou-

tume qui veut que les détenus soient interrogés dans le jour ; soit qu'il s'arrête avec un juste orgueil sur l'administration de la justice depuis les *Missi dominici* de Charlemagne jusqu'aux Lamoignon et aux d'Aguesseau ; soit qu'il raconte l'affranchissement graduel des communes, l'émancipation des serfs, les immunités des corporations depuis l'université de Paris qui s'appeloit *la fille aînée des Rois*, jusqu'aux corps des arts et métiers qui tenoient aussi du Prince tous leurs privilèges ; soit qu'il rende hommage à l'inviolabilité des propriétés françaises et à l'excellence de nos lois civiles et des ordonnances commerciales ; soit qu'il nous fasse voir jusqu'à Louis XIV le parlement d'Angleterre lui-même demandant sans cesse pour ce pays les libertés dont jouissoit alors la France? M. Lorain cite par-tout des textes précis ; il invoque des exemples plus décisifs encore. Dans l'impuissance où nous sommes d'analyser une production aussi pleine, aussi substantielle, nous citerons quelques-uns des morceaux qui se détachent le mieux de l'ensemble du travail.

L'auteur peint à grands traits les prodiges d'une institution « que les plaisanteries mo« dernes ne parviendront pas plus à flétrir

« qu'à faire oublier, la chevalerie : cette ins-
« titution, mélange précieux de soumission
« et d'indépendance, d'amour et de chasteté,
« qui, prenant pour enseigne la Foi et la galan-
« terie, élevant l'ame du guerrier jusqu'aux
« affections les plus nobles, jusqu'à l'exalta-
« tion la plus héroïque, lui fit dédaigner en
« même temps les richesses et le repos, la
« mort et la faveur, la crainte et les plaisirs;
« le rendit, au nom de Dieu et des dames,
« la sécurité des foibles, le protecteur des
« opprimés, et sembla, au milieu de la bar-
« barie du moyen âge, représenter et con-
« server seule les brillans attributs du carac-
« tère français. »

Parvenu au terme de son travail, M. Lorain le résume en quelques pages pleines d'une chaleur vraie, pénétrante, et fortement empreintes de *cette conviction qui donne la vie aux ouvrages de l'esprit.*

« Laissons dire à ceux qui ne comprennent pas l'ordre social, à ceux qui voient la civilisation à travers de médiocres intérêts et des passions fugitives; laissons-leur dire que la liberté est contemporaine de la révolution française. Nous qui aimons à reculer l'ère de notre affranchissement; nous qui ne croyons pas que la liberté réside dans des formes pu-

rement extérieures; nous qui ne croyons pas que les mêmes lois doivent régir le vieil orgueil des Castillans et le patriotisme mercantile des Anglais d'Amérique; nous qui croyons qu'il n'est ni possible, ni désirable de symétriser les peuples, les institutions, les usages; nous qui ne croyons pas qu'on soit esclave, par-tout où n'existe pas le gouvernement représentatif, et à plus forte raison, par-tout où n'ont pas été proclamés les droits de l'homme; nous aimons à sentir que la liberté est ancienne en France.

« Pressée par tant de faits et par tant de souvenirs, la mauvaise foi se trouble; mais elle n'abandonne point encore son système de dépréciation et d'oubli. Elle prend pour règle de ses croyances quelques faits isolés, quelques temps malheureux, quelques actes arbitraires et rigoureux, tristes exceptions au milieu d'une liberté générale, et qu'elle juge encore avec cette inepte partialité qui analyse les événemens du 15ᵉ siècle avec les idées philantropiques du 18ᵉ. Elle juge la liberté individuelle par les lettres de cachet, l'indépendance judiciaire par quelques commissions; elle juge enfin la royauté par la tyrannie, comme la religion par la Saint Barthelemi. Ne pouvant trouver dans toute l'his-

toire de France qu'un seul Roi, Louis XI, dont le caractère fut tyrannique, et qui encore opprima les grands sans froisser le peuple, elle appelle Charlemagne, un brigand victorieux, parce qu'il fut l'homme le plus étonnant de notre histoire; Charles V, un despote, parce qu'il étoit sage; Henri IV, un roi absolu, parce qu'il réunissoit en lui l'assemblage royal et français de l'esprit et de la bravoure, de la victoire et de la légitimité; Louis XIV, un tyran, parce qu'il fut grand et qu'il disposa de l'amour de toute la France: et confondant dans une même aversion l'ouvrage des temps et celui des hommes, les événemens et les principes, les règles sociales et les accidens, elle compose de nos annales une longue et monotone série de misère et d'oppression, d'usurpation et de vasselage.... Si les Rois, toujours égaux à leur siècle, marchent toujours avec la civilisation, la mauvaise foi ne voit dans cette active surveillance qui satisfait les besoins de l'État dès qu'elle les connoît, que les longues et successives conquêtes du pouvoir absolu. En vain la voix solennelle du passé vient donner un démenti manifeste à des préventions erronées; on a résolu de fermer désormais son cœur aux émotions françaises; on oppose avec froideur

à l'attestation des âges une incrédulité systématique et une ignorance factieuse.»

Votre secrétaire ne craint pas, Messieurs, que de telles citations vous paroissent trop longues : il sait qu'il parle devant des hommes qui aiment toutes les gloires de leur pays. Nous transcrirons encore la péroraison comme le plus digne hommage que nous puissions rendre à tout l'ouvrage, et nous vous aurons prouvé, Messieurs, que nous savons nous borner.

« Ah ! si quelque main plus habile vouloit réunir dans un tableau vraiment patriotique les preuves de sentiment et de raison qui entourent en foule le noble sujet auquel nous avons apporté si peu de talent et tant de conviction, peut-être seroit-il donné à cette œuvre nationale de voir s'incliner devant elle des amours propres désabusés, des ambitions éteintes, des haines réconciliées, des préjugés vaincus. Peut-être en jetant les yeux sur les institutions, les mœurs, les grands Rois, les grandes choses de notre belle France, s'accoutumeroit-on à se dire avec quelque attendrissement : Ce fut le bien de nos pères. Nous avons besoin de le dire : nous ne voyons pour la France qu'une voie certaine de salut. Que les amis de l'ordre et de la légitimité

prennent sous leur patronage cette doctrine généreuse, qu'une alliance éternelle doit unir la liberté et la royauté. Une pensée si grande échauffera le cœur de la jeunesse française ; son ame s'ouvrira sans peine à des sentimens qui relèvent la dignité de notre patrie. Nous serons fiers de reconquérir un avenir fondé sur l'accord immuable de la science et des mœurs, de l'obéissance et de la grandeur d'ame. La fidélité redeviendra une vertu; nous ne laisserons aux détracteurs des temps anciens que l'ambition du mal, et l'impuissance de le commettre. Nous adorerons à la fois nos monarques et nos immunités nationales ; nous entourerons d'un appui plein de dignité le pouvoir royal qui seul put nous donner un gouvernement libre, et qui seul peut nous le conserver. Nos franchises publiques deviendront en quelque sorte pour nous des droits de famille ; nous les transmettrons héréditairement à nos enfans comme un patrimoine indivisiblement uni à l'amour des Rois de France. Ils perpétueront cet héritage généreux, comme un bien sacré, une propriété inviolable, une substitution immortelle ; et peut-être mériterons-nous qu'un jour nos fils reconnoissans disent

à leur tour, en se souvenant de nous : *majores cogitate !* »

CRITIQUE HISTORIQUE.

Tout s'enchaîne dans les travaux littéraires, et vous ne serez point trop surpris, Messieurs, de trouver à la suite d'une brillante apologie de l'ancienne France, le mémoire consacré par un de vos membres à faire absoudre d'une accusation grave le premier Roi d'une auguste dynastie. Les libelles les moins suspects d'érudition ont appris à répéter comme une chose prouvée ce qu'on a copié par-tout *sur l'avénement de Hugues Capet à la couronne*. Peut-être nous ont-ils donné le droit de dire qu'il n'est guères d'événemens historiques aussi généralement mal connus de nos jours.

Dans la dissertation que nous avons soumise à l'Académie, nous croyons avoir prouvé par les capitulaires et par les faits, que le sceptre, héréditaire sous la 1re race, réuni sous la seconde à la mairie du Palais, devint électif comme elle. Pepin, pour affermir la popularité de sa maison, appela les grands à choisir entre les enfans des Rois; et de là

tous les déchiremens au milieu desquels finit la dynastie Carlovingienne (1).

Toutefois les fils légitimes du dernier Roi étoient seuls admis à lui succéder. Les enfans naturels de Charlemagne, ceux même qu'il avoit eus de ces femmes du 2e ordre dont parle Hénaut et auxquelles l'histoire a conservé le nom de *concubines*, ne réclamèrent pas même d'apanage après sa mort et n'élevèrent jamais la moindre prétention à son héritage.

Toute la justification de Hugues Capet est dans ces deux faits généraux. Il faut les détruire, ou renoncer à le flétrir sur parole du nom odieux d'usurpateur.

Le quatrième descendant de Charlemagne, Louis-le-Bègue, avoit épousé à l'insçu de son père Ansgarde, fille d'un seigneur français (2). Cette union clandestine obtint la ra-

(1) Annal. Metenses, an. 768. — Chart. divis. imp. Car. Magni, an. 806, art. 5. — Chart. divis. imp. Lud. Pii, art. 14 et 18. — Serm. de Louis-le-Bègue : *Ego Hludovicus, misericordia dni Dei nostri* ET ELECTIONE *populi rex constitutus*, etc.

(2) *Ludoicus filiam Harduini quondàm comitis, sororem scilicet Odonis.... sibi* CONJUGEM *copulat.* Cet Odon, ou Eudes, étoit comte de la Bourgogne Transjurane (gouverneur de la Franche-Comté). L'annaliste

tification de Charles-le-Chauve, puisque les deux fils d'Ansgarde, Louis III et Carloman, furent élevés l'un et l'autre dans le palais de Charlemagne. L'Empereur n'en força pas moins son fils de répudier l'épouse de son choix et d'accepter Adélaïde, qui devint mère de Charles-le-Simple. Les conséquences se présentent d'elles-mêmes. Né avant la dissolution d'un lien sacré, le fils d'Adélaïde n'étoit qu'un fils adultérin ; sa naissance ne lui donnoit *aucun droit* aux suffrages des barons et des évêques ; suivons les faits.

Louis-le-Bègue succède à son père. Sacré par le Pape Jean VII qui cherchoit près de lui un asile, il n'en peut obtenir le couronnement d'Adélaïde. Pourquoi ? Les annales de Saint Bertin, Daniel, le père de Longueval nous l'apprennent ; c'est que le premier mariage n'étant pas nul, le second n'étoit qu'un adultère.

A la mort de Louis-le-Bègue, Charles-le-Simple est comme étranger à sa succession.

---

raconte ensuite que le roi pardonna ce mariage à son fils. — V. Ann. de Saint-Bertin, Ann. de Metz, an 862.

Ludovicus Balbus habuit.... quamdam puellam NOBILEM, *nomine Ansgarem*, SIBI CONJUGII FOEDERE *copulatam, et qui duos suscepit liberos*, etc.

Son père près de mourir, se hâte d'assurer le trône au fils aîné d'Ansgarde, sans aucune réserve en faveur de l'enfant d'Adélaïde. Même oubli à la mort de Louis III et de Carloman. Charles-le-Gros, leur oncle, est appelé à la couronne. En lui s'éteint la postérité légitime de Charlemagne; et dès-lors, suivant la remarque de Montesquieu (1), la faculté d'élire, jusques-là conditionnelle et restreinte à une seule famille, devient pure et simple.

Si le fils d'Adélaïde eût été légitime, il avoit des droits incontestables à la double couronne que Louis-le-Gros avoit portée. Cependant l'Allemagne ne pense point à lui, et la dalmatique impériale, livrée pour la première fois aux chances d'une élection aristocratique, est déférée à Arnould, duc de Carinthie. Presque en même temps, Eudes, comte de Paris, arrière-petit-fils de Charlemagne par sa mère, est proclamé Roi de France. Ses ennemis ne lui opposent qu'un étranger dont les mouvemens troublèrent peu le royaume; et les prétentions de Charles-le-Simple étoient si loin de tous les esprits, que les provinces du midi, qui voulurent un moment se rendre indépendantes, ne songèrent pas même à se faire

(1) Esprit des lois, l. XXXI, ch. 17.

un prétexte de son nom. Le troisième fils de Louis-le-Bègue ne se montre que quatre ans après, à la tête d'un soulèvement suscité par l'archevêque de Reims. Une invasion des Normands force les deux compétiteurs à un partage, inégal toutefois pour Charles-le-Simple. Eudes meurt bientôt sans héritier; les seigneurs frappés de la nécessité de s'unir contre les périls dont la France étoit assiégée, reconnoissent enfin son rival (1).

Les chartes du roi Eudes, ses médailles, tous les anciens monumens diplomatiques démentent ceux qui n'ont voulu voir en lui que le régent du royaume. Il faut épuiser la liste des auteurs voisins de cette époque, pour rencontrer quelques témoignages dont cette fable de la régence puisse être étayée, et le savant Bullet a rendu palpables l'ignorance et les contradictions des annalistes invoqués pour balancer tant de preuves. Les historiens les moins favorables à Eudes attestent qu'il

(1) Ils avoient d'abord proclamé le fils d'Eudes encore enfant (*vita S. Genulfi*, ann. 898). Sa mort les rejeta sous la domination de Charles-le-Simple. Cette circonstance intermédiaire se concilie mal avec ce que Mézerai raconte des derniers momens du roi Eudes qui les auroit exhortés à ne pas rester plus long-temps rebelles au roi légitime.

fut sacré à Reims sans opposition, et nous citerions des actes de Charles-le-Simple où il ne compte les années de son règne qu'à dater de la mort du prétendu régent, qu'il appelle *son prédécesseur* (1).

En effet le troisième fils de Louis-le-Bègue ne régnoit que par les suffrages des évêques et des barons. Il avoit été élu : Réginon, qui écrivoit sous son règne même, le déclare en termes formels. Aussi les grands se persuadèrent sans peine qu'ils avoient le droit de lui retirer un titre qu'il tenoit d'eux. Robert, frère du roi Eudes, fut substitué à Charles-le-Simple et se fit sacrer à Reims. Après sa mort, Hugues-le-Grand, son fils, refuse la couronne et la fait tomber sur la tête de Raoul, toujours par le choix des grands. C'est encore l'influence de Hugues-le-Grand qui entraîne l'élection de Louis IV et de Lothaire (2). Louis V

---

(1) V. le traité avec Henry, roi des Francs orient. Baluz. t. 2, an 921. — V. aussi Reginon, les Ann. de Metz, Luitprand, Guillaume de Jumièges, Abbon, Odoran, Othon de Frisingue, Aimar de Chabannes, les Chron. de Saint-Benigne, de Saint Waast d'Artas, de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, etc. etc.

(2) *Totius regni primates ELEGERUNT Ludovicum, filium videlicet praedicti regis Caroli* (Radulph. Glaber, l. 1. c. III). V. aussi la Chron. de Tours et Mézerai.

Quant à Lothaire, Frodoard, annaliste contempo-

est élu comme son père et son aïeul : *sublimatur in regno*, disent les chroniques contemporaines ; et c'est l'élection consécutive de ces trois princes qui a fait illusion à beaucoup d'écrivains. Ils en ont conclu que l'hérédité avoit été rétablie ; mais l'ambition des seigneurs l'eût-elle souffert ? Plusieurs générations d'empereurs ne se sont-elles pas succédées en Allemagne sans que l'empire cessât d'être électif, et la Pologne n'a-t-elle pas donné les mêmes exemples ? Ce n'est pas lorsque les trônes chancellent, lorsque le diadême flotte sur le front des Rois, que leur pouvoir devient héréditaire ; et à défaut des témoignages historiques, la raison nous défendroit de croire que les droits du sang eussent été rendus à une royauté démantelée, telle en un mot que la féodalité l'avoit faite pour les derniers rejetons de Charlemagne.

La couronne n'étoit donc point héréditaire lorsqu'elle fut offerte à Hugues Capet. Fils de Hugues-le Grand qui l'avoit trois fois refusée, beau-frère du dernier Roi, neveu

---

rain, dit que sa mère eut recours à Hugues-le-Grand pour lui concilier les suffrages. *Quam Hugo ad colloquium accivit, et venientem consolatur, ac de* PROVECTIONE FILII EJUS IN REGNUM *pollicetur*.

du roi Raoul, petit-neveu du roi Eudes, petit-fils du roi Robert, qu'avoit-il besoin d'usurper un tône qui, par la force même des choses, ne pouvoit rester plus long-temps séparé du plus grand fief de la monarchie ? Pourquoi repousseroit-on les témoignages contemporains ? Est-ce parce qu'ils assurent que la royauté fût librement déférée à celui qui seul pouvoit la défendre ? (1).

Arrêtons-nous. Peut-être en avons-nous dit assez pour balancer la confiance aveugle avec laquelle des hommes pleins de lumières ont abandonné leur conviction aux accusateurs de la dynastie capétienne. Si nous avons été assez heureux pour désarmer des préventions auxquelles l'éducation a prêté sa puissance, si nos adversaires veulent bien reconnoître que notre opinion n'est pas indigne d'être examinée, notre temps n'aura pas été perdu (2).

---

(1) V. Glaber Rad. l. 1 c. 2; Odoran, Chron. de Saint-Benigne, an 987; Thomas de Loches, la petite Chron. de Saint-Denis, celles de Senones et de Saint-Médard de Soissons, an 986, etc. etc.

(2) On ne citeroit pas un seul contemporain que Bullet n'ait consulté avant de justifier Hugues-Capet. Les écrivains auxquels le p. Lelong accorde le plus d'autorité pour la fin de la 2[e] race sont l'annaliste de Saint-Bertin, Reginon, Luitprand et Frodoard. Ce sont pré-

BIOGRAPHIE.

Une autre branche de l'histoire, qui a tenté de beaux génies chez les anciens, et qui parmi nous a pris quelquefois, sur-tout dans ce siècle, un essor assez élevé, devoit trouver place dans les travaux de l'Académie. Mais, s'il est vrai que la concision soit proprement l'éloquence du genre biographique, vous nous pardonnerez, Messieurs, de ne vous rappeler qu'en passant des lectures qui échappent à l'analyse par leur nature même.

---

cisément ceux qui déposent le plus clairement des faits par nous invoqués.

Nous n'avons pas parlé de deux erreurs de Velly. 1° Il invoque contre Hugues une lettre de Gerbert, qu'il rapporte à l'année 987 où commence la 3.e race. Cette lettre, adressée à Thierry, évêque de Metz, mort en 984 sous le règne de Lothaire, ne peut s'appliquer à ce qui arriva 3 ans après. 2° Il rapporte que Charles de Lorraine, compétiteur de Hugues, mourut son prisonnier. Les annalistes lorrains racontent au contraire que leur prince s'échappa, et l'on a trouvé son épitaphe dans une église de Mastricht; il y est appelé *comte*. Quoi qu'il en soit, ses enfans n'inquiétèrent jamais son rival.

Mably, pour soutenir l'usurpation de Hugues, en est réduit à traduire *Franci primates* par *les principaux de l'Isle-de-France*. N'est-ce pas vouloir se tromper?

La notice de M. GIRAULT sur Claude de Beauvoir, maréchal de France sous Charles VI, n'offre guère que des faits militaires d'une médiocre importance. Celle qu'il avoit consacrée à Saint Bernard est le dernier travail que ses derniers jours lui aient permis. Nous devions cette double mention à sa mémoire. Nous y joindrons la nomenclature des articles destinés par le rédacteur de ce rapport à la *Biographie universelle* (1), vaste entreprise qui honore le XIXe siècle et qui se recommande comme l'œuvre en quelque sorte solidaire de toute la littérature contemporaine. C'est encore au genre biographique que se rapportent quelques fragmens de l'histoire littéraire de la province, que Messieurs GIRAULT et AMANTON vous avoient offerts, et qu'ils ont fait imprimer sous le titre de *Particularités inédites et peu connues sur la Monnoye, Crébillon et Piron*. La publication de ce travail, en le soumettant à un autre jugement que le nôtre, l'enlève naturellement au Compte rendu de l'Académie.

---

(1) *Philopœmen, Phocion, Paruta, Politien, Pulci, Properce, Pomponace, Pyrrhon, le cardinal de Retz.*

PHILOSOPHIE.

Des discussions d'un ordre bien supérieur ont retenti un moment dans cette enceinte. Mais, condamnés par les bornes naturelles de ce rapport à ne point embrasser dans toute leur étendue des doctrines qui partagent le monde philosophique, pourrions-nous consentir à les effleurer ? Est-ce à nous d'ailleurs à faire la part de la louange et du blâme sur ces débats, auxquels, vous le savez, nous n'avons pu rester assez étranger pour que l'impartialité du narrateur ne parût point plus d'une fois suspecte? Cette considération déjà si impérieuse, n'est-elle pas devenue toute-puissante, depuis que celui de nos confrères qui étoit entré le premier dans la lice a voulu que le public se fît juge entre lui et nous? Et que pourrions-nous dire, si ce n'est que vous avez craint de rien prononcer sur ces questions, les plus hautes peut-être qui puissent être agitées parmi les hommes? Vous avez entendu un rapport d'une clarté remarquable, auquel nul ne sauroit refuser l'éloge que Montaigne donnoit ingénuement à son livre : *C'est ici un ouvrage de bonne foi.* La noble modération qui distingue la partie polémique de ce travail, les connoissances

philosophiques dont il porte l'empreinte ne pouvoient échapper à l'Académie. Plusieurs membres toutefois refusoient encore leur conviction aux conclusions du rapporteur, et toutes ses opinions n'étoient point également admises par tous ceux qui partageoient sa doctrine sur la question principale du rapport. Vous avez pensé, Messieurs, qu'il ne vous appartenoit point de décider entre des hommes tels que Platon et Descartes, entre M. de la Mennais et ses adversaires, entre votre rapporteur et M. de Bonald. Vous n'avez pas eu la prétention de fermer la lice, parce que quelques-uns d'entre vous étoient descendus un moment dans l'arène, et vous n'avez pas cru vous établir leurs juges en votant à l'unanimité l'impression d'un rapport qui ne peut que honorer l'Académie (1).

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

L'alliance de la Philosophie et de la Poésie est trop ancienne ; elle s'est renouvelée de nos jours avec trop d'éclat, pour que votre secrétaire s'excuse de placer dans ce Rapport les disciples de Platon si près des disciples d'Homère, et de ne point trop sé-

(1) V. ce Rapport à la suite du Compte rendu.

parer deux études qui tant de fois ont eu des inspirations communes, et qui tiennent l'une et l'autre à ce qu'il y a de plus élevé dans l'intelligence créée.

Ce n'est pas au hasard, Messieurs, que nous avons prononcé ce nom de Poésie; les offrandes nombreuses que les Muses ont reçues depuis deux ans dans cette enceinte, ne vous ont-elles pas donné plus que de la versification ?

Un Académicien résidant, M. le marquis d'Arbaud-Jouques vous a fait hommage de son Ode à la ville d'Aix, et de quelques autres pièces qui, avant d'enlever vos applaudissemens, avoient eu déjà ceux d'une province qui a été comme la terre classique de la Poésie française (1). Il vous avoit exclusivement réservé son épître à M. de Chénédollé, *sur les sentimens qu'on doit porter dans l'étude de la littérature*. Mais, en décidant que votre recueil annuel s'enrichiroit de ces vers éclatant de pureté et d'harmonie, vous nous avez envié, Messieurs, le plaisir de les louer comme nous les sentons (2).

Un autre membre, M. Brugnot, dont la

---

(1) V. le recueil de l'Académie d'Aix.

(2) V. cette Épître à la suite du Compte rendu.

muse féconde promet à ce siècle, déjà si riche en espérances poétiques, que la Bourgogne aura aussi son poëte, vous a confié les préludes de sa lyre si flexible et si mélodieuse. Vous avez admiré tour-à-tour toutes les grâces, et souvent toutes les richesses du style descriptif, dans son fragment *sur les fleurs sauvages;* une mélancolie pleine de douceur dans son récit élégiaque du *Saut de Leucade*, pleine d'élévation et de vie dans la paraphrase d'un verset de Job, que nul de vous ne peut avoir oublié.(1) Nous l'avions vu éprouver, comme en se jouant, sa vocation lyrique par cette traduction si facile, si élégante et surtout si fidèle, de deux Odes d'Horace, où il avoit su badiner et philosopher comme lui. Trois fois son talent s'est confié depuis à l'ode héroïque, et trois fois sa lyre a changé de ton; riche de pensées et d'images, quand il chante les merveilles du grand siècle; sombre et terrible, lorsqu'il rend les derniers remords et les derniers blasphêmes de l'athée; brûlant de verve lorsqu'il peint la liberté des Gaules expirant avec Sacrovir.

---

(1) *Taedet animam meam vitae mae; dimittam adversùm me eloquium meum, loquar in amaritudine animae mae.* (Job, x, 1.)

Cette grande image d'Homère, qui nous apparoît par-delà trente siècles, agrandie par les efforts mêmes de l'envie, lui inspire un début vraiment lyrique dans son Ode *à Louis XIV.*

Lorsque le chantre d'Ionie,
Surchargé d'infortune et de célébrité,
Loin des mortels, ravi sur l'aigle du génie,
Voloit à la postérité,
Des Zoïles sans nom poursuivirent sa gloire,
Jusques au temple de mémoire,
De leurs écrits blasphémateurs;
Mais, comme son héros, bravant de vains outrages,
Homère invulnérable a traversé les âges....
Et l'on cherche ses détracteurs.

Roi magnanime, ainsi etc.

L'ombre de Louis XIV s'avance indignée contre ses accusateurs. Elle raconte toutes les gloires de son règne; ses généraux, ses ministres, la marine créée comme le commerce, les canaux, la législation, les chefs-d'œuvre qu'une protection généreuse fit éclore dans les lettres et dans les arts, les progrès de la philosophie et des sciences. Le monarque paroît s'oublier dans ce tableau, pour venger les grands hommes et les grandes choses de son siècle. Il se loue comme à son insçu dans chaque hommage qu'il rend aux re-

nommées contemporaines, et c'est ainsi qu'il rappelle sans orgueil ses victoires personnelles, en prodiguant à Lebrun de justes éloges.

Là, le fameux vainqueur et d'Issus et d'Arbelles,
Sous le pinceau d'un autre Appelles
Revient foudroyer Darius.
Là, Valencienne abat l'orgueil de ses murailles;
Ou le Rhin, frémissant au bruit de nos batailles,
Soulève ses flots éperdus.

Nous citerons encore la strophe de l'architecture et celle que notre jeune confrère a consacrée aux savans et aux philosophes du XVIIe siècle.

Tributaire des Rois, l'architecture altière
Dirige dans les airs son vol ambitieux :
Le Louvre, secouant son antique poussière,
Découvre son front radieux;
Ma main, tout à la fois, pompeuse et bienfaisante,
Offre à la valeur indigente
L'asile auguste d'un palais :
Venez y reposer votre tête guerrière,
Vous ne mendierez plus le pain de la misère,
Nobles débris des camps français!

Mais les cieux étonnés ont abaissé leur voûte :
Ces savans assemblés mesurent l'univers, (1)
Ou des globes errans dans leur céleste route

---

(1) La méridienne.

Fixent les mouvemens divers (1).
Ils percent le dédale où la raison humaine
Gémissoit sous la lourde chaîne
Des préjugés victorieux.
Près d'eux, la vérité prend un essor sublime
Et régit désormais d'un sceptre légitime
La philosophie et les cieux (2).

Le mouvement qui termine cette longue prosopopée n'est pas moins lyrique. L'ombre royale se sent comme inspirée, quand elle rappelle le chantre de Cinna et celui d'Athalie; elle croit les entendre encore, elle s'écrie :

Racine, as-tu saisi ta lyre harmonieuse,
Ou la harpe des Séraphins?

Le Ciel va-t-il laisser échapper ses mystères?
L'Apôtre a retrouvé sa parole de feu,
Et proclame au milieu des gloires passagères
La gloire éternelle de Dieu.
Sublime Bossuet! Je t'entends, de ta chaire,
Briser les grandeurs de la terre
Sous l'anathême de la mort.
Arrête!... Epargne-nous les éclats de ta foudre,
Et laisse ces grandeurs, s'abîmant dans leur poudre,
Subir leur lamentable sort.

Le *chant guerrier d'un officier de Sacro-*

(1) Établissement de l'observatoire, travaux de Cassini.
(2) Descartes, Newton, Leibnitz.

vir, chef des Éduens, après la défaite de nos ancêtres par un lieutenant de Tibère, est un véritable dithyrambe.

Ils ont vaincu, les soldats du midi!
Teutatès attendoit leurs bras chargés de chaînes;
Teutatès n'a point bu dans un crâne ennemi,
Et son esprit plaintif par trois fois a gémi
Dans le feuillage des vieux chênes.

J'ai vu leurs légions marcher,
Comme un noir tourbillon qui porte les orages, etc.

. . . .

Hélas! ils sont vainqueurs, et tu dors dans ta cendre,
O le plus brave des guerriers!
C'est toi qui nous guidois aux combats meurtriers;
Le premier tu crias : *Vengeance!*
Et nous volâmes tous, tous autour de ta lance
Ranger nos épais boucliers.

Ton œil intrépide
Suit nos combattans,
Ton coursier rapide
Vole dans les rangs,
Son pied homicide
Foule les mourans.
Gloire à ton courage!
La mort, le carnage
Marchent devant toi.
Les aigles romaines,
A travers nos plaines,
S'arrêtent d'effroi....

Nos Bardes apprêtoient déjà le chant de gloire ;
Ils nous promettoient la victoire,
Et nos ressentimens et nos bras valeureux
Nous l'avoient promise encor mieux !

Ils sont pourtant vainqueurs, et tu dors dans ta cendre,
O le plus brave des guerriers !

Voyez-vous étendus nos bataillons entiers
Dans ces champs qu'ils n'ont pu défendre ?
Ils ne leveront plus leur tête, pour reprendre
Leurs immobiles boucliers.

Silence ! leur pesante armure
Gît avec eux au champ de mort,
Et leur sanglante chevelure
Se soulève au souffle du nord.

Silence ! L'astre aux rayons sombres
Leur verse ses pâles clartés,
Et l'on diroit qu'à leurs côtés
On entend murmurer des ombres.

Silence, terre des Gaulois !
Pour toi l'esclavage commence.
Liberté, silence à ta voix !
Les Romains ont vaincu..... Silence !

Les Romains sont vainqueurs, et malheur aux vaincus ;
Malheur aux enfans de Brennus !
Malheur à qui n'eut le courage
Aux combats de savoir mourir !
Malheur à qui dans l'esclavage
Comptera ses jours à venir !
Malheur à qui, chargé de chaînes,

Ornera les pompes romaines
De l'éclat de son déshonneur ;
Et, dévorant d'amères larmes,
Suivra, dépouillé de ses armes,
La marche d'un triomphateur!

Il y a loin des beautés qui distinguent ces strophes à celles qui ont rendu si célèbre le terrible récit d'Ugolin. En s'imposant un tel sujet après tant d'essais plus ou moins heureux, M. Brugnot s'est donné beaucoup de rivaux; mais le plus redoutable sans doute étoit son modèle. Le Dante est, comme on sait, le plus ancien poëte des temps modernes. Né dans le chaos du moyen âge, deux siècles avant la renaissance des lettres, son génie sut créer une langue à lui seul et recommencer la poésie en Europe. Froissé par les chocs politiques au milieu desquels Florence rêvoit la liberté, il peignit une nature violente et désordonnée; il l'avoit vue. Dans ces temps de barbarie, ce n'étoit pas la force, mais la règle qui manquoit aux esprits, et tout le monde convient que le talent et les ouvrages du Dante sont fortement empreints du caractère de son siècle. Ses pensées ont une énergie à part; la nudité de sa poésie, la précision incroyable de son style sont désespérantes. C'est sur-tout dans le récit d'U-

golin qu'on retrouve le *faire* du Dante tout entier ; tous ses défauts, toutes ses qualités sont là (1). Aussi M. Brugnot a-t-il moins voulu faire une traduction que ce que les peintres ont appelé une *étude*. Il s'est attaché à reproduire la diction si énergiquement simple du chantre de l'Enfer, à nous rendre pour ainsi dire sa physionomie littéraire ; et, disons-le, lors même que la lutte est manifestement inégale, il faut moins en accuser l'impuissance du traducteur que celle de la langue française, cette *gueuse fière* dont Voltaire signaloit au siècle dernier la dédaigneuse indigence. Si les bornes de ce Compte rendu ne se prêtent point à des citations, d'ailleurs insuffisantes pour faire apprécier une version qui se recommande surtout par l'unité de ton que notre jeune confrère a religieusement conservée, nous lui devons au moins ce témoignage que nous avons été beaucoup plus frappés des diffi-

---

(1) Peut-être ce morceau ne peut-il être complètement bien traduit qu'en latin. C'est la seule langue qui admette, sans qu'on lui fasse violence, d'aussi effroyables détails, et dont la concision égale celle de cette autre langue que les Italiens ont nommée *Dantesque*, dans l'impuissance d'en exprimer autrement le génie.

cultés qu'il a vaincues, que de celles qui ont été plus fortes que son talent. M. Brugnot traduit par-tout avec une étonnante exactitude, presque toujours avec une rare énergie; et nous le féliciterons d'avoir pu resserrer quatre-vingt-dix vers du Dante, en moins de cent vers français, dont la plupart ne seroient désavoués par aucun poëte de nos jours.

C'est encore une belle inspiration que la paraphrase de ce verset de Job, déjà cité par nous, et qui a fourni à M. Brugnot une méditation poétique digne d'être admirée, même après celles de M. de Lamartine. Qu'on nous permette cette fois de louer notre confrère en le citant encore. Que de fois, s'écrie-t-il, après avoir déploré le vide et les déceptions de la vie,

Que de fois je cachai ces sentimens amers
Dans l'ombre de la nuit, aux lieux les plus déserts!
Que de fois, loin du bruit des demeures humaines,
J'essayai d'endormir mes ennuis et mes peines!
J'aimois à parcourir et les monts et les champs
Que dépouilloit déjà le souffle des autans,
A voir sécher les fleurs et mourir la verdure,
Et les brumeux frimas attrister la nature!
Satisfait, sur un sol tout jonché de débris,
J'entraînois sur mes pas des feuillages flétris;
J'interrogeois des bois la voix retentissante
Qui me rendoit au loin sa réponse mourante!

Quelquefois je restois, long-temps silencieux,
Appuyé sur le tronc d'un vieux chêne mousseux,
Écoutant au déclin d'un pâle jour d'automne
Le tintement lointain de l'airain monotone.....
Ces sons religieux, mourant avec le jour;
Ce repos solennel sur les monts d'alentour;
La lune qui, pareille à la blanche vestale
Qui vient faire brûler sa lampe sépulcrale
Sur la tombe isolée où repose une sœur,
Se levoit pour verser sa pensive lueur;
Ces astres mi-voilés semés dans l'étendue;
Tout jetoit l'infini dans mon ame éperdue;
Elle avoit secoué le fardeau de ses fers;
Non! je n'habitois plus ce terrestre univers;
Mais jusqu'aux cieux ravi sur de rapides ailes,
Je croyois saluer les clartés éternelles,
Entendre soupirer dans le séjour divin
L'ineffable concert du cantique sans fin,
Et, nageant au milieu d'un torrent d'harmonie,
Commencer le matin d'une seconde vie...
Et cependant l'orfraie à travers ces vieux bois
Traînoit en cris mourans sa lamentable voix :
« Le Ciel n'est pas encore aujourd'hui ta demeure,
« Disoit-elle, tu vis sur la terre où l'on pleure.

Nous n'avons pas encore parlé de l'Ode de M. Brugnot *sur la Grèce*, ni de son Idylle si touchante de *la Chapelle-des-Bois*. Nous ne pouvons rien extraire de cette dernière pièce sans lui faire perdre quelque chose du charme que l'Académie a trouvé dans sa

lecture, et nous la soumettons tout entière au public (1); mais nous essaierons de dérober quelques strophes à cette œuvre toute poétique où notre jeune confrère a mêlé la plainte éloquente, mais résignée, d'une lyre chrétienne aux cris de détresse qui naguère encore retentissoient dans l'antique patrie des beaux vers et des beaux arts.

Ce qui distingue l'Ode de M. Brugnot entre toutes les compositions lyriques inspirées par les malheurs de la Grèce, c'est que, suivant l'expression d'un de nos confrères (2), il donne plus de regrets à son ancienne splendeur, plus de larmes à sa désolation présente, que d'espérances à son avenir et d'encouragement à ses armes. Il a chanté la Grèce au moment où elle désespéroit d'elle-même; et, pour citer encore le même membre, sa voix mélancolique et religieuse n'a trouvé pour elle qu'un hymne de deuil. Aussi la douleur du poëte n'a rien de vulgaire. Il jette d'abord un regard d'amour sur la France.

Béni soit le doux nom de ma douce patrie!
Qu'ils soient bénis trois fois les bords où le Français

---

(1) V. à la suite du Compte rendu.
(2) M. Lorain.

Respire avec orgueil l'air natal de la vie,
Au sein des arts et de la paix !
Terre heureuse et féconde, etc.

Puis, par une transition rapide, il nous transporte au milieu de ces nations déchues, accablées de leurs souvenirs plus encore que de leurs fers :

Peuples déshérités, leur nom les importune.
Le joug hideux de l'infortune
Les opprime d'un double poids :
Car s'il est des douleurs pour les ames vulgaires,
Que les maux sont cuisans et les larmes amères
Pour des esclaves, fils de rois !

M. Brugnot découvre une réprobation d'en haut dans ces catastrophes qui anéantissent tout un peuple.

Les décrets du Seigneur sont des décrets sévères.
Il laisse sous sa main les nations grandir,
Leurs vertus d'un moment, leurs forfaits séculaires,
Frapper la terre et la remplir.
Puis il tonne à son tour, et, tombés sous sa foudre,
Les peuples couchés dans leur poudre
Dorment et ne s'éveillent plus :
Vit-on jamais, levant leur tête ensevelie,
Les antiques cités dans la vieille patrie
Rebâtir leurs murs abattus?

Tout-à-coup le poëte s'adresse à la Grèce. Ecoutons-le :

Pourquoi donc t'agiter sous le poids de tes chaînes ?
O Grèce, où traînes-tu tes enfans sur tes pas ?
Et quel cri, répété dans tes îles lointaines,
A retenti pour les combats ?
Ivre des souvenirs de l'antique vaillance,
Ton cœur tressaille d'espérance....
Hélas ! crains les destins jaloux !
Pourquoi parer ton front d'une main empressée,
Pareille en tes transports à la veuve insensée
Qui croit retrouver un époux.

On dit que, sur les bords où gît l'orgueil d'Athène,
On entendit frémir de belliqueuses voix,
Qu'au milieu des débris un fantôme de Reine
Parut, qui t'appela trois fois.
Une pourpre en lambeaux, vieux vêtement de gloire,
Sembloit accuser la mémoire
D'une grandeur qui n'étoit plus ;
Mais son œil étoit fier, il provoquoit la guerre,
Et sa robuste voix mêloit aux chants d'Homère
L'hymne sacré d'Harmodius.

Elle étendit sa droite, elle brandit sa lance ;
Son casque mutilé s'agita sur son front;
Puis elle murmura comme un mot de vengeance
Et Salamine et Marathon.
Les lieux qu'elle fouloit à ces noms répondirent,
Les tombeaux ébranlés gémirent,
Le rivage désert frémit ;
Et, bondissant joyeux sous le poids de ses armes,
Le magique fantôme essuya quelques larmes,
Voulut sourire et s'engloutit.

Entraîné par son enthousiasme, le poëte

oublie un moment les décrets célestes. Il s'est élancé au milieu de la guerre ; il court, bouillant d'impatience, à la voix du fantôme qu'il a créé. Mais bientôt les plaintes des mourans, les hurlemens des femmes l'arrachent à ses illusions de liberté, de victoire. Il retombe dans sa douleur ; et alors, comme l'a dit encore M. Lorain, il ne raisonne pas, il ne déclame pas, il sent et il souffre.

Que dirions-nous de plus, et que nous nous reste-t-il, si ce n'est à prédire, avec le même Académicien, que l'auteur des vers que vous venez d'entendre, « ne s'arrêtera pas « dans sa jeunesse ; qu'il poursuivra ses suc- « cès et sa gloire jusqu'au jour où sa lyre « retentira glorieusement hors de cette en- « ceinte ; jusqu'au jour où ce ne sera plus « seulement une justice, mais un honneur, « d'avoir admiré ses premiers vers ; jusqu'au « jour où l'Académie devra être fière d'avoir « été la première confidente de sa muse, et « comme le berceau de sa renommée ? »

EXTRAIT

Du Rapport fait à l'Académie par MM. de Gouvenain, Tilloy *et* Sené, *sur la question de chimie appliquée aux arts, proposée pour sujet d'un Prix à décerner en 1823, et de la Décision prise par cette Société.*

L'Académie avoit proposé pour sujet d'un Prix à décerner en 1823, la question suivante :

« *Comment pourroit-on enlever aux eaux-*
« *de-vie de marcs, de grains, de pommes de*
« *terre, etc., l'odeur et la saveur qui les*
« *distinguent des eaux-de-vie de vin.* »

Ce n'étoit pas uniquement sous le rapport des progrès de la science, que la solution de cette question intéressoit vivement l'Académie; il s'agissoit, en effet, d'un produit considérable de l'industrie agricole du département de la Côte-d'Or et des autres départemens qui cultivent la vigne, produit jusqu'à

présent fort défectueux, et dont le perfectionnement accroîtroit d'une manière sensible les ressources de plusieurs provinces.

Néanmoins, malgré l'émulation qu'un pareil sujet auroit dû faire naître, deux concurrens seulement se sont présentés, et les commissaires de l'Académie ont eu le déplaisir de lui annoncer que ni l'un ni l'autre n'ont rempli son attente.

L'auteur du Mémoire n.° 1, pour enlever aux eaux-de-vie de marcs l'odeur et la saveur qui les caractérisent, propose le charbon de bois, et par préférence, celui de tilleul ou celui de saule; il fait concourir avec l'action de ce charbon, celle de l'acide sulfurique.

L'Académie exigeoit un procédé nouveau et dont le résultat fût certain. La première condition n'a pas été remplie par l'auteur du Mémoire n.° 1, son procédé étant absolument celui que Lowitz, savant chimiste de Pétersbourg, fit connoître il y a plus de trente ans. Mais, en écartant même la considération de la priorité, ce procédé, exécuté avec toutes les précautions que des expériences ultérieures ont démontré nécessaires, et dont la plus importante est une forte calcination du charbon; ce procédé, disons-nous, n'a

qu'un succès fort incomplet. L'eau-de-vie de marc à laquelle on l'a fait subir, perd à la vérité une partie de son odeur et de sa saveur désagréables ; mais elle en conserve encore assez pour qu'il soit impossible de la confondre avec l'eau-de-vie de vin, et de l'employer dans les arts du liquoriste et du parfumeur. C'est un fait dont les commissaires de l'Académie se sont assurés directement, et qui d'ailleurs avoit été constaté par plusieurs chimistes avant eux. Ils ont également reconnu que le charbon animal bien calciné exerce une action encore plus efficace que celle du charbon de bois sur les eaux-de-vie de marc, et autres; de sorte qu'il mériteroit encore la préférence sur ce dernier charbon.

L'auteur du Mémoire n.° 2 a cherché à atteindre le but par deux voies différentes. Attribuant, avec tous les chimistes de nos jours, les mauvaises qualités de l'eau-de-vie de marc à une sorte d'huile âcre fournie par le pepin du raisin, il s'attache à atténuer les effets de la présence de cette partie du fruit, en séparant le marc de la liqueur fermentée, avant de soumettre celle-ci à la distillation. Toutefois il est évident que l'intention de l'auteur ne peut qu'être imparfaitement rem-

plie par le moyen qu'il indique ; car l'alkool qui se développe dans la fermentation du mélange de marc et d'eau qu'il prescrit, dissout une grande partie de l'huile âcre du pepin, et l'entraîne ensuite à la distillation. Ne seroit-il pas plus avantageux de laver, à plusieurs reprises, avec de petites quantités d'eau tiède, les marcs de raisin, avant de les faire fermenter, et de soumettre ensuite à la fermentation cette dissolution des parties sucrées, cette espèce de moût secondaire? Il en résulteroit vraisemblablement une liqueur vineuse qui ne contiendroit que très peu d'huile âcre, et dont le produit spiritueux se rapprocheroit, autant qu'il est possible, des eaux-de-vie de vin. Nous n'hésitons pas à conseiller cet essai aux personnes qui s'occupent de la fabrication des eaux-de-vie de marc.

Quant à la manière d'enlever aux eaux-de-vie leur odeur et leur saveur fortes, l'auteur du Mémoire n°. 2 propose pour celles de marc, soit le charbon de bois, ce qui rentre dans le procédé dont nous nous sommes d'abord occupés, soit le plâtre en poudre; mais, outre que ce sel terreux n'a pas une efficacité plus absolue que celle du charbon, les doses auxquelles il l'emploie sont s

grandes, qu'ellesne se concilieroient ni avec l'économie, ni avec la facilité d'exécution qui doivent être les mérites inséparables d'un procédé d'art, et à plus forte raison d'un travail étroitement lié à l'économie rurale.

Sur cet exposé, l'Académie, adoptant les conclusions de ses commissaires, a déclaré que ni l'un ni l'autre concurrent n'avoit satisfait aux conditions du programme; et considérant le petit nombre des personnes qui ont traité la question proposée, elle s'est déterminée à la retirer du concours.

RAPPORT

Sur le Concours ouvert sur la question de l'Autorité.

RÉDACTEUR, M.r FOISSET.

MESSIEURS,

Lorsque au milieu des mouvemens sinistres qui ont effrayé l'Europe il y a à peine deux années, nous avons fait un appel à tous les écrivains qui comprennent encore la Société, pour repousser, autant qu'il étoit en nous, l'invasion de doctrines homicides ; nous devions espérer que cet appel seroit entendu de tous ceux qui sont dignes de jouir de la civilisation, de ceux qui sont toujours prêts à la défendre contre elle-même, à la sauver des excès qui lui sont propres. Nous devions compter sur l'alliance si naturelle, et de nos jours si éclatante, de tous les talens d'un ordre élevé avec les traditions protectrices de l'ordre public ; et cependant, il faut le

dire, si la juste attente de l'Académie n'a point été entièrement déçue, elle est loin toutefois d'avoir été remplie.

Une première épreuve avoit été tentée en 1822; elle est demeurée sans résultat. Une courte revue des quatre Mémoires restés à ce premier concours, justifieroit, s'il en étoit besoin, le jugement de la Commission d'examen, qui est devenu celui de la Compagnie.

Le discours n.° 1, dont l'épigraphe est tirée de Bacon, se recommandoit par des vues judicieuses, par des réflexions pleines de sens; mais l'auteur a peu d'idées qui lui appartiennent; il a oublié tout-à-fait la Société domestique et l'influence de l'autorité sur notre conduite privée. La diction est habituellement foible, bien qu'il ait risqué par intervalles quelques mouvemens oratoires mal préparés ou mal soutenus; et l'impropriété de l'expression semble tenir plus d'une fois dans ce Mémoire, à l'inexactitude de la pensée.

Ces critiques ne s'appliquent pas avec moins de force au discours n°. 5 (1), qui pa-

(1) Epigraphe : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.* — Virg. Géorg.

roît n'avoir été, dans la première conception de l'auteur, qu'un essai sur les avantages d'une éducation religieuse et monarchique, auquel il a cousu quelques lambeaux qui se rattachent plus directement au sujet proposé.

Toutefois ces deux Mémoires se recommandent constamment du moins par des doctrines saines, et l'on regrette de ne pas trouver la même pureté de principes dans le n.° 4, dont l'épigraphe est empruntée au Contrat social. La marche de l'auteur n'est pas bien sûre, parce que ses opinions ne sont pas bien arrêtées. Il prend d'abord l'indépendance pour la liberté, et confond l'Autorité avec la raison; quoique l'une suppose avant tout l'obéissance, et que l'autre commence par l'examen. C'est abuser étrangement des mots que de définir la vertu, une alliance de l'égoïsme avec la sagesse : *L'égoïsme*, dit-il, *se régularise dans un homme de bien*. L'égoïsme ne se régularise pas; il cède. Malheur à ceux qui se persuadent que le désintéressement est une vertu imaginaire, et qui voudroient nous faire accroire que ce n'est qu'un mode d'égoïsme plus régulier !

Des erreurs plus graves, mêlées à un grand nombre d'aperçus vrais et bien exprimés, prouvent que l'auteur du n.° 4 n'a pas assez

médité sur les hautes questions qu'il a abordées. Il s'égare trop souvent dans des généralités sans but, et c'est un devoir pour nous de l'avertir que nous le croyons dans une fausse route et que ses études nous semblent insuffisantes. Étoit-ce à lui de répéter ce sophisme vulgaire, que la morale de toutes les religions est la même, comme si la morale des prêtres de *la bonne Déesse* ou celle des *Mollahs* de Constantinople, pouvoit être confondue avec celle d'un Las-Casas et d'un Vincent de Paule ? L'auteur a pu lire dans l'histoire la condamnation de cet autre sophisme, que *les dogmes ne sont que des moyens indifférens qui varient selon le climat et les degrés de civilisation*. Car, pour ne parler que des Hébreux dont la religion est bien plus ancienne que celle des Grecs, et des adorateurs du soleil qui sont les aînés de l'idolâtrie, les uns et les autres démentent l'assertion développée avec complaisance dans le Mémoire, que *l'homme commence par la religion la plus compliquée, la plus surchargée de fables, pour s'en dégager peu-à-peu dans l'adolescence et la rejeter dans sa maturité*.

Pour être justes, nous devons tenir compte

à l'auteur, de toute la partie de son travail qui a trait à l'Autorité séculière. Nous nous abstenons de signaler l'absence des transitions, le vague, l'impropriété et le morcèlement du style qui semble accuser ici l'incohérence des idées; et l'auteur nous pardonnera sans doute de ne pas relever encore quelques idées spéculatives qui se rattachent malheureusement à la théorie d'un pacte primitif; théorie sans profondeur, qui n'auroit pas dû survivre aux révolutions qu'elle étoit appelée à légitimer.

Ces idées ne se retrouvent point dans le discours n.° 2, (1) dont le style se distingue habituellement par beaucoup de rapidité, et s'élève, quand il le faut, à une véritable énergie. Malheureusement, l'enchaînement des pensées de l'auteur n'est pas assez marqué; il se permet trop souvent des développemens qui ne ressemblent pas mal à des digressions, et il n'a pas saisi la pensée de l'Académie quant à la nécessité de l'Autorité dans la Société religieuse. Mais malgré ces défauts, et quoiqu'il n'ait pas toujours évité l'ambition des figures, le vague, l'obscurité, ni surtout cette concision laborieuse que repousse le

---

(1) Epig. : Rois, soyez attentifs; peuples, ouvrez l'oreille. (J.-B. Rousseau.)

génie de notre langue, concision qui révèle bien plutôt les efforts de l'écrivain, qu'elle n'atteste une force réelle, nous regrettons qu'il ne soit pas rentré en lice cette année; car il étoit digne de remplir toutes les espérances qu'il avoit donnécs à l'Académie.

Du reste, tous les mémoires envoyés en 1822 avoient, par des réflexions étrangères, un peu débordé le sujet qui cependant étoit par lui-même assez vaste. Par une préoccupation d'esprit singulière, aucun des concurrens ne l'avoit embrassé dans toute son étendue. Il falloit se borner à développer cette vérité, que la volonté n'est forte que de ce qu'elle cède à la règle, comme l'intelligence ne vit que de ce qu'elle croit. Il falloit suivre l'Autorité dans la Société religieuse, dans la Société civile, dans la Société domestique, en démontrer la nécessité par tout ce qu'il y a de plus intime dans notre nature, et forcer tous les esprits de la proclamer avec nous le premier de nos intérêts et le plus impérieux des besoins sociaux.

C'étoit là, comme on voit, une question de vie ou de mort pour la civilisation tout entière, et l'Académie s'empressa de la remettre au concours, en doublant la palme proposée. Sans doute, il faut gémir sur les temps où de semblables

vérités ne sont pas d'évidence publique. Au siècle de Bossuet et de Pascal, on ne démontroit pas l'Autorité, parce qu'on y croyoit et qu'il auroit paru presque aussi étrange de la prouver que de la combattre. Mais dans ce siècle où toutes les vérités sont redevenues des opinions, où les doctrines manquent aux peuples déshérités de leurs croyances, qui s'étonnera du besoin de les reproduire? Peut-on réclamer trop de leçons pour cette génération avide de jouir, qui déjà s'élance dans le tourbillon de la vie, toujours prompte à s'agiter au hasard, sans savoir où elle va, sans demander d'où elle vient, mais habituée à considérer l'Autorité comme essentiellement hostile, et la liberté comme la négation du pouvoir ? Des publicistes sont venus, qui n'ont vu dans l'ordre social qu'un état de guerre entre les gouvernans et les gouvernés. Ils appeloient dans leurs rêves d'orgueil je ne sais quel état de choses où les guerres civiles seroient d'ordre naturel, où le droit d'insurrection seroit une loi sociale : comme si la sécurité, sans laquelle la liberté n'est qu'un songe, pouvoit se rencontrer dans ces constitutions violentes où l'on ne voit plus que deux ennemis en présence, épiant l'occasion de se dévorer, où les chefs de l'État sont despotes à

peine de la vie, et les citoyens n'ont qu'à choisir entre la tyrannie de quelques hommes et la tyrannie de tous! Faut-il s'étonner, après d'aussi étranges théories, que le seul nom de l'Autorité auquel Cicéron attachoit une idée si noble et si élevée, soit devenu un signe de contradiction parmi les hommes, et que la plupart des concurrens en aient à peine senti toute la force, nous dirions presque toute la vertu? Un programme spécial a été publié pour mieux attester l'importance que nous attachions tous à ce que la question fût bien comprise. Développer ce programme en peu de mots, ce ne sera pas seulement rappeler les intentions de l'Académie, ce sera vous établir juges du Concours.

Les vues générales de l'Académie étoient faciles à saisir. Les concurrens devoient étudier l'homme, non dans l'isolement contre nature où l'exile Rousseau, mais dans ses rapports naturels avec les êtres auxquels il doit s'unir dans la Société religieuse, dans l'État, dans la famille. Ils devoient montrer que si sa volonté est toujours libre, elle n'est jamais indépendante; qu'elle doit accepter le joug de l'ordre, ou que le désordre lui en imposera bientôt un plus dur; que cette volonté se manque par-tout à elle-même; qu'elle

se contredit et s'annulle, si elle ne consent à être conduite ; et voilà pourquoi il faut à l'homme social, non-seulement des conseils qui le persuadent, mais une puissance qui le contienne, non-seulement un sentiment religieux qui l'échauffe par intervalles, mais une Autorité religieuse qui le subjugue sans cesse. Car il ne faut pas que la pensée de l'Académie reste douteuse : elle ne veut pas seulement ce que nos voisins ont appelé de la *religiosité* (1) ; elle veut de la religion, c'est-à-dire, selon la force même de l'étymologie (2), un lien pour les esprits et pour les consciences. Il ne s'agissoit donc pas de montrer uniquement que la religion est un grand bien et un bien nécessaire ; mais aussi que c'est un besoin pour l'homme que ses sentimens religieux soient dirigés par une Autorité, comme ses actes extérieurs.

En partant de la Religion, comme de la plus ancienne, la plus nécessaire et la plus parfaite des Autorités, il n'est pas difficile d'établir celle des législateurs et des *conducteurs des peuples*, pour parler comme la Bible et comme Homère. Les conditions gé-

---

(1) L'école de Kant.

(2) *Religio* de *religare*, lier plus fortement.

nérales de l'autorité civile, sa source, sa nécessité, sa nature, voilà d'assez hautes questions pour que les concurrens se crussent dispensés de descendre à l'examen de ses formes locales, et se perdre dans la discussion des combinaisons variables ou accidentelles qui rentrent dans le domaine de la politique particulière. N'étoit-ce pas déjà une grande et noble tâche que de chercher si, comme l'a pensé Cicéron (1), l'unité est sinon dans l'essence, au moins dans la nature de l'autorité; si, comme l'a dit de nos jours un publiciste célèbre, *le pouvoir doit être* UN, par cela seul qu'il VEUT (2); et s'il faut réprouver comme imparfaites et contre nature ces sociétés antiques, si long-temps proposées comme modèles, et où la liberté n'a pu soutenir l'épreuve de la civilisation et le développement naturel des lumières? Tout le monde avoue que la souveraineté démocratique est une fiction. Mais n'est-ce pas un examen grave et qui suffiroit à de longues méditations, que celui de savoir si l'autorité qui repose sur une fiction, peut satisfaire à sa fin naturelle; si,

---

(1) *Quod nisi unum sit* (imperium) *vix ullum esse potest.* De Rep. I, 38.

(2) Législation primitive, l. I, chap. 9, n. 4.

par-tout où le peuple a été proclamé une puissance, l'ordre social peut être un ordre vrai? Et en effet, tout étoit violent dans ces anciennes républiques dont la durée fut si courte et qu'on a tant admirées : à Rome, la guerre étrangère, seul remède aux guerres intestines, employée comme moyen de gouvernement par le Sénat ; à Sparte, toutes les affections naturelles brisées ; par-tout l'esclavage proclamé nécessaire, des abus de pouvoir incroyables, des mœurs publiques qui épouvantent, un droit des gens qui fait frémir ; ici, l'asservissement des fils et des mères de famille ; là, le pauvre livré par les lois à la servitude et aux tortures ; et, si l'on veut juger de la félicité intérieure, la justice des Ephores et des Archontes presque aussi scandaleusement célèbre que celle des proconsuls.

De telles discussions, Messieurs, conservent à la question toute sa généralité ; et de tels faits, rapidement invoqués, ne lui font certes rien perdre de sa hauteur. Dans la Société domestique, l'autorité n'appeloit pas des considérations moins élevées. La suprématie du chef de famille, comme époux, comme père, comme maître, a été consacrée par les lois, et encore plus par les mœurs de tous les

peuples. Ce sont là trois supériorités légitimes, parce que ce sont des supériorités naturelles. La première de toutes les Sociétés, la famille a commencé comme les autres, par l'Autorité; c'est la force même des choses qui soumet la femme à l'époux; dès le jour où elle l'a fait régner sur elle, il y a eu société; jusque-là il n'y avoit que l'échange de deux fantaisies, et tout au plus les habitudes du concubinage. C'est encore la nature qui proclame l'indissolubilité de ces liens, qui défend à l'homme le divorce, parce qu'elle ne l'a point formé pour la promiscuité des brutes; c'est elle qui a jeté nu sur la terre l'homme-enfant dont le premier accent est une plainte, dont la première sensation est un besoin ou une douleur; c'est elle qui, suivant l'expression de Bossuet, intéresse à sa conservation, comme père, celui qu'elle a établi sur sa tête comme chef et comme maître; et c'est sous ce point de vue que l'Apôtre, s'appropriant une pensée qui est de tous les âges, appeloit le pouvoir héréditaire une *paternité* (1).

(1) Forcé de resserrer, autant qu'il étoit en lui, dans un résumé rapide les aperçus les plus généraux du sujet, le rédacteur du Rapport déclare qu'il emprunte plus d'une pensée, plus d'une expression, soit à quel-

Voilà, Messieurs, quelques-uns des aperçus généraux dont l'Académie espéroit le développement, parce qu'ils sortoient des termes mêmes de la question proposée.

Elle savoit que cette question n'est pas nouvelle; elle a voué trop de reconnoissance aux écrivains qui l'ont approfondie, pour ne pas appeler les concurrens *à concentrer dans un foyer commun* et les lumières disséminées sur ce sujet dans ces livres qui sont restés comme des monumens nationaux, et celles que nous offrent des écrits plus récens qui seront cités à leur tour comme les plus beaux titres de la littérature contemporaine. Sans repousser les citations qui font autorité et après lesquelles on désespère de donner à la même pensée une expression plus concise et plus vigoureuse, l'Académie n'a point prétendu qu'elles fussent accumulées avec profusion; elle attendoit des concurrens le talent de fondre les méditations des publicistes les plus célèbres dans un corps de doctrine bien ordonné et dont la forme et l'exposition leur devinssent propres.

---

ques-uns des concurrens, soit à des auteurs connus qu'il ne pouvoit citer sans multiplier jusqu'à la fatigue les caractères italiques et sans surcharger son travail de notes pour la plupart superflues.

En distinguant *l'Autorité qui est essentiellement raisonnable, de l'arbitraire qui est en soi contraire à la raison*, la Compagnie n'a pas voulu seulement rappeler cette vérité beaucoup trop incontestable, et je dirois presque triviale, que l'arbitraire a entraîné de grands maux; elle a cru qu'il importoit de prévenir toute confusion dans les idées, et de repousser tout d'abord l'accusation vulgaire, que les amis de l'ordre sont des fauteurs du despotisme. Elle savoit que celui qui étudie l'Autorité dans son essence reconnoît bientôt qu'elle n'est arbitraire que par accident; que la règle, pour être absolue, n'est ni capricieuse, ni tyrannique, et que sa fixité même exclut au contraire les variations et le caprice. Montesquieu a défini les lois, *les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses*. Dans ce sens, nous disons avec lui, que la Divinité même a ses lois; ce sont celles qui dérivent de sa nature; et la plus absolue de toutes les autorités, celle de Dieu, loin de paroître à l'intelligence comme souverainement arbitraire, se présente à nous, dans son essence, comme la sagesse infinie; et, dans son action, elle a reçu le nom de *Providence*, nom sacré que la reconnoissance des peuples a donné quel-

quefois à l'Autorité sociale, émanation de celle de Dieu, et bienfaisante comme lui pour les hommes qu'il a créés à son image.

A cet égard, nous devons le dire, la pensée de l'Académie a été peu comprise, et nous pouvons étendre à tous les concurrens le même reproche quant aux développemens sollicités par le Programme *sur l'influence secrète de l'Autorité dans ses rapports avec notre conduite privée et nos habitudes morales*. On n'a pas su *montrer comment l'Autorité se trouve en harmonie avec le cœur de l'homme, avec l'esprit de l'homme, avec toute la nature de l'homme*. Le besoin de dépendre nous est naturel, et c'est pour cela que nous aimons posséder et appartenir. L'homme ne sent son existence que par ses rapports avec les autres êtres; plus il multiplie ces rapports et par conséquent ses obligations, sa dépendance, plus il existe. Il n'est pas moins facile de voir, comme l'a répété Leibnitz d'après un Père de l'Eglise, que nos déterminations les plus familières sont des actes de foi : *Pleraeque actiones nostrae fide nituntur*. Et en effet, ôtez l'Autorité, et l'homme, abandonné à toutes les fluctuations de l'examen, livré à toute sa misère individuelle, délibérera toutes ses croyances, tâtonnera

lorsqu'il faudroit agir, ou plutôt l'homme n'en seroit pas le maître; il faut qu'il veuille et qu'il agisse; c'est là sa nature, c'est là sa vie; et, pour vouloir il faut qu'il sache, pour savoir il faut qu'il croie. L'expérience commune est là; s'il la remet en question, les connoissances les plus simples, les détails les plus vulgaires lui coûteront des années d'examen; il mourra avant d'avoir appris la vie. Mais la Providence qui l'a créé pour l'action, n'a pas permis qu'il pût s'arrêter dans le doute. L'éducation nous façonne à l'autorité des maximes reçues, et dès que la raison nous arrive, nous voyons la loi faite et le chemin tracé. L'homme se repose dans cette foi naturelle qui lui a été donnée; car il aime croire, et il se sent attiré vers l'affirmation comme s'il y reconnoissoit le caractère de la vérité. Rousseau le savoit, et ils le savoient aussi ces philosophes qui ont proclamé avec empire l'indigente souveraineté de la raison. Dès qu'ils veulent persuader, ils commandent, et ils attestent par là même que la raison n'est point faite pour cette suprématie qu'ils lui attribuent. C'est presque toujours un fardeau pour l'homme que de penser par soi-même; et quand un peuple réclame pour lui la liberté des opinions, il s'abuse s'il ne s'aper-

çoit pas qu'il demande seulement à penser comme ses tribuns ou ses écrivains.

Je n'exprime que foiblement des idées qui sans doute sont dans tous les esprits qui ont su s'élever à la hauteur du sujet proposé par l'Académie. Toutefois, sans cesser de rendre un juste hommage à ce besoin de croire qui nous presse de par-tout, Elle ne s'est point dissimulé que nous portons en nous-mêmes un principe d'orgueil qui s'indigne de cette dépendance et qui refuse de respecter comme légitime ce que la raison proclame comme nécessaire. Elle a cru même que la défense de l'autorité seroit incomplète si l'on ne rappeloit *les écarts auxquels l'homme est condamné lorsqu'il contredit cette loi de son être*. Dès que l'intelligence de l'homme ne peut plus se confier qu'à ses propres ténèbres, à ses propres incertitudes, il aura beau s'agiter dans le vide ; c'est alors sur-tout qu'éclatera son impuissance. Seul avec son égoïsme, il retrouvera par-tout sa misère et son néant. Délivré de l'autorité, il ne pourra se délivrer de lui-même ; car l'amour de soi demande sans cesse un nouvel aliment qui ne le rassasie jamais ; et l'homme ne pouvant consommer son indépendance que par l'isolement, est contraint de s'avouer sa profonde

indigence et de s'arrêter en dépit de ses répugnances dans le sentiment invincible de son imperfection.

Ces vérités naturelles sont aussi des vérités politiques ; elles sont d'une application journalière dans les troubles de la société civile ; car l'esprit de faction, comme l'esprit de secte, n'est au fond qu'un esprit d'individualité plus général et plus aveugle. Mais si les faits historiques, et sur-tout ceux qui se rattachent à l'époque contemporaine, pouvoient trouver place dans cette partie de la discussion, ce ne pouvoit être que par des développemens rapides et dans un tableau peint à grands traits. Les concurrens devoient négliger des détails que la mémoire supplée de reste quand on connoît la révolution française ; et qui ne la connoît pas ?

Tel étoit à peu près le plan indiqué par l'Académie. Elle vouloit que toutes ces considérations fussent resserrées dans un ensemble qui, sans exclure la rapidité ni la chaleur, en feroit mieux ressortir toute la force. Elle ne demandoit pas aux concurrens des développemens qui excédassent de beaucoup l'étendue des discours ordinaires ; mais elle attendoit une composition dont l'auteur

sût s'élever aux points de vue les plus généraux d'un si vaste sujet, un discours où seroient réunies toutes les considérations principales.

Dix-neuf Mémoires lui sont parvenus pour le 2e. concours. Dix-huit auroient mérité le prix, s'il eût suffi pour l'obtenir, des principes qui font l'honnête homme, et des sentimens qui font le bon citoyen. Ces sentimens sont presque la seule recommandation du Mémoire n° 1, portant pour épigraphe : *Omnis potestas est à Deo*; et du n.° 5, dont la devise est cette autre parole de l'Apôtre : *Obedite praepositis vestris*, etc. En rapprochant ces discours des développemens que l'Académie avoit indiqués dans son programme, leurs auteurs ne sauroient manquer de reconnoître eux-mêmes que leurs ouvrages ne pouvoient rester au concours. Le style seul en auroit exclu ces compositions incomplètes; l'une et l'autre décèlent une main peu exercée. La première n'est pas exempte de déclamation; la seconde, écrite avec une modération louable, manque tout-à-fait de chaleur et de vie. Un défaut plus grave encore que la foiblessé, l'incorrection a fait égale-

ment rejeter le n°. 2 (1), que la fréquence et la barbarie de ses inversions ne permettent pas d'attribuer à une plume française. Il faut le dire, ce n'est point ainsi qu'on persuade un siècle indifférent et raisonneur. Si le style philosophique doit être sobre d'ornemens, il ne faut pas qu'il les repousse, et d'ailleurs aucune des qualités du discours ne lui est entièrement étrangère. Quand la philosophie est appelée à proclamer ces vérités éternelles qui font vivre les sociétés, elle doit savoir s'élever à toute la dignité de sa mission, et trouver sans effort une chaleur vraie et pénétrante, un style fort de pensées et même d'images, une dialectique qui porte par-tout l'empreinte de cette conviction qui donne la vie aux ouvrages de l'esprit. Les publicistes les plus célèbres, Platon et Cicéron chez les anciens, Bossuet et Montesquieu parmi nous, n'ont jamais dédaigné d'associer l'énergie du discours à l'énergie de la pensée : ils savoient que le langage est aussi une puissance, comme l'intelligence humaine dont il est pour ainsi dire une révélation continuelle.

---

(1) Épigraphe : L'autorité est un grand ressort qui doit se mouvoir aisément et sans bruit.

(*Esprit des lois*, l. XII, ch. 25.)

Mais, pour que le langage soit une puissance, il faut plus que de la correction, plus que de la facilité, plus que de l'élégance. C'est ce qu'ont trop oublié les auteurs des discours cotés sous les Nos. 3, 9, 10, 14 et 19 (1). Nul d'entre eux ne paroît avoir soupçonné l'étendue de la question proposée. Aucune profondeur dans les doctrines, aucune de ces pensées qui arrêtent le lecteur et le forcent de réfléchir; presque point de vues générales, mais une suite de réflexions, tantôt trop développées, tantôt trop connues, après lesquelles on se demande ce que l'écrivain veut établir. Les agrémens d'une diction limpide et ornée ne suffisent point à un sujet de cette hauteur, et l'indigence des pensées est mal voilée par quelques formes académiques. En achevant la lecture de ces Mémoires, on s'étonne qu'ils n'aient jeté presque aucune lumière sur un sujet qui appelle les méditations du philosophe et se prête mal aux amplifications des rhéteurs; toutefois nous devons aux con-

(1) L'épigraphe du n° 3 est empruntée à M. Lemaire. Celle du n° 19 est tirée de Job. Voici celle du n° 14 : *Ideò necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed et propter conscientiam.*

(Ep. ad Rom. cap. XIII.)

currens ce témoignage que l'Académie a remarqué dans chacun de ces cinq discours, des passages dignes d'être relus ; elle regrette que l'auteur du n.° 9, dont l'épigraphe est un heureux emprunt fait au génie de Tacite, se soit assujetti à une division malheureuse, dont les développemens, forcés de rentrer les uns dans les autres, ne laissoient point de liberté au talent (1). Elle auroit presque tout loué dans le n.° 14, si la diction de l'auteur étoit moins chargée d'interrogations et d'apostrophes ; seulement elle se seroit plainte de la rapidité de sa marche qui le force de trancher les questions plutôt qu'il ne les décide, et d'effleurer des vérités trop fécondes pour qu'il soit permis d'omettre leurs principaux développemens.

Le n.° 10 l'a trouvée plus sévère. Le mérite d'une élocution claire et facile est le seul qui recommande ce Mémoire ; mais il a mérité de se voir signaler entre tous les autres par des erreurs qui ne sont qu'à lui. L'auteur s'est exclusivement appliqué à discuter quelles sont les formes politiques qui conviennent le mieux à l'Europe, et en parti-

(1) L'autorité est juste ; elle est utile ; elle est bienfaisante.



culier à la France. Son moindre tort, c'est d'être tout-à-fait hors de la question proposée : il veut qu'on assigne au pouvoir une division telle que nul n'en puisse reconnoître le siège principal, c'est-à-dire que l'Autorité devienne imperceptible pour être tolérée.

L'Académie rend justice à toutes les intentions; mais elle doit rappeler à l'auteur qu'il n'y a point de Société possible sans un point suprême et culminant, devant lequel toutes les infériorités s'inclinent, toutes les résistances s'effacent; c'est la volonté du père dans la famille, l'infaillibilité dans l'Eglise, et la souveraineté dans l'Etat; infaillibilité, souveraineté, termes corrélatifs, termes synonymes, parce qu'ils répondent à des attributs inséparables, à des attributs sacrés. Si le pouvoir n'avoit plus de siège principal, il y auroit combat entre des pouvoirs supposés égaux, et par conséquent rivaux les uns des autres, il y auroit combat; et qui ne voit pas que bientôt il y auroit victoire, et qu'une Autorité quelconque sortiroit souveraine de la lutte, ou que la Société succomberoit dans cette crise permanente ?

L'Académie se devoit à elle-même de désavouer cette doctrine par une improbation publique. L'auteur du n.° 10 a choisi pour

épigraphe ces paroles de Cicéron : *Que rien n'est plus naturel que l'autorité* (1). Pour ne pas réfuter d'avance son ouvrage, il n'a pas ajouté avec l'orateur romain, que diviser l'autorité, c'est l'anéantir (2).

Cette double maxime forme la devise du n.° 13, écrit d'un style pur, concis et soutenu, mais qui ne s'élève guères au-dessus du ton didactique. L'auteur doit se reprocher de n'avoir pas suivi l'Autorité hors de la Société purement civile, et d'avoir mêlé à un grand nombre d'idées judicieuses des subtilités sans objet; il falloit laisser cette métaphysique sans lumière à ces publicistes modernes, qui, considérant la Société comme une abstraction, ont mis l'Autorité hors du rang des choses positives. L'Autorité n'est point une idéalité, c'est une puissance, et toute puissance suppose action et vie. Les dernières années du dernier siècle sont une assez haute réponse à ces creuses théories où l'Autorité *idéalisée*, pour parler un moment leur langage, s'évapore en ne paroissant que s'épurer.

---

(1) *Nihil tam aptum est ad jus conditionemque naturae quàm imperium.* (Cic. de Leg. lib. 3. C. 1.)

(2) *Quod nisi unum sit, esse nullum potest.* (Cic. de Rep. I, 38.)

Des considérations bien différentes ont écarté du concours les Mémoires N.ºs 6, 8, 12, 15, 17 et 18.

Il ne reste plus rien à dire sur le n.° 8, quand on a loué les intentions de l'auteur et donné la mesure de son travail, qui porte cette courte devise : *Ut prosint*, et n'a pas lui-même plus de trois pages.

Le Mémoire N.° 18 est loin d'encourir le même reproche : ce n'est pas un discours, c'est un livre, avec toutes ses divisions et sa table des matières. L'auteur y traite des corporations, du pouvoir municipal et provincial, du jury, du libre-arbitre, du suïcide, du duel, du célibat religieux, du droit de guerre ; en un mot, il parle un peu de tout, même de son sujet. Tel qu'il est toutefois, son travail mérite une distinction particulière ; aucun des concurrens n'a fait regretter davantage à la Commission qu'il se fût mépris sur l'intention de l'Académie. Son style est inégal ; mais quoiqu'il accuse souvent la négligence, l'expression de l'auteur ne manque habituellement ni d'originalité, ni de force. Le plan de l'ouvrage est vaste et à beaucoup d'égards bien ordonné; on y trouve un assez grand nombre d'idées neuves, et elles ne sont point présentées d'une manière

vulgaire ; on y sent par-tout une ame pure et profondément religieuse, et l'on ne sauroit y méconnoître l'empreinte d'une conviction indépendante. Peut-être seroit-il vrai de dire que l'auteur a dans l'esprit plus de portée que d'étendue, et dans ses aperçus plus d'originalité que de justesse (1).

La chaleur et l'énergie sont les traits caractéristiques du N.° 6 (2) : c'est une homélie pleine de force, et quelquefois de véhémence contre la Révolution. L'auteur peint sa pensée avec un bonheur d'expression remarquable ; il est éloquent à force de christianisme, et ses croyances toutes seules lui ont fait rencontrer des vérités d'un ordre peu commun. Malheureusement ce n'est encore là qu'un côté du sujet, et la lecture des Mémoires qui nous restent à parcourir, ramène sans cesse le même reproche.

Le temps paroît avoir manqué à l'auteur du N.° 12, qui jette pêle-mêle dans son discours, des doctrines saines, des pensées incohérentes ou fausses, et des aperçus d'un grand sens. Sa diction, pleine d'énergie et

---

(1) L'épigraphe du n° 18 est tirée d'Athalie.

(2) Epig. du n° 6 : *Corruit in platea civitas et aequitas non potuit ingredi.*

de négligence, tour-à-tour ferme, élevée et déclamatoire, confirmeroit cette conjecture. L'Académie, dont il réclame les conseils avant de publier son travail, auroit désiré plus de maturité dans la conception générale du sujet, dans les développemens, dans le style; elle ne peut qu'inviter le concurrent à se bien pénétrer de l'esprit du Programme, et à soumettre tout son ouvrage à une méditation nouvelle (1).

La Commission a remarqué dans le N.° 15 des réflexions pleines de justesse sur l'Autorité appliquée à l'éducation; mais l'auteur n'est pas toujours à l'abri du reproche d'exagération, et d'ailleurs il s'est tenu fort loin des questions fondamentales (2).

Le N.° 17 en a traité quelques-unes avec plus de solidité que de profondeur. La Commission a distingué sur-tout quelques développemens sur le but de l'Autorité; mais sur l'ensemble du discours, nous ne pouvons que

---

(1) Epig. du n° 12 :

L'homme en ses passions toujours errant sans guide,
A besoin etc... (Boileau, Sat. X.)

(2) Epig. du n° 15 :

Sceptra tenens, mollitque animos et temperat iras.
(Virgile, Enéide, I, 61.)

renvoyer l'auteur au Programme de l'Académie (1).

Il est temps de nous reposer de toutes ces critiques dans l'examen des quatre Mémoires qui ont le plus particulièrement fixé l'attention de la Commission.

Celui de tous les concurrens qui a entrevu avec le plus de justesse les intentions de l'Académie, est sans contredit l'auteur du discours N.° 7 (2). Besoin de l'Autorité, nature de l'Autorité, origine de l'Autorité, base de l'Autorité; telles sont les divisions de ce discours. L'auteur suit l'homme dès le berceau. *Né de la femme, ses jours sont remplis de misères* (Job). Ses premiers mouvemens invoquent un soutien et un protecteur. Dans l'adolescence, il est perdu, s'il ne se confie à la sagesse des vieillards. Plus tard, il interroge sa raison, et sa raison appelle l'Autorité; isolée, elle ne peut pas même connoître la nature : des hommes qui ont fait honneur à l'homme, Pythagore, Platon, Socrate, réclament une révélation d'en haut,

---

(1) Epig. du n° 17.

Nous avons, il est vrai, la raison pour partage, etc.
(Mme DESHOULIÈRES.)

(2) Epig. du n° 7 : *Hic est lapis qui factus est in caput anguli, et non est in alio aliquo salus.* Act. IV.



en confessant qu'ils s'ignorent eux-mêmes. Mais qu'il regarde autour de lui, et il se verra protégé par des liens nés avec lui et qu'il a trouvés tout formés. Par-tout la nature attache le foible au fort comme à une seconde providence. Ainsi se fonde l'association des époux; ainsi grandit la famille; ainsi commence la domesticité sur la terre. Les inégalités naturelles commencent les inégalités sociales. Les hommes s'unissent par cela même qu'ils ne sont point égaux. La nature ou la Providence suscite un homme hors de la foule, et les nations s'élèvent. Nous ne trouvons jamais qu'un seul nom à la tête de toutes les histoires : c'est Fohi chez les Chinois, Menu dans l'Inde, Osiris en Egypte, Inachus chez les Grecs, Persée chez les Perses, Romulus chez les Romains. Il suffit de consulter les faits pour voir que toutes les grandes migrations ont été accomplies et tous les peuples fondés sous l'autorité d'un seul. Ces rois laissent ordinairement l'empire à leurs fils, et l'hérédité s'établit dans l'autorité publique comme elle s'est établie dans la famille par la nature des choses et par la puissance de la coutume. Tout est ici en harmonie avec les inspirations du cœur; et si la voix des peuples est la voix de Dieu, l'accord de tous les hommes sur un

fait de cette nature est la manifestation d'un besoin immuable, de l'ordre éternel, de la vérité.

Ainsi toutes les relations publiques sont sorties, dans l'enfance du monde, des relations d'amour et de respect domestiques. Ainsi la nature de l'Autorité est d'être protectrice. Mais trop divisée, elle s'annulle, et la nature nous ramène sans cesse à la loi de l'unité. Le pouvoir veut, *il doit donc être un*. Les annales des peuples sont ici d'accord avec la raison. *Rome*, dit Bossuet, *a commencé par la Monarchie et y est revenue comme à son état naturel.* Ce n'est que peu à peu que les villes grecques ont formé leurs républiques. Homère avoit dit dans les temps anciens : *Plusieurs princes ne sont pas une bonne chose ; qu'il n'y ait qu'un chef et qu'un roi.* L'unité est si essentielle à tout gouvernement, que les constitutions républicaines ont toujours opposé des contrepoids à la puissance de la multitude. Sparte avoit ses Rois et ses Ephores ; Athènes son Aréopage et ses Archontes ; Rome, son Sénat, ses comices par centuries et ses Dictateurs. On compte plus d'années où le peuple de ces républiques obéit à la volonté d'un seul, que d'années où il ait cru lui-même exercer sa

prétendue souveraineté ; il passoit des volontés de Périclès à celles de Cléon ou d'Alcibiade, des caprices de Marius aux suggestions d'Antoine. Ses désordres intérieurs le dégradoient autant que ses conquêtes; et l'on a dit avec raison : « Ce n'est pas la nature, « ce sont les Romains corrompus qui ont « formé les Néron et les Caligula. » C'est encore le besoin de l'unité qui dans les temps modernes avoit donné aux aristocraties italiennes leurs Doges, à Venise ses Inquisiteurs d'Etat, à la Confédération germanique un Empereur, à la Suisse son Landamman. Tel a même été l'effet des commotions qui ont suivi la reconnoissance du dogme absurde de la souveraineté du peuple, que le nom de république a disparu presque partout de la liste des Etats.

L'auteur auroit pu ajouter à ces considérations des considérations puissantes, tirées de la destination même de l'Autorité sur la terre. Si elle a été instituée dans un but d'union, de sécurité, de fixité, il est difficile de concilier ces trois conditions avec la souveraineté populaire. Plus la démocratie envahit l'Etat, plus il s'introduit de divisions parmi ses membres ; plus les peuples manquent d'avenir, et moins il reste de sécurité dans

les esprits. Au contraire, plus le gouvernement est un, plus l'union des sujets devient intime. Et qu'on ne croie pas que le despotisme soit le plus rigoureux exemple de l'unité politique. Sous un despote, il y a d'un côté le maître, et de l'autre une multitude : c'est un colosse ; il est debout, mais sans appui, et tous les élémens de l'anarchie se pressent et souvent s'agitent autour de lui ; il est foible, car il est seul, et le défaut d'unité politique se mesure à l'isolement du pouvoir ; il n'y a pas de lien, parce qu'il n'y a pas de faisceau : si l'Autorité manque d'intermédiaires et de supports, elle devient foible et se livre au premier occupant : ce n'est pas là de l'unité, c'est de la solitude.

C'étoit là le lieu d'en appeler au témoignage de toute l'antiquité républicaine, de Platon, de Xénophon, d'Aristote, de Polybe, de Plutarque, de Cicéron, et de tant d'autres qui tous ont déposé en faveur de l'unité, et même de la Monarchie.

Au reste, l'auteur est trop sage pour ne pas repousser toute idée de censure à l'égard des autres gouvernemens. Il déclare, avec Bossuet, « qu'il n'est aucun établissement humain qui n'ait ses inconvéniens ; de sorte « qu'il faut demeurer dans l'état auquel un

« long temps a accoutumé le peuple. C'est
« pourquoi Dieu prend en sa protection tous
« les gouvernemens légitimes, en quelque
« forme qu'ils soient établis. Qui entreprend
« de les renverser, n'est pas seulement en-
« nemi public, il est encore ennemi de Dieu.»

L'auteur cherche ensuite par quels moyens se perpétue l'Autorité; il prouve sans peine, que par-tout où elle est une, elle doit être héréditaire, de sorte *qu'elle se perpétue par les mêmes lois qui perpétuent le genre humain, et qu'elle aille pour ainsi dire avec la nature.* Puis il établit l'infaillibilité de l'Autorité; et, après avoir montré qu'elle est naturelle, et par conséquent divine, il la proclame par cela même inviolable; les anciens l'auroient appelée *sainte.* Il étoit facile de prouver par l'histoire les bienfaits de l'Autorité héréditaire ainsi constituée, de distinguer l'Autorité, même absolue, de l'Autorité illimitée, et d'ennoblir l'obéissance en montrant l'Autorité, non comme une force matérielle, mais comme un lien moral, qui place moins un homme au-dessus d'autres hommes, qu'une institution au-dessus d'autres institutions. Ces réflexions terminent la seconde partie.

L'origine de l'Autorité est le titre de la troisième.

L'auteur s'élève avec l'histoire contre l'hypothèse d'un état antérieur à la famille, et contre celle d'un contrat primitif entre les peuples et leurs chefs. Ces chefs se trouvèrent faits, on ne les fit pas. Mais cette Autorité purement humaine a-t-elle autre chose en sa puissance que des supplices ? Sa sanction véritable et dernière est donc dans la souveraineté de Dieu par qui règnent les Rois. « Ainsi comprenons dans la royauté « quelque chose de plus grand que ce que « l'ignorance y admire. Ce ne sont ni les « palais, ni les trônes, et pour dire quelque « chose de plus redoutable, ce ne sont ni « les forteresses, ni les armées qui me mon- « trent la véritable grandeur de la dignité « royale. J'élève mes yeux jusques sur Dieu « même; et de cette majesté infinie, je vois « tomber sur les princes un rayon de gloire « que j'appelle *royauté*. » (Bossuet).

Les anciens avoient également eu l'idée de la majesté dont l'Auteur de l'univers environne le mortel né pour commander à d'autres hommes.

« Il me semble, dit Xénophon, que les

« Dieux ont répandu dans la personne de « celui qui règne, une certaine dignité, une « certaine grâce qui l'accompagne par-tout; « non qu'elles ajoutent à la beauté de son « corps, mais nous croyons le voir avec plus « de plaisir que nos égaux. » Cette considération, ce respect, continue l'auteur du discours, prennent leur source dans un sentiment dont nous ne pouvons nous défendre. Ces acclamations qui portent à l'oreille des Rois les hommages des peuples, s'élèvent spontanément. Le sujet se réjouit à la vue de l'héritier du trône; il salue de loin dans l'enfant royal l'espoir d'une grande nation, son chef et son conducteur futur; il célèbre par des fêtes l'avénement au trône du prince dont il n'a pas même connu le gouvernement, et l'amour chez lui précède la reconnoissance.

Nous arrivons à la dernière partie, et nous savons déjà où est la base de l'Autorité. «Non, « s'écrient tour-à-tour Rousseau et Montes- « quieu, jamais Etat ne fut fondé que la « Religion ne lui servît de base (1) ! La Re- « ligion et les mœurs sont les deux ancres « qui retiennent le vaisseau de l'Etat pen-

(1) Contrat social, l. IV, ch. 8.

« dant la tempête (1). » Nous éleverions donc sur le sable l'édifice social, si nous différions de serrer les nœuds d'une alliance devenue plus que jamais nécessaire entre la politique et la croyance religieuse. Où est la patrie, quand il n'y a plus de Religion ? César nia en plein sénat l'immortalité de l'âme et la vie future ; César fut l'oppresseur de Rome. Caton croyoit à l'une et à l'autre, et Caton combattit pour la liberté.

Nous nous ferions toutefois une illusion grossière si nous pensions pouvoir être également redevables à toute croyance du bienfait de servir tout-à-la-fois de garantie aux droits des peuples et d'appui à l'Autorité. « Dans tout Etat bien constitué, a dit un « philosophe payen (2), les *premiers* soins « doivent se tourner vers la Religion véri- « table, et non vers une religion quelconque. » De-là la nécessité de choisir entre les croyances catholiques et la variété infinie des opinions protestantes. L'Autorité reparoît dans toute sa nécessité, dans toute son unité, dans la Société religieuse; elle consacre l'obéissance et complète tous les devoirs dans l'État et dans

---

(1) Esprit des lois, l. VIII, ch. 13.

(2) Platon.

la famille ; elle est la source et le couronnement de toutes les autres Autorités. Religion de dévouement et de concorde, Religion de véritable affranchissement, l'essence du catholicisme est vérité, pureté, amour, comme l'essence du soleil est lumière, pureté, chaleur ; à lui seul appartient donc le perfectionnement de l'homme et la civilisation des peuples. Chaque page de l'histoire est un développement de ces assertions. « Chez tous « les peuples idolâtres, qui ont ignoré le « Médiateur (J.-C.), il y a eu ignorance « profonde de la nature de Dieu et des be- « soins de l'homme ; absurdité dans le dogme, « abomination dans le culte, atrocité dans « les lois, férocité dans les mœurs, peur de « Dieu, haine de l'homme, barbarie enfin. « ...... Et il y a eu toute connoissance de « la nature de Dieu et des besoins de l'hom- « me, du pouvoir de l'un et des devoirs de « l'autre, toute raison, toute sagesse, toute « vertu, amour parfait de Dieu et de l'hom- « me, ordre parfait et civilisation consom- « mée dans la Société chrétienne, qui a eu « une connoissance pleine et entière du Mé- « diateur venu (1). »

(1) Législation primitive, l. I, ch. 5.

La fin du discours est une application de ces principes aux souvenirs et à la situation de la France.

Ce Mémoire se distingue par une grande clarté d'exposition, par de nombreuses recherches, des citations singulièrement heureuses, et par une sagesse remarquable de style et de composition. Mais on y désireroit un plus grand nombre de vues neuves, des développemens plus complets et un art plus délié à rajeunir des vérités communes à tous les siècles. On regrette que la diction de l'auteur manque de coloris; son discours ressemble trop souvent à une dissertation : toutefois, si l'on n'y trouve point toutes les qualités qui l'auroient rendu digne de conquérir un prix, il est incontestablement celui qui a le plus approché du but marqué par l'Académie.

Elle lui a décerné le premier *accessit.*

Le discours N° 11 a d'autres titres à l'estime. Le style en est plus rapide, plus noble, plus orné. L'imagination y tient autant de place que le raisonnement. On y rencontre des aperçus qui ne sont point d'une raison vulgaire, des pages qui ne seroient pas déplacées dans nos meilleurs livres, et l'on a droit de s'étonner que l'auteur n'ait

pas assez largement embrassé les vues de l'Académie. Ses idées se développent avec ordre, avec netteté ; mais sa marche n'est point assez philosophique, parce qu'il craint toujours qu'elle ne soit point assez oratoire. S'il a entrevu presque toutes les sommités du sujet, le plus souvent il les indique du doigt et se hâte de poursuivre sa route. C'est ainsi que, pressé de rendre hommage à l'influence de la Religion en général, il oublie de raconter les bienfaits et de démontrer la nécessité de *l'Autorité dans la Société religieuse ;* et ce n'est point seulement alors qu'il mérite le reproche, assez grave dans un tel sujet, d'avoir remplacé la profondeur des principes par les grâces d'une élocution vive et animée et par les qualités de la jeunesse.

Le Mémoire N° 16 est celui de tous qui renferme le plus de matériaux sur la question proposée. Dans les deux immenses volumes dont il se compose, l'auteur a réuni tous les élémens d'un bon ouvrage ; mais l'ouvrage lui-même n'est pas fait.

La première partie de son travail est consacrée à la famille, premier élément de la Société publique. L'homme qui, dans sa double nature, trouvera toujours le témoi-

gnage invincible de sa misère et les titres impérissables de sa grandeur, ne peut méconnoître la nécessité de soumettre sa liberté à la règle, d'où la nécessité de l'état social. La Société domestique, type de toutes les autres, commence avec l'Autorité maritale, plus grande, plus indéfinie dans l'état natif où le chef de famille est investi d'un double sacerdoce, plus parfaite et plus réglée dans la civilisation chrétienne qui est venue apprendre à l'épouse que la soumission est une de ses prérogatives. L'auteur nous montre cette Autorité, perpétuelle de sa nature par la sainte indissolubilité du mariage, limitée par ses besoins et par ses devoirs, étendue par la naissance des enfans dont la soumission, comme celle de leurs mères, n'est que foiblesse et amour ; et l'Autorité paternelle transmise à la mère lorsqu'elle a cessé d'être épouse, douloureux héritage dont elle est attristée, mais non accablée, et qu'une obéissance qui n'avoit rien de servile l'a rendue digne de recueillir.

L'Autorité civile continue l'Autorité paternelle; c'est la seconde partie du Mémoire. Un reproche qui ne s'applique pas exclusivement à cette partie, nous dispense de toute analyse. L'auteur s'attache bien moins à

remplir les intentions du programme publié par l'Académie, qu'à lutter corps à corps avec un puissant adversaire, avec J. J. Rousseau.

Dans la troisième division de son travail, on retrouve cette intention polémique. La deuxième n'est qu'une réfutation du *Contrat social* et du Discours *sur l'inégalité des conditions parmi les hommes*; la troisième, une réponse à la trop fameuse profession de foi du Vicaire dans *Émile*: c'est aussi contre la doctrine de l'*Émile* que l'auteur établit dans sa première partie la nécessité de l'Autorité dans l'éducation. On ne l'accusera point d'avoir choisi un champion vulgaire; mais ce n'est point dans un combat singulier qu'une si haute question peut être vidée. Il ne s'agit pas de vaincre un homme, mais de fonder des doctrines; et les formes polémiques jettent dans la composition bien des digressions, bien des longueurs, et je ne sais quoi de personnel qui s'allie mal avec la hauteur du sujet.

Il est vrai de dire toutefois que les erreurs de Rousseau conduisent l'auteur à parcourir presque tous les points de la question proposée. Il ne les épuise pas toujours; mais la rédaction un peu hâtive de son travail n'a

point empêché la Commission de reconnoître en lui une grande solidité de principes, unie à de très bonnes études religieuses et politiques.

Aussi l'Académie a-t-elle partagé le 2e *accessit* entre lui et l'auteur du discours N° 11 (1).

Parmi les 19 Mémoires qui ont été successivement appréciés dans ce Rapport, l'Académie a encore distingué le n° 4, qui annonce des connoissances étendues, surtout en histoire (2). L'auteur ne s'est pas dissimulé qu'il traitoit la question d'une manière incomplète. Mais, par l'élégance de sa diction, le bonheur de ses citations, l'excellence de ses doctrines, il a des droits à une mention honorable que la Compagnie s'est empressée de lui décerner.

---

(1) Épigr. du N.° 11 : *Les discours consacrés à la vérité doivent être simples et sans apprêts.*

Épigr. du N.° 16 : *Opinionum commenta delet dies, naturae judicia confirmat.* (Cicero.)

(2) *Dî, probos mores docili juventae,*
Dî, senectuti placidae quietem,
Romulae genti date remque, prolemque,
Et decus omne.

(Hor.)

Après la lecture de ce Rapport, M. Durande, président, a ouvert publiquement le billet cacheté qui étoit joint au Mémoire n° 7, et a proclamé le nom de l'auteur, M. *Denis* Robelot, ancien chanoine de Dijon.

M. Durande a ensuite ouvert le billet qui étoit joint au n° 11, et il a proclamé le nom de M. Gervaise, Directeur des contributions directes du département de la Manche.

Les auteurs du n° 16 et du n° 4 avoient fait connoître d'avance à l'Académie qu'ils désiroient conserver l'anonyme.

RAPPORT

Lu par M. Riambourg, *dans la séance du* 23 *juillet* 1823, *sur la réfutation qu'a faite M. de Missery, du système de M. de la Mennais* (1).

MESSIEURS,

Dans un ouvrage trop connu pour qu'il soit nécessaire de vous en rappeler le titre, M. l'abbé de la Mennais a exposé un nouveau système philosophique, qu'il appelle la doctrine du *sens commun*.

Cette doctrine a paru fausse à quelques écrivains. Des objections, qui ne manquoient pas de force, ont été proposées ; M. de la Mennais a pris la plume pour défendre son système.

M. de Missery, l'un des associés non résidans de l'Académie de Dijon, a entrepris

(1) L'Académie, en votant l'impression du rapport que l'on va lire, n'a rien entendu préjuger sur les opinions qu'il renferme.

de réfuter ce nouvel ouvrage de M. de la Mennais; il a composé dans ce dessein deux écrits qu'il a présentés successivement à l'Académie. C'est le dernier de ces écrits qui va faire l'objet de ce Rapport.

La Commission que vous en aviez chargée, bien qu'elle fût décidée à ne pas sortir du cercle dans lequel elle se trouvoit renfermée, n'a pas cru toutefois qu'elle dût se borner à l'examen pur et simple des argumens que M. de Missery a fait valoir en dernier lieu. Comme il s'agit d'une réfutation, il eût été difficile de ne point parler de l'ouvrage réfuté et de ne pas entrer dans l'examen des principes qu'il contient. De plus, et comme la matière en discussion a déjà et depuis long-temps occupé de grands esprits, donné lieu à de vifs débats, engendré divers systêmes, il étoit naturel que votre Commission, jetant ses regards en arrière, cherchât dans le passé comment a pu se former la nouvelle opinion philosophique soutenue par M. de la Mennais. Vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, que nous nous soyons livrés à quelques développemens en traitant un sujet sur lequel il seroit impossible de disserter avec briéveté.

« Il faut savoir douter où il faut, et as-

« surer où il faut...... Qui ne fait ainsi ;
« n'entend pas la force de la raison. » Ces paroles empruntées de Pascal condamnent également ceux qui croient trop facilement et ceux qui doutent hors de saison.

Dans les siècles d'ignorance, on doit se prémunir contre l'esprit de crédulité ; dans les siècles de philosophie, on doit se mettre en garde contre le penchant qui porte au doute.

L'esprit philosophique tend de lui-même au scepticisme, c'est sa pente naturelle ; les temps anciens, comme les temps modernes, en fourniroient la preuve au besoin.

Epicure, en donnant aux opinions vulgaires la sanction philosophique, avoit osé prononcer que les sens ne trompent jamais ; tous les autres philosophes protestèrent contre cette assertion, et il ne leur fut pas difficile de prouver que les sens sont souvent en défaut. Dès-lors, et comme des témoins trompeurs sont avec juste raison suspects, le doute commença à se répandre sur toutes les connoissances que l'homme acquiert par cette voie. D'un autre côté, Zénon de Cittie ayant posé en principe que la vérité résulte du rapport des sens toutes les fois qu'ils sont sains et dégagés de toute entrave, plusieurs ob-

jections s'élevèrent encore; et Zénon d'ailleurs se trouva embarrassé quand il fut obligé de rendre raison de ce qui se passe pendant le sommeil. Aussi Platon, que ces difficultés avoient sans doute frappé par avance, n'avoit point pris parti pour les sens; il avoit abandonné, comme étant douteuses et équivoques, les connoissances qui nous viennent par eux, se bornant à soutenir que la vérité se trouve dans les idées seulement. Séparant ainsi le monde sensible du monde intellectuel, Platon s'étoit contenté de défendre celui-ci de l'invasion des sceptiques. C'étoient-là les principes de l'ancienne académie; ceux de la nouvelle laissèrent le champ libre au scepticisme; car Arcésilas et Carnéade ne voyoient par-tout que des vraisemblances plus ou moins fortes. Opposant la raison à elle-même, faisant ressortir les contradictions sans nombre des systêmes philosophiques; n'épargnant pas même ces axiomes ou prénotions qui paroissent d'abord hors d'atteinte, ils enseignoient qu'on ne peut être certain de rien, pas même de cette proposition qu'il n'y a rien de certain; et comme Aristippe de Cyrène avoit insisté sur la certitude qui se rattache au sentiment, ne voulant pas qu'on pût mettre en doute qu'il sentoit réellement ce qu'il sen-

toit, quand il éprouvoit du plaisir ou de la peine, la nouvelle académie s'attachoit encore à déloger la certitude de ce dernier retranchement.

S'il nous eût paru convenable, Messieurs, de donner plus d'extension à cette partie de notre Rapport, nous aurions rappelé à votre souvenir quelques-uns des raisonnemens qu'employoient les sceptiques d'alors, et vous auriez pu juger qu'il étoit difficile aux dogmatiques d'établir par la voie de l'argumentation qu'il y a quelque principe certain. Aussi le dogmatique, lorsqu'il se sentoit trop pressé, n'avoit guère d'autre ressource que de faire un appel direct à la conscience du sceptique, et celui-ci alors restoit confondu. Car s'il est vrai de dire qu'il y a eu des sceptiques en spéculation, il est certain en même temps qu'il n'y en a jamais eu dans la pratique, la nature n'ayant jamais permis à qui que ce fût d'être sceptique pleinement.

Ainsi la nature éloigne du scepticisme, tandis que le raisonnement y ramène; c'est ce qui nous a fait dire en commençant, que l'esprit philosophique tend de lui-même au scepticisme, la philosophie s'appuyant plutôt sur le raisonnement que sur la nature et le sentiment.

Il est difficile en effet que la raison, quand elle a secoué le joug de l'opinion commune, puisse se maîtriser elle-même assez pour ne pas s'élancer au-delà de ses limites naturelles.

Voulant pousser alors trop loin ses recherches, et sonder trop profondément la nature de la sensation, elle arrive à reconnoître qu'il n'y a pas une relation nécessaire entre la sensation et l'existence d'un objet extérieur, ce qui met en doute la réalité des êtres matériels; elle se dira donc, en premier lieu, qu'il n'y a rien de certain en tout ce qui a rapport aux sens, que la conscience intime de nos propres sensations; et l'idéalisme s'engendre.

Par rapport aux vérités de sentiment, comme elles ne peuvent être démontrées, comme elles se confondent bien souvent avec des préjugés que l'habitude enracine, la raison les rejette avec dédain : ainsi rien n'est bon, n'est juste réellement; il n'y a de vrai, en fait de sentimens, que l'impression que l'on en trouve en soi; mais il n'est nullement prouvé qu'il y ait hors de l'homme quelque type auquel se rapportent nos idées de justice et de bonté.

Tournant ensuite contre elle-même une

force qu'elle n'a pas su régler, la raison vient à s'apercevoir qu'elle n'a d'autre garantie de la vérité des principes sur lesquels elle s'appuie, que l'intime conviction qu'elle a qu'ils sont vrais, sans qu'elle puisse se rendre compte de ce qui établit en elle cette conviction; et de la sorte elle est amenée à ce point de douter d'elle-même aussi.

Faut-il donc s'étonner d'après cela que le scepticisme, s'étendant toujours et gagnant graduellement comme le froid de la mort, arrive enfin jusqu'à ce sens intime qui est le centre de la vie intellectuelle, et que le sceptique s'interrogeant avec crainte, en vienne jusqu'à se demander à lui-même s'il est bien vrai qu'il existe ?

Tels sont les écarts de la raison quand elle entreprend, en avançant toujours, d'arriver au dernier *pourquoi* des *pourquoi*. L'expérience des anciens temps fait voir quelles peuvent être les suites de cette témérité coupable; l'expérience des temps modernes fournit un nouveau moyen de s'en assurer.

A la renaissance des lettres parmi nous, la raison, toujours trop confiante en elle-même, a voulu marcher indépendante des croyances, et le scepticisme a reparu.

Ainsi la philosophie s'engageant dans les mêmes voies d'erreur qu'elle avoit jadis parcourues, a ramené le doute à sa suite.

Une école célèbre, qui reconnoît Descartes pour son fondateur, posant le principe de certitude dans l'évidence, s'est attachée à faire voir que dans la recherche du vrai, les sens et le sentiment sont de mauvais guides. Donnant hautement la préférence à la raison qui marche appuyée sur des règles certaines, en partant de principes innés évidens; les cartésiens ont soutenu que les sens, non plus que le sentiment, ne nous avoient point été donnés pour former des jugemens de vérité.

Locke alors est survenu, qui a prétendu qu'il n'y avoit pas de principes innés. Suivant lui, tout viendroit de l'expérience, et toutes nos idées, celles même qui semblent être le plus dégagées de la matière, ont pour origine la sensation et la réflexion. Ce principe ayant été modifié depuis, en ce que ces deux sources des connoissances humaines ont été confondues par ses disciples, on a vu s'élever cette nouvelle école ennemie du spiritualisme et favorable au matérialisme, destructive du libre arbitre, destructive des sentimens moraux, qui donne pour unique fondement à

la morale l'intérêt personnel, et qui place la vérité dans la sensation seulement.

Kant a paru, qui a dit à ceux qui doutoient du rapport des sens : Ce doute est fondé ; car s'il y a quelque chose hors de l'homme, ce quelque chose nous est inconnu. Toutes les propriétés des corps ne sont que des manières d'être en nous, l'étendue aussi bien que le reste ; l'espace même, ainsi que le temps, n'existent point hors de nous. Puis s'adressant à ceux qui doutoient de la vérité des principes qui servent de base au raisonnement dans les matières abstraites, il les a confirmés dans ce doute, en soutenant que ces principes n'ont en soi aucune réalité ; que ces idées d'unité et de pluralité, de réalité et de négation, de substance et d'accident, de cause et d'effet, de nécessité et de contingence, ne sont que dans notre entendement. Après avoir fait cette large part aux sceptiques, Kant prononce avec autorité, qu'il y a quelque chose dont la réalité se manifeste à l'homme ; c'est son propre être. L'homme, dit-il, s'aperçoit par le sentiment intime de sa conscience, qu'il est, qu'il agit avec liberté, qu'il se rend digne d'être heureux s'il est vertueux ; que ne pouvant être heureux par la vertu dans cette vie, il y en aura une autre ; d'où l'idée de l'im-

mortalité de l'ame, celle d'un juge suprême, d'un bien absolu, de Dieu.

Voilà donc le monde philosophique de rechef partagé, sur ce qui constitue la certitude, en trois grandes écoles dont les principes opposés se heurtant, se combattant sans cesse, assurent un triomphe facile au scepticisme qui établit son empire sur leurs ruines.

Effrayé de ses progrès rapides, un homme doué d'un talent remarquable, a conçu le projet d'en arrêter le cours, en asseyant sur une base plus ferme et plus solide qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, l'édifice des connoissances humaines. Il accorde aux sceptiques que les sens sont trompeurs, que la raison individuelle est dans l'impuissance de prouver, que le sentiment privé est lui-même équivoque; mais il voit dans le sentiment commun un principe de certitude inébranlable, et il pose avec confiance sur cet unique fondement les principes généraux de la science et les règles éternelles de la justice.

Cette doctrine a révolté certains esprits. M. de Missery la juge erronée et dangereuse; il s'est présenté pour la combattre, il l'a attaquée avec hardiesse; toutefois il paroît que dans cette lutte honorable, il eût été flatté d'être appuyé de votre suffrage.

Pour bien établir le point qui est en discussion, nous croyons devoir vous rappeler briévement quels sont les principes de M. de la Mennais; nous développerons ensuite les raisonnemens que M. de Missery a employés pour démontrer que ces principes ne sont point exacts; et nous finirons en exprimant avec une sorte de défiance, l'opinion que nous nous sommes formée sur l'objet de ce débat.

M. de la Mennais a reçu de la nature toutes les qualités qui font un écrivain éloquent, un orateur distingué ; personne ne le conteste. Mais a-t-il reçu dans la même proportion les facultés qui sont nécessaires pour embrasser un plan vaste et l'asseoir profondément? C'est ce qui n'est point encore décidé. Ainsi le rang qu'il doit occuper parmi les métaphysiciens jusqu'ici n'est point marqué. En attendant que l'opinion se soit fixée sur ce point, il nous semble, tout en reconnoissant la supériorité de ses talens, que l'on peut dire de cet auteur, que sa pensée reste quelquefois cachée sous les ornemens brillans qui la décorent; que son expression, d'une énergie que rien n'égale, tend naturellement à l'exagération; qu'il entraîne plutôt qu'il ne convainc; qu'il se rend maître de l'esprit plu-

tôt qu'il ne l'éclaire. Nous ne sommes donc point étonnés que la doctrine de M. de la Mennais, développée dans un ouvrage où l'on voudroit trouver plus de précision, ait pu donner lieu à diverses interprétations et n'ait pas été toujours également bien comprise. Quant à nous, Messieurs, après y avoir apporté tous nos soins, nous croyons l'avoir saisie, et nous pensons que le système de M. de la Mennais, dégagé des idées accessoires, se réduit aux principes que voici :

Il est inutile que l'homme cherche en lui-même le fondement de la certitude.

L'homme n'a que trois moyens de connoître, les sens, le sentiment, le raisonnement : or ils sont insuffisans, du moment qu'il est question d'arriver à cette connoissance entière et pleine qui constitue la certitude.

A la rigueur, l'homme ne peut pas dire : *Je pense, je suis.*

Mais la nature a mis en lui un penchant irrésistible à croire.

Qu'il le veuille ou non, il faut que l'homme croie et qu'il admette, sur le témoignage du genre humain, mille et mille choses de la certitude desquelles il ne lui est pas permis de douter.

Ainsi le sentiment commun, en vertu d'une

loi à laquelle l'homme est forcé de se soumettre, devient le sceau de la vérité, et il n'y en a point d'autre.

C'est le fondement unique de la certitude.

C'est la règle de tous nos jugemens.

Nous jugeons de ce qui est bien ou mal, licite ou illicite, nuisible ou avantageux, d'après cette règle. Les relations sociales, la justice humaine, nos connoissances, notre conduite, notre intelligence en un mot reposent sur ce fondement.

Si le sentiment commun est la règle de la raison particulière en tout, la raison de Dieu, primitivement manifestée à l'homme par la parole, est à son tour le principe de la raison humaine. Dieu a donc révélé à l'homme, dans le commencement des temps, toutes les vérités qu'il étoit nécessaire qu'il sût; et le dépôt de ces vérités a été confié au genre humain, qui les transmet au moyen du témoignage et de la parole, à chaque individu. Comme la vérité échapperoit à l'homme si le témoignage universel pouvoit errer, il s'ensuit que ce témoignage universel doit être infaillible.

Toutes les vérités essentielles sont donc à la portée de l'homme, qui n'est induit en erreur que lorsqu'il oppose son sentiment

particulier au sentiment général, refusant d'admettre comme vrai ce que tous les hommes croient invinciblement.

Tel est, Messieurs, si nous nous sommes bien rendu compte des principes de M. de la Mennais, le fond du système que M. de Missery a entrepris de combattre.

Celui-ci, dans son premier écrit, avoit fait un argument auquel il a donné plus de développemens dans la suite. Car M. de la Mennais ayant nié la certitude qui nous vient du sentiment, du raisonnement et de l'expérience, pour donner exclusivement au consentement commun le droit d'imprimer sur nos connoissances le sceau de la vérité, M. de Missery s'est attaché à prouver que le sentiment commun est faillible, en donnant l'exemple du polythéisme pour appui à sa proposition.

Revenant donc sur ce point dans son ouvrage manuscrit, M. de Missery s'est exprimé comme il suit :

« Dira-t-on que le polythéisme n'étoit pas « une croyance de sens commun ? Mais de « deux choses l'une : ou M. de la Mennais « prend le terme de *sens commun* pour le « consentement commun raisonnable, et

« alors il rentreroit sous l'empire du rai-
« sonnement ; ou il prend ce terme de *sens*
« *commun* pour le consentement commun,
« quel qu'il soit, et alors l'idolâtrie devient
« une croyance de sens commun.

« Qu'on ne dise pas que le polythéisme
« étoit admis sans examen ; M. de la Men-
« nais ne voyant d'infaillibilité et de certi-
« tude que dans le sentiment commun, toute
« opinion qui a pour soi le sentiment com-
« mun ne peut être soumise à aucun exa-
« men.

« Qu'on ne dise point non plus que le
« polythéisme n'avoit pour lui que les pré-
« jugés de l'éducation ; car il en faudroit
« conclure que le consentement commun
« peut porter sur une croyance qui n'ait pour
« elle que les préjugés de l'éducation : d'où
« il s'ensuivra que le sens commun n'est pas
« toujours infaillible.

« Le polythéisme, dit-on encore, n'étoit
« considéré nulle part comme étant d'évi-
« dence publique, et n'avoit pas été déclaré
« certain par la raison générale des peuples.
« Mais si le polythéisme étoit admis d'un
« consentement commun, et si ce consen-
« tement commun est infaillible, et même
« seul infaillible, dès-lors l'évidence et même

« l'évidence publique s'y rencontre, ou bien
« elle ne se rencontrera nulle part : or, si
« elle s'y rencontre, ne faudra-t-il pas dire,
« ou que ce qui est évident peut n'être pas
« certain ; ou que le dogme le plus insensé se
« trouveroit pourtant déclaré certain par la
« raison genérale des peuples ? »

Telle est la manière dont M. de Missery insiste sur l'objection qu'il tire de l'idolâtrie, pour contester l'infaillibilité du sentiment commun. M. de la Mennais qui avoit prévu que cette objection pourroit lui être faite, avoit annoncé qu'il la résoudroit plus tard; mais en attendant, M. de Missery triomphe, et il ne craint pas de dire que cette objection est insoluble.

M. de Missery opposant ensuite au système de M. de la Mennais celui de Descartes, dit :
« M. de la Mennais rejette le principe de
« l'évidence individuelle de Descartes, et il
« admet le principe du consentement com-
« mun. Toutefois n'est-il pas plus évident,
« que ce qui est évident est évident, qu'il
« ne l'est que ce qui est conforme au senti-
« ment commun est véritable ? »

Dans un autre passage, M. de Missery presse son adversaire d'une manière plus vive encore, en ces termes : « Je viens donc, moi,

« à quelque chose de plus précis et de plus « décisif; et je dis : Pour être convaincu ou « certain, comme on voudra, que le tout est « plus grand que sa partie, que deux et deux « font quatre, que j'existe, et autres axio- « mes, ai-je besoin, oui ou non, de l'assen- « timent des autres hommes ? Voilà seule- « ment ce que je demande. »

Puis donnant à cette interpellation la forme d'un argument, il ajoute : « Arrêtons-nous « seulement à la question de l'existence ; car « enfin si je ne sais pas même que j'existe, « qu'ai-je besoin de savoir autre chose ? « qu'ai-je affaire de l'assentiment des au- « tres hommes? que sais-je même s'il y a des « hommes ? Or de-là, ne dois-je pas con- « clure que le fait de mon existence parti- « culière, reconnue, est un fait primitif, « antérieur au fait du consentement com- « mun, reconnu ; et qu'ainsi la philosophie « de Descartes qui repose sur le premier fait, « traitée tout uniment de niaise et d'absurde « par M. de la Mennais, est toutefois infi- « niment plus raisonnable et plus admissible « que celle de M. de la Mennais qui repose « sur le second fait ? »

M. de la Mennais avoit cherché à mettre Descartes en contradiction avec lui-même;

M. de Missery pense que Déscartes ne s'est jamais contredit; et il prétend au contraire que c'est M. de la Mennais qui tourne dans un cercle vicieux. « Suivant M. de la Mennais (dit-il), le consentement commun est « infaillible, et nous n'avons point d'autre « certitude.....; donc, d'après ce principe, « on ne peut admettre aucune vérité, pas « même l'existence de Dieu, sans l'autorité « du consentement commun. Mais, d'un « autre côté, et toujours suivant M. de la « Mennais, celui qui faisant abstraction de « Dieu, veut découvrir quelque chose de « certain, est un insensé qui cherche le vrai « hors de la vérité; et rien n'est vrai pour « lui, s'il ne croit que Dieu existe.... Donc, « d'après cet autre principe, à moins que de « supposer que Dieu existe, on ne sauroit « admettre rien de vrai, pas même le con« sentement commun. Or, comparant ces « deux conséquences bien déduites et ce« pendant contradictoires, ne pourrois-je « pas m'écrier aussi? Tout-à-l'heure M. de « la Mennais ne pouvoit croire en Dieu, « sans connoître le consentement commun; « et maintenant il ne peut connoître le con« sentement commun, à moins qu'il ne « croie en Dieu. »

. . Ce sont là, Messieurs, les argumens principaux que M. de Missery a présentés dans le dernier écrit qu'il vous a soumis. Il s'agit maintenant de savoir si la critique qu'il fait du système de M. de la Mennais doit paroître ou non fondée.

Si M. de la Mennais, à l'exemple de Pascal et de tant d'autres, s'étoit contenté de gourmander la raison pour la faire rentrer dans le devoir, il seroit à nos yeux exempt de tout reproche.

La raison est une des plus belles facultés de l'homme; pour s'en convaincre, il suffit de jeter la vue sur ceux à qui cette faculté essentielle manque. Y a-t-il un objet plus pénible à voir qu'un fou? un être plus dégradé qu'un imbécille? Cependant ils voient, ils sentent aussi bien que nous. Mais dans celui-ci la raison est affoiblie; dans celui-là elle est faussée.

Comment se fait-il donc que la raison ait été l'objet de censures si vives? C'est que prenant en elle-même trop de confiance, elle devient hardie, présomptueuse et s'égare. Il n'y a rien de si haut à quoi elle ne prétende s'élever; rien de si caché qu'elle ne veuille pénétrer; et alors elle s'élance avec impé-

tuosité dans les immensités de l'infini, et se flatte d'en mesurer les dimensions incommensurables ; ou bien se confondant avec l'être nécessaire, elle cherche en elle-même le principe de vérité ; enfin, elle marche sans précaution dans les routes tortueuses des sciences humaines. Mais qu'arrive-t-il ? Lasse des efforts impuissans qu'elle a faits, dégoûtée par les obstacles qu'elle a rencontrés si souvent sur sa route, froissée par les chutes fréquentes dont son orgueil s'est vainement irrité, elle prend le parti désespéré de renoncer à la vérité pour toujours.

Il importe donc de marquer d'abord à la raison ses limites, en lui apprenant qu'elle est incapable de concevoir pleinement les rapports qui existent entre le fini et l'infini ; de lui faire connoître ensuite ces vérités qu'elle ne se donne point, et qui servent de base à ses raisonnemens ; de la convaincre enfin, que dans les choses même qui sont de son ressort, elle court souvent le risque de se tromper.

Alors la raison pénétrée du sentiment de sa foiblesse, connoissant d'ailleurs ses limites, n'entreprendra rien sur les mystères de la Religion ; elle ne discutera point ces vérités primordiales qui lui ont été données

comme point de départ ; et elle marchera avec circonspection dans les routes même qu'il ne lui est pas défendu de parcourir.

Que si, pour s'épargner la peine de la régler, on la terrasse, on l'écrase, il y a dans ce procédé plus de violence que de sagesse. Car, ainsi que le dit Pascal, *ce sont deux excès également dangereux d'exclure la raison, de n'admettre que la raison ;* et même dans ce qui tient aux choses surnaturelles, Pascal ne veut pas qu'on l'exclue totalement. *Dieu n'entend pas*, dit Pascal, *que nous soumettions notre croyance à lui sans raison, ni nous assujettir avec tyrannie ;* et le grand Apôtre aussi, qui ne faisoit profession de savoir autre chose que Jésus-Christ crucifié, n'exige cependant des chrétiens qu'une *foi raisonnable*.

Ainsi, dans les matières de religion, la raison a son office : c'est de s'assurer que Dieu a daigné se faire entendre; après quoi elle est tenue de se soumettre, persuadée qu'elle doit être que la vérité qui est Dieu, ne peut ni se tromper, ni nous tromper. Dans les matières de raisonnement, elle aura plus de latitude ; cependant elle ne s'arrogera pas le droit de discuter les principes ; elle les recevra sans examen, et en descendant de ces

principes, elle arrivera aux conséquences éloignées, en s'aidant des règles qui rendront sa marche plus sûre.

Mais, dira-t-on, si la raison n'est point admise à discuter les principes, tout ce qu'elle édifiera sera sans fondement. Objection frivole ! Il n'y a pas d'édifice mieux fondé que celui qui est posé sur un roc dont la base est trop profondément cachée pour qu'on puisse la mettre à nu. Oui, il y a des vérités primordiales qu'il n'est pas donné à l'homme d'approfondir, et qui n'en sont que mieux établies. Sans elles, la raison qui va toujours du connu à l'inconnu, seroit paralysée complétement; elle ne pourroit pas faire un pas.

Ces vérités primordiales, ce sont celles d'abord que le sens intime fournit. Ainsi l'homme a la conscience de sa propre existence; c'est en lui une croyance invincible. « Dans ce fort inexpugnable, comme l'a « dit Kant, il se rit du raisonnement; car « pour être certain qu'il vit, l'homme n'a « besoin, ni de syllogismes, ni de preuves « quelconques; ce n'est même pas pour lui « un axiome : c'est le fondement de toute « vérité. »

Mais l'homme a non-seulement la conscience de son être, il a de plus la conviction qu'il existe d'autres êtres que lui : conviction qui se forme en lui du moment qu'il perçoit quelques sensations, qui ne s'appuie sur aucun raisonnement, qui ne dépend d'aucune démonstration, et qui est le fondement des sciences naturelles.

Dans le sentiment qui est de même indépendant des diverses opérations de l'entendement, l'homme trouve une source de vérités nouvelles qu'il croit et qu'il n'apprend point, d'où se tire la science des mœurs.

Enfin, les sciences de l'intellect se fondent elles-mêmes sur des axiomes qui se font adopter à l'esprit, aussitôt qu'ils lui sont proposés, avec une force irrésistible de conviction, sans qu'il soit besoin d'y employer le raisonnement.

Toutes ces vérités primordiales, soit celles qui dérivent du sens intime, soit celles qui proviennent de ces trois sources, la *sensation*, *le sentiment*, *l'évidence*, sont des vérités de foi, dont la nature de sa propre autorité commande la croyance, indépendamment de l'examen de la raison.

Vouloir soumettre ces croyances aux rè-

gles des démonstrations, c'est renverser l'ordre de la nature et s'engager dans une voie qui mène droit au pyrrhonisme.

Disons donc avec M. de la Mennais, de ceux qui ne veulent croire que ce que leur raison est à même de concevoir, « que ce sont des « insensés qui ne comprennent pas que le « premier acte de la raison est un acte de « foi, et qu'aucun être créé, s'il ne com« mençoit par dire, *je crois*, ne pourroit pas « dire, *je suis*. »

Ainsi toute philosophie qui ne voudra pas établir le doute universel en principe, commencera nécessairement par un acte de foi.

Kant l'a fait cet acte de foi, et d'une manière nette et positive, en ce qui regarde les vérités de sens intime et de sentiment, qui sont (suivant lui) les seules qui aient de la réalité. « Je ne saurai rien d'elles, dit-il, et « sur ce qui les regarde, j'aurai soin de fuir la « science; mais si par toute autre voie je me « trouve forcé à les reconnoître, j'appelle« rai dès-lors ma conviction, *croyance*, et « non *savoir*. Ainsi je crois à ma propre exis« tence qui ne peut m'être prouvée par au« cun argument..... »

Descartes sembleroit avoir voulu fonder son système de philosophie en doutant de

tout, même de son existence ; mais il cherchoit ensuite à se la démontrer en partant de ce point, *je pense*, comme de quelque chose de certain, comprenant sous ce mot de *penser*, tout ce qui se fait en nous de telle sorte que nous l'apercevons immédiatement, comme entendre, vouloir, imaginer, sentir, etc. Ainsi le doute de Descartes n'étoit point universel ; et en outre, il ne s'apercevoit pas que par la simple énonciation de ce mot *je*, quand il disoit *je pense*, il s'étoit déjà rendu compte à lui-même de son existence personnelle, proclamant sans le savoir, comme l'a très bien dit M. de la Mennais, le premier article du symbole des intelligences. Ainsi Descartes croyoit, sans le secours du raisonnement, plusieurs vérités de sens intime ; et il croyoit également, sans preuves, les principes qu'il regardoit comme innés.

Quant à Locke, non-seulement il admettoit, sans se l'être démontré, qu'il existoit, qu'il sentoit, qu'il voyoit, qu'il vouloit, en un mot, toutes les vérités de sens intime ; mais il présupposoit en même temps l'existence d'autres êtres doués des mêmes facultés que lui ; et il croyoit fermement à la réalité des corps et de celles de leurs qualités, qu'il appeloit *originales* et *premières*. En outre,

il rendoit hommage à l'évidence des axiomes, disant qu'ils n'ont pas besoin de preuves, et ne seroient même pas susceptibles d'en recevoir. Ainsi il croyoit beaucoup de choses de la vérité desquelles il n'auroit pas pu fournir la preuve.

La foi est donc le fondement de toutes les connoissances humaines; la philosophie elle-même repose sur la foi; et soit qu'elle s'en rende compte, soit qu'elle se le dissimule, la philosophie avant que de dire, *je prouve*, doit s'être d'abord dit à elle-même, *je crois.*

Il y a donc une foi naturelle, et c'est là *cette vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde* (1); *ce maître intérieur qui nous apprend ce que nous devons faire* (2); *cette loi écrite dans tous les cœurs dont la conscience rend témoignage* (3).

Ces principes, au premier aperçu, pourroient vous paroître, Messieurs, avoir une grande analogie avec ceux que professe M. de la Mennais; ils en diffèrent cependant, et le moment est arrivé d'en faire voir l'oppo-

---

(1) Saint Jean, chap. 1er. v. 9.

(2) Saint Chrisostôme, sur le chap. VII, v. 12 de l'évangile de Saint-Matthieu.

(3) Saint Paul, épît. aux Romains, chap. II, v. 15.

sition. Lorsque M. de la Mennais, après avoir établi que l'homme est porté naturellement à croire, entreprend de déterminer quel peut être l'objet de cette foi naturelle; au lieu de reconnoître que ce sont, en premier ordre, ces impressions de sens intime que rien ne peut effacer, et en second ordre, ces vérités primitives que nos facultés sensibles, morales, cognitives, saisissent naturellement sans le secours du raisonnement, il aime mieux supposer que les croyances humaines sont fondées sur une première révélation; et en conséquence il propose pour fin à ce penchant qui porte l'homme à croire, qui lui en fait une loi, une nécessité, ces vérités que Dieu auroit (suivant lui) manifestées au père commun de tous les hommes, que celui-ci auroit transmises à ses descendans, et que chaque individu recevroit à son tour du genre humain dont le témoignage seroit infaillible et constitueroit même la seule certitude que l'homme puisse avoir.

Or ici le célèbre auteur de l'Essai sur l'indifférence nous paroît être en défaut.

S'il se fût contenté de présenter le témoignage du genre humain comme étant un moyen sûr de connoître en quelque matière

que ce soit, ce qui est conforme *à la nature*, nous serions entrés dans son idée; car nous pensons que M. de Missery donne trop peu d'importance à ce témoignage, lorsqu'il le réduit à la seule fonction de constater les faits; et nous voyons que Descartes lui-même regardoit comme une des raisons qui peuvent venir à l'appui des principes, de ce que ces principes auroient été *connus de tout temps, même reçus pour vrais et indubitables par tous les hommes*. Ainsi nous croyons que l'assentiment du genre humain, qui forme, quand il s'agit des faits, une preuve irréfragable et complète, présente en outre, lorsqu'il est question des choses de sentiment, et même en matière de pure spéculation, un jugement *selon la nature*, si ce n'est pas toujours un jugement *selon la vérité*. Mais de-là à penser, comme le fait M. de la Mennais, que le sentiment universel est toujours infaillible; et ce qui est plus fort, que hors de ce sentiment universel il n'y a point de certitude, la distance est si considérable qu'il n'y a pas de rapprochement possible entre ces deux opinions.

Quelque déférence donc que nous ayons pour cet accord imposant qui résulte de l'as-

sentiment de tous les hommes, nous ne saurions le regarder comme infaillible. Le genre humain peut avoir aussi ses passions, ses intérêts, ses préjugés ; l'erreur peut se glisser dans ses jugemens et s'y maintenir pendant une longue suite de siècles. Le polythéisme, la divination, le divorce, l'esclavage étoient fondés sur des opinions générales erronées qui ont régné plus long-temps que les opinions générales plus saines qui les ont depuis remplacées. L'esprit de barbarie qui a consacré l'usage de faire des eunuques, d'asservir les femmes, d'abuser des droits de la souveraineté, de pousser à l'excès ceux de la guerre, est encore aujourd'hui plus répandu que l'esprit d'humanité qui a dicté les règles du droit des gens parmi les nations européennes. Que devient donc cette opinion, qu'il n'y a de certitude entière et parfaite que dans le sentiment général; et que la certitude doit croître pour nous en proportion du nombre et du concert des autorités? Serons-nous obligés de croire, par exemple, que la Religion chrétienne, si foible dans ses commencemens, et encore restreinte dans ses limites, manque de certitude? Et à l'occasion du parallèle qui pourra s'établir entre cette Religion divine et la

religion absurde des Lamas, serons-nous forcés d'attendre, pour juger laquelle mérite la préférence, que le nombre des sectateurs de l'une et de l'autre ait été préalablement comparé ?

Autre observation : Si la certitude n'est que dans le sentiment général, je me vois condamné à douter de ma propre existence jusqu'à la fin de ma vie ; car le sentiment général ne se prononcera jamais sur ce point ; et tandis que je serai forcé d'admettre comme certain que Jules-César vivoit il y a près de deux mille ans, je n'oserai affirmer, moi, que j'existe présentement.

Enfin, et comme l'a remarqué judicieusement M. de Missery, si les connoissances que j'acquiers par les sens, le sentiment, la raison, sont toujours incertaines, comment arriverai-je à être sûr de quelque chose ? Ce sera, dit-on, le témoignage du genre humain qui me donnera cette assurance. Mais pour constater ce fait que le genre humain existe et qu'il me rend témoignage, il faut que je fasse usage de mes sens ; et si mes sens sont incapables par eux-mêmes de me donner aucune certitude, il doit rester incertain pour moi qu'il y ait un genre humain et que ce genre humain me rende témoignage. Il ne

me reste donc aucun moyen d'arriver jusqu'à la vérité, puisque je trouve entre elle et moi un abîme d'incertitude qu'il m'est impossible de combler.

« Mais, dit M. de la Mennais, il n'en « restera pas moins vrai que par une suite « de notre nature, le consentement commun « détermine notre adhésion, que nous n'a- « vons pas d'autre certitude, et que, malgré « toutes les objections, un sentiment indé- « libéré nous porte à regarder comme cer- « tain ce qui repose sur cette base ; en sorte « qu'au jugement de tous les hommes, se « soustraire à cette loi fondamentale, uni- « verselle, c'est cesser d'être homme, c'est « éteindre en soi toutes les lumières natu- « relles, et se retrancher volontairement de « la sociétés des intelligences. »

« Sur ce point décisif (ajoute M. de la « Mennais), j'en appelle à la conscience, « je la choisis pour juge, prêt à me sou- « mettre à ses décisions. »

Eh bien ! pour répondre à M. de la Mennais, nous n'aurons qu'à rendre fidèlement ce que notre conscience nous dicte. Dans les choses douteuses, comme aussi dans les choses qui peuvent être, quoique vraies, susceptibles de controverse, la contradiction

nous fatigue ; nous nous défions de nous-mêmes; nous sondons l'opinion, et nous prenons de l'assurance quand notre sentiment est partagé. Mais quand il s'agit de ces vérités primitives qui forcent notre croyance, et de celles qu'on pourroit en déduire par une démonstration rigoureuse, comme en géométrie par exemple, nous nous inquiétons fort peu de ce que peut en penser autrui. Tout homme sent très bien qu'il n'a pas besoin de s'enquérir de ce qui s'en dit autour de lui, non plus que de savoir ce qu'on en pense au loin, pour être intimément convaincu qu'il existe, qu'il voit ce qu'il voit, qu'il a un corps, que le tout est plus grand que la partie, que d'un point à un autre le chemin le plus court est tracé par la ligne droite, qu'il y a de la bassesse dans une perfidie, de la méchanceté à nuire aux autres sans motifs, etc. Sur ces vérités, de même que sur une foule d'autres, l'homme trouve en lui-même une certitude inébranlable; non-seulement il en est assuré, sans s'être mis en peine d'en recevoir la confirmation du dehors; mais il y a de plus en lui quelque chose qui lui dit que s'il exprimoit sérieusement l'intention de douter de vérités semblables, jusqu'à ce que les autres hom-

mes eussent scellé de leur témoignage l'opinion qu'il s'en est faite, il deviendroit l'objet de leur risée.

Voilà ce que notre conscience nous dit. Dès-lors si nous voulons bien accorder aux partisans du systême de M. de la Mennais, qu'il y auroit de la folie à contester, contre le témoignage du genre humain, que César ait autrefois vécu; il faut qu'ils nous accordent à leur tour qu'il y auroit de l'imbécillité à ne croire à sa propre existence qu'après que l'assurance en auroit été donnée par le témoignage des voisins et des proches.

Il nous paroît donc que le systême de M. de la Mennais ne tend qu'à substituer à des sentimens naturels et vrais, un sentiment imaginaire et factice; en sorte qu'il seroit à craindre qu'en cherchant à établir la certitude sur une base plus solide, l'auteur de l'Essai n'en eût réellement ébranlé les fondemens.

M. de la Mennais a été séduit par une analogie qu'il a reconnue et développée habilement, mais qu'il a poussée au-delà du vrai. Ayant remarqué qu'il y a une foi naturelle, comme il y a une foi surnaturelle, il s'est imaginé que la foi surnaturelle tenant de l'autorité, l'objet même sur lequel elle s'exer-

ce, il devoit en être de même de la foi naturelle. Il a donc cherché pour l'homme dans l'autorité du genre humain, la même garantie que le chrétien trouve dans l'autorité infaillible de l'Eglise : de là cette proposition dont la preuve est encore à faire, dont la raison a le droit de s'étonner, dont l'histoire dément la vérité, à savoir que le genre humain ne peut jamais se tromper.

Bien plus, et toujours dans la vue de faire prévaloir le principe de l'autorité en toute espèce de matière, M. de la Mennais est allé jusqu'à nier qu'il y eût aucun autre principe de certitude; et il ne s'est point aperçu qu'il ruinoit par-là ce principe même de l'autorité qu'il avoit tant à cœur d'établir. Il auroit dû voir cependant que le principe de l'autorité présupposant de toute nécessité la vérité du témoignage des sens, ce n'étoit pas le fonder, mais bien plutôt le détruire, que de commencer par nier qu'il y eût aucune certitude dans les sensations.

Ainsi M. de la Mennais, quand il met en doute le témoignage des sens, donne des armes contre lui, et il fournit même, sans le vouloir, des argumens contre la certitude de la révélation.

Saint Paul, écrivant aux Corinthiens, di-

soit que Dieu voyant que le monde avec la sagesse humaine ne l'avoit pas connu, il lui avoit plu de le sauver par la voie de la prédication (1). Mais Saint Paul n'avoit pas, comme M. de la Mennais, commencé par nier la certitude du témoignage des sens; il pouvoit dès-lors, mettant en parallèle, d'une part, les moyens intérieurs de conviction dont tout homme apporte le germe en naissant; d'autre part, les moyens extérieurs de conviction qui résultent d'une prédication appuyée de grands miracles, insister sur l'efficacité de ceux-ci, relativement à la connoissance du vrai Dieu. L'auroit-il pu s'il se fût annoncé d'abord comme sceptique; s'il eût dit des sens en particulier, qu'on ne doit rien affirmer d'après eux? Assurément non; car ce ne sera jamais à celui qui aura d'abord nié la certitude qui résulte du témoignage des sens, qu'il pourra être permis ensuite de proposer comme preuve à l'appui de la doctrine qu'il prêche, la résurrection d'un mort, la guérison miraculeuse d'un malade, en un mot, un fait quelconque.

Si M. de la Mennais, marchant sur les traces du grand Apôtre, se fût borné à met-

---

(1) Première épître aux Corinthiens, chap. 1er, v. 21.

tre en doute que l'homme, dans l'état d'affoiblissement où le péché l'a mis, puisse, avec les seuls moyens qu'il trouve en lui-même, s'élever jusqu'à l'idée pure de la Divinité; il auroit sans doute, avec le talent qui le distingue, amené la raison à réclamer elle-même le secours de la révélation. Mais en pressant trop vivement la raison dont il vouloit abattre l'orgueil, M. de la Mennais a dépassé le but; il s'est jeté dans le paradoxe, il a laissé la vérité derrière lui. Nous n'avons donc pas pu suivre M. de la Mennais jusqu'au point où il s'est avancé.

Quant à M. de Missery, comme il s'est plus attaché à combattre les principes de M. de la Mennais qu'à faire l'exposition des siens propres, nous ne saurions dire au juste si sa manière d'envisager les choses seroit en harmonie parfaite avec la nôtre. Toutefois nous n'hésitons point à déclarer que sur la question de savoir s'il n'y a qu'un seul principe de certitude, comme le veut M. de la Mennais, ou s'il y en a plusieurs, comme le prétend M. de Missery, nous partageons l'avis de ce dernier.

ÉPITRE

A Mr. DE CHÉNEDOLÉ,

Sur les sentimens qu'on doit porter dans l'étude de la littérature.

PAR M. LE MARQUIS D'ARBAUD-JOUQUES,
Préfet de la Côte-d'Or.

ORME majestueux, de qui la tête antique
De mes toits paternels ombrage le portique,
La tempête s'apaise, et tes rameaux chéris
Vont m'offrir de nouveau leurs tranquilles abris.
« Heureux qui n'a point vu les fêtes étrangères,
« Et qui ne s'est assis qu'aux banquets de ses pères! »
La fille du désert aux échos l'a chanté;
Après elle, mon cœur, tout bas, l'a répété.
Hélas, disois-je alors, si la faveur céleste,
De mon astre arrêtant l'influence funeste,
Après un long exil me permet d'accourir
Aux champs qui m'ont vu naître et me verront mourir;
Si j'y peux d'un beau jour saluer la naissance,
Et d'une nuit paisible écouter le silence,
Après que mes guérêts, aujourd'hui plus bornés,

Mais encor par mes soins de gerbes couronnés,
Auront de leurs tributs récompensé leur maître
Content et non lassé de son travail champêtre,
Aucune illusion ne pourra, désormais,
D'une ame fatiguée empoisonner la paix.

Par l'infortune instruit, je cherche la sagesse.
J'abjure des erreurs qui trompoient ma jeunesse.
L'amour qui, sous des traits si séduisans, si beaux,
Nous offre tant de biens et nous fait tant de maux;
La folle ambition qui nous charge de chaînes;
La gloire poétique et ses promesses vaines;
Ces songes imposteurs qui m'avoient abusé
Sont à jamais bannis d'un cœur tranquillisé.

Quand l'aurore invitant autour de sa corbeille
Le papillon léger, l'industrieuse abeille,
Au printemps versera la rosée et les fleurs,
J'irai; de leurs parfums, de leurs riches couleurs,
J'enivrerai mes sens, je charmerai ma vue.
Quand Sirius, des cieux enflammant l'étendue,
Jaunira le gazon sur le front des côteaux;
Attentif au doux bruit du feuillage et des eaux,
J'irai m'ensevelir dans le bois le plus sombre,
Sous la fraîche épaisseur de ses rameaux sans nombre(1).
L'automne m'offrira le trésor de ses fruits.
L'hiver même pour moi, coulera sans ennuis.
L'étude, l'amitié, divinités sacrées,
Sauront en abréger les plus longues soirées.

---

(1) . . . . *frigus captabis opacum.* VIRG.

Quand on voit des amis, quand on lit de beaux vers,
Dis-moi, CHÊNEDOLÉ, se plaint-on des hivers?
Les lettres m'ont suivi sur des rives ingrates;
Les lettres me suivront au sein de mes pénates.
Leur fidèle amitié se plie à tous nos goûts (1).
Elles habitent, vont, s'arrêtent avec nous;
C'est un lait bienfaisant qui nourrit la jeunesse,
Un savoureux nectar qui soutient la vieillesse.
Elles suivent le sage aux champs, à sa maison;
Consolent son exil, éclairent sa prison;
Enfin, de l'infortune elles sèchent les larmes,
Et du bonheur lui-même embellissent les charmes.

HOMÈRE changera par son livre immortel,
Mon cabinet en temple et ma table en autel.
Près de lui brilleront ces fils de l'harmonie
Dont sa puissante voix féconda le génie :
VIRGILE, le plus grand des poëtes latins
Qui du siècle d'Auguste ont orné les destins;
L'ingénieux OVIDE et l'immortel HORACE;
ARIOSTE, MILTON et PÉTRARQUE et LE TASSE;
RACINE, de nos bords cygne mélodieux,
Qui sut le mieux parler le langage des Dieux;
CORNEILLE, créateur de notre illustre scène;
ROUSSEAU, notre Amphion; et sur-tout LA FONTAINE,
Enfant de la nature et de la vérité,
Qui touchant et sublime avec naïveté,

---

(1) *Adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.* CIC.

Suit d'un pas indolent, aux bords de l'Hippocrène,
Ou Pan qui le conduit, ou Vénus qui l'entraîne,
Ou Minerve, empruntant sa séduisante voix
Pour faire aimer son culte, et pour dicter ses lois.
J'y verrai vos tableaux pleins de sel et de grâce,
Utiles précepteurs du monde et du Parnasse,
Molière et Despréaux, vous, immortels censeurs
Des sots et des méchans, des écrits et des mœurs.
Celui qui prépara nos fatales discordes,
Voltaire même, armé de sa lyre à cent cordes,
M'offrira ces écrits qui nous ont égarés,
Condamnés par mon cœur, par mon goût admirés.

Mais ne crains pas sur-tout que de ma solitude
Soient bannis par l'envie et par l'ingratitude,
Ces vrais soutiens de l'art, qui, nos contemporains,
De l'envieux Zoïle irritent les chagrins.
Non, tu n'entendras point ma voix adroite à feindre,
Leur refuser la gloire où je ne puis atteindre.
Je ne m'écrierai point : Le génie est perdu;
Alors que sur ma tête il n'est pas descendu.
Saint-Lambert célébrant les pompes de l'année,
De fleurs, d'épis, de fruits, de frimas couronnée;
Delille embellissant et le soc de Cérès,
Et l'arrosoir de Flore, et l'osier de Palès;
Celui qui, jeune encor, dans les bois de Navarre (1)
Fit entendre des chants dont il est trop avare,
Et qui de Salamine interrogeant les bords,
Ressuscite des Grecs les noms et les accords;

---

(3) Fontanes.

L'oracle du bon goût, l'éloquent interprète
Du vieux Athénien, père de PHILOCTÈTE (1);
Ce BERTIN, de TIBULLE élève ingénieux;
Ce LEBRUN, de PINDARE émule audacieux,
Seront tous réunis dans ma douce retraite.
J'écouterai leur voix, et d'une main discrète
J'ornerai leurs écrits du myrte de Vénus,
Ou du laurier, rameaux de Zoïle inconnus.

Toi-même, cher ami, dont trop de modestie
Retarde les succès et voile le génie,
Le matin, quand du haut d'un rocher escarpé,
Dégagé des vapeurs qui l'ont enveloppé,
Contemplant le réveil de la nature entière,
Je verrai s'élancer dans sa vaste carrière
Cet astre souverain, cet orbe radieux,
Qui d'une zône d'or enveloppe les cieux,
Océan de splendeur dont la flamme féconde
Court en ruisseaux de feu dans les veines du monde,
Saluant ce soleil qui sur ma tête a lui,
Je me rappellerai tes chants dignes de lui;
Et leurs mâles beautés, chères à ma mémoire,
Parleront à mon cœur de ta future gloire.
Abandonnant ainsi mes paisibles loisirs
A des goûts innocens, à d'utiles plaisirs,
Si quelquefois, au bord de l'onde aganippide,
Une fleur d'Apollon tente ma main avide,
Penché sur le flot pur qui la vient abreuver,
J'oserai la cueillir, sans crainte de trouver
A sa tige trompeuse une épine attachée.

---

(4) La Harpe.

Loin de tous nos travers, solitaire et cachée,
La poésie, hélas! dont on fait un tourment,
Est un art enchanteur, le noble amusement
Des esprits délicats et des ames sensibles.
Elle cherche les bois et leurs ombres paisibles.
C'est là qu'un pin superbe, un pâle peuplier,
Joignent de leurs rameaux l'ombrage hospitalier,
Cependant qu'à leurs pieds une onde fugitive
Bat de ses flots plaintifs sa tortueuse rive (1).
C'est là que s'arrêtant sur un bord écarté,
L'amoureuse colombe, au plumage argenté,
Plonge son bec de rose au sein de l'onde pure
Qui lutte et fuit sous l'ombre avec un doux murmure.
Oui, c'est sur ces tableaux éloquens pour son cœur,
Que le poëte ému fixe un regard rêveur.
La méditation fuit les riches portiques.
Pensive, elle s'assied sous ces chênes antiques,
Dont le frémissement doux et mystérieux,
Fut écouté jadis comme la voix des cieux.
Un souffle poétique agite chaque feuille.
La méditation dans son cœur le recueille;
L'enthousiasme y naît, et ses accens sacrés
Font retentir ces bois qui les ont inspirés.
O Dryades! ô Pan! ouvrez-moi vos asiles!

Mais sur-tout, loin de nous le tumulte des villes.
Là, tous les sentimens, confusément pressés,

---

(1) *Quà pinus ingens, albaque populus,*
Umbram hospitalem consociare amant
Ramis, et obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo. Hor.

Et dans l'ame distraite aussi-tôt effacés,
Ne sont que des éclairs, des ébauches débiles
De tableaux fugitifs et d'images mobiles.
Là, sont tous ces partis l'un par l'autre affrontés,
Rivaux d'abord, bientôt ennemis emportés.
Si d'un bruit imposteur le poëte idolâtre,
Aborde imprudemment cet orageux théâtre,
Détrompé d'une erreur dont il fut trop épris,
Ses yeux s'ouvrent bientôt. Que voit-il dans Paris?
Autour d'un vain fantôme appelé renommée,
Il voit se disputant sa trompeuse fumée,
Un peuple d'écrivains qui rampans et jaloux,
Nourrissent dans leur cœur un éternel courroux.
Le fiel et le poison distillent de leur plume.
Leur ame, tour à tour, verse et boit l'amertume.
Pour eux rien n'est sacré. Cet illustre vieillard (1)
Qui pendant quarante ans fut le soutien de l'art,
Dont la voix douce, pure, et n'offensant personne,
Enrichit Triptolême et célébra Pomone,
Quand cette voix expire, entend de tous côtés,
Sur ses cheveux blanchis ses lauriers insultés.

Plus malheureux encor l'amant de Melpomène,
Qui, jeune, auroit osé triompher sur la scène.
Un nuage de traits, un déluge de cris
L'accablent à l'instant; immobile, surpris,
Il s'arrête, et replie, en soupirant, ses ailes
Qui devoient l'élever aux voûtes éternelles.
Mais aussi quelquefois le génie outragé

---

(1) Delille.

Succombe au vain désir de se croire vengé.
Il dépose sa lyre, et d'une main armée
Décoche sur Zoïle une pointe enflammée.
Tel, au fond d'un marais, dans le sacré vallon,
Python crut en sifflant terrasser Apollon;
Apollon indigné de sa rage débile,
D'une flèche perdue honore le reptile.
Un noir venin jaillit de son corps traversé;
Il expire en mordant le trait qui l'a percé.

Mais le foible mortel qui du Dieu suit l'exemple,
N'a pas, comme le Dieu, pour son asile un temple.
Dès l'instant où le trait est parti de ses mains,
Il a soumis ses jours à d'éternels chagrins.
La haine le poursuit; chaque heure qui s'écoule,
De ses vils détracteurs voit se grossir la foule.
Étonné de leurs cris, de leur nombre accablé,
Son courage chancèle, et son cœur s'est troublé.
Il laisse triompher l'intrigue et l'ignorance,
Et des bords du Permesse il s'éloigne en silence.
Au Théâtre Français sous Pradon abattu,
Qui rendra les vingt ans où Racine s'est tu?
Son luth étoit brisé. Devant lui les années
Suppliantes venoient, et passoient consternées.
Le Chantre d'Herminie, au fond des bois errant,
Y vit d'herbe sauvage et boit l'eau du torrent,
Et Milton n'a trouvé que sur la sombre rive,
De la postérité la justice tardive.

Je t'ai peint le génie en sa course arrêté,
Opprimé par l'envie et par l'adversité,
Tombant avec grandeur sous leur commune injure;

Mais de plus sombres traits renforçant ma peinture,
Je crains de le montrer, souillant d'un vil poison
La morale publique et l'humaine raison.
On entend tous les jours aux bords de l'Hippocrène
Les chants contagieux de l'impure Sirène,
Ou de l'impiété la sacrilège voix,
Implacable ennemie et des mœurs et des lois.
Je vois avec mépris tous ces tableaux qu'accuse
La subite rougeur de la vierge confuse.
Je ne puis concevoir l'amant licencieux,
Et le Poëte athée est un monstre à mes yeux :
De quel front ose-t-il célébrer la nature ?
La nature pour lui n'est qu'une énigme obscure.
Dieu seul en est le mot. Ce nom victorieux
Est écrit sur la terre, est tracé dans les cieux.
Les aquilons, la foudre, organes des tempêtes,
Les globes enflammés qui roulent sur nos têtes,
L'insecte qui se meut et que nous ignorons,
Le sol qui nous soutient, l'air que nous respirons,
Nos plaisirs, nos douleurs, et nos passions même,
Tout proclame d'un Dieu l'existence suprême.

Rendons la poésie à ses nobles destins ;
Le Ciel même par elle instruisit les humains.
Elle charme nos sens ; elle élève notre ame ;
Elle couvre nos maux d'un céleste dictame.
Oui, d'un vol assuré le Poëte fend l'air ;
Et semblable à cet aigle aimé de Jupiter,
Des viles passions traversant le nuage,
Il subjugue l'envie et plane sur l'orage ;
Ou dans un doux abri par les Muses conduit,

Rival harmonieux du chantre de la nuit ;
Il anime des bois l'ombre et la solitude.

Tels sont les vrais plaisirs, les charmes de l'étude.
Mais il faut auprès d'elle, appelant les vertus,
Chercher la jouissance, et repousser l'abus.
L'abeille sur les fleurs voltige et se repose ;
Elle y boit le nectar dans des vases de rose ;
Tandis que le serpent, reptile insidieux,
Ne puise dans ces fleurs qu'un poison odieux.
Les nobles sentimens font les grandes pensées.
Muses, par la vertu vos routes sont tracées.
C'est avec un sens droit et des cœurs épurés,
Muses, qu'il faut s'ouvrir vos bocages sacrés.
Votre étude doit être un véritable culte :
Qui n'en fait qu'un métier s'égare et vous insulte.

Ainsi, doux dans ses mœurs, et pur dans ses écrits,
Des brigues ignorant ou méprisant les cris,
Et n'y mêlant jamais sa voix indépendante,
S'il a quelques plaisirs, le Poëte les chante.
Si quelque noir chagrin vient attrister son cœur,
Il invoque son luth, son luth consolateur.
La folle ambition, la honteuse avarice,
Ne font point de sa vie un éternel supplice ;
Car, sais-tu le destin du Poëte orgueilleux ?
C'est Sisyphe poussant sur un mont sourcilleux
Un énorme rocher, qui presque sur la cime,
Retombe avec fracas et roule dans l'abîme ;
Tandis que bienfaisant, doux et religieux,
Le vrai Poëte, aimé de la terre et des Cieux,
Celui que je t'ai peint, et que tu me retraces,

Sur un tapis de fleurs marche entouré des Grâces;
L'étude et la nature éclairent ses désirs.
Ses jours sont des instans ; ses travaux , des plaisirs.
Mais , si le sentiment que de toi je réclame ,
L'amitié , d'un fil d'or daigne embellir sa trame ,
Ah ! qu'il bénisse alors son destin fortuné ,
Et qu'un agneau sans tache et de fleurs couronné ,
Tombe sur le gazon , offert en sacrifice
A Phébus protecteur , à l'Olympe propice.

Paris, 2 décembre 1801.

LA CHAPELLE DES BOIS,

IDYLLE.

Par M. Ch. Brugnot, Régent au Collège de Troyes (Aube).

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.
(André Chénier.)

C'étoit un jour d'automne, un soir, un des plus beaux;
L'agneau ne bêloit plus sur le flanc des côteaux,
La brise étoit muette, et la feuille séchée
Tomboit à petit bruit sur la terre jonchée.
Caché dans son abri, l'oiseau restoit sans voix;
Et glissant à travers les grands arbres du bois,
Les derniers feux du jour de leurs rayons obliques
Éclairoient la Chapelle et ses vitraux gothiques.

Près de l'autel modeste, un vieillard prosterné
Humilioit son front vers la pierre incliné.
En longs anneaux blanchis tomboit sa chevelure,
Le rosaire béni pendoit à sa ceinture.
Lorsqu'aux pieds de la Vierge il eut ouvert son cœur,
Il se leva, reprit le bâton voyageur,
Et deux fois essuya quelques larmes furtives.

Cependant Néolis, blond berger de ces rives,
Lui-même, sur le seuil, prioit silencieux.
Car l'homme, en son exil (besoin mystérieux!)
L'homme, allié du Ciel vers lequel il soupire,
Jeune ou vieux, a toujours quelque chose à lui dire.

NÉOLIS.

Vénérable vieillard, salut! J'ai vu tes pleurs.
Puisse bientôt le Ciel adoucir tes douleurs.

LE PÉLERIN.

Mon fils, ton front est doux et brillant de jeunesse,
Garde que ta vieillesse imite ma vieillesse!

NÉOLIS.

Je m'attendris aux pleurs qui coulent devant moi,
Aux pleurs, hélas! sur-tout d'un vieillard comme toi!

LE PÉLERIN.

Je bénis ton bon cœur, le Seigneur te bénisse!
Aux cœurs comme le tien il est toujours propice.

NÉOLIS.

Mon père, tu dis vrai; si je suis dans ce lieu,
C'est que Dieu m'a béni, j'en rendois grâce à Dieu.
Demain je verrai luire une heureuse journée:
Elle prendra pour moi la robe d'hyménée,
Marie au doux maintien, la belle du hameau.

LE PÉLERIN.

J'aime à te voir, mon fils, et si jeune et si beau,
Plein d'espoir et joyeux commençant ton voyage.
Le bel espoir, mon fils, sied bien à ton jeune âge.
Moi, je crus, comme toi, ne trouver que des fleurs
Sur l'aride sentier que j'ai baigné de pleurs!

Ma plus belle journée, ami, c'est la dernière.....
Je l'attends....

NÉOLIS.

Comme moi, garde l'espoir, mon père!
J'ai prié bien long-temps Notre-Dame-des-Bois;
La Vierge, en m'exauçant, m'a consolé deux fois.
Elle a sauvé les jours de ma mère chérie;
Elle m'a pour épouse accordé mon amie...
Mais quels sont tes chagrins? dis-les; si tu voulois,
Peut-être, ô bon vieillard, je te consolerois.

LE PÉLERIN.

En t'écoutant, je cède au penchant qui me guide.
Un cœur religieux ne fut jamais perfide...
Ami, nul ici-bas ne peut me consoler!
Mais ton air est si doux, si doux est ton parler...
Écoute un malheureux, et garde le mystère:
Ce toit que nous voyons fut le toit de mon père;
Ce clocher fut celui dont l'airain solennel,
Lorsque l'on vint m'offrir aux pieds de l'Eternel,
Frémit sur mon berceau, le jour de ma naissance.
Mes jours, comme les tiens, étoient beaux d'espérance...
Mais, je ne fus point sage autant que toi, mon fils,
Et mes jours de vieillesse ont tous été maudits.
J'aimois aussi, j'aimois!... elle fut ma victime;
Notre amour insensé dut s'appeler un crime!
La malédiction de son père en courroux
Nous ravit à jamais le nom sacré d'époux;
Et sa fille bientôt, sa fille infortunée,
Amante sans espoir, mère sans hyménée,
En mourant, déposa son douloureux fardeau,
Enfant nourri de pleurs et né pour le tombeau.
Et moi, loin de ces lieux, exilé volontaire,

J'errai, je racontai mes remords à la terre.
J'ai fait de longs chemins, j'ai franchi les déserts
Et traversé les monts, et parcouru les mers,
Et sur le tombeau saint récité des neuvaines ;
Mais l'exil, les dangers, les fatigues, les peines,
Les longs chemins, mon fils, rien n'ôte le remords !
Je n'attends de repos que le repos des morts....
J'ai pourtant voulu voir, avant d'aller vers elle,
Mon hameau d'autrefois et la sainte chapelle
Où nos sermens d'hymen furent jurés en vain;
Car, sans Dieu, les sermens n'ont pas de lendemain.
O mon fils, qu'ai-je dit ?.. mais ton ame est si bonne,
Je ne m'en repens pas.

NÉOLIS.

Que le Ciel te pardonne !
La langue qui trahit toujours m'a fait horreur.
N'as-tu pas, saint vieillard, expié ton erreur ?
Va, je prierai pour toi. Mais je veux, ô mon père,
Que tu viennes ce soir habiter ma chaumière.
La nuit est déjà sombre ; écoute l'Angelus !

LE PÉLERIN.

Mon ami, ton hameau ne me reverra plus.
Ils m'ont tous oublié, comme le Dieu sévère
Qui pour mieux me punir m'a laissé sur la terre.
Je leur dirois : je vis, quand ils n'y pensent pas !
Non, jamais ton hameau ne reverra mes pas,
Jadis, j'en ai fait vœu devant la Vierge sainte
Dont l'image sacrée est là, dans cette enceinte.
Heureux le criminel qui peut se repentir !

NÉOLIS.

Quoi ! tu ne viendrois pas !.. où donc vas-tu dormir ?

LE PÉLERIN.

Là, près de la Chapelle.... Ami, je te demande
D'accepter de mes mains cette légère offrande,
Des reliques, mon fils, qui viennent des saints lieux,
Pour te ressouvenir du vieillard malheureux.
Le vieillard te bénit; prends tout ce qu'il te donne :
Sa bénédiction ne peut nuire à personne.
Adieu. J'ai trop long-temps dans l'exil habité,
Et je n'ai plus besoin de l'hospitalité....
Toi, mon fils, sois heureux! que ton chaste hyménée
Compte, à chaque soleil, une belle journée!
Adieu, mon fils.

NÉOLIS.

Du moins, ô vieillard généreux!
Laisse-moi t'apporter de nos fruits savoureux,
Du vin vieux qui pourra réchauffer ta vieillesse,
Car tu parois, mon père, épuisé de foiblesse!
Je vole et je reviens.

Il s'éloigne en pleurant,
Et plus agile accourt, chargé de son présent.
Il trouva le vieillard le front dans la poussière;
Il attendit de peur de troubler sa prière.
Comme au temple régnoit une muette horreur!
L'astre des nuits versoit sa blanchâtre lueur
A travers les vitraux de l'antique chapelle.
Néolis marche enfin; par trois fois il appelle...
Mais rien ne lui répond au fond du temple saint,
Hors l'écho qui résonne au nom de Pélerin....
Cet autel, vieux témoin d'un serment téméraire,
Vieillard, tu l'embrassas à ton heure dernière.

NOTICE

SUR

SIR JOSEPH BANKS,

Lue à la séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, le 23 août 1823.

MESSIEURS,

Le besoin du savoir et le désir de s'orner l'esprit de connoissances agréables et utiles, ont toujours fait rechercher et accueillir par l'homme de goût, tout ce qui porte avec soi le cachet du beau, du juste et du vrai; par l'ami des sciences naturelles, tout ce qui fait connoître les richesses de la nature, la beauté de son tableau, la variété de ses nuances, et la majesté de son ensemble.

Vous savez, Messieurs, que l'esprit et le

génie peuvent à l'infini varier leurs productions, et que par la multitude de leurs moyens créateurs, ils sont en quelque sorte inépuisables et dans leurs richesses et dans leurs ressources. Mais quelque riche que soit la nature, ses productions, considérées individuellement, n'ont qu'une seule manière d'être; leur mode d'existence, leurs caractères, leurs formes, leurs couleurs sont sujettes à peu de variations; et alors que d'habiles naturalistes les ont examinées et étudiées, ils ne laissent à leurs successeurs rien de nouveau à découvrir, rien qui puisse exciter leur émulation, flatter leur attrait pour la science, et faire briller leur mérite dans le monde savant.

Pour enrichir son pays de nouveaux objets, pour lui procurer de nouvelles jouissances, il falloit donc chercher des régions inconnues, et agrandir sa gloire avec l'immensité de l'univers.

De là découle naturellement l'origine et le but des voyages de long cours, si recommandables par les services distingués qu'ils ont rendus à la navigation, au commerce et aux sciences.

Oublions, s'il est possible, ces voyages qui ne furent entrepris que par l'espoir des con-

quêtes, ou la soif de l'or; oublions ces expéditions des Cortès et des Pizares, qui ne signalèrent leur arrivée dans des régions lointaines, que par des actes d'injustice et des traits de barbarie; leurs souvenirs déchirans font répandre trop de larmes à l'humanité; mais, Messieurs, quel intérêt ne se rattache pas à ces voyages qui reconnurent pour cause des motifs nobles et touchans, le charme des sciences, l'extension du commerce, et les progrès de la civilisation.

Nous leur devons la connoissance des productions de la nature les plus admirables et les plus merveilleuses.

J'en atteste ces superbes étoffes apportées des rives du Gange;

Ces métaux précieux, dont le sage emploi fait le bonheur de la vie;

Ces pierres étincelantes de feu, dont la beauté forme son diadême;

Ces végétaux inconnus jusqu'alors, dont Flore embellit ses jardins, et dont s'enrichissent les vergers de Pomone.

J'en atteste ces aromates précieux, que nous offrons en holocauste au Roi des rois.

J'en atteste enfin ces remèdes étonnans, qui sont notre espoir dans les différens âges

de la vie, et qui souvent se jouent de la faux du temps, toujours prête à nous atteindre.

Grâces soient donc rendues à ces hommes célèbres qui, par zèle pour les sciences, par amour pour l'humanité, ont eu le courage de se dérober aux douceurs de la société, de s'exiler sur une mer orageuse, et de ne se laisser intimider ni par la fureur de ses flots, ni par la crainte d'un éternel adieu! Eh! quelle admiration ne méritent pas de semblables sacrifices, lorsque, pour commander à la fortune, on n'a besoin, ni des périls de la guerre, ni des hasards de la navigation? La passion du bien, le désir de la gloire embellissent alors toutes les actions de la vie.

A de si nobles mobiles, à tant de courage et de dévouement, joignez, Messieurs, les qualités du cœur, qui sont l'ame de l'existence; vous aurez une idée de celui dont je vais publier en ce jour solennel les travaux et les talens.

A ces traits, vous avez déjà reconnu Sir Joseph Banks, qui fut chevalier de l'ordre du Roi d'Angleterre, conseiller privé de Sa Majesté, président de la Société royale de Londres, correspondant de l'institut de France, et Associé étranger de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Si les grands hommes existent pour l'ornement des nations, si dans tous les temps ces hommes distingués furent leurs premiers titres d'honneur et de gloire, c'est un service à rendre à la postérité, que de perpétuer de semblables modèles, en lui laissant un tableau fidèle et précis de leurs talens et de leurs travaux.

L'éloquence, par l'organe d'un célèbre orateur, a déjà payé son tribut aux manes de ce grand homme; heureux qu'il ne me reste plus que la tâche du sentiment! Il me sera, Messieurs, moins difficile de m'en acquitter en lisant dans vos cœurs ces expressions d'amour et de reconnoissance, ces accens de regrets et de douleur que le Français fait entendre sur la tombe de l'homme de bien, et dont il honore toujours le courage et l'héroïsme, les vertus et le génie.

A cet âge où les illusions de la vie sont dans toute leur puissance, où son image nous apparoît sous les couleurs les plus riantes et ne nous laisse entrevoir que l'aurore d'un beau jour, Banks montra les plus heureuses dispositions.

Ses études commencées au collège d'Eton, continuées à l'université d'Oxford, furent

constamment couronnées de brillans succès. Elles ne lui inspirèrent point le goût des sciences abstraites et métaphysiques, sans doute parce qu'il lui falloit des études plus analogues à la sensibilité de son ame, et dès-lors plus en harmonie avec la bonté suprême, dont on retrouve sans cesse la toute-puissance et la sagesse dans la contemplation des merveilles de la nature et dans une étude approfondie de ses richesses et de ses bienfaits.

Eh ! quels objets, Messieurs, plus propres à réveiller en nous le sentiment du beau, à exciter l'enthousiasme, que l'étude des sciences naturelles; aussi furent-elles l'objet chéri des travaux de Banks. A peine avoit-il atteint sa vingt-cinquième année, que déjà il avoit parcouru les côtes de la Terre-Ferme, visité le royaume de Labrador; et enrichi d'objets inconnus, il étoit rentré au sein de sa patrie, dont il reçut des encouragemens et des félicitations.

Le gouvernement anglais si jaloux de ne laisser échapper aucune occasion d'employer le talent, s'empressa d'associer Banks à l'expédition du capitaine Cook.

C'est ainsi qu'il est au pouvoir des monarques, sinon de créer, du moins de dé-

velopper le génie. L'homme de bien trouve dans son cœur la récompense d'une bonne action. Mais il ne peut en être de même des productions du génie; il leur faut un mobile, je ne dirai pas plus noble et plus élevé, mais plus fastueux et plus imposant; ce mobile est la passion de la gloire, la récompense est la gloire elle-même, et elle dépend du public qui l'accorde par des témoignages d'estime et de considération, du Monarque qui la sanctionne par des récompenses et des honneurs.

Les Anglais doivent peut-être à cette sage politique, leur profondeur dans les sciences, l'étendue de leur commerce, et la prospérité de leurs manufactures.

Le gouvernement anglais offrit à Banks tout ce qui pouvoit favoriser son expédition; mais il étoit doué d'une trop belle ame, pour accepter des tributs de sa patrie, lorsque la fortune lui prodiguoit ses faveurs et son crédit; il se procura par lui-même les instrumens nécessaires à ses observations, et multitude d'objets qu'il crut utiles pour améliorer le sort des Sauvages, pour contribuer à leur instruction, à leur bonheur, se les rendre favorables, et enfin gagner leur confiance; il vouloit que des bienfaits annonçassent son

arrivée, que des regrets suivissent son départ; et c'étoit ainsi, Messieurs, qu'il attachoit un double prix à son voyage, et par l'espoir d'augmenter ses découvertes en diminuant le nombre des obstacles, et par la pensée non moins chère à son cœur, de pouvoir améliorer les destinées de peuples qu'il supposoit ne connoître d'autre art que le maniement du javelot, d'autre perfection humaine que la force et l'agilité.

Tant de générosité ne suffisoit point à l'ame de Banks; il fit plus, il emmena avec lui le docteur Solander, ce célèbre disciple du grand Linné, un secrétaire, et deux dessinateurs peintres.

J'ignore quelle fut la nature des instructions que Banks, à son départ, reçut de son gouvernement; mais on ne peut y penser sans se rappeler avec un sentiment mêlé de douleur et d'admiration, celles qui furent données à La Pérouse par le meilleur des Monarques.

« Partez, disoit Louis à La Pérouse, allez sur tous les points du globe porter la renommée du nom français; que des peuples, dont l'existence nous est encore inconnue, apprennent de vous à respecter la France; qu'ils apprennent sur-tout à la chérir; que les bien-

faits annoncent votre arrivée, que les regrets suivent votre départ; vous aurez conquis assez de gloire, si l'humanité, si la bienfaisance président par-tout à vos travaux. Dans des circonstances impérieuses, peut-être ne pourrez-vous obtenir l'amitié des Sauvages par de bons traitemens; cherchez alors à les contenir par la crainte et les menaces; mais ne recourez à la supériorité de vos armes qu'à la dernière extrémité, seulement pour votre défense et dans les occasions où tout ménagement compromettroit la sûreté des bâtimens et la vie des Français dont la conservation vous est confiée.

«Je regarderai comme un des succès les plus heureux de l'expédition, qu'elle puisse être terminée sans qu'il en coûte la vie à un seul homme.»

Paroles mémorables! que l'humanité s'enorgueillit de conserver dans ses annales, et qui nous retracent avec tant de vérité l'excellence du cœur de cet infortuné Monarque.

Le 26 août 1768, Banks quitta l'Angleterre; il partit de Plymouth sur le vaisseau *l'Endeavour;* les vœux des savans l'accompagnèrent dans son expédition; la reconnoissance des peuples l'attendoit à son retour.

Ses premières découvertes eurent lieu à la

hauteur de l'île de Madère. Arrivé dans ces contrées, la nature lui paya le tribut que méritoit son dévouement, elle lui présenta ses diverses productions; Banks les étudia en observateur éclairé, et de nouvelles découvertes dans les divers règnes furent le prix de ses recherches et de ses travaux.

Pour se délasser de ses fatigues, Banks promenoit ses regards sur ces côteaux rians où Bacchus semble avoir déposé une partie de ses trésors.

Dans la traversée de Madère à Rio Janeiro, notre habile naturaliste fut frappé d'étonnement par l'apparition de flammes semblables à de petits éclairs, qui par intervalle jaillissoient du sein des ondes; mais aux yeux de l'observateur éclairé, le merveilleux ne tarde pas à s'évanouir; Banks surprit le secret de la nature, et la présence du phosphore lui en dévoila le mystère.

Dans ce trajet, grand nombre d'objets inconnus furent l'objet de ses études et de ses méditations.

Le projet de Banks étoit de pénétrer dans l'intérieur des terres; il désiroit connoître le travail des mines d'or; mais la jalousie du vice-roi de ces contrées fut un obstacle à ses projets, et il ne put que gémir sur

la quantité considérable de Nègres que fait périr cette exploitation.

De Rio-Janeiro, Banks se rendit à la baie de Bon-Succès, où il faillit périr dans une excursion entreprise avec Solander et le docteur Green.

Tandis qu'ils gravissoient une montagne, ils furent saisis d'un froid si vif et si inopiné, que deux Nègres de leur suite expirèrent dans le lieu même; le docteur Solander éprouva un engourdissement total; mais la Providence qui veilloit aux destinées de Banks, diminua pour lui la gravité de cet accident; et après deux jours de souffrances, il regagna le vaisseau, qui fit voile vers Otahiti, vers cette île fortunée dont le capitaine Cook a fait la réputation.

C'étoit en ce lieu qu'on devoit observer le passage de Vénus sur le disque du Soleil. Cette mission remplie avec succès, la nature étudiée sous ses divers rapports, le bâtiment fit ensuite route pour la Nouvelle Zélande, en s'ouvrant un passage par le cap de Horn.

Malgré le danger qu'avoit couru Banks, son zèle ne fut point ralenti; et dans toutes ces contrées, comme dans toutes celles qu'il parcourut, il ne négligea rien de ce qui pouvoit intéresser l'histoire naturelle. Peu

de pays lui fournirent plus de ressources pour satisfaire son goût et augmenter ses découvertes, que Botany-Bay; cette contrée, dont le nom seul indique la richesse, lui montra la nature dans tout son luxe et dans toute sa magnificence.

Des forêts imposantes formées d'arbres dont les rameaux flexibles se balancent dans les airs, et dont la cime semble menacer les nues, nombre d'oiseaux qui, chaque jour par leurs chants harmonieux, célèbrent le lever de l'aurore; des végétaux qui enchantent l'œil par l'agrément de leur port et la beauté de leurs fleurs, comme ils délectent les sens par la suavité de leurs parfums; une multitude d'insectes qui se jouent dans les airs, et dans lesquels on admire également, et l'élégance des formes, et la richesse des couleurs; le doux murmure des eaux, les paisibles agitations du zéphire, un ciel dont aucun nuage ne dérobe l'azur; en un mot, des forêts majestueuses, des prairies verdoyantes, de rians côteaux dont les ondes qui les baignent réfléchissent encore l'image, et de distance en distance diverses habitations dont les coupes élégantes annoncent le bonheur et l'industrie; tant de charmes dans ces sites, tant de variétés dans leurs productions,

firent de ce séjour un lieu de délices et un objet continuel d'études pour notre zélé naturaliste. Mais comme s'il n'étoit point de jouissance qui ne dût être troublée par quelque accident, le vaisseau de Banks en longeant les côtes de ces parages, échoua sur un banc de corail, et cet événement eût infailliblement occasionné le naufrage du vaisseau, si, par un bonheur inespéré, la pointe du rocher sur lequel il frappa ne fût restée dans l'ouverture qu'elle avoit formée. Ce fut en radoubant le vaisseau, que l'eau pénétra jusque dans l'endroit où étoit déposée la collection de Banks; une partie fut endommagée; mais par l'effet des soins et des précautions, elle n'éprouva qu'un léger dommage, et Banks ne perdit rien de sa riche collection.

Le 25 août 1770, l'expédition quitta ces parages, et se rendit dans la Nouvelle Guinée, et delà dans le port de Batavia où le vaisseau mouilla le 21 septembre.

A leur arrivée dans l'île de Java, il se déclara sur le bâtiment une maladie si violente, qu'en peu de temps elle enleva trente hommes de l'équipage, dont trois périrent à Batavia, les vingt-sept autres dans la traversée.

Banks et le docteur Solander furent également frappés de cette maladie; mais au moment de terminer leur voyage, cette pensée que la terre natale souriroit à leur approche, vint s'offrir à leur esprit; elle ranima leurs forces prêtes à s'éteindre, et ils retrouvèrent dans ce sentiment de patrie cette confiance et cette sécurité qui sont le remède le plus certain contre ces sortes de maladies.

Bientôt, Banks abandonna ces lieux où ils ne trouvèrent que deuil et infortune. Pendant la traversée, le vaisseau stationna quelque temps au cap de Bonne-Espérance; et enfin après plusieurs années de privations, de peines et de dangers, cette glorieuse expédition revit les côtes d'Angleterre.

Les flots agités de l'Océan, fiers de porter un vaisseau si riche en découvertes qui devoient agrandir la sphère des connoissances humaines, si cher au commerce par les nouvelles relations qu'il venoit d'établir dans la mer du Sud, si précieux à la science par les savans qu'il ramenoit au sein de leur patrie pour en faire de nouveau l'ornement et la gloire; les flots agités, dis-je, semblèrent se calmer à l'approche de ce bâtiment; il entra majestueusement dans la rade le 21 septem-

bre 1771; et le même jour, Banks, accompagné des savans qui avoient partagé sa gloire et ses dangers, prit terre à Déal, aux acclamations de l'amour et de la reconnoissance publics.

Si l'infortuné La Perouse, dont la mémoire acquiert de nouveaux droits à notre douleur par l'obscurité de son trépas, eût revu sa terre natale, quels transports d'alégresse et d'enthousiasme n'eût pas fait éclater sa présence?

O vous, généreux Laborde, frères dignes d'un meilleur sort, dont j'estimois les connoissances et dont j'aimois à cultiver l'amitié! et toi, bon Lamartinière, qui fut également mon condisciple et mon ami, avec quelle joie, avec quelle effusion de sentimens j'aurois à votre retour accouru dans vos bras! et qu'ils sont déchirans les souvenirs d'amitié, lorsque tout espoir est perdu pour jamais!

Mais lorsqu'on parle au sentiment, intimement convaincu, Messieurs, que personne ne peut être meilleur juge que vous-mêmes, je vous laisse à penser, par ces rapprochemens, combien le retour de Banks fut cher à l'Angleterre; et au récit des dangers qu'il avoit courus pour sa patrie, des services signalés qu'il lui avoit rendus, quels durent

être les témoignages d'amour et les marques de considération dont il fut entouré ?

Ainsi se conduisent les nations qui estiment les hommes par leur degré d'utilité ; souvent elles en sont récompensées par de grands services ; et cet échange mutuel de services et de considération est également honorable, et pour la nation qui a le bon esprit d'en sentir l'importance et la justice, et pour l'homme de mérite qui s'est rendu digne de tels hommages.

Satisfait du succès de l'expédition de Banks, le gouvernement anglais voulut tenter une nouvelle entreprise. Banks brûloit du désir d'y associer son nom ; mais il en fut dissuadé par ses amis, et Banks savoit trop bien tout ce que l'on doit à l'amitié, tout ce qu'elle peut faire éprouver de charmes et de délices pour résister à leurs vives instances ; il renonça pour jamais aux régions lointaines : cependant trop fortement dominé par le goût des voyages, il voulut encore visiter l'Islande, cette île qui nous présente la nature sous un de ses aspects les moins connus.

A cet effet il partit de Londres le 12 juillet 1772, accompagné de Solander, de de Troil Suédois, depuis évêque de Linkœping ; de

James Lind d'Edimbourg, astronome célèbre; de Frédéric de Walden, et de Gore, capitaine de l'Amirauté, qui avoit déjà fait trois fois le tour du Monde.

Nous ne suivrons point notre Naturaliste dans l'intérieur de cette île merveilleuse, qui semble reposer sur des colonnes basaltiques disposées symétriquement, dont la plupart ont plus de cinquante pieds de hauteur.

Nous ne l'accompagnerons point dans cette grotte de Staffa, dont la beauté des colonnes, la diversité des stalactites et la variété des couleurs que reflètent les voûtes, se disputent la richesse; dans cette grotte, dis-je, qui offre le plus magnifique spectacle dont jamais aucun voyageur ait donné la description. Il me suffira de vous dire, Messieurs, que ces contrées si dignes d'être observées par leur origine toute volcanique; si remarquables par leurs cratères, au nombre desquels le mont Hecla tient le premier rang; si curieuses par leurs jets d'eau qui s'élèvent à une hauteur prodigieuse, quoique d'un volume considérable et dont il n'est pas d'exemple dans d'autres régions; enfin, que cette île si intéressante sous ces divers rapports, et cependant si stérile en végétaux, puisqu'on n'y rencontre pas un seul arbre, offrit en-

core à Banck, malgré cet état de dénuement, quelques sujets d'étude : il en rapporta des plantes, des oiseaux, des poissons et des coquillages dont il enrichit ses nombreuses collections.

Ici se terminent, Messieurs, les voyages de sir Joseph Banks.

De retour dans la capitale de l'Angleterre, il vécut alternativement dans sa belle terre de Lincolm, et dans la ville de Londres. A Lincolm, ses occupations étoient presque toutes agricoles. Nous savons que l'Angleterre doit à Banks l'amélioration de ses troupeaux de moutons, et le dessèchement des marais de Lincolnshire.

Ce fut par ses lumières et ses soins que l'agriculture recouvra cette partie de ses domaines; et des plaines naguères couvertes de joncs et de roseaux, se parent aujourd'hui d'une belle végétation.

Banks s'occupa également du perfectionnement des instrumens aratoires, et peut-être fut-ce encore dans cet asile champêtre, loin du tourbillon du monde et du vide de la société, qu'il médita et fonda cette institution connue sous le nom d'Association africaine.

Je ne vous parlerai point, Messieurs, de l'arbre de pin qu'il naturalisa dans les îles d'Amérique.

Je ne vous parlerai point de son affection pour la colonie anglaise qu'il établit à la Nouvelle Galle méridionale, et dont la prospérité fut le fruit de sa protection, de ses lumières et de ses talens.

Pour la gloire de Banks, nous nous sommes assez étendus sur son zèle pour les sciences, sur l'importance qu'on doit attacher à ses travaux; le temps presse, et je me hâte de faire voir en lui ces qualités qui créent des amis plutôt que des admirateurs, et qui donnent à la vie de tous un nouveau charme et un nouvel intérêt.

Sans doute il est glorieux d'être admiré; mais il est si doux d'être aimé, et dans toutes les positions de la vie, même les plus élevées, la gloire est une chose bien stérile, lorsqu'elle n'est environnée ni de l'éclat des vertus, ni des charmes du sentiment.

Peu de mortels furent plus convaincus de cette vérité que celui dont nous publions la gloire; même dans les régions les plus sauvages, chez ces peuples où l'ingratitude suit de près le bienfait, où la force est souvent l'unique

espoir de salut, Banks ne démentit jamais, ni la noblesse de son caractère, ni la bonté de son cœur.

Les peuplades qu'il visita furent comblées de ses bienfaits; par ses dons, il favorisa le développement de leur industrie, et multiplia leurs moyens d'existence.

Tant de bonté avoit développé en lui cette aménité de caractère qui faisoit le charme de sa société.

Son abord étoit facile, ses manières étoient affables, et ses communications franches et loyales ne procuroient pas moins d'agrément qu'elles inspiroient d'intérêt.

Lorsqu'il dissertoit sur le Nouveau Monde, on eût dit que cet hémisphère l'avoit choisi pour son oracle; il en parloit en homme qui avoit fait plus que voir, en homme qui avoit su observer et méditer, et pour lequel la nature n'avoit eu ni volonté, ni mystère.

Les adeptes des sciences trouvoient en lui des secours et des conseils; il les encourageoit par son zèle et par son exemple; il facilitoit leurs études en leur ouvrant sa superbe bibliothèque, la plus complète de l'Europe, du moins sous le rapport des sciences naturelles; de même il les familiarisoit avec les beautés de la nature, en les mettant à même

d'étudier son riche cabinet d'histoire naturelle, où les productions des divers règnes sembloient s'être réunies pour rendre hommage au Buffon de l'Angleterre. Les grands recherchoient Banks, les savans l'honoroient de témoignages d'attachement et de respect; et ces témoignages lui étoient bien acquis par les bienfaits dont il combloit leurs institutions; Banks fit présent au *british musaeum* de quelques manuscrits et de beaucoup de livres irlandois.

Banks avoit fait de Londres le point central des découvertes modernes; toutes venoient aboutir à ce point lumineux, qui ensuite les réfléchissoit dans les diverses régions du monde savant; et ce fut à la faveur de cette correspondance établie avec les hommes de l'Europe les plus distingués, qu'il mit le sceau à sa réputation. Linné, ce naturaliste si étonnant par son vaste génie et par l'étendue de ses travaux, fut un des premiers à reconnoître le mérite de Banks; sans doute la nature ne pouvoit mieux choisir l'interprète de sa reconnoissance, et Linné lui a dédié la plante à laquelle il a donné le nom de *Bankesiana*.

Tant de qualités qui sont l'ame des Sociétés

académiques, tant de lumières qui en sont l'ornement et la gloire, appeloient, de droit, Banks à la place de Président de la Société royale de Londres.

Ce fut en 1777 qu'il succéda à sir John Pringle.

Banks se persuada que ces nouvelles fonctions, qui en Angleterre sont hautement considérées, lui imposoient de nouvelles obligations; il devint encore plus accessible, plus communicatif, et s'occupa des sciences dans l'intérêt de tous.

Près de son Souverain, il n'usa de la faveur dont il daignoit l'honorer, que pour les faire prospérer et fleurir; et dans ces circonstances difficiles que la prudence humaine ne sauroit prévoir, Banks les soutint de sa fortune et de son crédit.

La France doit à Banks la restitution des ouvrages de l'immortel La Peyrouse. Que de grandeur d'ame dans cette conduite! Il fut sourd à la voix de l'envieuse rivalité, sans cependant se dissimuler ce que son amour-propre devoit craindre de voyages qui furent entrepris dans les mêmes vues que ses expéditions, et dont la publicité pouvoit affoiblir l'intérêt que méritent ses ouvrages.

Oui, Messieurs, c'est demeurer fidèle à

la vérité que de voir dans la vie de Banks une leçon continuelle de délicatesse et de générosité ; et parmi les traits qui l'honorent, il en est un que je ne puis taire, et qui se recommande sur-tout aux louanges et à l'admiration des Français.

Dans ces temps d'odieuse mémoire, où le crime poursuivoit la vertu, un célèbre naturaliste de France, également connu chez l'étranger, apprend que ses jours sont menacés; un instant de retard suffisoit pour le perdre ; il quitte à la hâte son ingrate patrie, et se réfugie en Espagne sans autres ressources que ses vertus et ses talens, sans autre espoir que les secours de l'hospitalité.

Le hasard instruit Banks de cet événement, et de suite il fait parvenir à cet estimable savant un secours digne de la munificence d'un Souverain.

Etoit-ce à un étranger à nous donner l'exemple d'une conduite si délicate et si belle? Mais n'en soyons point surpris, messieurs; les Bourbons alors avoient cessé de régner, et avec eux disparurent ces vertus grandes et généreuses qui sont de l'essence des gouvernemens monarchiques, et sur lesquelles reposent leur bonheur et leur gloire.

Banks fut comblé des faveurs de son Gou-

vernement. En 1781, il fut élevé à la dignité de baronnet; il fut encore nommé membre actif du conseil privé du Roi d'Angleterre; et comme si les grands hommes étoient faits pour donner de l'éclat à ces hautes distinctions qui dans tous les gouvernemens furent instituées pour désigner à la vénération publique les premières familles de l'État, Banks fut nommé chevalier de l'ordre du Bain, distinction qui ne s'accorde qu'aux princes, aux pairs et aux généraux; distinction d'autant plus flatteuse, qu'elle a su conserver sa pureté primitive, en éloignant d'elle la faveur et l'intrigue, et en ne se rendant point à l'importunité.

Tant d'honneurs accordés à Banks ne tardèrent pas à être vus d'un œil de jalousie; elles lui suscitèrent quelques ennemis parmi les membres de la Société royale de Londres; du moins nous le pensons ainsi, et nous y sommes autorisés par la puérilité des raisons dont ses membres cherchoient à se prévaloir pour lui faire perdre la présidence qu'on lui avoit conservée pendant quatre années consécutives.

Ils donnoient pour motifs sa qualité d'étranger, son indifférence pour les mathématiques, et sa trop grande prépondérance

que l'on qualifioit de despotisme; comme si les grands hommes n'appartenoient qu'à leur patrie et n'étoient pas adoptés par l'univers entier; comme si la vie de l'homme, déjà trop courte pour se connoître lui-même, pouvoit embrasser toutes les sciences; enfin, comme si pour exercer une grande influence, il étoit de plus puissans moyens qu'une fortune considérable, de vastes connoissances, des lumières et des talens.

Toutes ces accusations n'étoient donc que de vains prétextes. Le mérite et la vertu l'emportèrent sur l'intrigue et la jalousie. Banks fut réélu président, et il conserva jusqu'à sa mort ses fonctions, qu'il continua d'honorer par ses lumières, ses bienfaits et sa réputation.

Si nous en exceptons ce léger orage, la sérénité des jours de Banks ne reçut aucune atteinte, pas même des maux qui communément désolent l'espèce humaine.

Banks avoit hérité de cette force de tempérament, de cette vigueur de constitution qu'on remarque fréquemment chez les Suédois; c'est vous dire, Messieurs, que la Suède fut la patrie de ses ancêtres, et que sa famille n'étoit établie en Angleterre que depuis deux générations.

Banks joignoit à la force du corps les qualités qui en font l'agrément ; sa figure étoit spirituelle ; sa taille grande et majestueuse ; tout étoit en harmonie dans l'ensemble de son physique, et contribuoit encore au maintien de sa santé, qui ne fut altérée que dans les dernières années de son existence par quelques attaques de goutte, maladie à laquelle il succomba au mois d'août 1820, âgé de 80 ans.

Banks a publié plusieurs dissertations ; toutes sont inséréesdans les Transactions philosophiques de Londres. Quant à ses découvertes, on peut juger de leur mérite en lisant l'ouvrage intitulé, *Voyage dans la Mer du Sud*, dont on doit la publicité au talent distingué de M. Hawker Worth. Cet ouvrage parut en Angleterre en 1773 ; peu de temps après il fut traduit en allemand et en français.

L'homme de génie est donc l'homme de tous les pays, il appartient à l'univers entier, et la propagation de ses lumières ne reconnoît d'autres limites que celles où s'arrête la civilisation.

Telle fut, Messieurs, l'étendue de la réputation de Banks. J'ai eu l'honneur de vous faire connoître ses travaux et sa vie ; que

faut-il de plus pour lui donner des droits à vos éloges et à vos regrets? Jadis il nous appartenoit, cet homme célèbre, par les liens d'une affiliation qui faisoit notre gloire, et par les sentimens qui en sont inséparables; ces sentimens, il les emporte dans sa tombe; mais ils sont dignement remplacés par la douleur que nous cause sa perte, par le prix que nous attacherons toujours au doux souvenir de ses vertus et de ses bienfaits, et sur-tout par cette pensée, que l'histoire de sa vie sera dans tous les temps l'honneur des talens et de la bienfaisance, comme le plus rare exemple de la délicatesse et de l'amour du bien.

Ombre de Banks! apparois en ce lieu consacré au culte des sciences et des lettres; viens occuper la place que t'y conservent les Muses, accepter les couronnes qu'elles-mêmes t'ont tressées! viens recevoir le tribut de nos sentimens, témoignage sincère de notre douleur et de nos regrets; et par le souvenir de tes vertus, viens enflammer nos cœurs de cet amour pour le bien, qui fut le mobile de toutes tes actions!

Oui, ombre de Banks! une réunion si imposante, qui donne à cet hommage tant de grandeur et de solennité, une enceinte décorée de bustes qui rappellent la gloire et le

génie; en un mot, l'éclat du présent, la majesté des souvenirs; ici tout doit t'inspirer le plus vif intérêt, et peut-être trouveras-tu encore quelque prix à te confondre avec l'ombre des grands hommes qui ont honoré ce lieu de leurs lumières et de leurs écrits, qui ont fait retentir ses voûtes de leurs nobles accens, et qui, comme Banks, ont vécu pour l'honneur de leur patrie, pour la gloire de leur siècle et le bonheur de l'humanité!

NÉCROLOGIE.

Depuis sa dernière séance publique, l'Académie a fait des pertes nombreuses; parmi ses membres résidans, celle de MM. Volfius, Tartelin, Girault et Brenet; parmi les non-résidans, sir *William* Herschel, président de la Société astronomique de Londres; M. le comte Berthollet, pair de France; M. Prudhon, de l'Académie des Beaux-Arts; M. Caillet, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie; parmi les correspondans, M. Gois, de l'Académie des Beaux-Arts, et M. Noel de la Morinière, inspecteur des pêches maritimes de France, mort le 22 février 1822, à Drontheim, en Norwège, dans le voyage qu'il avoit entrepris vers le Cap Nord en Laponie.

L'Académie s'est empressée de payer à leur mémoire un juste tribut de regrets. Mais, pour ne pas trop dépasser les limites dans lesquelles elle est forcée de circonscrire ses publications annuelles, la Compagnie a fait imprimer seulement quelques notices extraites des éloges lus dans son sein. Ce sont

celles de MM. Volfius, Caillet, Prudhon et Girault. Les autres notices seront insérées dans le Recueil de l'Académie pour 1824.

M. Jean-Baptiste Volfius, prêtre du diocèse de Dijon, naquit en cette ville le 7 avril 1734, d'un père qui y exerçoit un office de procureur au Parlement.

L'éducation du jeune Volfius fut soignée. Doué d'heureuses dispositions, il fit au Collége de Dijon que tenoient alors les Jésuites, des progrès rapides qui fixèrent sur lui l'attention des professeurs de cet institut si exercé à démêler, dans les élèves confiés à ses soins, les sujets qu'il lui importoit de s'attacher comme propres à perpétuer dans son sein la succession de gens habiles de laquelle il tiroit son lustre depuis son origine.

Entré de bonne heure dans la compagnie de Jésus, où il prit les ordres sacrés, M. Volfius ne démentit point l'idée que ses supérieurs en avoient conçue; il y resta jusqu'à la suppression de cette société, opérée en France en 1763.

Alors M. Volfius fut appelé à occuper au Collége de Dijon, une des deux chaires de Rhétorique qui entrèrent dans sa nouvelle

organisation. Homme d'esprit et de goût, familier avec les classiques anciens et modernes, formé dans l'art oratoire sur les grands modèles, ce professeur vit constamment suivis par une jeunesse nombreuse, les cours dans lesquels il savoit si bien réduire en pratique les préceptes de l'éloquence appliquée à tous les genres qu'elle peut embrasser.

Tout le monde connoît la *Rhétorique française* qu'il composa en faveur de ses élèves; elle a été plusieurs fois réimprimée. La dernière édition est de 1814. Dans ce petit ouvrage, M. Volfius se montra maître consommé dans l'art de présenter les préceptes, et homme d'un goût sûr dans le choix des exemples. C'est un des meilleurs livres élémentaires qui existent en ce genre; aussi s'est-il maintenu dans l'honorable possession de faire partie de ceux adoptés pour l'enseignement au Collége royal de Dijon.

L'époque de la clôture des classes fournissoit chaque année à M. Volfius l'occasion de haranguer la foule nombreuse qui se portoit aux exercices qu'il présidoit; et chacune de ces solennités littéraires étoit aussi pour l'orateur une occasion de triomphe, tant il étoit toujours heureux dans le choix de son sujet; tant il possédoit l'art de le développer

dans toutes ses parties avec une clarté admirable : art habituellement rehaussé chez lui par l'accent de la conviction, un organe sonore, une chaleur entraînante.

Aussi nos chaires chrétiennes, les bancs de nos tribunaux, notre barreau furent-ils et sont-ils encore peuplés de sujets formés à l'école de M. Volfius et desquels il pouvoit s'enorgueillir. Tous aussi ont constamment conservé pour leur maître, alors même qu'il suivit une ligne autre que celle qui l'avoit tant honoré, des sentimens touchans d'attachement et de reconnoissance.

La place de M. Volfius, homme que recommandoit un talent oratoire très distingué, une grande régularité de mœurs, des connoissances profondes dans la littérature ancienne et moderne, beaucoup de finesse dans l'esprit; la place de M. Volfius ne pouvoit manquer d'être marquée parmi nos devanciers. Ce fut le 30 novembre 1784, époque de la plus haute splendeur de l'Académie de Dijon, que cette compagnie l'admit dans son sein.

L'Académie déplore les obstacles qui n'ont pas permis que les porte-feuilles de M. Volfius lui fussent ouverts après sa mort; il ne lui reste rien de ses ouvrages;

mais elle conserve le souvenir du *Discours sur l'éducation qui convient aux femmes*, qu'il prononça, en 1787, dans une séance présidée par feu Mg^r. le prince de Condé, et qui attira l'attention toute particulière de cet illustre protecteur de l'Académie.

La Compagnie n'a point oublié non plus d'autres morceaux très remarquables lus par M. Volfius dans ses séances publiques; tels sont l'*Eloge du Docteur* DURANDE (1); des *Réflexions sur le caractère de l'éloquence de* BOSSUET, *et sur les causes qui ont contribué à le développer*(2); l'*Eloge de Claude-Marc-Antoine* D'APCHON, *ancien évêque de Dijon*, mort archevêque d'Auch en 1783(3), etc., etc.

On voudroit jeter le voile du silence sur une époque de la vie de M. Volfius : celle où *il a eu le malheur de se laisser sacrer comme évêque constitutionnel sous le titre d'évêque de la Côte-d'Or, diocèse de Dijon* (4), et de tomber, par suite de cette pre-

(1) Séance du 28 juillet 1799.

(2) Séance du 2 août 1803, présidée par M. Volfius.

(3) Séance du 30 mars 1816.

(4) Expressions de la lettre de M. Volfius au Souverain Pontife, écrite de Dijon, dans le courant de mars 1816.

mière faute, dans une multitude d'autres. Mais ces fautes, M. Volfius les a expiées par une rétractation solennelle dans les formes canoniques; il a mérité, par cet acte de courage et d'humilité chrétienne, sa réconciliation avec l'Eglise et sa réintégration dans la communion de N. S. P. le Pape Pie VII, qui, par un rescrit du 28 avril 1816, daigna lui rendre l'exercice régulier des fonctions sacerdotales : *Interdicto oratori* (porte le rescrit) *usu pontificalium, et quolibet episcopalis dignitatis signo* (1).

M. Volfius est mort à Dijon, le 8 février 1822, emportant les regrets de l'Académie; elle a voulu honorer ses funérailles par une députation nombreuse chargée d'accompagner sa dépouille mortelle jusqu'à son dernier asile, et qui s'est acquittée pieusement de ce triste devoir.

---

(1) Mr. C.-N. Amanton, membre de l'Académie, a communiqué à la Compagnie, copie de toutes les pièces officielles relatives à la réconciliation de M. Volfius avec l'Eglise, lorsque, dans la séance du 20 août 1823, il a lu un *Mémoire historique sur M. Jean-Baptiste Volfius*, etc., duquel est extraite la *Notice* que l'Académie publie aujourd'hui.

M. Louis Caillet, ancien secrétaire de l'Académie de Dijon pour la partie des lettres, étoit né le 30 avril 1736. Il avoit à peine parcouru le cercle ordinaire des études classiques, lorsqu'il fut appelé à enseigner les belles-lettres au collége de Beaune, dont il étoit l'un des plus brillans élèves. En 1764, au moment où l'enseignement de la jeunesse fut retiré aux Jésuites, on le pressa d'accepter une chaire au collége Godran de Dijon, dont il a dirigé le pensionnat pendant huit années, avant d'être associé à M. l'abbé Volfius dans la chaire de rhétorique, sous le titre de professeur de poésie. Ses nombreux élèves n'oublieront jamais la modestie et la douceur de son enseignement. On sait avec quelle vénération filiale ils se pressoient en foule à la porte de leur professeur, pour lui servir de cortège au moment où il se rendoit à son cours. Plusieurs d'entre eux conservent encore avec un soin religieux *la Poétique élémentaire* qu'il avoit rédigée pour eux : elle n'a point été rendue publique. Ce qui distinguoit sur-tout M. Caillet, comme professeur, c'est la prédilection qu'il accordoit à l'étude approfondie de la langue française et de la littérature nationale. Admis dans le sein de l'Académie le 15 février 1781, et choisi pour

partager avec M. Jacotot, son collègue, les fonctions de secrétaire, vacantes par la mort de M. le docteur Maret, il remplit ces fonctions avec zèle jusqu'au jour où la tourmente révolutionnaire l'enleva en même temps à l'Académie et à ses élèves, à la fin de 1792. Jeté par les suffrages publics dans différentes fonctions administratives, il franchit sans reproche la longue épreuve de nos orages politiques, dans la ville de Beaune où il s'étoit retiré : c'est là qu'il s'est éteint au milieu d'une famille nombreuse, le 26 août 1822. Aucune vertu sociale ou domestique n'a manqué au caractère de M. Caillet. Il a honoré ses dernières années par un retour solennel à la Religion de ses pères ; et c'est un hommage de plus que l'Académie se plaît à rendre à sa mémoire.

Pierre-Paul Prudhon naquit à Cluny, dans le Mâconnois, en 1759. Les Bénédictins avoient un collége renommé dans cette petite ville, l'une des capitales de leur ordre. C'est là que Prudhon fit sous leurs auspices ses études de latinité. Ses précoces dispositions pour la peinture déterminèrent ses parens à l'envoyer à Dijon. Ayant obtenu de l'abbé de Cluny une pension pour leur

fils, ils le mirent sous la direction de M. Devosge père, dont la mémoire ne périra point parmi les élèves nombreux qu'il a formés. Les progrès de Prudhon furent rapides. Après quelques années, il retourna dans son pays, et s'y maria avec la fille d'un avocat. Cette union déplut à son protecteur qui lui retira sa pension. Forcé de se créer des ressources, il partit pour Paris, où il obtint peu de travail et de succès. A l'époque du concours pour la pension triennale que les Élus de Bourgogne assuroient à un élève de l'école de Dijon, pour continuer ses études à Rome, M. Devosge rappela Prudhon dans nos murs. Il obtint sur ses condisciples le premier prix et fut couronné en 1784 par Mgr. le Prince de Condé. Le sujet du prix étoit : *Pompée se brûlant le doigt chez Gentius, roi des Esclavons, pour lui prouver que les plus grandes douleurs ne lui feroient pas dire son secret.*

Prudhon étudia particulièrement à Rome Léonard de Vinci, l'homme le plus extraordinaire qui ait peut-être existé, et lui emprunta sa belle manière de peindre, vigoureuse et fondue. Les premières productions de Prudhon étoient pour la couleur un peu

18

vineuses; mais l'imitation du Titien et du Corrège lui firent abandonner ce défaut; et ne consultant que la nature, il fit beaucoup d'ouvrages qui le classèrent à juste titre au rang des Peintres les plus distingués de ce siècle.

Son goût le porta particulièrement à traiter des sujets gracieux; cependant il réussit également pour les sujets sévères; et l'on admire au Musée de Paris son magnifique tableau de *la justice et de la vengeance divine poursuivant le crime*, et une belle descente de croix, son dernier ouvrage. Il existe une grande quantité de gravures faites d'après ses dessins et tableaux : des idées ingénieuses, jointes à un beau caractère de dessin, les font rechercher des connoisseurs. M. le comte de Sommariva possède un tableau de Psiché enlevée par Zéphir et des Amours; puis Zéphir se balançant au-dessus de l'eau, et le beau portrait en pied de M. de Sommariva lui-même. Car le talent de Prudhon étoit d'une grande souplesse, et il traitoit le genre du portrait avec une grande habileté. Il avoit fait, il y a quelques années, un tableau de l'*Assomption de la Vierge*, commandé par le Roi pour sa chapelle. Prudhon, doué des mœurs les plus douces, étoit bon

père et bon ami. Ses nombreux tableaux lui méritèrent la croix d'honneur et lui ouvrirent les portes de l'Institut. (Académie des beaux-arts). C'est à l'éloquent interprète de cette Compagnie à louer dignement un peintre qui a honoré l'école française, la province où il étoit né, et la cité qui, la première, a pressenti et encouragé son talent.

L'une des pertes les plus sensibles qu'ait faites récemment l'Académie est sans contredit celle de M. *Claude-Xavier* GIRAULT, avocat, ancien Conseiller-auditeur à la chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse, ancien maire d'Auxonne, juge de paix du 3e arrondissement de Dijon, conservateur de la bibliothèque de l'Académie, garde de ses médailles, et président de la commission archéologique permanente, formée dans son sein.

M. Girault, né à Auxonne le 13 avril 1764, après avoir fait d'excellentes études au collège de Dijon et terminé son droit en 1783, renonça à tous les plaisirs frivoles du jeune âge, pour se livrer entièrement à l'étude, et son goût naturel le porta vers les recherches historiques et littéraires. L'Académie de Besançon avoit proposé en 1788, pour sujet

de prix, cette question : *En quel temps le comté d'Auxonne a-t-il été détaché de la province Séquanoise?* M. Girault encore jeune entra dans la lice, et la profondeur de ses recherches lui mérita le prix. Cet heureux coup d'essai, qui lui ouvrit les portes de l'Académie de Besançon, et ensuite celles de l'Académie de Dijon, le 23 juillet 1789, ne fit qu'enflammer son zèle, et augmenter son goût pour l'étude, sur-tout pour celle de l'histoire, dont il cultiva particulièrement deux branches essentielles, la numismatique et l'archéologie. Mais ce qui honore M. Girault, comme franc et vrai Bourguignon, sincèrement dévoué à la gloire de son pays, c'est que l'histoire de la province qui lui a donné le jour a été l'objet constant et presqu'exclusif de toutes ses pensées et de toutes ses veilles. Aussi avoit-il pris pour devise ce vers d'Ovide :

Et pius est patriae facta referre labor.

En effet on peut dire qu'il a exploré à fond la Bourgogne et principalement le département de la Côte-d'Or. Tout ce qui tient à l'histoire politique, civile, ecclésiastique et littéraire de ce beau pays ; les villes, les bourgs, les villages, leur antiquité, l'origine

de leurs noms, leurs monumens, les détails conservés par la tradition sur les curiosités de chaque lieu, les tombeaux, les statues, les médailles que le hasard y a fait découvrir; les anciennes abbayes, les châteaux, les ruines, les vieilles chartes, les coutumes bizarres, les usages singuliers, tout a été du ressort de M. Girault; tout a été examiné, analysé, décrit et consigné par lui, soit dans les journaux scientifiques, soit dans les archives des différentes Académies qui s'étoient empressées de se l'associer, soit dans les ouvrages spéciaux qu'il a publiés; et combien d'autres monumens de son érudition et de son ardeur infatigable pour les recherches se trouvent manuscrits dans les nombreux porte-feuilles qu'il a laissés! Il n'est pas surprenant que tant de travaux utiles qui se sont succédé rapidement et dont la liste existe (au nombre de 63) dans la notice intéressante qu'a publiée notre confrère M. Amanton, *Paris et Dijon* 1823, *in*-8° de 16 pages; il n'est pas surprenant, dis-je, que tant de travaux utiles aient fait apprécier en France le mérite de M. Girault, et lui aient donné entrée dans un grand nombre d'Académies et Sociétés littéraires, qui toutes se sont félicitées d'avoir un associé dont l'activité ré-

pondoit à l'érudition. Que l'on consulte les mémoires et les rapports annuels de la Société royale des antiquaires de France ; de la Société académique des sciences de Paris ; des Académies de Lyon, Bordeaux, Rennes, Nancy, Mâcon, Bourg, Vesoul, etc. etc., on y trouvera nombre de dissertations, de mémoires, et de lettres de M. Girault, qui prouvent qu'il ne regardoit pas comme un titre oiseux l'honneur d'appartenir à ces corps savans. L'Académie de Bordeaux s'empressa de décerner à ses *Essais sur Dijon*, la médaille d'or qu'elle accorde aux ouvrages qui lui paroissent offrir le plus d'intérêt et d'utilité. Cet ouvrage a été traduit en anglais par Sir God'ham, écossais. A la distribution des prix archéologiques qui a été faite par l'Institut à sa séance du 20 juillet 1821, notre savant confrère obtint le premier *accessit* ; et à la distribution des mêmes prix, qui eut lieu le 26 juillet 1822, l'Institut lui décerna la première des médailles d'or. Il a encore reçu plusieurs autres témoignages honorables du cas que l'on faisoit de ses travaux.

Membre résidant de l'Académie de Dijon, M. Girault y a constamment donné l'exemple de l'assiduité aux séances et d'un zèle soutenu pour tout ce qui intéressoit l'hon-

neur et la prospérité de la compagnie; chargé par la confiance de ses confrères du soin de la bibliothèque et du médailler de l'Académie, il s'est distingué sur-tout par un grand travail sur ce dernier objet, par le bel ordre qu'il a établi dans l'arrangement des médailles, et par les augmentations dont il a enrichi cette précieuse collection, augmentations qui souvent ont eu lieu aux dépens de son propre médailler. L'archéologie étoit aussi pour lui un objet de prédilection; président de la Commission des antiquités, il en a rempli les fonctions de la manière la plus active et la plus éclairée; il désiroit vivement couronner ses travaux dans ce genre par l'érection d'un musée archéologique où seroient étalés tous les monumens antiques produits des fouilles qui ont été faites sur le sol de la Bourgogne; il sollicitoit des autorités supérieures un local à cet effet, lorsque ses démarches furent arrêtées par une maladie longue et douloureuse, qui, sans affoiblir ses forces morales ni son zèle ardent pour le travail, l'enleva enfin le 5 novembre 1823, à sa famille éplorée, à ses amis, à ses confrères et à l'estime de ses concitoyens.

Nous ne présentons M. Girault dans cette notice, que comme un savant digne de

tous les regrets des différens corps littéraires auxquels il appartenoit. Si nous avions eu à parler de ses qualités personnelles, et de ses connoissances en littérature proprement dite, il eût fallu parcourir un nouveau champ non moins vaste que celui qui vient de nous occuper; nous nous contenterons de dire avec notre confrère M. Amanton (Voyez sa *Notice*, pag. 7 et 8), que « M. Girault fut « un homme d'une exacte probité, un ma- « gistrat intègre, un citoyen très attaché à « son pays et un sujet dévoué au Roi et à sa « dynastie....... Quoique couvert de la pous- « sière des chartes et des vieilles chroniques, « il ne fut point étranger aux belles-lettres; « une immense lecture avoit meublé sa mé- « moire de ce que les écrivains du siècle « d'Auguste et du siècle de Louis XIV of- « frent de plus saillant. On en trouve la « preuve dans les heureuses citations d'au- « teurs classiques, dont ses nombreux ou- « vrages fourmillent. Il y avoit beaucoup à « apprendre dans sa conversation; et mal- « gré la ténacité qu'il montroit ordinaire- « ment dans ses opinions, il est pourtant « vrai de dire qu'il se rendoit avec facilité « aux observations que lui faisoient ceux de « ses confrères auxquels il soumettoit quel-

« quefois ses ouvrages avant de les livrer à « l'impression. » Nous pouvons d'autant plus garantir la vérité de cette dernière assertion, qu'étroitement lié avec M. Girault par la conformité de nos goûts pour les recherches, et investi de toute sa confiance littéraire, nous n'avons eu qu'à nous féliciter de nos relations quotidiennes avec lui, et de la déférence qu'il vouloit bien avoir pour nos observations parce qu'il savoit, disoit-il, qu'elles étoient dictées par l'attachement et nullement par un esprit de contradiction. En perdant M. Girault, nous avons perdu un sincère ami, le seul avec lequel nous passions habituellement nos courts momens de loisir, momens qui n'étoient jamais infructueux. Si sa mort a causé généralement de vifs regrets par l'estime que l'on faisoit de son érudition et de ses travaux littéraires, qu'on juge de notre douleur, nous qui, vivant dans son intimité, avons été, plus que tout autre, dans le cas d'apprécier ses qualités personnelles! Aussi avons-nous partagé sincèrement les sentimens douloureux que sa perte a fait éprouver à sa famille éplorée.

CATALOGUE

Des livres dont il a été fait hommage à l'Académie, du 24 août 1821 au 24 août 1823.

OUVRAGES COMPOSÉS PAR DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

1. Examen de plusieurs lois relatives à la répression des abus de la liberté de la presse, par M. Carnot, conseiller à la Cour de cassation. Nouvelle édition. Paris, 1821. In-8°, 314 pages. — M. Riambourg, *Rapporteur.*

2. Histoire de la Guerre et des Négociations qui ont précédé le Traité de Teschen; par M. le comte de Courtivron. Neufchâtel, 1783. In-8.°, 148 pag.

3. Annales de l'Agriculture française; par MM.rs Tessier et Bosc, Associés non résidans. Paris, août 1821. — juillet 1823. In-8°.

4. Mémoire bibliographique et littéraire, par M. Delandine. Paris, sans date. (Lyon, 1816). In-8.°, 488 pag. — *Rapporteur*, M. Foisset.

5. Essai philosophique et médical sur la douleur considérée plus spécialement comme affection essentielle, dissertation inaugurale, par Charles-J.-F. Révolat, docteur en médecine. Montpellier, 1821. In-4°., 55 p.

6. Mémoires sur les phénomènes de la propagation

du principe contagieux de la fièvre jaune; par M. Moreau de Jonnès. Paris, 1821. — MM. Antoine et Protat, *Rapporteurs*.

7. Essai de Géographie ancienne et moderne, par M. Devilly. —M. Gueneau d'Aumont, *Rapport*.

8. Annuaire du département de la Côte-d'Or, pour 1822; par M. Girault.

9. Relation de la fête inaugurale célébrée à Domremy le 10 septembre 1820, en l'honneur de Jeanne d'Arc, par M. de Haldat. — M. Peignot, *Rapport*.

10. Voyage en Italie, fait en 1820, précédé d'une excursion au Vésuve; par le doct. Louis Valentin. Nancy, 1822. — M. Durande, *Rapporteur*.

11. Réfutation de la défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion, par M. l'abbé de la Mennais; par M. Suremain de Missery, associé non résidant. Dijon, 1822, in-8°. — M. Foisset, *Rap*.

12. Discours sur l'institution du médecin suivant Hippocrate; par M. Richard de la Prade, correspondant. Lyon, 1822. In-8°.

13. Flore du département de la Haute-Loire, par M. Arnaud, correspondant au Puy. — M. Morland, *Rapporteur*.

14. Eloge de M. F. Mandel, doyen des pharmaciens de Nancy, et correspondant de l'Académie de Dijon. Par M. de Haldat, Secrétaire de la Société royale des sciences de Nancy. — M. Foisset, *Rapport*.

15. Discours sur ce sujet : (*Combien les Lettres, les Sciences et les Arts peuvent être cultivés avec succès dans le département du Puy-de-Dôme et dans toute l'Auvergne; et quels sont les moyens de les y rendre*

florissans? Par M. l'abbé Lacoste de Plaisance. — M. d'Aumont, *Rapporteur.*

16. Opuscules envoyés par M. le chevalier *Alexandre* Lenoir :

1°. Nouvel Essai sur la Table isiaque, in-8°.

2.° Dissertation sur ces questions : *A-t-il existé un tribunal pour juger les Rois d'Egypte, après leur mort? Les Pyramides d'Egypte étoient-elles destinées à servir de tombeaux aux Rois?* 16 pag. in-8°.

3.° Observations sur une statue antique représentant un hermaphrodite. In-8.°, 16 pag.

4.° Observations scientifiques et critiques sur le génie des Peintres. In-8°, 29 pag.

5.° Notice historique sur l'ancienne peinture sur verre. In-8°, 29 pag.

6.° Observations critiques sur la métempsycose. In-8.°, 40 pag.

7.° Notice historique sur la sépulture d'Héloïse et d'Abélard. In-8.°, 25 pag.

8.° Monumens de Saint-Denis. In-8°., 16 pag.

9.° Observations sur l'origine du carnaval. In-8°, 24 pag.

10°. Description d'une tapisserie rare et curieuse, faite à Bruges. In-8.°, 29 pages. — MM. Devosge et Peignot, *Rapporteurs.*

17. Odes sur la Force et la Vertu, par M. Richerolle, correspondant. In-8.°, 12 pages. — M. Foisset, *Rapporteur.*

18. Les Régicides, dithyrambe; par M. Tézénas (de Montbrison), correspondant.

19. Études sur La Fontaine, par M. Guillaume, correspondant. (Besançon), 1822, in-8°. — M. Foisset, *Rapporteur.*

20. Table des 36 derniers volumes des Annales de Chimie, etc. Par M. Colin, associé non résidant. Paris, 1821. In-8°.

21. 1.° Mémoire sur la maladie qui affecte les vaches laitières de Paris et des environs; par M. Huzard, associé non résidant. In-8°.

2.° Instruction sur la manière de conduire les vaches laitières; par MM. Chabert et Huzard. Paris, 1807. In-8.°

3°. Notice sur les mots hippiatre, vétérinaire et maréchal; par J.-B. Huzard. 3.e édit. 1816.

4°. Instructions sur les soins à donner aux chevaux pris de chaleur; par M. Huzard. Nouvelle édition. 1817.

5.° Rapport à la Société royale et centrale d'agriculture sur le concours pour des Mémoires ou observations pratiques de médecine vétérinaire. Paris, 1821. In-8°.

6°. Instruction sommaire sur la maladie des bêtes à laine, appelée *pourriture;* par MM. Tessier et Huzard. 1822. — M. Masson, *Rapporteur.*

22. Opinions politiques pendant les sessions de 1814 à 1819; par M. le duc de Brissac, associé non résidant.

23. Discours prononcé pendant la session du collège du département de la Côte-d'Or, par M. le duc de Brissac, président de ce collège.

24. Notice sur le général Legrand, par M. Devilly, correspondant.

miques et ataxiques ; par M. MONTFALCON, corresp. Lyon, 1823. In-8°. — MM. SALGUES et PROTAT, *Rap.*

37. Horace et l'empereur Auguste ; par M. E. SALVERTE, corr. Paris, 1823. In-8°. — M. FOISSET, *Rap.*

38. Manuel du Bibliophile, ou Traité du choix des livres ; par M. G. PEIGNOT. Dijon, 1823. 2 vol. in-8°.

39. Notes et Mémoires de culture ; par M. THOUIN, de l'Académie des Sciences, associé non-résidant. 1 vol. in-4.° pl. — M. MASSON, *Rapporteur*.

40. Manuel de l'Observateur en médecine ; par M. le doct^r. MARCHAND. Paris, 1822. In-24. — M. ANTOINE, *Rapporteur*.

41. Essai sur la douleur, considérée sous le point de vue de son utilité en médecine, et dans ses rapports avec la physiologie, l'hygiène, la pathologie et la thérapeutique. Par M. SALGUES, académicien résidant. Dijon. In-12.

42. Code d'Agriculture, par M. John SINCLAIR, baronnet, des Sociétés royales de Londres et d'Édimbourg, etc., etc. (Cet opuscule est en anglais et fait partie de l'une des deux caisses de brochures qui ont été adressées à l'Académie par M. César MOREAU, son correspondant à Londres, brochures dont l'énumération seroit trop longue pour ce catalogue.

43. *Rudiment of Chemistry*, by Sam. PARKÈS, etc. — M. D'AUMONT, *Rapporteur*.

44. Notice biographique sur M. J.-B. DESPLAS, ancien professeur de l'école vétérinaire d'Alfort ; par M. SILVESTRE, secrétaire général de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris. Paris, 1823. In-8°.

45. Le Maire du Palais, tragédie; par M. Ancelot. Paris, 1823. In-8°. — M. Lorain, *Rapporteur*.

46. Ouvrages de M. Herschel :

1.° A Collection of examples of the application of the calculus of finite differences, by J. Fr. W. Herschel F. R. S. London et Edinb. etc., etc. Cambridge, 1820. In-8°.

2.° On the places of 145 double stars. London, 1821. In-4.°

3.° On the aberrations of compound lenses and object glasses. London, 1821. In-4°.

4°. On certain remarkable instances of deviation from Newton's scale in the tints developped by crystals with one axis of double refraction on exposure to polarised light, 1820. In-4°.

5°. On the rotation impressed, by plates of rock crystal on the planes of polarisation of the rays of light as connected, with certain peculiarities in its crystallisation. Cambridge, 1820.

6.° On a remarkable peculiarity in the law, of the extraordinary refraction of differently coloured rays exhibited by certain varieties of apophillite. Cambrid. 1821. In-4°.

7°. On the separation of iron from other metals. London, 1822. In-4°.

8.° On the reduction of certain classes of functional equations to equations of finite differences. Cambridge, 1820. In-4°. — M. d'Aumont, *Rap.*

47. Ouvrages de M. Babbage.

1°. A letter to sir Humphry Davy on the application of machinery to the purpose of calculating

and printing mathematical tables, from Ch. BABBAGE, esq. M. a F. R. S. Lond. and Edinburgh. etc., etc. London. 1822.

2°. On the application of analysis to the discovery of local theorems and porisms. By Charles BABBAGE, etc. Edinburgh, 1822. In-4°. — M. D'AUMONT, *Rapporteur*.

48. Observations et remarques pratiques sur l'administration du seigle ergoté contre l'inertie de la matrice dans la parturition; suivies de quelques réflexions sur l'emploi des lavemens mercuriels dans le traitement de la syphilis chez les nouveaux nés; par le docteur DESGRANGES, médecin à Lyon. Montpellier, 1822. In-8°.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1. Extraits des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine inférieure, 1820 — 1822. M. MASSON, *Rapporteur*.

2. Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences etc. de Rouen, depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'époque de sa restauration le 29 juin 1803. T. 5. 1781-1793. Rouen, 1821, in-8°, 398 pag. fig. — M. PEIGNOT, *Rapporteur*.

3. Séance publique de la Société académique du département de la Loire inférieure, tenue le 3 septembre 1821, Nantes 1821, in-8°, 119 pag. — *Rapporteur*, M. PEIGNOT.

4. Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences, etc. du département de la Marne, tenue le 27 août 1821. Châlons, 1821, in-8°, 88 pag.

5. Rapport fait à la Société royale et centrale d'agriculture, dans sa séance du 18 mai 1808, sur l'usage des moulins à bras; par MM. Yvart, Labbé, Challan, rapp., Paris 1821, in-8° avec fig. 54 pag.

6. Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre et Loire. T. 1, 2, 3, 4 et 5. — *Rapporteurs*, MM. Masson, Bonnet.

7. Séance publique de la société libre d'émulation de Rouen, tenue le 9 juin 1821, in-8°.

8. Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons le 5 septembre 1820, in-8°, 96 pag.

9. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caën, 1821, in-8°, 43 pag.

10. Rapport sur les travaux de l'Académie de Caën, par M. Hébert secrétaire, année 1821, in-8°, 37 pag.

11. Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente. T. 3, 4 et 5.

12. Séance publique de la Société des amis des sciences, lettres, agriculture et arts, tenue à Aix, le 7 juin 1821, in-8°. 46 pag. — *Rapporteurs*, MM. Masson, de Gouvenain.

13. Mémoires de la Société d'agriculture et arts du département de Seine et Oise, publiés depuis la séance publique du 9 juillet 1820 jusqu'à celle du 15 juillet 1821; 21e année. Versailles 1821, in-8°, 174 pag. avec fig.

14. Procès-verbal de la séance publique de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-mer, tenue le 3 juillet 1821. Boulogne, 1821, in-8°, 56 pag.

15. Notice des travaux de la Société royale de médecine de Bordeaux, depuis la dernière séance publique jusqu'au 29 août 1821. Bordeaux 1821, in-8°. — *Rapporteur*, M. Antoine.

16. Compte rendu des deux séances publiques tenues par l'Académie de Besançon le 25 janvier et le 24 août 1821. — *Rapporteur*, M. Peignot.

17. Journal de la Société d'agriculture et commerce du département de la Haute-Saône. — *Rapporteur*, M. Peignot.

18. Compte rendu de la Société d'émulation du Jura. — *Rapporteur*, M. Protat.

19. Précis de la Constitution médicale observée dans le département d'Indre et Loire, pour le 3e et 4e trimestres de 1821, l'année 1822 et le 1er trimestre 1823, publié par la Société médicale de Tours. — *Rapporteurs*, MM. Antoine et Protat.

20. Mémoires de la Société royale d'Arras pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, tom. 3. Arras, 1821, in-8°. — MM. d'Aumont et Masson, *Rapp.*

21. Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France, rédigé par les membres de la Société royale d'agriculture de Toulouse. Tom. 17, n.os 9, 10, 11 et 12; tom. 18 et 19. In-8°. — M. Masson, *Rapport.*

22. Compte rendu de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, pour l'année 1821. — M. Foisset, *Rapporteur.*

23. Compte rendu de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, pour l'année 1821. — M. Girault, *Rapporteur.*

24. Analyse des travaux de la Société royale du Mans, 1 vol. in-8.° — M. d'Aumont, *Rapport.*

25. Tableau analytique des travaux de la Société des sciences, agriculture, lettres et arts du Bas-Rhin ; par M. H. Hugot. Strasbourg, 1821. In-8°.—M. Masson, *Rapporteur.*

26. Transactions of the Society for the encouragement of arts, manufactures and commerce. Tom. 39.— MM. Mathieu et Masson, *Rapporteurs.*

27. Transactions of the society for the encouragement of arts, manufactures and commerce. With the premiums offered in the year 1821. London, 1821, in-8°. — MM. Séné, d'Aumont, *Rapport.*

28. Society for the encouragement etc. Premiums offered in the session 1822-1823. London. In-8°.

29. Transactions of the society for the encouragement of arts, etc. vol. 40. London 1823. In-8°. — MM. Séné et d'Aumont, *Rapporteurs.*

30. Mémoires du Comité agricole central du département de Saône-et-Loire. In-8°.

31. Bulletin de la Société royale d'agriculture, sciences, etc. de Limoges. N.° 1.

32. Bulletins de la Société d'encouragement pour les cinq derniers mois de 1821, l'année 1822 et les huit premiers mois de 1823. — M. de Gouvenain, *Rap.*

33. Précis de la Société royale des arts du Mans.— M. d'Aumont, *Rapporteur.*

34. Annales de la Société des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans. Tomes 1, 2, 3, 4 et 5. — MM. Protat et de Charrey, *Rapp.*

35. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube. Premier cahier, 1er trimestre 1822. — M. Masson, *Rapporteur.*

36. Bulletin de la Société royale d'agriculture, arts et commerce des Pyrénées orientales. (Mars 1822.) In-8°.

37. Journal d'Agriculture etc. du département de l'Arriège. Tom. 3, n°. 13. Avril 1822. — M. Grasset, *Rapporteur.*

38. Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon; 25 janvier 1822. — M. Peignot, *Rapporteur.*

39. Notice sur M. Pàris, architecte du Roi et dessinateur de son cabinet; par M. Weiss, membre de l'Académie de Besançon. — M. Peignot, *Rapporteur.*

40. Mémoires d'Agriculture et d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture, pour l'année 1820. Tom. 1 et 2. Paris, 1821. In-8°. — M. Grasset, *Rapporteur.*

41. Séance publique de la Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, tenue le 9 mai 1822. — M. Antoine, *Rapporteur.*

42. Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, pour 1821. — M. Peignot, *Rapporteur.*

43. Séance publique de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine inférieure. 1822. In-8°. — M. Grasset, *Rapporteur.*

44. Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. 1822. In-8°. — MM. Amanton et Peignot, *Rapport.*

45. Bulletin de la Société de Géographie. Tom. 1, n°s. 1, 2 et 3. Paris. In-8.°

46. Réflexions et observations sur l'hiver de mil huit cent vingt-deux; lues à la Société royale des arts du Mans. 1822. In-8°. — M. Peignot, *Rapporteur.*

47. Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — M. BONNET, *Rapporteur.*

48. Notice des travaux de la Société de médecine de Bordeaux. — M. ANTOINE, *Rapporteur.*

49. Rapport fait à la Société royale de médecine de Bordeaux, au nom d'une Commission chargée de faire des recherches sur cet objet : *Ceux qui ont eu la vaccine peuvent-ils être atteints de la variole?* — M. ANTOINE, *Rapporteur.*

50. Bulletins d'industrie agricole et manufacturière, publiés par la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Loire, arrondissement de Saint-Etienne (le dernier est du mois de juin 1823). — MM. BONNET et MASSON, *Rapporteurs.*

51. Mémoires de la Société centrale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, publiés dans la 22e. année. — Remis aux mêmes Commissaires.

52. Procès-verbal de la séance publique de la société d'Agriculture, de commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer; tenue le 15 juillet 1822. — M. MASSON, *Rapporteur.*

53. Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen. — M. GUENEAU D'AUMONT, *rapporteur.*

54. Procès-verbal de la séance publique de l'école secondaire de médecine de Bordeaux, tenue le 31 août 1822. — M. ANTOINE, *Rapporteur.*

55. Mémoires et rapports de la Société d'agriculture et arts du département du Doubs; 2.e année de la restauration. — MM. BONNET et MASSON, *Rapport.*

56. Mémoires de la Société royale d'Arras, pour

l'encouragement des sciences, lettres et arts. Tom. 4, 1.re et 2.e liv. — M. CHARBONNIER, *Rapporteur.*

57. Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons le 26 août 1822. — MM. DE MUSSY et PEIGNOT, *Rapporteurs.*

58. Mémoire sur la nutrition des plantes et la coupe prématurée des blés, par M. FEBURIER; présenté à la Société d'agriculture de Seine-et-Oise. — M. DURANDE, *Rapporteur.*

59. Extrait raisonné des procès-verbaux des quatre premières séances de la Société d'agriculture de Dôle, département du Jura. — M. BONNET, *Rapporteur.*

60. Société des sciences médicales du département de la Moselle. In-8°, 45 pag. — M. SÉNÉ, *Rapp.*

61. Compte rendu de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, an 1822. In-8°, 104 pag. — M. DE GOUVENAIN, *Rapporteur.*

62. Recueil agronomique, publié par la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn et Garonne. Août 1821 — Juillet 1823. In-8°. — *Rap.* MM. MASSON et DE GOUVENAIN.

63. Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre, pour 1822. Séances des 4 avril et 1.er septembre.

64. Notice des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, de 1812 à 1822; par M. Phelip, médecin, secrétaire; 2 vol. in-8°. — *Rapport*, M. D'AUMONT.

65. Traité de la poudre la plus convenable aux armes à piston; par un membre de la Société d'encouragement

pour l'industrie nationale. Paris, 1820. — M. Sené, *Rapporteur.*

66. Comptes rendus de l'Académie de Lyon : savoir, celui de 1823, par M. Beraud; 1815, par M. Cochet; 1816, par M. Ballanche; et pour 1821, par M. Guillemet. Lyon, 1822. Quatre broch. in-8°. — M. Lorain, *Rapporteur.*

67. Séances publiques de l'Athénée des arts de Paris, 1813-1823. In-8°. — M. Foisset, *Rapporteur.*

68. Société royale d'agriculture de Lyon ; compte rendu des travaux depuis le 1er. mars 1821 jusqu'au 1.er avril 1822; par M. Grognier. — M. Morland, *Rapporteur.*

69. Rapport sur les travaux de la Société royale et centrale d'agriculture; par M. Silvestre.

70. Séance publique de la Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, 15 mai 1823. — M. Antoine, *Rapporteur.*

71. Séance publique de la Société académique de Nantes, 1822. — M. Salgues, *Rapporteur.*

72. Rapports faits à la Société royale d'agriculture dans sa séance publique du 6 avril 1823. In-8.° 55 pag.

73. Bulletin de la Société d'agriculture, etc. du département de l'Eure. N.° 7. Juillet 1823.

74. Rapport fait à la Société royale et centrale d'agriculture, sur le concours pour les mémoires et observations-pratiques de médecine vétérinaire. Paris, 1821. In-8°. — M. Grasset, *Rapporteur.*

75. Compte rendu des travaux de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, depuis le 12 mars 1820 jusqu'au 1.er mars 1821 ; par

M. L. F. Grognier. Lyon, 1821. In-8°; 270 p. fig. — M. Morland, *Rapporteur*.

76. Exposé historique et statistique des travaux de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, années 1819 et 1820. Bourg, 1821. In-8°. — M. Girault, *Rapporteur*.

77. Société des sciences médicales du département de la Moselle, séance générale. Juillet 1821. Metz. In-8°. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

78. Mémoires publiés par la Société royale et centrale d'agriculture, année 1822. T. 1, in-8°. — M. de Gouvenain, *Rapporteur*.

79. Memoirs of the astronomical society of London. Vol. the first. — London, 1822. In-4.° — M. d'Aumont, *Rapporteur*.

80. Journal d'Agriculture, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation et d'agriculture du département de l'Ain. (Août 1821, — juin 1823). — MM. Masson et Bonnet, *Rapporteurs*.

ENVOIS DIVERS.

1. Annales européennes de physique végétale. T. 2; 5, 6, 7, 8, 9 et 10e livraisons. — MM. Grasset et Morland, *Rapporteurs*.

2. Mémoire sur les Cours d'eaux et canaux d'arrosage des Pyrénées Orientales; par M. Jaubert de Passa. Paris, janv. 1821. In-8°, 311 pag. et figur. — M. Grasset, *Rapporteur*.

3. Bibliothèque universelle d'agriculture. Juill. 1821. Vol. 6.

4. Chefs-d'œuvre dramatiques de Voltaire, accom-

pagnés de préfaces et de notes historiques; par M. Lepan. Œdipe, tragédie avec des chœurs, représentée pour la première fois le 18 novembre 1718. In-8°.; 166 pages.

5. Observations sur l'appareil vinificateur de Mlle. Gervais, suivies de réflexions sur son opuscule; par M. Delavau, propriétaire. Bordeaux, 1821. In-8°; 164 pag. — M. de Gouvenain, *Rapporteur.*

6. Quelques réflexions sur l'art de faire le vin, de le décuver; par M. V. Toulouse. In-8°; 15 pag.

7. Observations sur la Physiologie végétale et sur le système physiologique de M. Aubert Dupetit Thouars, membre de l'Acad. des sciences, etc. par M. Féburier. In-8.°; 79 pag.

8. De la Variole ou petite vérole et de la vaccine; par Marie-Charles Sailles de Valognes. In-12, 1821. —M. Protat, *Rapporteur.*

9. Rapport sur l'appareil vinificateur de Mlle. Gervais, au nom d'une Commission spéciale à Lyon; par M. J.-F. Terme, docteur en médecine. Lyon, 1822. In-8°. — M. de Gouvenain, *Rapporteur.*

10. Mémoires sur la Charrue considérée principalement sous le rapport de la présence ou de l'absence de l'avant-train, par C.-J.-A. Mathieu de Dombasle, correspondant du Conseil central d'agriculture. Paris. 1821. In-8°. — M. Grasset, *Rapporteur.*

11. Royal Jennerian society. London. 1819; 64 pag. Sixth report on the proceding of the widows friend and benevolent society. 1819; 31 pag.

12. Report of the benevolent or strangers friend society; 1816 and 1817. Who pamphlets in-12.

13. British institution for promoting the sing arts

in the united kingdom. London 1821.

14. Observations on ackerman's patent moveable axle for four Whuled carriages. London. 1818. In-8°; 58 pages. — M. D'AUMONT, *Rapporteur* de ces ouvrages.

15. The 2d report of the north Middlesex auxiliary Missionary Society, 1818, in-8°.

16. The sixth report of the north West auxiliary Bible Society, 1819.

17. Vinification mécanique, par Joseph ESQUIROL de LIMOUX. M. DE GOUVENAIN, *Rapporteur.*

18. Nouveau traité élémentaire sur l'art de l'équitation; par M. WILHELM, correspondant de la Commission d'Agriculture, formée dans le sein de l'Académie. — M. MASSON, *Rapporteur.*

19. Rapport sur le procédé vinificateur de Madlle. Gervais, suivi d'expériences comparatives; par M. DELAVAU. Bordeaux, 1822. In-8°. — M. DE GOUVENAIN, *Rapporteur.*

20. Procès-verbal de la séance publique de la Société libre et d'encouragement pour la Société des sciences et des arts de Liège. 1821. In-8°.

21. Notice phytographique de quelqu es lieux du Jura, de l'Helvétie et de la Savoie. In-8°. — MM. ANTOINE, GUICHARD et MORLAND, *rapporteurs.*

22. Chant sacré pour Son Altesse Royale Mgr. LE DUC DE BORDEAUX; par M. DE VIEN. Paris, Didot l'aîné. 1821.

23. Revue médicale, française et étrangère; 4e. année, Tom. 10. Janv. 1823.

24. Observations et réflexions sur les causes, les

symptômes et le traitement de la contagion dans différentes maladies, spécialement dans la peste d'Orient et dans la fièvre jaune. Par M. le doct. Balme. Vol. in-8°; 400 pages. — MM. Protat et Antoine, *Rap.*

25. Traité de la natation et de son application à l'art de la guerre; par M. de Courtivron, capitaine dans la garde royale. — M. d'Aumont, *rapporteur.*

26. Traité de l'anthrax non contagieux, par Franç.-Alexis Vergnier de Vicdessos, docteur en médecine. — *Rap.* MM. Antoine et Salgues.

27. Influence des Sociétés littéraires, savantes et agricoles sur la prospérité publique; par M. le baron Bigot de Morogues. Orléans, 1823. In-8.° *Rapporteur*, M. Amanton.

28. Bibliothèque universelle, juin 1821—juillet 1823. Genève, in-8°.

29. Annales de physique et de chimie, janvier 1822—août 1823. Paris, in-8°.

30. Bulletin général des annonces scientifiques par M. le baron de Férussac.

31. Notice sur les antiquités trouvées à Cailly par M. Lévi le jeune. Rouen, 1821. *Rap.* M. Girault.

LISTE

Des membres de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

JUIN 1824 (1).

PROTECTEUR.

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME MONSEIGNEUR
LE DUC DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ.

BUREAU.

Président : M. BARBIER DE REULLE ✻, Président de Chambre à la Cour royale.

Vice-Président : M. ANTOINE, Docteur en médecine.

Secrétaire : M. PEIGNOT, Inspecteur de l'Académie royale universitaire.

Secrétaire-Adjoint : M. FOISSET, Avocat.

Bibliothécaire-Garde des Médailles : M. C.-N. AMANTON ✻, Conseiller de Préfecture du département de la Côte-d'Or.

---

(1) Aux termes des nouveaux statuts de l'Académie, les membres résidans sont divisés en trois classes; et douze d'entre eux peuvent être déclarés *associés libres*. On a cru inutile de donner ici cette division, pour éviter la répétition des mêmes noms; en conséquence les *associés libres* seront désignés par les lettres A. L., et la classe dans laquelle chaque membre s'est placé sera indiquée à la suite de son nom.

Conservateur des Collections d'Histoire naturelle :
M. Masson-Four, ancien Pharmacien.

Trésorier : M. Guichard, Pharmacien.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Durande ✱, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Docteur en médecine.

M. Riambourg ✱, Président à la Cour royale.

M. De Gouvenain.

M. Protat, Docteur en médecine.

Secrétaire : M. Gueneau-d'Aumont, Secrétaire de la Faculté des Sciences, Professeur de Physique à la même Faculté et au Collège royal.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉSIDANS.

M. Le Compasseur, Marquis de Courtivron ✱ ✱, ancien Colonel de cavalerie, Maire de Dijon. 14 *Mars* 1782.

M. Ranfer, Baron de Bretenière ✱, Premier Président de la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. Riambourg ✱, Président de Chambre à la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. le Chevalier de Berbis des Maillys ✱, Député de la Côte-d'Or à la Chambre des Députés des départemens. 22 *Mai* 1822.

Signes pour les décorations.

Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

✱ Chevalier.

Ordre royal de la Légion d'Honneur.

(G. C. ✱), Grand'Croix. (O. ✱), Officier.
(G. ✱), Grand-Officier. ✱, Chevalier.
(C. ✱), Commandeur.

M. Barbier de Reulle ✠, Président de Chambre à la Cour royale. 5 *Juin* 1822.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉGNICOLES.

S. Em. M.gr le Cardinal de Lafare, Archevêque de Sens et Auxerre, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, premier Aumônier de S. A. R. *Madame*, Duchesse d'Angoulême, à Paris. 24 *Janvier* 1779.

S. S. le Comte de Lacépède (G. C. ✠), Pair de France, Membre de l'Institut royal (Académie royale des Sciences), etc., à Paris. 2 *Décembre* 1779.

M. le Comte de Tocqueville (O. ✠), Commandeur de l'Ordre du Mérite Civil, *dit* de la Couronne de Bavière; de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse, de seconde classe; ancien Préfet de la Côte-d'Or, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, préfet du département de la Somme, à Amiens. 6 *Mars* 1816.

ACADÉMICIENS HONORAIRES ÉTRANGERS.

S. A. R. le Prince Auguste-Frédéric d'Angleterre, DUC DE SUSSEX, à Londres. 13 *Mai* 1818.

M. le Baron de Zach, de la Société royale de Londres, Correspondant de l'Institut royal de France (Académie des Sciences), à Gênes. 16 *Décembre* 1784.

Lord Holland, à Londres. 6 *Mai* 1818.

ACADÉMICIENS RÉSIDANS.

M. Renaud, Inspecteur de l'Académie royale universitaire. A. L. (Cl. des Sciences). 16 *Juillet* 1778.

M. Durande ✠, Chevalier de l'Ordre de St.-Michel, Docteur en médecine, Membre de la Commission administrative des Hospices et de l'administration

du Mont-de-Piété. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 16 *Juin* 1785.

M. Antoine, Docteur en médecine, Professeur à l'Ecole secondaire de médecine, médecin consultant de la Chambre des pauvres. (Cl. des Sciences). 21 *Décembre* 1786.

M. Vallot, Docteur en médecine, Professeur-Adjoint d'Histoire naturelle à la Faculté des Sciences, et des Sciences physiques au Collège royal; Directeur du service des épidémies du département de la Côte-d'Or, chargé de l'arrondissement de Dijon; Médecin en chef du Grand-Hôpital; Professeur à l'Ecole secondaire de médecine, et de Botanique au Jardin des Plantes. (Cl. des Sciences). 26 *Janvier* 1792.

M. de Gouvenain, Membre du Collège électoral du département de la Côte-d'Or. A.-L. (Cl. des Sciences). 3 *Juillet* 1798.

M. Morland, Docteur en médecine, Professeur d'Histoire naturelle à la Faculté des Sciences, et de Botanique au Jardin des Plantes; Professeur à l'Ecole secondaire de médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 30 *Novembre* 1798.

M. Charbonnier. (Cl. des Sciences). 30 *Novemb.* 1798.

M. C.-N. Amanton ✠, Avocat à la Cour royale, Conseiller de Préfecture du département de la Côte-d'Or, Juge suppléant au Tribunal de première instance. (Cl. des Belles-Lettres). 2 *Décembre* 1799.

M. Poncet, Avocat à la Cour royale, Professeur à la Faculté de Droit. (Cl. des Belles-Lettres). 22 *Juillet* 1802.

M. Naigeon, Professeur de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts. A. L. (Cl. des Beaux-Arts). 2 *Décembre* 1802.

M. le Comte Charbonnel ✱ (G. ✱), Lieutenant-Général des armées du Roi, Inspecteur-Général d'artillerie. (Cl. des Sciences). 21 *Avril* 1803.

M. Berthot ✱, Inspecteur-Général de l'Université de France, Recteur de l'Académie royale universitaire de Dijon, Doyen de la Faculté des Sciences et Professeur de Mathématiques à la même Faculté. (Cl. des Sciences). 7 *Juillet* 1803.

M. Protat, Docteur en médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 7 *Juillet* 1803.

M. Devosge, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, et Professeur de peinture à la même Ecole. (Cl. des Beaux-Arts). 11 *Mars* 1806.

M. Guichard, Pharmacien. (Cl. des Sciences). 21 *Janvier* 1807.

M. Proudhon, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Doyen de la Faculté de Droit. A. L. (Cl. des Belles-Lettres). 17 *Juin* 1807.

M. Couturier, Professeur de Rhétorique au Collège royal. (Cl. des Belles-Lettres.) 8 *Juin* 1808.

M. Masson-Four, ancien Pharmacien. (Cl. des Sciences). 12 *Avril* 1809.

M. Travisini, Maître de Chapelle de la Cathédrale. A. L. (Cl. des Beaux-Arts). 14 *Juin* 1809.

M. Mathieu, Ingénieur-Architecte. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 7 *Avril* 1812.

M. Peignot, Inspecteur de l'Académie royale universitaire, chargé par commission temporaire des fonc-

tions de Recteur. (Cl. des Belles-Lettres). 8 *Décembre* 1813.

M. Bornier, Professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts. (Cl. des Beaux-Arts). 6 *Septembre* 1815.

M. Gueneau-d'Aumont, Secrétaire de la Faculté des Sciences, Professeur de physique à la même Faculté et au Collège royal. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 24 *Janvier* 1816.

M. Gueneau de Mussy ✱, doyen de la faculté des lettres, Professeur de littérature grecque à la même Faculté. (Cl. des Belles-Lettres). 31 *Janvier* 1816.

M. Nault ✱, Procureur-Général en la Cour royale. A. L. (Cl. des Belles-Lettres). 21 *Février* 1816.

M. Grasset, Membre du Collège électoral du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Sciences). 30 *Décembre* 1818.

M. Foisset, Avocat à la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 28 *Juin* 1820.

M. Perrenet de Charrey, Membre du Collège électoral du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres et Cl. des Beaux-Arts). 8 *Mai* 1822.

M. Tilloy, Pharmacien, Membre du Jury médical du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Sciences). 3 *Juillet* 1822.

M. Lorain, Avocat à la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Juillet* 1822.

M. Salgues, Docteur en médecine. (Cl. des Sciences). 24 *Juillet* 1822.

M. Séné, Docteur en médecine, Professeur de chimie à la Faculté des sciences. (Cl. des Sciences). 7 *Août* 1822.

M. le Marquis D'ARBAUD-JOUQUES ✱ (O. ✱), Préfet du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres). 7 *Mai* 1823.

M. BAUDOT-LAMBERT, Juge au Tribunal de première instance. (Cl. des Belles-Lettres). 28 *Janvier* 1824.

M. TOUSSAINT, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 19 *Mai* 1824.

ACADÉMICIENS NON RÉSIDANS.

M. ANCELOT ✱, Homme de lettres, Pensionnaire du Roi, à Paris. 26 *Décembre* 1821.

M. *Ch.* BABBAYE, de la Société royale de Londres et de celle d'Edimbourg, Secrétaire de la Société astronomique de Londres, etc., à Londres. 7 *Août* 1822.

M. BALBIS, Docteur en médecine, ancien Professeur de botanique à la Faculté de médecine de Turin, etc., à Lyon. 8 *Avril* 1807.

M. le Duc de BASSANO (G. C. ✱), ancien Ministre-Secrétaire d'État, à Paris. ....

M. BASTARD, Professeur de botanique, à Angers. 24 *Février* 1813.

M. BOINVILLIERS, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Versailles. 24 *Juillet* 1822.

M. BOSC ✱, Membre de l'Institut (Acad. des Sciences, Cl. des Sciences physiques), Associé libre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. BOUVIER ✱, Médecin du Garde-Meuble de la Couronne, à Paris. 22 *Août* 1798.

S. S. le Duc DE BRISSAC (C. ✱), Pair de France, an-

cien Préfet du département de la Côte-d'Or, à Paris. 24 *Juin* 1812.

M. CARNOT ✱, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris. 23 *Juin* 1813.

M. le Chevalier CAUCHY (O. ✱), officier non commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Garde des archives de cet Ordre, et des registres de la Chambre des Pairs, etc., à Paris. 24 *Juin* 1812.

S. S. le Comte CHAPTAL (G. ✱), Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Pair de France, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), etc., à Paris. 19 *Juin* 1784.

M. CHAUSSIER ✱, Chevalier de l'Ordre de St.-Michel, Professeur honoraire de la Faculté de médecine de Paris, Membre de l'Institut (Académie royale des Sciences), Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris. 14 *Novembre* 1776.

M. le Comte *Maxime* de CHOISEUL-DAILLECOURT ✱, Membre de l'Institut (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres), ancien Préfet du département de la Côte-d'Or, à Paris. 13 *Septembre* 1815.

M. COLIN, Professeur de chimie à l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr. 12 *Avril* 1820.

M. COSTE, ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, à Besançon. 26 *Juillet* 1809.

S. S. le Comte DARU (G. C. ✱), Pair de France; de l'Ordre royal et militaire de l'Aigle-Blanc de Pologne; commandeur de l'Ordre de Saint-Henri, de Saxe; Membre de l'Institut (Académie française), etc., à Paris. 11 *Avril* 1804.

M. Delcros ✱, Capitaine de première classe au Corps royal des ingénieurs géographes, Employé aux opérations de la Carte de France, à Paris. 29 *Novembre* 1820.

M. Desfontaines ✱, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de botanique au Jardin du Roi, à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. le Baron Denon (O. ✱), de l'Ordre de Ste-Anne, de deuxième classe, de Russie; Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. le Baron des Genettes (C. ✱), Médecin en chef des armées, Membre du Conseil de santé au Ministère de la guerre, à Paris. 14 *Mars* 1810.

M. Desvignes, Maître de Chapelle de l'église métropolitaine Notre-Dame de Paris, etc., à Paris. 26 *Avril* 1820.

M. Du Chanoy ✱, Docteur-Régent de l'ancienne Faculté de Médecine en l'Université de Paris, etc., à Paris. 11 *Mars* 1779.

M. le Comte François de Neufchateau (G. ✱), Membre de l'Institut (Académie française), Vice-Président de la Société royale et centrale d'Agriculture séant à Paris, etc. à Paris. 18 *Janvier* 1765.

M. Fremiet-Monnier, à Bruxelles. 4 *Mai* 1805.

M. Gibelin, Docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de la Société des Amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts d'Aix (Bouches-du-Rhône), à Aix. 12 *Novembre* 1809.

M. Gasse (*Stephano*), Correspondant de l'Institut royal (Académie royale des Beaux-Arts), à Naples. 22 *Novembre* 1809.

M. GUILLAUME, Juge au Tribunal de première instance de Besançon, Secrétaire-Adjoint de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville, à Besançon. 22 *Mars* 1820.

M. GUILLEMOT ✱, ancien Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. l'Abbé HEMMER, Secrétaire perpétuel de la Société météorologique, etc., à Manheim. 13 *Novembre* 1783.

M. HERNANDEZ, Professeur à l'Ecole de médecine navale, à Toulon. 4 *Janvier* 1809.

Sir HERSCHEL (J.-Fr.-W.), de la Société royale de Londres, de celles d'Edimbourg et de Gotting, Secrétaire de la Société astronomique de Londres, à Londres. 7 *Août* 1822.

M. le Chevalier HUZARD ✱, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur-Général des Ecoles royales vétérinaires, etc., à Paris. 22 *Août* 1798.

M. JACOTOT, Professeur de littérature à l'Université de Louvain. 22 *Août* 1798.

M. KUHN, Professeur d'anatomie à Leipsick. 26 *Janvier* 1792.

M. *Auguste* DE LABOUÏSSE, Hommes de lettres à Castelnaudary. 26 *Mai* 1824.

M. le Chevalier LANDRIANI, à Milan. 21 *Juillet* 1785.

M. DE LASALETTE ✱, Maréchal-de-Camp d'Artillerie, à Grenoble. 1er *Mars* 1815.

M. LEBARBIER aîné, Membre de l'Institut (Académie royale des Beaux-Arts), à Paris. 11 *Avril* 1804.

M. le Chevalier LENOIR ✱, Administrateur des mo-

numens de l'église royale de Saint-Denis, de la Société royale académique des Sciences de Paris, à Paris. 2 *Décembre* 1818.

M. Lesage, Inspecteur des Ponts et Chaussées, à Valence. 21 *Janvier* 1807.

M. Lesueur ✱, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Surintendant de la musique de la Chapelle du Roi, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris. 26 *Juillet* 1809.

M. le Comte Maret ✱, ancien Conseiller d'État, à Paris. . . . .

M. Martin, Docteur en médecine, ancien Président de l'Académie de Lyon, à . . . . . . 19 *Février* 1812.

M. Masuyer, Docteur en médecine, Professeur de chimie médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg. 23 *Décembre* 1784.

M. l'Abbé Mermet, ancien Censeur des études, etc., à Saint-Claude. 29 *Avril* 1812.

M. Mollevaut, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris. . . . .

M. Parkes (Sam.), Membre de l'Institution royale de la Grande-Bretagne, de la Société linnéenne, et de la Société géologique de Londres. 24 *Juillet* 1822.

M. Persoon, ... 3 *Décembre* 1823.

M. Petitot ✱, Conseiller - Secrétaire - Général du Conseil royal de l'Instruction publique, à Paris. 18 *Janvier* 1804.

M. Planche, Pharmacien, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, à Paris. 24 *Février* 1813.

M. Poyet, Architecte de la Chambre des Députés et

de la ville de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris. 9 *Juillet* 1789.

M. Quatremère de Quincy (O. ✱), Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Membre de l'Institut (Académies des Inscriptions et Belles-Lettres et des Beaux-Arts), Secrétaire perpétuel de celle des Beaux-Arts, à Paris. 8 *Août* 1821.

M. Radet, Homme de lettres, Pensionnaire du Roi, à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. le Chevalier Riboud père ✱, Président honoraire à la Cour royale de Lyon; Correspondant de l'Institut (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres), de plusieurs Sociétés savantes régnicoles et étrangères; Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg. 18 *Janvier* 1781.

M. Saissy, Docteur en médecine, à Lyon. 20 *Novembre* 1811.

M. Salgues (J.-B.), Homme de Lettres, à Paris. 23 *Juillet* 1823.

M. Samoiolowitz, Docteur en médecine, de la Société royale d'Edimbourg, etc., à Cherson. 15 *Août* 1782.

M. Séguier (O. ✱), Préfet du département de l'Orne, à Alençon. 12 *Juin* 1822.

M. Suremain de Missery, ancien Officier au Corps royal d'artillerie, de la Société royale académique des Sciences de Paris, etc., à Beaune. 23 *Juillet* 1789.

M. le Chevalier Tessier ✱, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, Membre de l'Institut (Acad. royale des Sciences), honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. Thiébaud de Bernéaud, Sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris. 4 *Janvier* 1815.

M. Thouin ✱, Professeur-Administrateur au Jardin du Roi, Membre de l'Institut (Acad. des Sciences), associé libre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. le Chevalier Valentin ✱, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Docteur en médecine, ancien Professeur et médecin en chef des Hôpitaux français en Amérique, associé non résidant de l'Académie royale de médecine, à Nancy. 18 *Janvier* 1804.

M. Van Mons, Professeur de chimie, à Bruxelles. 18 *Janvier* 1804.

M. Vaucher, Ministre du Saint Evangile et Professeur de botanique, à Genève. 6 *Décembre* 1809.

M. Vauquelin ✱, Chevalier de l'Ordre de St.-Michel, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur-Administrateur du Jardin du Roi, etc., à Paris. 2 *Décembre* 1802.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS.

M. Aikin (*Arthur*), Membre de la Société linnéenne, Secrétaire de la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de Londres. 18 *Mai* 1818.

M. Amoreux, Docteur en médecine, à Montpellier. 15 *Juillet* 1790.

M. Arnaud l'aîné, Docteur en médecine, au Puy. 1er *Avril* 1818.

M. Artaud, Directeur du Musée, à Lyon. 13 *Janvier* 1808.

M. Audibert-Caille, Docteur en médecine, à Bargemont. 28 *Juin* 1809.

M. Balme, Docteur en médecine, à Lyon. 4 *Août* 1819.

M. Baumes, Professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. 23 *Janvier* 1783.

M. Berriat-Saint-Prix, Professeur à la Faculté de droit de Paris. 1er *Mai* 1811.

M. Boucharlat, Homme de lettres, Membre résidant de la Société royale académique des Sciences de Paris. 5 *Juillet* 1820.

M. Brugmann, Docteur en philosophie, à Groningue. 27 *Mars* 1783.

M. Brugnatelli, Professeur d'Histoire naturelle, à Pavie. 29 *Novembre* 1820.

M. Brugnot, Régent d'humanités, au Collège de Troyes. 17 *Juillet* 1822.

M. Brunel, ancien Directeur de l'Académie de Béziers, à Béziers. 1er *Mars* 1792.

M. Burard, ancien ingénieur des mines du Palatinat, etc., à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. Cadet de Vaux, Associé libre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris. 6 *Janvier* 1803.

M. Champollion-Figeac, Secrétaire de la Société des Sciences et des Arts de Grenoble, à Grenoble. 3 *Avril* 1808.

M. Chasle de Latouche, de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, à Belle-Isle-en-Mer. 26 *Mai* 1824.

M. N. Chatillon, Homme de lettres, à Paris. 24 *Décembre* 1823.

M. Chèze, Docteur en médecine, à Châlon-sur-Saône. 20 *Août* 1823.

M. Coindet, Docteur en médecine, à Genève. 18 *Février* 1818.

M. Colby, Membre de la Société royale, à Edimbourg. 18 *Mai* 1818.

M. Collyer, Membre de la Société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.

M. Curwen, Membre du Parlement d'Angleterre. 18 *Mai* 1818.

M. Delamartine aîné, de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, à Mâcon. 4 *Août* 1791.

M. Deluc (J.-A.), à Genève. 24 *Juin* 1818.

M. Desgranges, Docteur en médecine, à Lyon. 18 *Août* 1791.

M. Désormes-Duplessis, Propriétaire manufacturier, à Verberie. 14 *Juin* 1800.

M. Desprez. . . . . à Paris. 2 *Décembre* 1802.

M. Devilly (L.), Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Metz. 23 *Janvier* 1822.

M. Dodwel, à Londres. 14 *Janvier* 1818.

M. Dubois, ancien Chef de division au Ministère de l'Intérieur, à Paris. 22 *Août* 1798.

M. Duhamel ✱, Membre du Conseil général des mines, Inspecteur-Général, à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. Féron, Docteur en médecine, à Paris. 22 *Mars* 1816.

M. Feytou, Bibliothécaire de la ville de Langres, à Langres. 18 *Août* 1785.

M. François, ancien Chirurgien de la Marine, à Auxerre. 14 *Août* 1788.

M. Gallot, Docteur en médecine, ancien Député aux États-Généraux, à Saint Maurice-le-Girard. 29 *Janvier* 1789.

M. Goulet, Architecte, à Paris. 21 *juillet* 1803.

M. Grégory (*Olinthus*), Membre de la Société philosophique de Londres, à Woolvich. 28 *Janvier* 1812.

M. Grognier, Professeur à l'Ecole royale d'Economie rurale vétérinaire de Lyon; Secrétaire de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de la même ville, à Lyon. 16 *Mars* 1821.

M. Grunwald, Chevalier du Lyon belgique, Docteur en médecine, à Bellevaux, près Bouillon. 11 *Avril* 1782.

M. de Haldat, Docteur en médecine, Professeur de chimie, Secrétaire de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, à Nancy. 23 *Mai* 1804.

M. Hazard-Mirault, Secrétaire-Général de l'Athénée des arts, etc., à Paris. 27 *Janvier* 1819.

M. Hubaud, de l'Académie de Marseille, à Marseille. 5 *Juillet* 1820.

M. Hurtrel d'Arboval, Amateur de l'art vétérinaire, à Montreuil-sur-Mer. 1er *Mai* 1816.

M. Lacoste de Plaisance, Professeur de physique et d'histoire naturelle, à Clermont-Ferrand. 22 *Avril* 1807.

M. Lamoureux (*Justin*), Substitut du Procureur du

Roi près le Tribunal de première instance, à Nancy. 24 *Août* 1808.

M. Larche, Docteur en médecine, à Paris. 9 *Mai* 1821.

M. Lavallée, ancien Secrétaire du Musée, à Paris. 11 *Avril* 1804.

M. Legrand ✱ (C. ✤), Maréchal-de-Camp du Corps royal du génie, en retraite, à Vosne près Nuits. 28 *Novembre* 1804.

M. Lemaistre ✱, ancien Inspecteur-Général des poudres et salpêtres, à La Fère. 18 *Novembre* 1802.

M. Lombard, de la Société royale et centrale d'agriculture, à Paris. 13 *Janvier* 1785.

M. Mallet-Butini, Homme de lettres, à Genève. 15 *Juillet* 1790.

M. Maquart, Homme de lettres, à Paris. 29 *Novembre* 1820.

M. Marchant, Docteur en médecine, de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, à Besançon. 4 *Février* 1800.

M. Matthey, Secrétaire de la Société de Médecine, à Genève. 22 *Mars* 1820.

M. Montfalcon, Docteur en médecine, à Lyon. 16 *Avril* 1823.

M. *César* Moreau, Élève vice-consul de France en Angleterre, à Londres. 12 *Novembre* 1817.

M. Moreau de Jonnès ✱, Correspondant de l'Institut (Académie royale des Sciences), etc., à . . . . . 26 *Novembre* 1817.

M. Naville, Docteur en médecine, au Bourgneuf. 20 *Août* 1823.

M. Opoix, Inspecteur des eaux minérales, à Provins. 9 *Avril* 1780.

M. Pérolle, Professeur d'anatomie, à Toulouse. 19 *Juillet* 1792.

M. *Edouard* Petit, Docteur en médecine, à Corbeil. 19 *Août* 1818.

M. Petitot, Statuaire, à Paris. 23 *Décembre* 1802.

M. Pettitgrew, de la Société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.

M. Picquet, Docteur en médecine, décoré de la grande médaille d'or du Mérite-Civil d'Autriche, etc., à Saint-Claude. 12 *Décembre* 1804.

M. Ponce, Graveur, à Paris. 21 *Juillet* 1803.

M. Ramet, Sculpteur, à Paris. 24 *Août* 1808.

M. Raymond, Préfet, et Professeur de mathématiques spéciales au Collège royal de Chambéry; de l'Académie royale de Turin, de celle de Goettingue, etc., à Chambéry. 17 *Juin* 1807.

M. Regnier ✠, Conservateur du dépôt central d'artillerie, à Paris. 8 *Février* 1804.

M. Révolat, Docteur en médecine, à Bordeaux. 16 *Mars* 1808.

M. Richard de la Prade, Docteur en médecine, Professeur de médecine clinique, à Lyon. 10 *Août* 1808.

M. Richerolle, Professeur de rhétorique, à Avalon. 22 *Mars* 1820.

M. Rochet, à Villey-sur-Tille. 30 *Novembre* 1798.

M. *Eusèbe* Salverte, Homme de lettres, à Paris. 3 *Août* 1801.

M. Silvestre ✠, Secrétaire perpétuel de la Société

royale et centrale d'agriculture, à Paris. 8 *Janvier* 1803.

Sir *John* SINCLAIR, Baronnet, fondateur de la Société d'agriculture de Londres, à Londres. 19 *Août* 1818.

M. TEZENAS (de Montbrison), Homme de lettres, à Paris. 22 *Août* 1821.

M. THOMAS, Secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans. 24 *Décembre* 1823.

M. THOMASSIN (O. ✱), Docteur en médecine, ancien Chirurgien en chef des armées, à Besançon. 21 *Août* 1783.

M. TOURNON, Docteur en médecine, à Toulouse. 29 *Avril* 1812.

M. WAISSE, Inspecteur des postes, au Mans. 23 *Novembre* 1808.

NOTA. L'Académie étant dans l'intention d'ajouter désormais exactement, au nom de chacun de ses Membres *résidans, non résidans*, et de ses *Associés correspondans*, ses *titres académiques* et autres, les personnes inscrites dans la présente Liste sont invitées à mettre la Compagnie dans le cas de remplir cet objet, par l'envoi de la *notice* de ces titres à son Président.

TABLE
DES MATIÈRES.

Discours d'ouverture de la Séance publique du 23 août 1823. . . . . Page 5

COMPTE RENDU.

Partie des Sciences, *rédigée par M. Durande.* 18

CHIMIE.

Analyse nouvelle de la scille, par M. Tilloy. 22

Nouvelles expériences sur la bile, par M. Séné. 26

— *sur les fermens, par M. Colin.* . . . 30

MÉDECINE.

Observation sur le Prurigo formicans, *par M. Salgues.* 33

— *sur un calcul intestinal,* par le même. 34

— *sur un singulier phénomène de menstruation,* par le même. 38

— *sur le caractère contagieux de l'ophtalmie,* par le même. 39

— *sur une nouvelle cause de rupture du tendon d'Achille,* par le même. . 43

— *sur l'ablation d'une paupière inférieure affectée d'un vice cancereux,* par le même. 44

— *sur un fait de double vaccination, par M. le Docteur Desgrange* 47

— *sur le tétanos américain, par M.* LACHAISE 47
— *sur une affection aphteuse traitée par M.* RECAMIER. 48

GÉOLOGIE.

Mémoire de M. DELUC, *sur les os fossiles et sur la chaleur de la terre.* . 49

MÉCANIQUE.

Mémoire de M. GUENEAU D'AUMONT, *sur un nouveau perfectionnement du pendule trouvé par M.* VERNEUIL, *Horloger à Dijon.* 50

Partie des Lettres, *rédigée par M.* FOISSET. 59

ANTIQUITÉS.

ARCHÉOLOGIE.

Autel du Dieu Mars, à Aignay-le-Duc. 65
Tombeaux d'Aignay. 66
Recherches sur l'ancienne ville de Latiscon, près de Châtillon-sur-Seine. 68
Bas-relief trouvé à Alise, par M. MATHIEU. 69
Nouvelles fouilles d'Alise. 71
Projet d'un Musée archéologique à Dijon. 74

NUMISMATIQUE.

Mémoire sur les moyens de reconnoître la falsification des Médailles antiques en argent, par M. DE CHARREY. 76

ANTIQUITÉ RELIGIEUSE.

Rapprochemens entre les traditions profanes les plus anciennes et les tradi-

tions bibliques, par M. FOISSET. . . 81

PHILOLOGIE.

Découvertes de M. Champollion sur l'écriture hiéroglyphique. 91
Sur une édition d'Homère, par M. Knight 95
Remarques sur le Tacite de M. Lemaire, par M. SÉGUIER. 99

HISTOIRE.

HISTOIRE POLITIQUE.

Des libertés de l'ancienne France, par M. LORAIN. 100

CRITIQUE HISTORIQUE.

Légitimité de l'avénement de Hugues Capet à la couronne, par M. FOISSET. 110

BIOGRAPHIE.

Notices par MM. GIRAULT, AMANTON *et* FOISSET. 118

PHILOSOPHIE.

Rapport sur la doctrine de M. de LA MENNAIS, *par M.* RIAMBOURG. . . 120
(Voy. le texte même du Rapport, pag. 185.)

LITTÉRATURE.

Epître à M. de Chênedolé, par M. le marquis D'ARBAUD-JOUQUES. 122
(Voy. plus bas, pag. 221.)
Ode à Louis XIV, par M. BRUGNOT. . 124
Chant guerrier d'un Eduen, par le même. 126
Traduction du récit d'Ugolin, par le même. 129

Méditation poétique, par le même. . . . 131
Ode sur la Grèce, par le même. . . . 133

CONCOURS POUR 1823.

Rapport sur les Mémoires de chimie envoyés au concours, par M. Séné. 137
Rapport sur le concours ouvert sur la question de l'Autorité, par M. Foisset. 142
Noms des Concurrens qui ont obtenu les deux accessits. 184
Rapport de M. Riambourg sur la réfutation qu'a faite M. de Missery du système de M. de la Mennais. 185

POÉSIE.

Epître à M. de Chênedollé sur la moralité du Poëte, par M. le marquis d'Arbaud-Jouques. 221
La Chapelle des Bois, idylle, par M. Brugnot. 232

NÉCROLOGIE.

Eloge de Sir Joseph Bancks, par M. Durande. 237
Notice sur M. Volfius. 266
— *sur M. Caillet.* 271
— *sur M. Prudhon.* 272
— *sur M. Girault.* 275
Catalogue des Livres envoyés à l'Académie, du 24 *août* 1821 *au* 24 *août* 1823. 282
Liste des Membres de l'Académie. . . . 302

FIN.

ARCHÉOLOGIE

DE LA CÔTE-D'OR,

RÉDIGÉE PAR ORDRE DE LOCALITÉS, CANTONS ET ARRONDISSEMENS,

D'après le vœu de la Commission d'histoire et d'antiquités de la France de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et de la Commission permanente des antiquités formée dans le sein de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon;

PAR C.-X. GIRAULT, J. de P.,

Président de la Commission, membre de plusieurs Sociétés savantes de Paris et des Départemens.

... *Facta patrum, series longissima rerum,*
Per tot ducta viros antiquâ ab origine gentis.
ÆNEID., *lib.* I, *vers.* 641.

A DIJON,

DE L'IMPRIMERIE DE FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI.

Janvier 1823.

A MONSIEUR

SÉGUIER,

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Monsieur,

*L'hommage de l'*Archéologie de la Côte-d'Or *appartenoit de droit au premier Magistrat de ce département, surtout par la protection éclairée qu'il accorde aux recherches sur les antiquités de ce sol qui vit succomber la liberté gauloise sous les efforts et la tactique des Romains, et qui depuis fut, pendant plusieurs siècles, habité par le peuple vainqueur.*

Mais il se joint un motif de plus pour que cet inventaire de nos richesses archéologiques paroisse sous vos auspices, Monsieur; c'est la haute connoissance que vous avez de la langue, de l'histoire, des mœurs publiques et privées des Grecs (1) *et des Romains* (2) : *étude qui vous fait saisir au*

---

(1) De l'emploi des conjonctions, suivi des modes conjonctifs dans la langue grecque. Paris, 1814, in-8°.

(2) Lettre sur l'édition de Tacite, qui fait partie de la nouvelle collection des classiques latins. Dijon, 1821, in-8°. — M. Séguier

premier coup d'œil les monumens de ces peuples, en distinguer les rapports et les nuances, et les juger en maître habile, profondément versé dans une science sur laquelle tant de personnes n'ont que des notions superficielles aujourd'hui.

Vous portez, Monsieur, un nom également illustre dans les fastes de la magistrature et dans les recueils de l'érudition (1); *et, sous ces deux rapports, vous en soutenez dignement la gloire : c'est donc tout à la fois au magistrat et au savant que cette dédicace est offerte. Daignez l'agréer, Monsieur, comme une foible preuve de ma reconnoissance pour les bontés dont vous voulez bien m'honorer particulièrement, et de la haute et très respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,*

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

C.-X. Girault.

Dijon, le 1.er décembre 1822.

---

a en porte-feuille un plus grand ouvrage, contenant des remarques sur Tacite, remplies d'une haute érudition.

(1) Jean-François Séguier, de l'Académie des inscriptions, antiquaire et numismate distingué, d'après la position des trous qui recevoient les crampons des lettres, recomposa l'inscription placée sur le portique de la maison carrée de Nismes.

AVANT-PROPOS.

La savante Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le rapport qui lui a été fait, le 20 juillet 1821, sur les travaux des diverses commissions archéologiques de la France, a daigné distinguer (page 7 *in fine*) la notice que nous avons publiée (juin 1821) des divers objets d'antiquités jusqu'alors découverts dans le département de la Côte-d'Or, et a bien voulu applaudir à l'idée de faire participer à la découverte des antiquités, tous les hommes éclairés du département. Mais cette Académie (*lettre ministérielle du* 8 *juillet* 1822), a demandé que cette série de monumens, au lieu d'être faite par analogie d'objets archéologiques, fût rédigée par communes, cantons et arrondissemens. Déférant à ce vœu des maîtres en cette partie, nous avons refondu notre première notice, et lui avons donné la forme désirée; et comme l'édition de cette première notice est épuisée, nous en donnons une seconde, dans un nouvel ordre, plus détaillée, et augmentée des découvertes faites depuis dans ce département.

Nous ne saurions nous tromper en suivant la marche indiquée par les plus célèbres antiquaires de la France; aussi nous espérons que ce nou-

veau travail sera accueilli avec autant d'indulgence que les précédens (1), et qu'il remplira éminemment le même but, celui de rendre soigneux et attentif à la découverte des monumens antiques dans les lieux où l'on en a déjà recueilli, par conséquent où il en peut exister encore, et d'inciter MM. les maires, curés et desservans, propriétaires, architectes et conducteurs de travaux, à surveiller les fouilles et excavations faites dans leurs communes, et à en donner sur le champ avis aux membres de la Commission des antiquités, pour qu'ils puissent s'y transporter, s'ils le croient nécessaire, et examiner le mérite de la découverte.

D'après ce mode, chacun verra dans sa contrée ce qui le concerne, et n'ayant à s'occuper que des lieux qu'il habite, redoublera de surveillance, et sa surveillance deviendra d'autant plus simple et plus facile qu'elle sera limitée aux localités.

---

(1) A la distribution des prix archéologiques, qui a été faite par l'Institut à sa séance du 20 juillet 1821, le premier accessit fut décerné à M. Girault. Le 26 juillet 1822, il obtint la première des médailles d'or.

ARCHÉOLOGIE

DE LA CÔTE-D'OR.

ARRONDISSEMENT DE DIJON.

Deux routes romaines traversoient cet arrondissement :

Celle de Langres à Châlon-sur-Saône, par *Orville*, *Til-Châtel*, *Gemeaux*, *Marsannay*, *Norges*, *Bellefond*, *la Colombière*, *Perrigny*, *Broindon*, *Epernay*, *Saint-Bernard*, *Argilly* et *Villy*.

L'autre, de Langres à Dôle, par *Sacquenay*, *Fontaine-Française*, *Mirebeau*, *Pontailler*, *Auxonne* et *Dôle*.

Le long de ces deux routes on a rencontré des médailles et des monumens romains, entre autres à *Sacquenay* et à *Norges* des fragmens de colonnes milliaires.

Canton d'Auxonne.

Le soc de la charrue a rencontré, en 1816, sur le territoire d'Auxonne, près du hameau des *Trois-Maisons*, un tronçon de colonne portant l'inscription : *Imp. Cæs. Traian. Hadrian. p. m..... pot.*

cos. 11, probablement placée le long de la voie romaine.

En 1764 on trouva sur le territoire d'*Auxonne* beaucoup de médailles romaines du II.e siècle.

A *Brize*, hameau au N. E. de cette ville, on a découvert en 1772 un pot rempli de neuf cents médailles gauloises de très bon argent ; à *Billey*, en 1803, une pièce celtique en or ; sur le sol de *Tillenay*, d'anciens tombeaux.

M. Girault a traité plusieurs points de l'histoire de la ville d'Auxonne. (*Magas.-Encycl.*, juillet 1809. — mars 1810. — mai 1812.)

Canton de Genlis.

Rouvres est le lieu le plus ancien de ce canton ; le roi Thierry y avoit son palais : on lit un mémoire à ce sujet dans les *Variét. historiq.* (par Dreux du Radier), tom. 1er, 1-15. D. Grappin a disserté à ce sujet (Fontette, 449, 450.) M. Girault s'en est aussi occupé. (*Lett. manusc. en porte-feuille.*)

Canton de Dijon.

Le sol de cette ville fut très anciennement habité ; on y découvre, à chaque fois qu'il est fouillé à quelque profondeur, des fragmens de temples, d'autels, de grands édifices, de colonnes, corniches, de tombeaux, de bas-reliefs antiques, dont la plupart sont conservés au Jardin des Plantes, dans

celui de M. de Vesvrotte et dans celui de l'Académie, dans les murs de clôture des maisons Mielle, Baudot, etc., etc., etc.

On se propose, et M. le comte FORBIN DE JANSON, inspecteur général des Musées de France, seconde fortement ce projet, d'affecter une salle, au rez-de-chaussée, sous le Musée, pour y placer tous ces fragmens antiques dans l'ordre qu'ils le demandent, et former ainsi un Musée d'archéologie, tant en pierres qu'en bronze et métaux, tel qu'il existe dans plusieurs villes de France.

Les abbés FYOT (1), RICHARD (2), CHENNEVET (3), COURTÉPÉE (4) et BOULLEMIER (5); Jean RICHARD (6), Jean GUENEBAUD (7), Franç. BAUDOT (8), Dom PLANCHER (9) et Antoine GARREAU (10); MM. LEGOUZ-GERLAND (11), P.-L. BAUDOT (12), J. ANTOINE (13), et GIRAULT (14), ont amplement disserté sur l'ancienne

---

(1) Hist. de l'abbaye de Saint-Etienne. Dijon, 1696, in-folio.
(2) Tablettes de Bourgogne, 1753 à 1760, in-24.
(3) Mém. à la suite des Almanachs de la province.
(4) Descript. hist. et top. de Bourgogne, in-8.°, 7 vol.
(5) Mém. manus. à l'Académie de Dijon.
(6) Antiquitat. Divionens. Paris., 1685, in-8°.
(7) Réveil de Chyndonax. Dijon, 1621, in-4°.
(8) Lettres sur l'origine des villes d'Autun et de Dijon, 1710.
(9) Hist. générale de Bourgogne. Dijon, 1739, in-fol., 4 vol.
(10) Descript. du Gouvernement de Bourgogne, 1734, in-8°.
(11) Dissert. sur l'origine de Dijon, 1771, in-4°.
(12) Nouv. mélang. historiques, 1810, in-8.°, 2 vol.
(13) Plusieurs Mémoires détachés sur divers monumens.
(14) Essais sur Dijon, 1814, in-12, 564 pages.

existence de cette ville, d'après les monumens découverts dans le temps où ils écrivoient et en partie conservés aujourd'hui.

M. Girault a publié des mémoires particuliers sur l'époque de la mort de Saint Benigne, 1817; — sur les tombeaux découverts sur le Mont-Afrique, 1818; — sur ceux trouvés sous la rue Berbisey en 1820; — sur les fouilles de la rue des Singes en 1819, etc., etc. M. Mathieu, membre de la Commission, a donné une notice sur des tronçons de colonnes antiques et morceaux de sculpture provenant des fondations du nouveau théâtre, etc., etc.

A *Talant*, on a découvert dans les vignes une petite statue de *Crepitus;* on prétend que les Druides y avoient un autel consacré *Virgini pariturœ*. M. Girault a donné une notice sur la salle gothique souterraine qui y fut découverte en 1821.

A *Bellefond*, on reconnoît encore les traces d'une voie romaine.

A *Larrey*, on trouva en 1800 une grande quantité de médailles en argent de bas aloi, pesant sept livres poids de marc; le fondeur qui les acheta n'en retira que quatre marcs et demi d'argent fin.

L'abbé Boullemier a donné un mémoire sur la bataille gagnée par Clovis à *Fleurey-sur-Ouche*, l'an 500 : on y découvrit un monument équestre.

A *Norges*, on a déterré une colonne milliaire; à *Bressey-sur-Tille*, un bas-relief des Déesses-Maires, gravé dans Legouz-Gerland; à *Dijon*, le beau bas-

relief du Triumvirat, et quantité de débris de sépulcres gaulois.

A *Neuilly*, d'anciens tombeaux; à *Perrigny*, de belles colonnes; à *Orgeux*, *Chevigny*, *Cessey*, des fragmens antiques; à *Romeley* près Dijon, beaucoup de médailles du Bas-Empire.

Canton de Pontailler-sur-Saône.

Le *Mont-Hardou* qui domine cette ville, est l'emplacement de l'antique cité d'Amagetobria, mentionnée dans les Commentaires de César, sur laquelle M. Girault a publié deux dissertations. (*Mém. Acad. Celt.*, tom. 1er.) On ne sauroit remuer le sol du *Mont-Hardou* sans y trouver de précieux débris d'antiquités. M. Leschevin a décrit celles trouvées dans les fouilles de l'an x. (*Magas. Encycl.*, an xii et 1807.) C'est en ce lieu que fut trouvée cette superbe statue de bronze de *Vénus Anadyomene*, *etc.*

A *Perrigny*, on a trouvé le bras d'une statue en bronze, mi-grandeur, conservé dans le cabinet de M. Amanton.

A *Saint-Sauveur*, on a mis à découvert un pavé mosaïque en verre de neuf lignes d'épaisseur.

Canton de Mirebeau.

A *Mirebeau*, on a signalé les restes d'un amphithéâtre des Romains.

A *Jansigny*, on voit une motte oblongue qui indique une tombelle celtique.

Renêve fut le théâtre du cruel supplice infligé à la reine Brunehaut. Ce point d'histoire a été éclairci par M. GIRAULT. (*Mag. Encycl.*, décembre 1810.)

L'abbaye de *Bèze* est un lieu ancien, connu dès l'établissement de la Monarchie : sa chronique est insérée dans le Spicilège d'ACHERI.

Canton de Fontaine-Française.

Ce village est remarquable par le combat qu'y gagna Henri IV le 5 juin 1595; combat dont M. GIRAULT a publié le récit, 1822, in-8°.

Une voie romaine passoit à *Fontaine-Française*.

On a remarqué sur les bords de la Vingeanne plusieurs restes d'antiquités.

Canton de Selongey.

A *Sacquenay*, en 1703, on découvrit une colonne en l'honneur de l'empereur Claude Ier, dont LEGOUZ-GERLAND a donné l'inscription.

Dans la forêt de Chamberceau, finage de *Selongey*, on remarque des ruines, d'anciennes constructions.

A *Isôme*, commune frontière, mais hors du département, on a trouvé une petite statue en bronze de Jupiter-Taranis, dont M. GIRAULT a donné la description.

La reine Brunehaut étoit à *Orville* lorsqu'elle fut

arrêtée pour être conduite au camp de Clotaire. (Mém. de M. Girault, *Mag. Encycl.*, décembre 1810.)

Canton de Grancey.

Quoique ce canton ait été très anciennement habité, l'on n'y a pas encore signalé des vestiges d'antiquités remarquables.

Canton d'Is-sur-Tille.

L'abbé Nicaise tiroit les noms de plusieurs villages de ce canton, des divinités du paganisme : Is-sur-Tille, de *Isis*; Diénay, de *Diane*; Lux, de *Lucine*, etc., etc., ce qui prouveroit une haute antiquité. Ce savant découvrit à *Villey* l'inscription *Minerviæ Arnalyæ*, dont parle l'abbé Le Boeuf, pag. 274, tom. 2.e du *Rec. de div. écrits p. serv. à l'hist. de France.*

Vers le commencement de ce siècle, on a découvert à *Moloy* plusieurs tombeaux antiques.

Til-Châtel est une ancienne station romaine, sous le nom de *Tile*, marquée dans la carte de Peutinger. Saint Florent y fut martyrisé en 264 par les Vandales.

Lux est situé entre l'ancienne ville d'*Antua*, capitale du canton des *Attoariens*, et le *Bourg-d'Ogne*, première station des Bourguignons. M. Girault a visité et fouillé ces emplacemens dans une excursion archéologique dont il a envoyé la relation. Voyez aussi le mémoire du même antiquaire

sur les *grands plaids de Dieu* tenus dans cette plaine en 1116. (*Mém. Acad. Dijon*, 1819.)

Saint Benigne fut arrêté à *Epagny*, dans le 2.e siècle, pour être conduit au martyre. Voyez Discussion sur l'époque de la mort de Saint Benigne par M. Girault. (*Mém. académ. de Dijon.*) On y trouva plusieurs tombeaux en pierre, renfermant des squelettes dont la tête étoit placée sur la poitrine, ce qui semble indiquer qu'ils ont été décapités.

En 1822, M. Girault a reconnu un ancien tombeau sur la route de *Diénay à Tarsul*, vis-à-vis le bocard et des escaliers qui conduisoient sous le massif de la route sous laquelle on n'a pu creuser.

On a rencontré des médailles et fragmens antiques sur les finages de *Gemeaux*, *Saulx-le-Duc*, *Til-Châtel*, *Lux*, *Is-sur-Tille*, etc.

Canton de Saint-Seine.

On a parlé d'un monument gaulois près de la *source de la Seine*, en 1763; il est mentionné dans la Bibl. de La Cr. du Maine. (*Fontette*, *add.*, V, n.° 3855.)

Canton de Sombernon.

Malain (*Mediolanum*), étoit l'ancienne capitale des Insubriens, dont une colonie fonda la ville de Milan en Italie où elle avoit pénétré sous la conduite de Bellovèse.

Mémont étoit le chef-lieu du *Pagus Magnimon-*

tensis, et portoit le titre d'*oppidum*. Sur le sol de ce village un laboureur trouva une aiguière d'or qu'il s'empressa de vendre à un orfévre.

M. Chaussier-Morisot s'est plu à composer un musée spécial des monumens d'antiquités trouvés sur le sol de ces deux villages; bas-reliefs en pierre, corniches, colonnes, fibules, clefs, médailles, mosaïques, etc., etc. Il seroit à désirer que dans chaque canton il se trouvât un amateur de ce genre; l'archéologie de la France seroit bientôt achevée.

Les territoires de *Mâlain* et de *Mémont* sont inépuisables en monumens antiques.

Canton de Gevrey.

A *Gevrey*, sont les restes d'un cimetière gaulois. Une clef antique et des médailles romaines de différens âges, des lampes funèbres, etc., etc., ont été signalées.

Sur le sol de *Quemigny*, on rencontre très souvent des médailles romaines; on en trouve aussi dans l'arrière-côte.

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE.

Plusieurs voies romaines traversoient cet arrondissement.

Celle d'Autun à Avalon, par *Savilly*, *Brazey*, *Saint-Martin-de-la-Mer*, *Saulieu*.

Celle d'Autun à Alise, par *Viévy*, *Magnien*, *Arnay*, *Musigny*, *Créancey*, *Sombernon*.

Celle d'Autun à Besançon, par *Cussi*, *Monceau*, *Écharnant*, *Bouze*, entre *Beaune* et *Savigny*, *Gigny*, *Villy-le-Moutier*, *Montmain*, *Glanon*, *Pagny*.

Celle de Langres à Châlon, par *Épernay*, *Saint-Bernard*, *Argilly*, *Villy*, *Muresanges*.

Tous ces lieux sont signalés par des monumens d'antiquités.

Canton de Pouilly.

A *Éguilly*, on a découvert en 1775 les restes d'un pavé mosaïque.

A *Chailly*, un bas-relief de Mercure est incrusté dans les murs du Presbytère.

A *Thoisy-le-Désert*, en 1780, on déterra deux boucliers ronds, l'un d'un fer brut et très oxidé, l'autre mieux conservé et d'un très beau travail ; ils étoient dans le cabinet de M. Riollet à Val-Croissant. A *Thoisy*, dans la maison Champeaux, on trouva en 1749, dans un coffre, quarante-cinq gros anneaux d'argent et un d'or; en 1772, on y découvrit un pot rempli de médailles du Bas-Empire.

A *Beurey-Beauguay*, on mit au jour des tombeaux de pierre informe, ce qui les doit faire présumer celtiques : le peuple y attache un usage bizarre et superstitieux.

Les feux allumés la nuit sur les hauteurs de *Créancey*, servoient de signal entre les Gaulois.

A *Saiserey*, en 1801, on découvrit un vase contenant beaucoup de médailles P. B. du Bas-Empire.

A *Pouilly*, on a trouvé un trésor de plus de cinq cents médailles en argent de l'empereur Hadrien.

Sur le *Mont-Barbe*, où sont situés l'église et le château de *Chatellenot*, le territoire est parsemé de dards, fers de flèches, javelots, traits d'arbalètes ; on y a vu des tombeaux dans lesquels les squelettes n'avoient pas été dérangés ; en 1806, on y trouva des tiers de sols d'or de Magnence et de Constant, et dix-huit livres poids de marc de médailles de Tétricus.

Canton de Liernais.

A *Sussey*, on signale un monument celtique haut de douze pieds, large de quatre, taillé en tranche par le haut, appelé la *Pierre-Pointe*.

A *Bar-le-Régulier*, on croit reconnoître les vestiges d'une castramétation romaine.

Canton d'Arnay.

A *Allerey*, on trouva un cheval sculpté en pierre blanche, et auprès une clochette.

Dans la plaine d'*Huilly*, au gué de Bosc, on trouva en 1749 les ossemens de deux hommes de six à sept pieds de stature (*Galli septipedes*) ; chacun d'eux avoit à son côté un coutelas rouillé.

A *Viévy* et *Magnien*, on a découvert des fragmens d'antiquités celtiques et romaines, dont plusieurs furent gravés par M. Pasumot.

A *Arnay*, plusieurs médailles romaines.

A *Jouey*, en 1805 ou 1806, on découvrit une belle statue en bronze d'un Faune dansant.

A *Champignolles*, au champ des Barres, plusieurs ruines et restes d'antiquités.

Canton de Nolay.

A *Chassagne*, la pierre appelée *Tonton-Marcèle*, autour de laquelle sont d'autres grosses pierres à moitié levées sur la tranche, paroît être un *Dolmen* druidique.

A *Molinot*, deux figures antiques ont été incrustées dans le mur de l'église ; au bas de ces figures on voit une inscription.

A *Saint-Romain*, le peuple voue les enfans noués à la fontaine de *Saint-Ploto* (*Pluton* ou *Plutus*). En 1772 on y a trouvé des médailles romaines.

A *Puligny*, au climat de *Charmesson*, on découvrit, en 1765, six tombeaux couverts, renfermant des ossemens et de vieilles armes.

La montagne de *Châtillon* près *Nolay*, a paru à M. Pasumot être les restes d'un camp gaulois encore assez bien conservé. En 1796 on trouva près de *Nolay* une grande quantité de deniers consulaires en argent, des médailles romaines et une inscription latine près de *Creot*.

Sur les finages d'*Aubigny*, *Jours-en-Vaux*, dans un mur du château de *Santenay*, on a découvert des médailles.

A *Santenay*, en 1822, en élargissant le bassin de la fontaine minérale de ce lieu, dans le pré où

elle surgit, on a mis à découvert plusieurs médailles romaines de diverses époques, recouvertes d'une lame d'or extrêmement mince.

Canton de Bligny-sur-Ouche.

A *Cussi-la-Colonne*, on voit cet obélisque sur lequel tant d'antiquaires ont disserté; M. Girault a démontré, dans une dissertation imprimée, 1821, in-8°, que l'érection de cette colonne doit se rapporter à la défaite de Sacrovir par les armées romaines.

A *Lusigny*, on a trouvé une statue du Bacchus gaulois ayant un baril sous le pied gauche, et beaucoup de médailles de Probus et de Constantin.

A *Bouilland*, plusieurs bas-reliefs qui étoient conservés au château de *Savigny*.

A *Bessey-en-Chaume*, d'anciens tombeaux.

A *Bligny*, à *Monceau*, des statues antiques et des médailles.

A *Grammont*, le buste d'un Gaulois bien conservé, encastré dans les murs du jardin du fermier, et un bas-relief de Mercure.

A *Thorey-sur-Ouche*, en 1774, plusieurs médailles romaines.

Canton de Nuits.

A *Villy*, où se croisoient deux voies romaines sur lesquelles M. Girault a donné des éclaircissemens insérés au *Mag. Encycl.*, janvier 1812, un bas-relief de Minerve étoit enchâssé dans les murs extérieurs de l'église.

En 1775, on trouva dans les vignes d'*Arcenant* une médaille consulaire de la famille *Rubria*; en 1747, dans l'étang d'*Agencourt*, un Auguste d'or ; et en 1806, un Titus également en or.

Vers la fin du dernier siècle, on trouva dans les bois de *Cîteaux* soixante médailles d'argent d'Alexandre Sévère, et à la rente *du Saule*, une médaille d'or du même empereur.

A *Comblanchien*, en 1772, on a trouvé des médailles romaines.

A *Corgoloin*, on trouva une colonne de quatorze pieds de hauteur, qui sert de croix à *Boncourt-la-Ronce*, et la belle figurine en bronze de l'empereur Hadrien, sur laquelle M. GIRAULT a donné une dissertation et l'explication.

A *Villers-la-Faye*, sur le haut de la montagne près de l'église, on a souvent découvert des tombeaux, des urnes, de vieilles armes. IDEM, à *Gerland*, dans le bois de la *Chausselle*, près du chemin ferré.

Canton de Beaune-nord.

La ville de *Beaune* est antique : son nom *Belna*, contraction de *Bellona*, l'inscription *Minerviæ cives*, ses armoiries, d'abord une Minerve, à laquelle depuis on ajouta un enfant pour la transformer en N.-D., sont des preuves irréfragables de la haute antiquité de cette ville qui fut le chef-lieu du *Pagus Arebrignus*, décrit par l'orateur Eumène. (Lettre de M. GIRAULT, *Esprit des Journ.*, fév. 1810.)

En 1809, on y découvrit un petit trésor de médailles du Bas-Empire.

A *Vollenay*, dans le mur du cimetière, étoit incrustée la statue d'un Druide appelé par les gens du pays, *Saint Fremy*. En 1774, on trouva sur le territoire de ce village un casque damasquiné en or.

A *Mavilly*, plusieurs bas-reliefs antiques ont été découverts; ils sont gravés dans l'histoire de Beaune; l'église est bâtie sur les fondations d'un temple des Païens. En 1822, M. MORELOT, correspondant de la Commission, les a reconnus et a donné un mémoire à ce sujet.

A *Savigny*, on a trouvé des antiques, et dernièrement un tombeau romain dont M. GIRAULT a donné la description et l'explication, (*Ann.* 1820, *in*-12.)

A *Pernant*, on a trouvé plusieurs tombeaux, dans l'un desquels étoient deux petites cuillers en argent à demi-rongées et cinquante médailles du Bas-Empire, et des bas-reliefs gaulois.

A *Auxey*, en 1772, on a déterré dans les vignes des cercueils en plomb.

A *Gigny*, en 1766, on a trouvé le bras et les débris d'une statue en marbre blanc.

Monthelie avoit un cimetière gaulois.

Canton de Beaune-sud.

Ce canton est l'ancien *Pagus Arebrignus*, dont les plaines fertiles s'étendoient jusqu'à la Saône, chargé de vignes si anciennes, au dire d'EUMÈNE, qu'on ne pouvoit déjà plus assigner leur âge. (Voyez

notice de M. Girault sur Eumène, *Mag. Encycl.*, avril 1812.

En 1807, on a trouvé à *Ruffey* une grande quantité de monnoies du Bas-Empire.

A *Combertault*, en 1803, on découvrit au pied d'un chêne, un vase en cuivre, rempli de médailles d'or du Bas-Empire.

Canton de Seurre.

La ville de *Seurre* a succédé à une des quatre principales cités de la grande *Séquanie*, celle de *Dittatium*. M. de Lampinet, le P. Dunod, le Docteur Normant, M. de Persan, ont fait des dissertations pour établir que Dôle a succédé à cette antique cité (*Fontette*, 262, 263). L'Académie de Besançon avoit proposé pour sujet du prix d'histoire, en 1754, de déterminer la situation des principales villes de la *Séquanie* (Fontette, 344) ; le P. Romain Joly combat le sentiment de l'auteur couronné, et incline plutôt à penser que *Verdun-sur-Doubs* est l'ancienne *Dittatium*. M. Girault a placé, le compas à la main, *Dittatium* au *vieux Seurre*, tertre au territoire de Lavilleneuve, à une lieue S. S. O. de *Seurre*, sur la frontière du département de Saône-et-Loire. Le mémoire de M. Girault est imprimé dans le *Mag. Encycl.*, mars 1811, *et Mém. de la Soc. roy. des antiq. de Fr., t.* 1.er; l'auteur y réfute les opinions de ceux qui l'ont devancé dans la carrière, et qui, par un sentiment en faveur de leur province, avoient placé *Dittatium* à *Dôle* et ailleurs.

A *Pouilly*, sur le bord occidental de la Saône, existoit une tombelle antique, monument d'une grande bataille entre les Eduens et les Séquanois, 74 ans av. J.-C., de laquelle M. GIRAULT a donné la description, l'explication et la gravure, imprimées dans le *Mag. Encycl.*, avril 1816, et dans le tom. VI des *Mém. de l'Acad. Celt.*

A *Pouilly*, au *Châtelet*, à *Pagny*, à *Bagnot*, on a trouvé des médailles romaines; et dans le faubourg de *Chamblanc* près *Seurre*, un Trajan d'or.

Canton de Saint-Jean-de-Laône.

Laône est un lieu très ancien, puisqu'on fait dériver son nom de *Latone*. M. GIRAULT a traité épisodiquement de l'antiquité de ce lieu dans le Voyage du roi Dagobert qui vint y tenir des assises (*Mag. Encycl.*, juin 1812); et dans la Conférence tenue à *Laône* entre Barberousse et Louis le Jeune. (*Mag. Encycl.*, juillet 1811.)

Il a publié le récit des désastres causés par Galas dans les environs de cette ville. (*Annuaire*, 1821.)

A *Charrey*, en 1820, on a découvert le long d'un bois une petite statue d'Hercule enfant, étouffant un serpent de chaque main, et plusieurs urnes en verre. On a aussi trouvé à diverses époques, en fouillant le territoire de cette commune, des médailles romaines.

A *Brazey*, en 1802, on a trouvé à six pieds de profondeur, des tombeaux antiques, sans aucune inscription, et auprès des ossemens; dans le tombeau étoit un vase en terre grossièrement travaillé.

ARRONDISSEMENT DE SEMUR.

Nommer *Alise*, c'est dire que plusieurs voies romaines traversoient cet arrondissement : en effet, on a signalé celle d'Autun à Alise, et de là à Sens, par *Mont-Saint-Jean*, *Pouillenay*, *Alise*, *Fain*, *Marmagne*, *Montbard* et *Rougemont*; celle d'Alise à Langres, par *Menetreux*, *Bussy-le Grand*, *Duesme et Beneuvre*; celle d'Alise à Sombernon, et de là à Dijon et Beaune, par *Hauteroche*, *Salmaise*, *Chevannay*, *Saint-Mesmin*, *Sombernon*; celle d'Autun à Avalon, par *Saint-Martin-de-la-Mer*, *Saulieu*, *Saint-Didier*, *Laroche-en-Brenil*, *Rouvray*. Dans tous ces lieux et ceux intermédiaires, on a trouvé des monumens et des médailles.

Canton de Montbard.

La ville de *Montbard*, qui tire son nom des Bardes Gaulois (*Mons Bardorum*), ne sauroit être étrangère aux monumens de l'antiquité; cependant on n'en a encore signalé aucuns vestiges, faute d'avoir été soigneux de les remarquer lorsque son sol a été fouillé.

A *Grignon*, en 1772, on a découvert des médailles romaines et de vieilles tombes.

Au moulin de *Bocavault*, on a reconnu un *peulvan* druidique dont MM. de Chambure et Girault ont envoyé la description.

Canton de Flavigny.

Dans ce canton existoit *Alise*, ville qui fut le tombeau de la liberté de nos pères. Un mémoire de feu M. Baudot aîné sur le résultat des fouilles exécutées en 1810 sur son territoire; trois rapports sur celles ouvertes en 1819, 1820, 1822, par M. Girault; une dissertation du même sur la roue de *Némésis* et l'inscription de *Sestius Nigrinus*; un rapport de M. de Chambure sur lesdites fouilles; une dissertation du même sur l'inscription *Deo Moritasgo*; et une notice de M. Mathieu, membre de la Commission des antiquités, sur un petit bas-relief en pierre, sorti des fouilles d'*Alise*, lequel représente, suivant M. Mathieu, Jupiter et la ville d'*Alise*, prouvent combien la mine archéologique est riche sur le plateau du *Mont-Auxois*. En 1804, on y trouva, dans les terres labourées, un trésor de plus de 3000 fr.

A *Marigny-le-Cahouet*, le bas-relief d'un Mercure gaulois servoit de support à un bénitier. Des tombeaux anciens y furent découverts.

A *Blessey*, on trouva la petite galère en bronze gravée dans l'*Encycl. suppl.* tom. V.

A *Flavigny*, on mit au jour les vestiges d'un temple romain composé de 20 arcades soutenues par des piliers qui portoient sur leurs faces diverses allégories telles que : la Fortune, un Sacrificateur, un Hercule, un Gladiateur, Mercure, Pan, un Guerrier armé, un Vaisseau voguant sur les ondes, la Louve de Romulus, l'inscription AUG. SAC. La destruc-

tion de ces précieux restes fut consommée en 1748, lorsqu'on reconstruisit l'église Saint-Pierre, sous laquelle on devroit encore par la suite des temps en rencontrer des débris.

Canton de Vitteaux.

A *Gissey-le-Vieil*, dans les jardins du château, on déterra une colonne dont l'inscription portoit qu'elle avoit servi d'autel à *Auguste*.

Canton de Semur.

A *Corsaint*, l'on rencontra un pavé mosaïque représentant un soleil accompagné de divers emblêmes, et des anciens tombeaux. On croit que Saint-Jean de Réôme y fut d'abord inhumé. Un laboureur de *Flée*, ayant trouvé dans son champ un trésor, le fermier le fit condamner à lui payer 100 fr.; mais par arrêt de 1641, le Parlement renvoya le laboureur de la demande de l'avide fermier.

Canton de Précy-sous-Thil.

A *Arcenay*, en 1774, on découvrit des médailles romaines, et des tombeaux renfermant des ossemens, ainsi que sur les finages de *Vic* et de *Précy*.

A *Clamerey*, on a pareillement découvert des tombeaux, des urnes, de vieilles armes.

Une voie romaine passoit à *Rouvray*.

A *Vic-sous-Thil*, le clocher est bâti avec des pierres blanches provenant des tombeaux qui étoient enfouis dans le territoire de ce village.

Canton de Saulieu.

A *Laroche-en-Brenil,* on a signalé une castramétation romaine, et en 1749 d'anciens tombeaux.

A *Saint-Andeux,* l'énorme pierre *Culin* est un monument druidique. Le peuple croit y voir l'empreinte du Diable.

A *Villargoix,* on a trouvé à dix pieds de profondeur, un pavé mosaïque, des fragmens de pilastres, des restes de fourneaux recouverts de larges carreaux, et des médailles romaines; un candelabre en fer de huit pieds de hauteur, une lampe sépulcrale et des ossemens.

A *Saulieu,* la *Pierre-Écrite* est de même un monument celtique. Cette ville tire son nom d'un temple consacré au soleil, dont on a reconnu des vestiges. Dès le 2.e siècle de l'ère chrétienne, St. Andoche et St. Thyrse y souffrirent le martyre. Charlemagne honora cette ville de sa visite. Le Pape Calixte II y confirma les 1ers statuts de l'ordre de Cîteaux.

M. Morelot, correspondant de la Commission, a donné la description d'un tombeau récemment découvert dans les environs de cette ville.

En 1749, à *Thorey sous Charny,* on a trouvé plusieurs médailles romaines, et des tombeaux à *Moux* près Saulieu; on remarque les restes d'une castramétation romaine, bien conservée et très visible, entre Fraignot et la maison basse, appelée le *Champ des Gaulois.*

ARRONDISSEMENT DE CHATILLON.

Deux voies romaines existoient dans cet arrondissement; en plusieurs lieux on en remarque encore des vestiges plus ou moins bien conservés; l'une d'Alise à Troyes, par *Bussy-le-Grand*, *Lucenay*, *Villaines*, *Larrey*, *Lanz-sur-Laignes*, *Molesme*: l'autre de Langres à Auxerre, par *Beneuvre*, *Vanvey*, *Prusly* sur Ource, *Brion* sur Ource, etc.

On sait que c'est le long des voies romaines que se découvrent souvent des tombeaux, des fragmens antiques, médailles, etc., etc.

Canton de Montigny-sur-Aube.

A *Brion* sur Ource, en 1780, dans la cave du presbytère, on trouva plusieurs tombeaux antiques dont l'un portoit l'inscription *Prisca Maximilla*. Ce lieu est encore remarquable par la bataille de 1359, gagnée par les Anglais sur les Bourguignons.

Canton de Châtillon-sur-Seine.

A *Châtillon*, en 1779, dans les démolitions du bâtiment des Dames brûlées, on remarque une autre inscription de la même *Prisca Maximilla*.

En juin 1810, dans l'emplacement du château, on déterra à six pieds de profondeur, deux tombeaux antiques portant en caractères romains des inscriptions d'*Enilis* à son mari, de *Taecso* à son épouse, et des fragmens de bas-reliefs d'assez bon goût, de pilastres à trois faces, etc., etc.

De cette ville sortoient plusieurs voies romaines,

désignées par feu M. l'abbé *Bourceret*, correspondant de la Commission, qui a laissé une histoire manuscrite de Châtillon, très détaillée, en 6 volumes in-4.°

La Chassagne, hameau dépendant de *Prusly sur Ource*, fut le lieu où fut conclu le traité de paix du 23 juillet 1359, entre le roi de Navarre et le Duc de Bourgogne, par l'entremise de leurs ambassadeurs. Sur le jumeau (montagne) voisin, finage de *Massingy*, on trouva en 1804, 700 médailles romaines consulaires des familles *Antonia, Claudia, Calpurnia, Junia, Lucretia, Marcia, Papia, Servilia*, etc.

Les alentours de Vix, Pothières, Crevan, Bouix, Etrochey, St.-Marcel, sont riches en antiquités.

A *Vix*, suivant l'abbé Bourceret, existoit l'ancienne ville de *Latisco, Latiscum*, détruite par les Vandales qui lui firent soutenir un long siège; elle fut rebâtie par Gerard de Roussillon, qui s'en étoit fait un point de défense contre Charles-le-Chauve, par lequel il fut vaincu dans les plaines d'*Etrochey*. En 860, le même Gerard de Roussillon s'étant révolté contre Charles-le-Chauve, cet empereur fit marcher des troupes pour le réduire, et la forteresse de *Latiscon* fut rasée. L'abbé Leblanc rapporte, fol. 134, une pièce de monnoie sur laquelle on lit *Latissio Caste*.

Cette forteresse de *Latisco*, située sur le Mont Lassois, ou Mont Roussillon, aujourd'hui Mont St. Marcel, au pied duquel coule la Seine, étoit le

chef-lieu du *Pagus Latiscensis*; et pour signe de cette ancienne prééminence, le prévôt de Châtillon devoit aller tenir les assises une fois par an sur le Mont Lassois, dans la partie du finage d'*Etrochey*, qui fut reconnue dépendre du duché de Bourgogne, par arrêt de 1752. *Vix* au contraire dépendoit de la province de Champagne.

Vers le milieu du dernier siècle, on mit au jour sur le territoire de *Vix* les vestiges d'une vaste porte bâtie en grosses pierres de taille, façonnées en pointe de diamant, qui étoit sans doute l'une des portes de *Latisco*, puisqu'on rencontra tout auprès les restes d'une voie antique.

Vingt ans plus tard, entre *Bouix* et *Pothières*, on mit à découvert une salle souterraine, où étoient des médailles et autres objets antiques. Un particulier de Pothières, voulant arracher un vieux tronc de chêne, en vit jaillir un trésor de 430 médailles de petit module, la plupart de Gallien, Valérien et Victorin.

Bremur étoit une ancienne station romaine. Dans les environs de ce village, on a trouvé en 1748 beaucoup de médailles du Haut et du Bas Empire.

Canton de Laignes.

Sur le territoire de *Vertault*, à une demi-lieue ouest de l'ancienne abbaye de *Molesme*, sur une colline escarpée au levant et au midi, étoit la ville de *Lansuyne-la-Grande*, ou *Lanz-sur-Laignes*, dont l'emplacement avoit environ 700 pas de longueur, sur

à peu près autant de largeur. On y rencontre toutes les marques d'une ville ruinée, des débris de sculptures, des fragmens de métaux, des médailles romaines, etc., etc. L'abbé LEBOEUF (*Recueil de divers écrits pour serv. à l'Hist. de France*, 1 — 79) parle très au long de cette ancienne ville, qu'arrosoit la petite rivière de Laignes, détruite, à ce qu'il pense, par les Sarrasins ou les Normands. M. GIRAULT a donné une Notice sur cette ancienne ville et sur celle de *Latisco*.

Canton de Recey-sur-Ource.

A *Leuglay*, commune de Voulaine-les-Temples, ancien chef-lieu du grand prieuré de Champagne, on exhuma, en 1728, sous l'autel, les corps de cinq Chrétiens martyrisés du temps des Vandales, et une inscription sur *papyrus*.

Velay, commune de Beneuvre, est un lieu ancien, beaucoup plus considérable autrefois. En 1775 on y trouva une statue de bronze de 14 pouces de hauteur, du poids de 4 livres, représentant des Pénates. Etant tombée entre les mains avides de l'ignorance, elle fut vendue à un chaudronnier; un amateur en eût donné bien davantage.

On signale encore des fragmens antiques de tombes sur lesquelles étoient gravés des personnages qu'on présume être des Druides; un de ces morceaux sert de jambage à la porte d'un maçon.

On y découvrit en 1748, des médailles romaines en bronze et en argent.

Canton d'Aignay-le-Duc.

Au territoire de cette commune, M. *Collon*, curé de ce bourg, correspondant de la Commission, a reconnu un *Peulvan*, monument celtique, dont M. Girault a donné la description.

On avoit précédemment découvert sur ce sol, des tombeaux renfermant des ossemens qui durent être ceux de personnages de haute stature.

On a rassemblé les deux fragmens d'un autel érigé au Dieu *Mars*; M. Girault en a donné en 1822 la description.

A *Rochefort* sur Brevon, *la pierre qui corne au bout du pont* est un monument celtique sur lequel des explications seront fournies.

Duesme, qui fut le chef-lieu du *Pagus Duesmensis*, devint plus tard l'une des meilleures forteresses de la province; une voie romaine y passoit.

Canton de Baigneux-les-Juifs.

A *Ampilly-les-Bordes*, M. *Collon* a trouvé les débris d'une amphore en terre cuite, et auprès plusieurs médailles du Haut Empire; d'anciennes voûtes, etc., etc.

Semond (*Sedunum*), aujourd'hui simple hameau, fut jadis une ville ancienne détruite par les Barbares du V.e siècle; on y trouva un bas-relief de Cérès ayant de chaque main un flambeau allumé, gravé dans Montfaucon, tome 2.e, page 427. St. Florentin et St. Hélier y souffrirent le martyre.

En récapitulant par nature d'objets les détails qui précèdent, l'on verra que dans le département de la Côte-d'Or, on a signalé à diverses époques des Monumens druidiques à *Aignay*, *Rochefort sur Brevon*, *Bocavault*, *St.-Andeux*, *Saulieu*, *Créancey*, *Sussey*, *Chassagne*, *Pouilly-sur-Saône*, *Jancigny* et *St.-Germain-la-Feuille*.

Des Villes anciennes à *Vix*, *Vertault*, *Semond*, *Alise*, *Vieux-Seurre*, *Lux*, *Pontailler*, *Duesme*, *Málain* et *Mémont*.

Des Temples à *Flavigny*, *Saulieu* et *Mirebeau*.

Des Autels à *Aignay*, *Alise*, *Flavigny*, *Gissey-le-Vieil* et *Beaune*.

Des Castramétations et Stations romaines à *Laroche-en-Brenil*, *Moux*, *Bar*, *Nolay*, *Bremur* et *Til-Châtel*.

Des Colonnes et Inscriptions à *Cussi*, *Corgoloin*, *Auxonne*, *Norges*, *Sacquenay*, *Perrigny* près Dijon, *Leuglay*, *Villey-sur-Tille*.

Des Mosaïques à *Corsaint*, *Villargoix*, *Eguilly*, *Gissey-sur-Ouche* et *Saint-Sauveur*.

Des Statues et Figurines en bronze à *Velay*, *Marigny-le-Cahouet*, *Blessey*, *Thoisy-le-Désert*, *Jouey*, *Lusigny*, *Gorgoloin*, *Vollenay*, *Charrey*, *Talant*, *Pontailler*, *Perrigny-sur-l'Oignon*, *Isôme*.

Des Bas-reliefs et Statues en pierre ou marbre à *Semond*, *Flavigny*, *Villargoix*, *Chailly*, *Allerey*, *Molinot*, *Bouilland*, *Bligny-sur-Ouche*, *Villy*, *Monceau*, *Grammont*, *Vollenay*, *Mavilly*,

Gigny, *Bressey-sur-Tille*, *Alise*, *Beaune*, *Dijon*, etc.

Des Tombeaux à *Châtillon*, *Brion-sur-Ource*, *Voulaine*, *Beneuvre*, *Arcenay*, *Clamerey*, *Vic-sous-Thil*, *Saulieu*, *Thorey-sous-Charny*, *Beurey-Beauguay*, *Pouilly-en-Auxois*, *Chatellenot*, *Huilly*, *Bessey-en-Chaume*, *Puligny*, *Gerland*, *Villers-la-Faye*, *Savigny*, *Pernant*, *Auxey*, *Brazey*, *Tillenay*, *Dijon*, *Neuilly*, *Moloy*, *Epagny*, *Saulx-le-Duc*, *Is-sur-Tille*, *Gevrey*, *le Mont-Afrique*, etc., etc.

Des Trésors plus ou moins considérables sur les finages de *Thoisy-le-Désert*, *Saiserey*, *Pouilly-en-Auxois*, *Nolay*, *Cîteaux*, *Ruffey*, *Combertault*, *Pothières*, *Bremur*, *Brize*, *Larrey*, *Romeley*, etc., etc.

Nous ne parlons pas des lieux où l'on a trouvé quelques médailles en or, argent ou bronze ; ils sont en trop grand nombre.

Ainsi le département de la Côte-d'Or est riche en antiquités déjà découvertes, et doit le devenir davantage, si chacun seconde les recherches archéologiques des personnes préposées par le Gouvernement pour les découvrir, les examiner, et pour arrêter le marteau de l'ignorance et de la destruction. C'est dans ce but qu'a été rédigée la présente notice.

Membres de la Commission permanente des antiquités, formée dans le sein de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Dijon.

M. GIRAULT, *président*, juge de paix, Porte-Fermerot.

M. Peignot, *vice-président*, inspecteur d'Académie, rue Saint-Etienne.

M. Gueneau-d'Aumont, *membre*, professeur de physique, rempart de la Cathédrale.

M. le marquis de Courtivron, *membre*, maire de Dijon, place Charbonnerie.

M. Perreney de Charrey, *secrétaire*, place Saint-Jean.

Correspondans de la Commission dans les divers arrondissemens.

M. Morelot-Garreau, docteur en médecine, à Beaune.

M. Victor Rémond, avocat, à Semur.

M. Le Hup, notaire, à Alise-Sainte-Reine.

M. Collon, curé d'Aignay-le-Duc, pour les cantons d'Aignay, Baigneux et Recey.

M. Bourrée, docteur en médecine à Châtillon-sur-Seine, pour les cantons de Laignes, Châtillon et Montigny.

Travaux de la Commission des antiquités, en 1821.

Rapport sur les tombeaux découverts sur le *Mont-Afrique*, au mois de septembre 1818, par M. Girault, président de la Commission. Inséré dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, de 1818.

Description du tombeau découvert à *Savigny-sous-Beaune*, en avril 1819, par le même. Imprimé à la suite de l'Annuaire de la Côte-d'Or, pour 1820.

Rapport sur les fouilles exécutées en 1819, sur le plateau du

Mont-Auxois, par le même. Inséré dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1820.

Autre sur les fouilles exécutées en 1819, dans la rue *des Singes*, à Dijon, par le même. Inséré dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1820.

Traité du luxe et de la somptuosité des Romains, dans leurs *Théâtres*, leurs *Repas*, leurs *Bâtimens* et leurs *Meubles*. Lu à diverses séances de l'Académie, par M. G. Peignot, membre de la Commission des antiquités.

Rapport sur une petite statue de *Mercure*, en bronze, par M. Mathieu, membre et secrétaire de la même Commission.

Discours sur l'utilité de la recherche et de la conservation des ouvrages qui appartiennent à l'antiquité, par le même. Inséré aux Mémoires de l'Académie de Dijon, de 1820.

Mémoire sur des tombeaux découverts à *Saulieu*, par M. Morelot, correspondant de la Commission des antiquités pour l'arrondissement de Beaune.

Carte de la voie romaine d'*Autun à la Saône*, par le même.

Mémoire sur l'inscription *Deo Moritasgo*, qui existoit à Alise, par M. Maillard de Chambure, correspondant de la Commission des antiquités pour l'arrondissement de Semur.

Mémoire sur une médaille de la famille *Vibia*, par le même.

Excursion archéologique à Lux, sur l'emplacement de la ville d'*Antua* et sur celui du *bourg d'Ogne*, par M. Girault, président de la Commission.

Rapport sur la salle gothique souterraine de *Talant*, par le même.

Rapport sur une statue en bronze de l'empereur *Hadrien*, par le même.

Rapport sur les tombeaux celtiques trouvés sous la rue *Berbisey*, à Dijon, par le même.

Discussion sur la colonne de *Cussi*, par le même. Imprimée en 1821, aux frais de la Commission.

Travaux de la Commission des antiquités, pour 1822.

Mémoire sur un *Autel de Mars* découvert à Aignay, par M. Girault, président de la Commission.

Descrip. des *Peulvans* d'Aignay et de Bocavault, par le même.

Notice sur une statue en bronze de *Jupiter-Taranis*, trouvée à Isôme, par le même.

Rapport sur les fouilles exécutées à *Alise*, en 1822, par M. de Chambure.

Autre sur lesdites fouilles, et notice sur la roue de *Némésis* et l'inscription votive de *Sestius Nigrinus*, par M. Girault.

Lettre sur une médaille satirique, par le même.

Vie du maréchal de *Beauvoir*, sire de Chastellux, par le même.

Particularités inédites sur *La Monnoye*, *Crébillon* et *Piron*, par le même.

La partie du *Monasticon Gallicanum*, pour ce qui concerne le département de la Côte-d'Or, contenant des notices plus ou moins étendues sur vingt abbayes, quatre collégiales, quatre paroisses, quarante-cinq monastères d'hommes, trente couvens de filles, par le même.

Rapport sur les vestiges d'un ancien tombeau découvert dans l'automne 1822, sur la lisière du bois de *Vaux-Dixme*, territoire de *Saulx-le-Duc*, le long de la route de Thil-Châtel à Chanceaux, par le même.

Notice sur les anciennes villes de *Lansuyne* et *Latiscon*, dans les environs de Châtillon, par le même.

Archéologie de la Côte-d'Or, par le même.

M. Peignot, membre de la Commission archéologique permanente, a dirigé ses travaux sur les monumens des Romains en général. La plupart des détails qu'il donne peuvent faciliter l'explication des objets que les fouilles mettent à découvert, et déterminer leur application à ce qui étoit en usage chez ce peuple qui a laissé tant de souvenirs dans les lieux qui furent par lui habités. L'ouvrage de M. Peignot a pour titre :

« Traité de la grandeur, de la richesse et de la somptuosité des « Romains, dans leurs triomphes, leurs théâtres, leurs bâtimens, « leurs repas, leurs fortunes particulières, et leur ameublement; « suivi de recherches sur leurs monnoies aux différens temps de la « république et de l'empire; sur leurs poids et mesures; sur leurs « chiffres et leur manière de compter; sur leurs abréviations, si- « gles, etc.; sur leurs différens calendriers, leur division du temps, « leurs jours fastes, néfastes, leurs fêtes, etc.; sur leurs noms, « prénoms, surnoms, etc.; enfin sur la généalogie très détaillée des « six premiers Césars et de tous les membres de leur famille, soit « en ligne directe, soit par alliance. »

Comme cet ouvrage est considérable, M. Peignot rendroit service à l'archéologie, en le publiant, ne fût-ce qu'isolément et par parties que l'on pourroit ensuite réunir. Tout ce qui, dans ce grand travail, a rapport à l'art militaire, surtout aux récompenses et aux armes, à l'ameublement des maisons, à la construction et à la forme des théâtres, aux monnoies, aux abréviations, aux noms propres, à la famille des Césars, peut trouver une application plus particulière aux découvertes de monumens antiques, tels que tombeaux, inscriptions, armes, meubles, médailles, etc.

Dijon, le 8 septembre 1819.

Le Préfet du département de la Côte-d'Or,

Considérant que pour obtenir tous les renseignemens qui doivent former les archives précieuses de nos antiquités nationales, S. Exc. le Ministre de l'intérieur a demandé, par sa circulaire du 8 avril dernier, qu'il fût fait dans tous les départemens des recherches exactes sur les monumens et les antiquités qui y existent;

Considérant que pour remplir d'une manière utile à cet égard, les vues de S. Exc., en ce qui concerne le département de la Côte-d'Or, il a été formé une Commission de cinq membres dans le sein de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, laquelle s'est adjoint des correspondans pour parvenir à un but si important pour l'histoire, sous le rapport de la science des antiquités telles que monumens grecs, romains, gaulois, tombeaux, épitaphes, titres, chartes, chroniques, bijoux, monnoies, médailles, meubles, édifices anciens, etc.

Considérant que des recherches de ce genre avoient déjà été prescrites dans l'ancienne province de Bourgogne, par ordonnance de MM. les Élus-Généraux, en date du 9 septembre 1783; que ce travail, jugé depuis long-tèmps éminemment utile, ne peut qu'inspirer le plus grand intérêt;

Arrête :

ART. 1.er Dans toutes les fouilles qui seront faites, ou terrains à ouvrir pour travaux et ouvrages publics quelconques dans l'étendue de ce département, sous la direction de MM. les Ingénieurs et autres Employés du Gouvernement, ainsi que des Architectes,

Voyers des communes et d'établissemens publics, il sera par eux donné les ordres nécessaires aux Entrepreneurs desdits travaux et ouvrages, de mettre à part et avec soin les monumens et antiquités, où les fragmens et morceaux, quels qu'ils soient, ainsi que les ustensiles, meubles, médailles qui seront découverts par suite desdites fouilles ou d'ouverture de terrains.

2. MM. les Ingénieurs et autres Agens donneront sur le champ connoissance des objets qui auront été découverts ou trouvés, et des renseignemens qu'ils auront recueillis à ce sujet, à la Commission des antiquités, savoir; par notre intermédiaire, pour l'arrondissement de Dijon, à *M. Girault*, avocat à Dijon, président de la Commission; et par l'intermédiaire de MM. les Sous-Préfets, pour l'arrondissement de Beaune, à *M. Morelot*, médecin à Beaune; pour celui de Semur, à *M. Victor Rémond*, avocat à Semur, et pour celui de Châtillon, à *M. Bourrée*, médecin à Châtillon, et à *M. Collon*, curé d'Aignay-le-Duc, tous correspondans de la Commission.

3. Les particuliers qui feront faire des démolitions ou creuser des terrains, sont invités (1) à prévenir la Commission des objets de monumens et antiquités qu'ils auront également trouvés. La Commission prendra, avec ces particuliers, les arrangemens qu'elle croira convenables, dans le cas où il s'agiroit d'acquisition desdits objets, et après qu'elle se sera assurée qu'ils peuvent fournir des documens utiles sous le rapport des antiquités.

4. MM. les Maires sont de même invités à seconder de tout leur zèle le travail de la Commission. En conséquence, pour tous les objets ou monumens d'antiquités qui existent ou seroient découverts sur le sol de leurs communes, ils en donneront avis à la Commission par la voie indiquée à l'art. 2 ci-dessus.

5. Le présent Arrêté sera communiqué à S. Exc. le Ministre de l'intérieur, et inséré au Mémorial administratif. Il est recommandé aux Maires de lui donner la plus grande publicité, et de veiller à son exécution. (*Mémorial adm.*, 1819, pag. 350.)

---

(1) Pareille invitation a été faite par M. le Préfet, aux orfévres du département, par avis inséré au Mémorial adm., 1820, page 295.

La Commission permanente des antiquités de la Côte-d'Or, formée dans le sein de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; qui a vu la notice intitulée : *Archéologie de la Côte-d'Or*, rédigée dans l'ordre demandé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par lettre du 10 juin dernier (1) adressée à M. le Préfet de la Côte-d'Or ;

Délibère que cette série des antiquités découvertes jusqu'à ce jour dans chaque commune et canton du département, sera imprimée sur les fonds faits par le Conseil général du département à la Commission des antiquités, et sera envoyée aux Membres de la Commission d'histoire et d'antiquités de France, aux correspondans de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, aux Maires, Curés ou Desservans des lieux mentionnés dans ladite notice, aux Ingénieurs, Architectes, Voyers, Chefs de travaux des différentes contrées du département.

Fait à Dijon le 17 octobre 1822.

Signé GIRAULT, *président ;* G. PEIGNOT, GUENEAU-D'AUMONT, T. L. C. marquis de COURTIVRON, MATHIEU, *secrétaire*.

Approuvé par le Préfet de la Côte-d'Or :

Signé SÉGUIER.

(1) M. le Préfet, — « Les matériaux envoyés jusqu'à ce jour à l'Académie « des inscriptions par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, ont été « honorablement classés parmi les plus importans qui soient parvenus à « l'Institut. On a seulement remarqué qu'en général ces divers Mémoires « sont comme isolés les uns des autres, ne forment pas d'ensemble par ar- « rondissement ou pour le Département entier, et sont par là insuffisans « pour la description complète et méthodique, etc., etc., etc. »

Par autorisation de S. Ex., Le chef de la quatrième division.

Signé DE COURDOUET.

